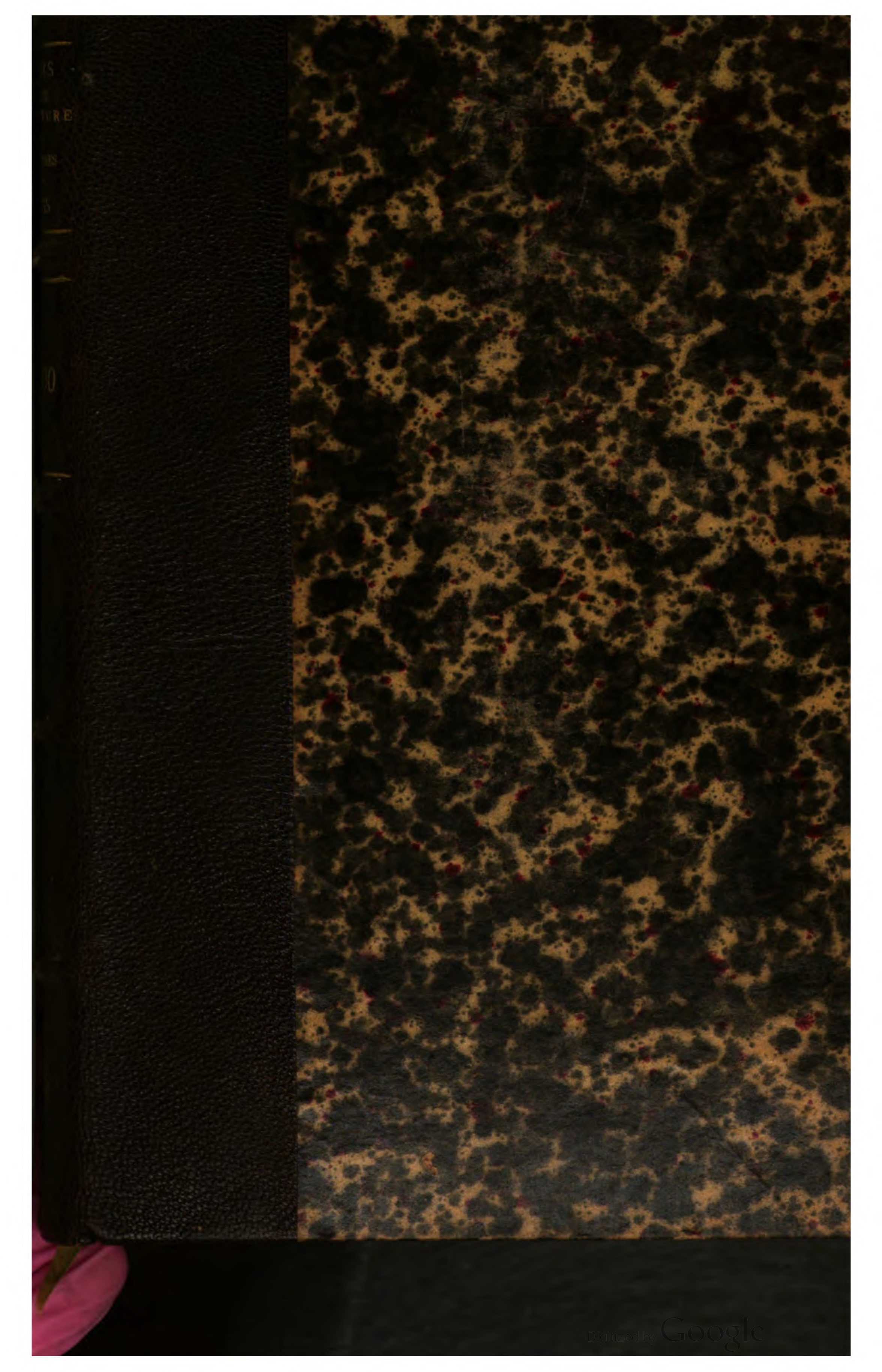
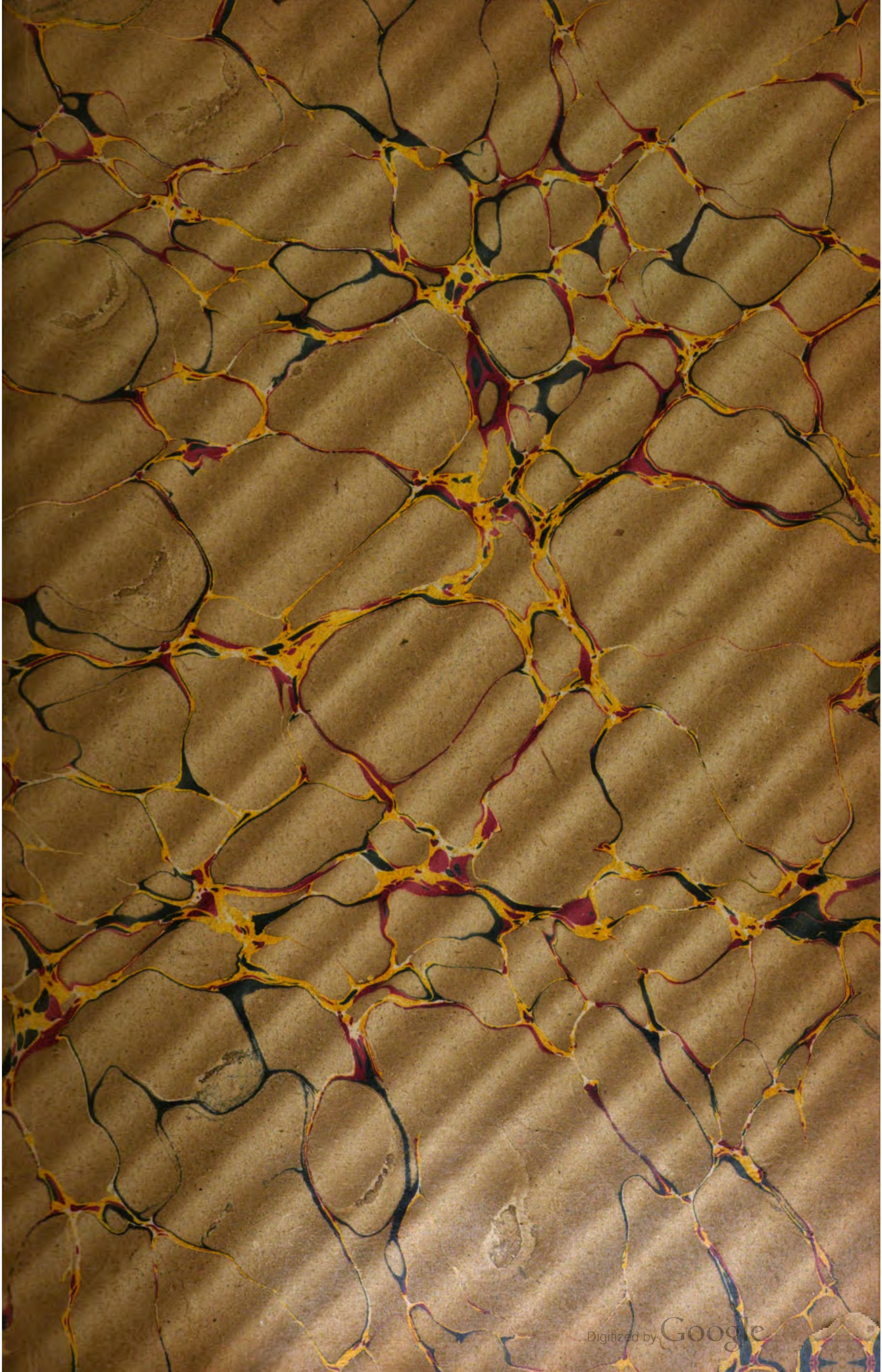



VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er novembre 1896, 66 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc., comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une.

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte, par erreur, la date de 1819; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de : *Mémoires de la Société Royale*, etc.; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

Enfin, la quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait, au 1er novembre 1896, trente-cinq volumes : le premier, commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1853 ; le dernier porte la date de 1896. Cette série se continue.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche, le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitième six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau-forte et huit planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt-neuvième n'en a pas, le trentième n'en a qu'une, le trente-troisième en a trois, le trente-quatrième et le trente-cinquième n'en ont pas.

Après le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de ses travaux.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

TOME TRENTE-SEPTIÈME

4e Série des Travaux de la Société. — 68e volume de la collection

ORLÉANS
IMPRIMERIE GEORGES MICHAU ET Cie
9, rue de la Vieille-Poterie, 9

1900



DÉCRET

Le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu la demande formée par la *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, à l'effet d'être reconnue comme Établissement d'utilité publique, et la délibération de cette Société, en date du 19 janvier 1875 ;

Vu l'état de situation financière de cette Société ;

Vu l'avis favorable du Préfet du Loiret ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ART. 2.

Ses statuts sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret ; aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Conseil d'Etat.

ART. 3.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.
Fait à Versailles, le 5 mars 1875.

Signé : M[al] DE MAC MAHON.

Par le Président de la République Française :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : A. DE CUMONT.

Pour ampliation :

Le chef du Cabinet,

P. DES CILLEULS.

STATUTS

But de la Société

ARTICLE PREMIER.

La Société a pour objet d'études : l'Agriculture, l'Industrie, les Sciences physiques, naturelles, médicales et mathématiques, les Belles-Lettres et les Arts.

Elle s'occupe plus spécialement de ce qui intéresse le département du Loiret.

Elle s'interdit tout examen de questions religieuses et politiques.

Organisation

ART. 2.

La Société se compose de Membres honoraires résidants et non résidants, de Membres titulaires, de correspondants honoraires et ordinaires, nationaux et étrangers.

ART. 3.

Le nombre des Membres honoraires, y compris les honoraires de droit, est fixé à vingt, savoir : dix habitant le département, et dix hors du département ; ces derniers nationaux ou étrangers.

Le nombre des titulaires ne peut dépasser soixante.

Celui des correspondants, honoraires et ordinaires, nationaux ou étrangers, est illimité.

ART. 4.

Sont de droit Membres honoraires résidants :

Le Général commandant en chef le 5e corps d'armée (1);
Le Premier Président de la Cour d'appel ;
Le Préfet du Département ;
L'Évêque;
Le Maire d'Orléans.

Ils ne conservent ce titre que tant qu'ils exercent leurs fonctions.

ART. 5.

Les Membres honoraires sont dispensés des devoirs imposés aux autres Membres, tels que présence aux séances, contributions, etc., etc.

Ils ont voix délibérative, lorsqu'ils assistent aux séances autres que les séances administratives.

ART. 6.

Les membres titulaires constituent essentiellement la Société.

Ils doivent habiter la ville d'Orléans ou les cantons d'Orléans.

Ils sont tenus d'assister aux séances et de subvenir aux dépenses de la Société.

ART. 7.

Tout Membre titulaire qui, sans cause légitime, négligerait, pendant une année, d'assister aux séances, et qui,

(1) L'addition du Général en chef en tête de la liste des membres honoraires de droit a été autorisée par décret en date du 6 mars 1890.

après avoir été averti par le Président, continuerait à s'absenter pendant trois autres mois, sera censé démissionnaire, et sa place sera déclarée vacante, sur une simple délibération de la Société.

Art. 8.

Tout Membre titulaire qui cesse de remplir les conditions de résidence qu'exige l'article 6 est, par cela même, démissionnaire et perd son titre de titulaire.

Lorsqu'il en fait la demande, dans les six mois, le titre de correspondant lui est accordé.

Et, s'il revient ensuite habiter la ville, ou l'un des cantons, il a droit de réclamer la première place de titulaire vacante.

Elle lui sera accordée sans aucune formalité.

Art. 9.

Les Membres correspondants se divisent en correspondants honoraires et correspondants ordinaires.

Les premiers reçoivent gratuitement les publications de la Société.

Les autres sont présentés par trois Membres titulaires, et produisent un travail à l'appui de leur candidature.

Ils s'obligent à contribuer aux travaux de la Société.

Ils ont droit d'assister aux séances qui ne sont pas administratives ; ils y ont voix consultative.

Tenus de s'abonner aux Mémoires, ils doivent en rembourser le prix.

Dans le cas où ils négligent de le faire, ils sont, après un délai de trois mois, et après trois avertissements par écrit du Secrétaire général, réputés démissionnaires et rayés du tableau.

ART. 10.

Sont seules admisès à faire partie de la Société les personnes qui se livrent à quelqu'une des études énumérées en l'article 1er.

ART. 11.

La Société est administrée par son bureau, lequel se compose :

D'un Président ;
D'un Vice-Président ;
D'un Secrétaire général, Archiviste ;
D'un Secrétaire particulier ;
D'un Trésorier ;
D'un Bibliothécaire.

Ils sont pris parmi les Membres titulaires.

Le bureau correspond directement avec les autorités, pour les affaires de la Société.

ART. 12.

Le bureau délibère sur l'acceptation des dons et legs, les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ; ces délibérations sont soumises à l'approbation préalable du Gouvernement.

ART. 13.

La durée des fonctions du Président, du Vice-Président, du Secrétaire particulier et du Trésorier, est de trois ans ; de six ans pour le Secrétaire général et pour le Bibliothécaire.

Ils sont tous rééligibles.

Art. 14.

Le Président dirige les travaux de la Société et la représente.

Il veille à l'exécution du règlement, des statuts et des délibérations.

Il ordonnance les dépenses.

Le Vice-Président remplace le Président, toutes les fois que celui-ci est absent ou empêché.

En l'absence du Président et du Vice-Président, le fauteuil est occupé par le doyen d'âge.

Art. 15.

Le Secrétaire général a la garde des archives, des actes et des délibérations de la Société.

Art. 16.

Le Trésorier perçoit les revenus et les contributions.

Il a la caisse contenant les fonds de la Société.

C'est lui qui délivre les jetons de présence.

Il paye ces diverses dépenses sur des bons signés par le Président.

Chaque année, dans le mois de janvier, et en séance administrative, il rend les comptes de l'année précédente.

En cas d'absence, il désigne, au Président, le Membre qui doit le remplacer.

Art. 17.

Un règlement particulier déterminera les conditions d'administration intérieure, et en général toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des statuts.

Ce règlement est fait par la Société qui peut toujours le modifier.

Vu à la section de l'Intérieur, le 16 février 1875.

Le Rapporteur,

Signé : V[te] DU MARTROY.

Ces statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'État dans sa séance du 25 février 1875.

Le Maître des Requêtes,

Signé : ALEX. FOUQUIER.

Certifié conforme à l'original annexé au décret du 5 mars 1875, déposé aux Archives du Ministère de l'Instruction publique.

Le Chef du Cabinet,

Signé : P. DES CILLEULS.

RÈGLEMENT (1)

Administration de la Société

ARTICLE PREMIER.

Les élections, pour le renouvellement du bureau, auront lieu dans l'une des séances de janvier.

S'il faut pourvoir, dans le cours de l'année, au remplacement de l'un des Membres du bureau, avis en sera donné à tous les membres ayant droit de voter, avec indication du jour où se fera l'élection.

Les Membres du bureau sont nommés au scrutin secret, à la majorité absolue des Membres présents.

Toutefois, l'élection ne sera valable, à la première convocation, qu'autant que le nombre des votants, présents à la séance, sera au moins égal à la moitié de celui des Membres titulaires inscrits à ce moment sur le tableau de la Société.

Mais, si ce quorum n'est pas atteint à la première convocation, l'élection sera valable, lors de la seconde convocation, à quinzaine, s'il y est procédé par la moitié des Membres titulaires présents ou représentés par une lettre.

Pour assurer le secret du vote par lettre, il sera adressé au Président sous double enveloppe. La première enveloppe sera signée lisiblement par l'expéditeur. Elle sera ouverte et anéantie au moment de la mise dans l'urne de la seconde enveloppe contenant le bulletin.

Cette seconde enveloppe close, et ne contenant aucune suscription, ne sera ouverte qu'au moment du dépouillement du scrutin. Le bulletin, non signé, ne contiendra aucune autre mention que celle qui fait l'objet du vote.

(1) La rédaction de 1875 se trouve ici modifiée aux articles 1, 11, 23, 30, 31, 40 et 46.

Avis du droit de vote par lettre sera donné à chaque Membre titulaire, par la seconde carte de convocation.

ART. 2.

Le Président convoque, lorsqu'il le juge convenable, pour les séances extraordinaires.

Il a la police des séances ; il en dresse l'ordre du jour.

Il rappelle à la question, ou à l'ordre, ceux qui pourraient s'en écarter.

Il résume les discussions.

Il met les questions aux voix et proclame le résultat des suffrages.

En cas d'infraction au règlement, dont il est le seul juge, il peut lever la séance, sauf à rendre compte de ses motifs dans la séance suivante.

ART. 3.

Le Secrétaire général est le conservateur du sceau. Il surveille l'enregistrement et la classification des pièces, et en dresse l'inventaire sur un registre à ce destiné.

Il expédie les diplômes et les actes émanés de la Société.

Il donne avis de leur nomination aux Membres nouvellement élus.

Il est chargé de la correspondance.

ART. 4.

Le Président et le Secrétaire général font, de droit, partie des Commissions et ils y ont voix délibérative.

Quand le Président use de ce droit, il préside la Commission.

ART. 5.

Toutes les lettres que le Secrétaire général écrit, au nom de la Société, doivent être transcrites sur un registre spécial.

Il présente, chaque année, en assemblée générale, le compte rendu des travaux de la Société.

A chaque séance ordinaire, après la lecture du procès-verbal, il fait connaître la correspondance et annonce les ouvrages reçus.

C'est lui qui convoque les Membres pour les séances ordinaires.

ART. 6.

Le Secrétaire particulier est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances, et les inscrit sur un registre coté et paraphé par le Président.

Il remplace le Secrétaire général absent ou empêché.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est lui-même remplacé par le titulaire le plus jeune.

ART. 7.

Au commencement de chaque séance, et après le dépouillement de la correspondance, fait par le Secrétaire général, le Secrétaire particulier procède à l'appel des Membres présents, et en arrête la liste, que signe le Président.

A chaque séance également, au sujet des rapports à faire par les Membres de la Société, et inscrits sur un registre spécial, ouvert dans ce but, il transmet au Président une note sur le vu de laquelle ce dernier signale les rapports en retard.

ART. 8.

La responsabilité du Bibliothécaire est engagée ; en conséquence :

Tout ce qui compose la bibliothèque de la Société est inscrit par lui sur un registre tenu régulièrement.

Pour l'achat, l'entretien et la reliure des livres, une somme est mise annuellement à sa disposition, par le bureau.

A la fin de chaque année, il rend compte de l'emploi qu'il en a fait.

Les livres sont à l'usage exclusif des Membres de la Société.

Le Bibliothécaire les leur confie sur récépissé, et en fixant le délai pour lequel le prêt a lieu, sans que ce délai puisse excéder trois mois.

Des sections

ART. 9.

La Société se divise en quatre sections, dans lesquelles sont répartis les Membres titulaires :

1° La section d'Agriculture ;

2° La section des Sciences médicales ;

3° La section des Belles-Lettres ;

4° La section des Sciences et Arts.

ART. 10.

Un Membre titulaire ne pourra passer d'une section dans une autre.

ART. 11.

Le nombre des Membres composant chaque section est fixé, au maximum, ainsi qu'il suit :

Agriculture....................	15
Sciences médicales..............	15
Belles-Lettres..................	15
Sciences et Arts................	15

ART. 12.

Chaque section nomme, au scrutin secret, un Président et un Secrétaire.

Il est donné officiellement avis de ces nominations à la Société, dans la séance la plus rapprochée.

Les fonctions du Président et du Secrétaire durent deux ans.

ART. 13.

Chaque section pourra créer des sous-divisions, et appeler dans son sein, avec voix délibérative, un ou plusieurs Membres appartenant à une autre section.

ART. 14.

Le Président de la section convoque celle-ci, quand il juge utile de le faire.

ART. 15.

Le Président de la Société a le droit de présider les sections, quand il s'y présente. Il y a voix délibérative.

ART. 16.

Chaque section aura un registre particulier, sur lequel son Secrétaire inscrira les délibérations.

Obligations des Membres.

ART. 17.

Tout Membre titulaire qui, sans cause légitime, négligerait, pendant une année, d'assister aux séances, et qui, après avoir été averti par le Président, continuerait à s'absenter pendant trois autres mois, sera censé démissionnaire, et sa place sera déclarée vacante, sur une simple délibération de la Société.

ART. 18.

Les Membres titulaires sont tenus, outre l'abonnement aux Mémoires, à une cotisation annuelle, qui varie selon les besoins.

Le prix d'acquisition des jetons est compris dans cette

somme, laquelle est fixée, chaque année, en séance administrative, sur le rapport du Trésorier.

Le droit de diplôme est réglé à 30 francs.

Art. 19.

Tout Membre titulaire qui cesse de remplir les conditions de résidence qu'exige l'art. 6 des statuts, est, par cela même, démissionnaire, et perd son titre de titulaire.

Lorsqu'il en fait la demande dans les six mois, le titre de correspondant lui est accordé.

Et, s'il revient ensuite habiter la ville, ou l'un des cantons, il a droit de réclamer la première place de titulaire vacante.

Elle lui sera accordée, sans aucune formalité.

Art. 20.

Les Membres titulaires doivent à la Société, et les correspondants sont invités à lui adresser un travail, par chaque année.

Art. 21.

Les travaux de la Société forment un recueil publié par elle, sous le titre de *Mémoires*.

Présentations et Admissions.

Art. 22.

Nul ne sera admis à faire partie de la Société, s'il ne l'a demandé par écrit.

Lorsqu'il y aura lieu à une ou plusieurs nominations, le Président préviendra les Membres titulaires dans une séance administrative dont le sujet sera énoncé dans la lettre de convocation.

Dans la même séance, la Société arrêtera le nombre des places auxquelles il s'agit de pourvoir et le jour où sera dressée la liste des candidats.

Au jour indiqué, cette liste sera formée au scrutin secret.

Dans la séance suivante, séance administrative dont l'objet sera également indiqué sur les lettres de convocation et avant le vote, le Président de chacune des sections dans lesquelles les élections doivent avoir lieu fera connaître la liste des présentations.

La Société procèdera ensuite aux nominations par scrutin secret.

ART. 23.

Les nominations auront lieu à la majorité, par scrutin individuel, et non par scrutin de liste.

Nul ne sera élu par ce scrutin, s'il n'a réuni les deux tiers des voix des Membres présents, sans toutefois que le nombre des suffrages favorables puisse être inférieur à vingt.

Si l'élection n'a pas abouti, soit parce qu'il n'y avait pas vingt Membres présents, soit parce que le candidat n'a pas obtenu les vingt suffrages obligés, elle sera remise au mois suivant ; et cette fois, le vote par lettre sera autorisé, dans les conditions stipulées à l'article 1er.

Mais, dans ce cas, il faudra encore que le candidat obtienne, pour être élu, les voix des deux tiers des votants présents, et représentés, et que leur nombre ne soit pas inférieur à vingt.

Avis du droit de voter par lettre sera donné à chaque Membre par la seconde carte de convocation.

ART. 24.

La nomination des Membres honoraires aura lieu dans les mêmes formes.

Elle se fera sur la présentation du bureau, et sans qu'il soit besoin de demande adressée par le candidat.

ART. 25.

Les mêmes formes sont observées pour la nomination des

correspondants, lesquels sont soumis au prescrit de l'article 9 des statuts.

ART. 26.

Tous les Membres honoraires, titulaires et correspondants, reçoivent un diplôme portant leurs nom, prénoms et titres.

Il est signé du Président, du Secrétaire général, du Trésorier, et revêtu du sceau de la Société.

ART. 27.

Chaque Membre reçoit, avec son diplôme, un exemplaire du règlement et des statuts.

Séances et Assemblées.

ART. 28.

Les séances de la Société sont ordinaires, administratives ou publiques.

ART. 29.

Les séances ordinaires sont formées par la réunion des Membres titulaires.

Les Membres honoraires et les correspondants ont droit d'y prendre part.

L'ordre du jour des séances est ainsi réglé :

Lecture du procès-verbal de la séance précédente ;

Communication de la correspondance ;

Lecture de la liste de présence ;

Rapport des commissions sur les ouvrages soumis à leur xamen ;

Communication ou lecture des Travaux faits par des Membres de la Société ou adressés à celle-ci.

ART. 30.

Les séances ordinaires sont au nombre de deux par mois : elles ont lieu le premier et le troisième vendredi du mois.

Le Président ouvre la séance, à huit heures précises.

Si l'un des vendredis est un jour férié, il y a séance le lendemain.

Dans le cas où les affaires l'exigeraient, ces séances peuvent être converties en séances administratives, si la Société est en nombre suffisant.

ART. 31.

Les séances administratives sont consacrées aux affaires générales réglementaires et administratives ;

A la nomination des Membres du bureau, à la nomination des Membres de la Société, à la proposition et à l'adoption des questions données comme sujets de prix à décerner ;

Au choix des Mémoires auxquels ces prix doivent être accordés ;

A l'indication des dépenses annuelles, ordinaires et extraordinaires ;

A la reddition des comptes du Trésorier ;

Aux discussions qui peuvent s'élever sur le règlement et son exécution ;

A ce qui concerne le cérémonial des séances publiques et, en général, à tout ce qui est relatif à l'administration intérieure de la Société.

Le Président convoque pour les séances administratives, soit qu'il use de son droit personnel, soit lorsque le bureau ou cinq Membres titulaires en font la demande.

Les Membres du bureau remplissent leurs fonctions ordinaires dans les séances administratives.

La nomination des Membres du bureau est réglée par l'article premier ; celle des Membres de la Société par l'article 21. Elles ont lieu au scrutin secret.

Pour qu'une séance administrative soit valable, il faut que vingt Membres au moins se trouvent présents.

Les questions se décident à la majorité de quinze voix, au moins.

Si le quorum n'a pas été atteint à la première convocation, la séance sera valable lors de la seconde convocation, à quinzaine, quel que soit le nombre des votants présents. La majorité sera, dans ce cas, de la moitié plus un.

Art. 32.

Il y aura deux séances publiques, au plus, par an. La Société est juge du nombre et de l'opportunité desdites séances, dont elle fixera l'époque.

Les séances publiques se composent de la manière suivante :

Après un rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Société, le Président fait connaître le nom des personnes qui auront obtenu des prix et les sujets des prix proposés pour l'année suivante.

Il annonce les changements survenus dans la Société.

Il est ensuite donné lecture des ouvrages des Membres de la Société qu'elle aura jugés dignes de publicité.

Ces ouvrages seront choisis, un mois avant la séance publique, par la Société, réunie en séance administrative, parmi les travaux lus depuis la dernière séance publique, ou parmi les Mémoires composés pour la prochaine.

Le rapport du Secrétaire général sera présenté à la Société et approuvé par elle en séance administrative, un mois avant la séance publique.

L'auteur d'un ouvrage désigné pour être lu en séance publique, ne pourra y faire de changements sans les soumettre au bureau, huit jours au moins avant la séance.

Art. 33.

Nul ne prend la parole sans l'avoir obtenue du Président.

Art. 34.

Une lecture ne sera jamais interrompue, si ce n'est par le Président, au cas où il jugerait qu'il y a inconvénient à la laisser continuer.

Art. 35.

Après le dépouillement de la correspondance, le Secrétaire particulier fait un appel des Membres présents.

Le droit de présence est acquis seulement aux Membres qui auront répondu à l'appel et qui sont restés jusqu'à la fin de la séance.

Art. 36.

Le Membre qui a assisté à une séance reçoit un jeton de bronze.

Deux de ces jetons s'échangent contre un jeton d'argent.

Art. 37.

Dans les sections, le nombre des Membres présents sera constaté par le Président de la section.

Art. 38.

Le Membre qui assiste à une séance de section reçoit un signe de présence.

Quatre de ces signes s'échangent contre deux jetons de bronze.

Art. 39.

Un exemplaire du règlement reste déposé sur le bureau.

ART. 40.

Il n'y a pas réunion des Membres de la Société pendant les mois d'août et de septembre.

Travaux et Publications.

ART. 41.

Tout auteur d'un Mémoire déclare, avant lecture, que celui-ci n'a pas été communiqué ailleurs.

ART. 42.

Aucun travail ne sera inséré aux *Mémoires*, ou en entier, ou par extraits, s'il n'en a été donné lecture préalable en séance ordinaire.

Après cette lecture, la Société peut immédiatement ordonner qu'il sera déposé aux archives, ou qu'il sera transmis au Président de la section compétente.

Quand le travail est renvoyé à l'examen d'une section, elle se réunit dans la quinzaine qui suit pour délibérer et choisir un rapporteur.

Le rapport est fait à la section, dans les six semaines, et à la Société, dans les deux mois qui suivent la nomination du rapporteur.

Si le rapport n'est pas présenté dans le délai qui vient d'être fixé, et si le rapporteur n'a pas fait agréer les motifs du retard, le travail est remis à un autre Membre, chargé du rapport, dans les conditions ci-dessus.

Les rapports sur les travaux de la Société sont verbaux ou écrits.

Les rapports ne seront imprimés qu'autant que l'impression en aura été ordonnée par les deux tiers des Membres présents et votant au scrutin secret.

Les rapports verbaux, et ceux dont l'impression n'aura pas été ordonnée, seront analysés succinctement au procès-verbal, par le Secrétaire particulier, avec le concours de l'auteur.

Art. 43.

Tout travail lu à la Société, et dont elle aura ordonné l'impression, lui appartiendra, à moins de réserves faites par l'auteur après lecture, et approuvées par la Société.

Si la Société se borne à ordonner le dépôt aux archives, l'auteur, est libre de retirer son travail, à la charge, par lui, d'exercer ce droit dans les trois mois suivants.

Art. 44.

Après le vote d'insertion, si l'auteur d'un Mémoire voulait y faire quelques additions, quelques changements ou corrections, il ne le pourra qu'autant qu'il aura obtenu l'autorisation de la section à l'examen de laquelle le travail avait été soumis, la section demeurant libre d'en référer à la Société tout entière, si elle le juge convenable.

Art. 45.

Les procès-verbaux des séances seront publiés dans les *Mémoires de la Société.*

Art. 46.

Les Mémoires contenant les travaux de la Société et les procès-verbaux des séances, paraîtront régulièrement deux fois par an : le 15 janvier et le 15 juillet.

ART. 47.

Les travaux agréés sont remis au bureau, lequel est chargé de diriger la publication des *Mémoires*.

ART. 48.

Chaque année, au mois de janvier, la Société, sur la proposition du bureau, arrête la liste et forme le tableau de ses Membres honoraires, titulaires, correspondants honoraires et ordinaires.

Ce tableau est porté au registre des procès-verbaux. Il est, de plus, inséré à la fin ou au commencement du volume alors en cours de publication.

ART. 49.

Tous les trois ans, au mois de janvier, la Société arrête également, sur la proposition du bureau, la liste des Sociétés savantes, françaises et étrangères, avec lesquelles elle fait échange de ses travaux.

Cette liste est portée au registre des procès-verbaux et imprimée au volume alors en cours de publication.

ART. 50.

Les Mémoires pourront contenir, outre les travaux complets, des analyses ou des indications d'ouvrages nouveaux, et qu'il y aurait intérêt à porter à la connaissance du public.

ART. 51.

L'auteur d'un travail agréé par la Société est autorisé à le faire paraître au moyen d'un tirage à part, dès que l'im-

pression en est achevée, et avant la publication du numéro des *Mémoires* où il devra trouver place.

Il s'entendra avec l'imprimeur, tant pour l'époque où aura lieu ce tirage à part, que pour les frais particuliers qu'il nécessitera, frais qui restent à la charge de l'auteur.

Les exemplaires ne pourront être vendus, par lui, qu'avec l'autorisation de la Société.

Les ouvrages ainsi tirés séparément porteront, au titre, cette mention : *Extrait des Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.*

ART. 52.

Les copies remises à l'imprimeur seront préliminairement arrêtées par le Secrétaire général.

ART. 53.

Les Sociétés savantes, avec lesquelles la Société est en relations, recevront un exemplaire des publications.

ART. 54.

La Société, en autorisant l'impression d'un ouvrage, n'entend pas, pour cela, s'en rendre garante. Elle laisse, à chacun de ses Membres, la responsabilité des idées et des appréciations émises dans les Mémoires dont il est l'auteur.

Articles généraux.

ART. 55.

La Société peut déléguer un ou plusieurs de ses Membres

à l'effet de la représenter dans les congrès scientifiques, ou auprès des Sociétés savantes.

Art. 56.

La Société assiste, par députation, aux obsèques de ses Membres honoraires et titulaires.

Cette députation est nommée par le Président. La Société assiste en corps aux obsèques de son Président.

Art. 57.

Toute proposition tendant à modifier le règlement ou les statuts ne pourra être discutée que dans une séance administrative.

Pour être accueillie, elle doit être faite par le bureau, ou par dix Membres titulaires et signée par eux.

Dans la séance où cette proposition a lieu, la Société nomme une Commission de cinq Membres et la charge de lui présenter un rapport, dans le mois, au plus tard.

La Commission est convoquée par le Président, avec indication du motif de la réunion.

La proposition n'est admise que si elle réunit les suffrages des trois quarts des Membres présents, sans que le nombre total des votants puisse être inférieur à vingt.

L'ensemble de ce règlement a été adopté par la Société, dans sa séance du 1er avril 1898.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire général de la Société,
J. LOISELEUR.

HISTOIRE

DE LA

Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

D'ORLÉANS

ET DE SES TRAVAUX

PAR M. GUERRIER

CHAPITRE I.

HISTOIRE SOMMAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

I. La Société, depuis son origine (1809) jusqu'à l'interruption de ses travaux (1815).
II. Réorganisation et constitution définitive (1818-1820). Développement de la Société.
III. Principaux actes de la Société.

I.

Orléans possédait, en 1789, plusieurs associations savantes : une *Société d'Agriculture*, fondée en 1762 ; une *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, qui datait de 1781 ; une *Ecole de Chirurgie* (1759) ; un *Collège de Médecine*, qui remonte, selon toute apparence, au XIVᵉ

siècle, puisque nous voyons, dès les premières années du xvᵉ (1405), un nommé Fulcon, qui se disait médecin, envoyé devant le Collège de médecine d'Orléans, pour y être examiné. Enfin, un *Bureau de Consultations gratuites* avait été fondé, en 1786, par le docteur Antoine Petit, qui y consacra plus de cent mille livres de sa fortune.

Ces établissements, à la réserve du *Bureau de Consultations*, furent emportés par la tourmente révolutionnaire; et il se fit un vide douloureux dans l'état intellectuel du pays.

Aussi, quand le calme fut rétabli, et l'année même où fut proclamée la Constitution de l'an VIII, voyons-nous le Conseil général du Loiret émettre le vœu qu'Orléans fût de nouveau doté d'une Société savante, et allouer une somme de 2.400 francs, pour concourir à son établissement.

Ce vœu resta sans effet. Il fut repris, cinq ans plus tard, par M. Maret, préfet du Loiret. « Vous avez été membre de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et de la Société royale d'Agriculture, écrivait-il à Barbet-Duplessis (8 juillet 1805). Je désirerais, avec le Conseil général du Département, qu'elles fussent remplacées par une Société libre des Sciences, Agriculture, Commerce, Arts et Belles-Lettres. Vous conviendrait-il d'être membre de cette nouvelle Société? Je ne dois pas vous laisser ignorer que la nouvelle Société sera composée, d'une part, des membres de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres et de la Société d'Agriculture, et, d'autre part, des personnes se livrant à l'étude des Sciences, de l'Agriculture, du Commerce, des Arts et des Belles-Lettres, toutes domiciliées à Orléans. »

Sage et beau projet, sans doute : son heure n'était pas encore venue. Il fut repris, trois ans plus tard (mars 1808), par le baron Pieyre, successeur de M. Maret. M. Pieyre

fit des démarches particulières auprès d'un homme qui semblait désigné par la position qu'il occupait, autant que par la largeur et l'élévation de ses vues : c'était M. de Gérando, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, et dont l'attention était alors appelée sur l'état des Lettres et des Sciences en province.

Que M. de Gérando ait accueilli avec faveur les ouvertures qui lui étaient faites, il n'y a point à en douter, car il laissa ici de bons souvenirs, et nous le verrons figurer plus tard sur la liste des correspondants de la Société nouvelle. Quoi qu'il en soit, cette fois encore, on ne put rien obtenir.

C'est à l'initiative privée qu'il allait être donné de réussir là où avaient échoué les pouvoirs publics. Il est vrai que ce fut en sacrifiant la moitié du programme.

Vers le mois de mai 1808, quelques médecins des hôpitaux d'Orléans et du bureau des consultations gratuites se réunirent en conférence dans le local de ce bureau, à dessein de se communiquer réciproquement les observations qu'ils auraient faites, et de faire connaître au public celles qui leur sembleraient utiles. Ils étaient au nombre de quatre : les docteurs Lanoix, Dominique Latour, Fouré et Ranque. Leurs noms ne seront pas oubliés.

La pensée ne tarda pas à leur venir d'ouvrir leurs rangs, et de constituer une société qui renfermerait dans le cercle de ses études, d'abord toutes les branches des sciences médicales ; et de plus, les sciences physiques et naturelles, qui s'y rattachent étroitement. Dans cette vue, ils s'adjoignirent trois chirurgiens, deux pharmaciens, un professeur d'histoire naturelle et cinq naturalistes. Une Commission fut nommée pour rédiger le programme des travaux et faire auprès de l'Administration les démarches nécessaires. Le Préfet, qui était encore M. Pieyre, obtint l'agrément du Ministre de l'Intérieur, et, par son arrêté du 18 avril 1809,

fut instituée la *Société des Sciences physiques et médicales d'Orléans.*

Le local précédemment occupé, rue du Sanitas, par l'École de chirurgie, fut attribué, en principe, à la Société nouvelle. Une Commission, députée au Maire pour connaître les intentions fermes du Conseil municipal, rapporta, à la séance du 3 juillet, que toutes les dépenses nécessaires à l'établissement de la Société seraient supportées par la ville, à l'exception de l'ameublement. C'est à ces conditions que la Société des Sciences physiques et médicales d'Orléans s'établit, dès sa fondation, dans l'immeuble qu'elle occupe encore aujourd'hui (1).

Son bureau était déjà constitué. Les principales fonctions y furent, comme il était juste, dévolues aux médecins, qui avaient eu les soucis et l'honneur de l'initiative (2). Elle comptait alors dix-huit membres, qui furent ses fondateurs. Plusieurs avaient fait partie de nos anciennes Sociétés savantes; la plupart ont laissé parmi nous un nom vénéré. Qu'il suffise de citer les docteurs Jallon, Pelletier, Payen, J.-L.-F.-Dom. Latour, Lanoix, Ranque; parmi les naturalistes, MM. de Tristan, de Morogues, l'abbé Dubois, qui avait déjà publié sa *Flore orléanaise*, et Auguste de Saint-Hilaire, qui devait bientôt s'illustrer par sa *Flore du Brésil.*

La jeune Société ne tarda pas à s'accroître. L'année même de sa fondation, en décembre 1809, elle admit cinq nouveaux membres; et, quelques mois après (avril 1810), elle décida qu'elle s'adjoindrait « quelques membres agricoles », chargés de recueillir tout ce qui pourrait contribuer au progrès de l'économie rurale; c'est ainsi qu'elle admit dans son sein MM. de Guercheville, de Villebrême, d'Illiers, de

(1) *Procès-verbaux manuscrits des séances*, t. I, p. 3.

(2) Président, docteur Lanoix; vice-président, Jules de Tristan; secrétaire général, Dr Latour; secrétaire particulier, Dr Fouré; trésorier, Dr Payen.

Lockhart, propriétaires, et Lecauchoix, conservateur des forêts.

A raison de cette extension donnée à ses travaux, elle s'appela désormais *Société des Sciences physiques, de Médecine et d'Agriculture d'Orléans.*

Il fut, de plus, décidé qu'elle publierait, sous le titre de *Bulletin*, le compte rendu mensuel de ses travaux. « Ce sera, est-il écrit en tête du premier numéro, pour chaque citoyen instruit, un dépôt public où il aimera à puiser des renseignements précieux, et qu'il pourra lui-même enrichir. » Quant au programme de la Société, nous le trouvons ainsi formulé : « Elle s'occupe spécialement de toutes les sciences qui appartiennent à la seconde division de la première classe de l'Institut de France, savoir : l'anatomie, la zoologie, la médecine, la minéralogie, l'agriculture, et enfin les sciences physiques en général ». A côté, l'objet plus particulier de ses études : « La Société encouragera surtout les travaux relatifs à la prospérité du département du Loiret (1). »

En même temps qu'elle s'occupait ainsi de son organisation intérieure, l'Académie d'Orléans, c'est souvent le nom qu'on lui donne, se tenait en rapport avec les administrations publiques, dont la bienveillance active avait entouré sa naissance ; et avec les personnes distinguées de la ville qui devaient, par leurs talents ou leur influence, contribuer à sa renommée et assurer son avenir.

Le 25 février 1810, fut tenue à l'Hôtel de Ville une séance publique, présidée par le baron Pieyre, préfet du Loiret, à laquelle assistaient, avec M. Désormeaux, maire d'Orléans, MM. Petit-Lafosse, de Champeaux, recteur de l'Académie ; Genty, proviseur du Lycée ; les membres honoraires et les membres titulaires de la Société ; et les personnes les plus distinguées de la ville, qui avaient été invitées par une cir-

(1) Statuts, art. 1er.

culaire du Secrétaire général. La séance fut ouverte par un discours où le Préfet fit voir de quelle importance serait, pour le département et la science elle-même, la réunion de l'Agriculture à la Médecine et aux *Beaux-Arts*. On voit que M. Pieyre n'avait point renoncé à l'idée d'élargir le programme des travaux de la nouvelle Académie. Immédiatement après, le Secrétaire général donna lecture des statuts de la Société, de la liste de ses membres honoraires, titulaires et correspondants, ainsi que des travaux présentés par ses membres durant le semestre écoulé. C'étaient des mémoires de MM. de Tristan, de Saint-Hilaire, Payen, Jallon, Ranque, Latour père et Fougeron. La séance se termina par la lecture de travaux préparés en vue de cette solennité par MM. de Morogues, Pillon, de Tristan, Payen et Lanoix (1).

La Société comptait, à cette époque, 32 membres titulaires (2). Par son activité, ses travaux et la notoriété de ses membres, elle s'était déjà fait une place dans le monde savant, et se trouvait honorée de glorieuses sympathies. Corvisart, Cuvier, Fourcroy, Haüy, de Jussieu, de Lasteyrie ne dédaignèrent pas de figurer au nombre de ses membres honoraires. De Gérando, Brongniart, Dupuytren, Geoffroy Saint-Hilaire, Antoine Petit, Vauquelin, Parmentier, Monge, Pinel, Royer-Collard, Thouret, sont inscrits sur la liste de ses correspondants, dont le nombre s'élevait alors à 146. Ils se trouvaient dans la plupart des villes de notre département ; à Paris, en grand nombre ; autour de nous : à Blois, à Chartres, à Bourges ; un peu plus loin : à Tours, au Mans, à Versailles ; sur tous les points de la France : à Rouen, à Lyon, à La Rochelle, à Bordeaux, à Marseille, etc. D'autres, enfin, habitaient l'é-

(1) *Procès-verbaux manuscrits*, t. I, p. 15.

(2) Parmi eux, les médecins, chirurgiens, pharmaciens, étaient au nombre de 15.

tranger : Vilna, Pavie, Liège, Amsterdam, Londres, Berlin.

De tels succès encourageaient à l'espérance et à de nouveaux efforts. La jeune Société n'avait pas, en quatre ans, publié moins de sept volumes, quand elle fut, tout à coup, arrêtée dans sa marche par des événements plus forts qu'elle, et sous le poids desquels il lui fallut fléchir.

C'est le docteur J.-L.-F. Dominique Latour, qui, en sa qualité de secrétaire général d'abord, de secrétaire perpétuel ensuite, s'était chargé de la rédaction et de la publication du *Bulletin*. Jeune homme laborieux, plein de savoir et d'espérances, membre des Sociétés de médecine de Paris, de Rouen, de Montpellier, etc., médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans et du Lycée, professeur de médecine et d'histoire naturelle, il mourut prématurément, le 25 janvier 1814. Né le 20 décembre 1782, il venait d'entrer dans sa trente-deuxième année. Le *Bulletin* cessa de paraître.

En même temps, les grands et terribles événements de cette année et de celles qui suivirent, les luttes glorieuses et les désastres, les invasions, les discordes civiles, le bouleversement de la société, les misères matérielles et les angoisses morales, tous les malheurs de la patrie ne pouvaient laisser aux esprits le calme et la liberté indispensables à nos études. La Société d'agriculture dut, comme tant d'autres, interrompre ses travaux ; elle resta quatre ans sans les reprendre.

II.

On a pu voir combien modestes furent les débuts de la Société ; et ses progrès, combien rapides. A l'origine, quatre médecins ont la pensée première d'une association

scientifique. Bientôt, quelques-uns de leurs concitoyens, au nombre de 14, entrent dans leurs vues et fondent avec eux la *Société des Sciences physiques et médicales d'Orléans*. Un an ne s'était pas écoulé qu'une branche d'études fort importante s'était déjà ajoutée au programme, l'agriculture. En même temps, la Société publiait ses travaux, se mettait en rapport avec les savants étrangers à la ville, avec les sommités scientifiques de la capitale, et voyait se doubler, à peu près, le nombre de ses titulaires. Mais on était loin encore du plan que M. Maret et le baron Pieyre s'étaient tracé, aux temps du Consulat et de l'Empire. Une triple idée y dominait : 1° fonder une Société qui réunît les programmes des deux Sociétés royales supprimées en 1792, la *Société d'Agriculture* et l'*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans* ; 2° faire entrer dans cette Société, comme premiers titulaires naturellement désignés, les membres des anciennes Sociétés savantes ; 3° y introduire des hommes nouveaux, distingués par les mêmes goûts, les mêmes aptitudes, la même ardeur.

Ce beau projet ne fut pas complètement réalisé dès cette époque ; mais il restait à l'état d'espérance dans la pensée de nos savants, des administrateurs du département et de la ville, ainsi que du Conseil général. Quoi qu'il en soit, et malgré les progrès obtenus depuis 1809, la Société restait loin du but, quand elle fut, après être restée quatre ans inactive, appelée à reprendre ses travaux (1818).

Le département du Loiret était alors administré par un homme de haute distinction et de grand mérite, le comte Maxime de Choiseul-d'Aillecourt, membre de l'Institut de France. Passionné pour les choses de l'esprit, profondément convaincu de l'influence des Lettres et des Arts sur

(1) Voir *Bulletin*, t. I, p. VI, et suiv. et t. II, p. III.

l'état économique et surtout sur l'état moral du pays, regrettant que les Lettres et les Arts fussent encore absents du programme de notre Académie, répondant d'ailleurs au désir du Conseil général, dont les vœux étaient restés les mêmes depuis l'an VIII, et qui avait voté des fonds pour la reprise et la publication des travaux, M. de Choiseul reprit l'œuvre de ses prédécesseurs, réunit la Société en séance, le 30 janvier 1818, et prononça devant elle un discours qui nous a été conservé (1).

« J'ai cédé, dit-il, au désir de vous rassembler, de me présenter au milieu de vous, pour vous supplier, au nom des Sciences et des Lettres, de mettre un terme à votre inaction, qui s'accorde mal, j'ose le dire, avec vos dispositions et avec les vœux publics. »

L'orateur dit un mot de la réputation que la Société s'est faite dans les sciences médicales et l'agriculture, et il ajoute, au sujet de l'agriculture : « Qu'il me soit permis, Messieurs, de solliciter de vous une attention soutenue sur cette importante étude. Plus d'une fois, j'aurai recours à vos lumières pour obtenir les avis et les renseignements que le Gouvernement réclamerait. »

Plus loin : « Vous ne délaisserez pas, Messieurs, la littérature, surtout l'histoire en général, et celle de cette province illustrée, etc...

« Les beaux-arts trouveront aussi en vous l'appui qu'ils savent mériter. »

Autre point de vue, relatif à la composition de la Société :

« De tous les moyens qui pourraient rendre promptement à la Société son activité et sa vigueur, vous jugerez peut-être, Messieurs, que le plus efficace serait d'admettre parmi vous plusieurs collaborateurs, qui auraient des droits mérités à cette faveur. Sans avoir la présomption de

(1) *Procès-verbaux manuscrits*, t. I, p. 91.

diriger vos choix, encore moins de gêner vos suffrages, je soumets à votre jugement quelques adoptions.

« Vous aurez aussi à examiner s'il ne serait pas à propos d'inviter les membres de l'ancienne Académie d'Orléans à se joindre à vous... »

Il est bien évident que tous les points de ce discours avaient été préalablement arrêtés entre le préfet et les membres de la Société, ou du moins les plus influents d'entre eux, car, séance tenante, il fut immédiatement décidé, à l'unanimité des voix, qu'une classe de littérature serait formée dans la Société. Même on ajouta, également à l'unanimité, une disposition qui pouvait paraître moins nécessaire, à savoir que la poésie ne ferait point partie des travaux de la nouvelle Académie.

On procéda ensuite à la nomination, au scrutin secret, de plusieurs personnes distinguées par leurs connaissances en histoire naturelle, agriculture, littérature et beaux-arts. Furent élus MM. Gérard, Mallet de Chilly, Baguenault de Viéville, Laisné de Villevêque, d'Autroche, de la Place, Boscheron-Desportes, l'abbé de Rochas, Duparc, Ripault, Léger, l'abbé Septier, Adrien de Bizemont, Augustin Miron, Pagot. De plus, les anciens membres de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans furent invités à se réunir à la Société et à partager leurs travaux. Ils restaient peu nombreux : les uns acceptèrent, les autres s'excusèrent sur leur grand âge et leurs infirmités.

Par suite des changements survenus dans son organisation, la Société dut procéder à la revision de ses statuts, qui se fit dans la séance du 27 février 1818. Elle changea son titre en celui de *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans* ; elle fut, l'année suivante, autorisée à s'intituler *Société Royale*. Son Bulletin prit le nom d'*Annales* ; son bureau fut renouvelé. Le Préfet du Loiret, membre honoraire de la Société depuis son origine, pré-

sident honoraire dans la personne du baron Pieyre, devint, par voie d'élection et à l'unanimité, président ordinaire avec le comte de Choiseul, en reconnaissance des grands services qu'il venait de rendre. La vice-présidence fut dévolue à M. de la Place de Montevray, président de Chambre à la Cour; le docteur Jallon fut secrétaire général.

Le nombre des membres, précédemment fixé à quarante, put être porté à soixante. Dès la première année de la reconstitution, il s'éleva à quarante-six. Neuf médecins, trois chirurgiens, deux pharmaciens y représentaient les sciences médicales. Il y avait avec eux quatre magistrats, quatre naturalistes, cinq professeurs, cinq artistes ; douze propriétaires représentant l'agriculture ; deux membres de la Chambre des députés : MM. Crignon d'Ouzouer et Laisné de Villevêque. On voyait aussi, parmi les nouveaux titulaires, deux anciens membres de l'Institut d'Egypte : l'un était M. Ripault, et l'autre, M. Gérard, devenu directeur des contributions directes du département. En même temps était inscrit, sur la liste des membres honoraires, son frère F. Gérard, premier peintre du roi, membre de l'Institut de France. Alibert, Duméril, Poisson, Pinel, et d'autres devenaient membres correspondants.

M. de Choiseul quitta le département du Loiret au mois d'avril 1819, emportant les regrets et le souvenir affectueux de cette Société qu'il avait fait revivre et appelée à un plus bel avenir. Il fut remplacé à la présidence par M. de la Place; M. de Tristan devint vice-président.

Avec des membres devenus nombreux, et qui apportaient aux réunions des vues, des aptitudes et des préoccupations différentes ; avec un vaste programme à remplir, on ne tarda pas à reconnaître qu'il était nécessaire de procéder à la division du travail.

Aussi les membres titulaires furent-ils, à la séance du

29 février 1820, partagés en quatre sections : section d'Agriculture et d'Histoire naturelle, section des Sciences médicales, section des Belles-Lettres, section des Arts (1). Cette division s'est maintenue, dans le même ordre, jusqu'à nos jours, avec cette différence que l'histoire naturelle a été séparée de l'agriculture et rattachée aux arts.

Voici les attributions de chacune des sections :

Section d'Agriculture et d'Histoire naturelle. — Elle s'occupera de l'agriculture, de l'histoire naturelle, de l'art vétérinaire et de ce qui a trait à ces diverses parties.

Section des Sciences médicales. — Elle aura dans ses attributions la médecine, la chirurgie, l'anatomie, la chimie et leurs analogues.

Section des Belles-Lettres. — Elle comprendra dans son domaine les belles-lettres, la morale, la philosophie, la jurisprudence, les inscriptions, l'histoire, la numismatique et tous leurs analogues.

Section des Arts. — Elle comprend dans les éléments de ses travaux les sciences physiques et mathématiques, les arts libéraux et les arts industriels, et tout ce qui se rattache à ces titres.

Il fut stipulé, du reste, qu'il y avait entre les sections une égalité parfaite et qu'il ne s'attachait aucune idée de prééminence à l'ordre dans lequel on les inscrivait : au sein de l'unité se retrouvaient la variété et l'indépendance.

On venait d'atteindre enfin le but poursuivi depuis la première année du siècle. La nouvelle Académie, ainsi constituée, représentait et faisait revivre toutes nos anciennes associations savantes : dans ses deux premières sections se retrouvaient notre vieux Collège de médecine, notre École de

(1) V. t. II. des *Annales*, p. 155, la répartition des membres de la Société dans es quatre sections.

chirurgie et notre Société d'agriculture ; les deux autres sections se partageaient le programme de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans.

On peut dire qu'à partir de cette époque, l'histoire de notre Société actuelle se confond avec l'histoire de ses travaux. Il est cependant un certain nombre de résolutions, de faits, de renseignements d'une portée générale qu'il convient, avant tout, de réunir ici, comme à leur place la plus naturelle. Je vais le faire en peu de mots.

III.

Statuts et règlements. — Les premiers statuts de la Société furent lus en séance publique, le 25 février 1810. Ils furent définitivement arrêtés par la Société, le 16 janvier 1812, et approuvés par le Préfet, le 3 février suivant. Ils sont imprimés en tête du tome IV du *Bulletin*. Des modifications y ont été successivement faites, aux époques suivantes.

La réorganisation de la Société, en 1818, amena naturellement une nouvelle rédaction des statuts, adoptée par la Société dans sa séance du 27 février 1818, avec cette mention : « Art 51. Le présent règlement et toute modification qui pourrait y être apportée seront soumis à l'approbation de M. le Préfet. » (*Annales*, t. I., p. 17.)

Dès le 29 février 1820, une addition aux statuts fut rendue nécessaire, par suite du partage en sections des membres de la Société. (*Annales*, II., 149.) V. A la suite, la distribution des membres dans les sections.)

En 1866, les actes constitutifs de la Société sont rangés sous un double titre : les *statuts* et le *règlement*. Statuts et règlement sont, du reste, également soumis à l'approbation du Ministre de l'Instruction publique. « Aucune modi-

fication, est-il stipulé, n'y pourra être faite sans notre autorisation. » (*Mémoires*, 2e série, X., 5.)

En 1875, l'Administration se montre plus libérale : une distinction est faite entre les statuts et le règlement. Voici ce qui est écrit au décret du Président de la République : « Art. 2. Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret : aucune modification ne pourra y être apportée, sans l'autorisation du Conseil d'État. » Mais l'article 17 de ces statuts approuvés est formulé comme il suit : « Un règlement particulier déterminera les conditions d'administration intérieure et, en général, toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des statuts. — Ce règlement est fait par la Société, qui peut toujours le modifier. » (*Mémoires*, XVIII., 96.)

C'est dans ces conditions que s'est faite, en 1898, la dernière revision du règlement insérée en tête du tome LXVIII des *Mémoires*.

Le Bureau. — Le bureau de la Société a été constitué, dès l'origine, à très peu près comme il l'est aujourd'hui. Il comprenait : un président, un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire particulier et un trésorier. Nous voyons le docteur Latour prendre tantôt le titre de secrétaire général, tantôt celui, qui lui fut donné sans doute, de secrétaire perpétuel; mais il fut décidé, à sa mort (1814), que le titre de secrétaire perpétuel serait supprimé et que les fonctions seraient de trois ans pour le secrétaire général, comme pour les autres membres du bureau. Un membre a été ajouté au bureau dans les statuts de 1866, le bibliothécaire.

Depuis cette époque, la durée des fonctions du président, du vice-président, du secrétaire particulier et du trésorier est de trois ans ; de six ans pour le secrétaire général et pour le bibliothécaire. Ils sont tous indéfiniment rééligibles.

La Société compte, depuis sa fondation, neuf présidents :

MM. Lanoix, 1809; Dugaigneau, 1815; de Choiseul, 1818; de la Place, 1819; Ranque, 1844; de Sainte-Marie, 1847; Baguenault de Viéville, 1874; Eug. Bimbenet, 1887; Paulmier, 1891.

Quatre secrétaires généraux ont suffi à remplir les fonctions pendant près d'un siècle :

MM. Latour, 1809; Jallon, 1815; Pelletier, 1820; Loiseleur, 1870.

Les élections. — Je dirai un mot des qualités demandées aux candidats. Ils doivent « avoir cultivé avec succès les sciences auxquelles la Société se livre », écrit-on en 1812; « *une* des sciences auxquelles la Société se livre », est-il dit en 1818. C'est la seconde des qualités qu'on exige. La première, c'est « d'être avantageusement connu, sous le rapport des mœurs et du caractère ». (Statuts de 1812, art. 4). En 1818, on passe sur le caractère, mais on appuie sur l'autre point et on le souligne : il faut être d'une *moralité reconnue*. Dans les statuts de 1866, l'article tout entier disparaît. Ce n'est pas, assurément, qu'il rendît trop laborieux le recrutement de la Société; car, pour ne prendre qu'un exemple, à la séance du 21 février 1840, pour trois places à prendre dans les sections, nous trouvons un total de 17 candidats, agréés par la Société. Il y eut 44 membres pour procéder à l'élection. Le nombre des candidats a singulièrement baissé depuis lors, et aussi le nombre des électeurs; c'est au point que l'on a dû, dans ces derniers temps, admettre, en certains cas, le vote par correspondance.

Les Concours ouverts par la Société. — *Legs* faits à la Société par plusieurs de ses membres, en vue des prix à décerner.

Des concours d'hygiène, d'histoire, surtout d'agriculture,

furent, comme on le verra plus loin, ouverts à différentes époques, sur des questions posées dans un intérêt public.

Les prix étaient décernés par la Société, soit sur ses propres et modestes ressources, soit sur des subventions allouées à cet effet, par le Gouvernement ou le Conseil général, soit encore, surtout dans la seconde moitié du siècle, sur les libéralités de quelques généreux bienfaiteurs.

Le baron de Morogues donna l'exemple. Mort en 1840, il avait, par son testament, fait à la Société un legs de 1,500 francs pour la fondation d'un prix d'agriculture.

M. Perrot marcha sur ses traces et fit plus encore. C'est un capital de 3,000 francs qu'il laissa à la Société, dans le même dessein, en 1871.

La même année, M. de Sainte-Marie inscrivait dans son testament olographe une somme égale, en faveur de la Société, sans aucune affectation spéciale.

Enfin, en 1890, M. Emile Davoust nous légua 5,000 francs, « dont les arrérages, aux termes de son testament, devront servir, tous les cinq ans, à fonder un prix destiné à récompenser une œuvre d'art pur ou littéraire artistique ; et il sera joint au prix en argent une médaille commémorative. »

Séances publiques. — Les séances publiques furent les fêtes de la Société. Elles se tenaient à l'Hôtel de Ville, plus ordinairement à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence du Préfet, entouré de l'Évêque, du premier Président de la Cour, du Maire d'Orléans, du Recteur de l'Académie, membres honoraires de la Société. Les membres du Conseil général y étaient invités, ainsi que les personnes les plus distinguées de la Ville. La séance s'ouvrait par un discours du Président, suivi d'un rapport du Secrétaire général, sur les travaux de la Société ; puis venait la lecture de mémoires choisis, peut-être un peu

nombreux et quelquefois un peu longs : il arrivait que la solennité durât jusqu'à trois heures consécutives, sans musique et sans repos. Je le dis à l'honneur du zèle de la Société et de ses invités, et en général, de l'esprit et des sérieuses habitudes du temps.

« Il y aura une séance publique par an », est-il écrit article 36 des statuts de 1812; elle aura lieu dans la première quinzaine de juin, ajoutait l'article 25 des statuts de 1815. En fait, je ne crois pas avoir rencontré plus d'une dizaine de séances publiques dans un laps de cinquante années. Aussi est-il permis de trouver un luxe de précaution dans la restriction apportée par l'article 20 du règlement de 1866 : « Il y aura deux séances publiques, *au plus*, par an ; » mais ce qui suit est tout à fait conforme à la pratique : « La Société est juge du nombre et de l'opportunité des séances, dont elle fixera l'époque. »

On peut citer, au nombre des séances publiques les plus intéressantes, celle du 29 avril 1823, la première qui se soit tenue depuis la réorganisation de la Société ; et celle du 10 juin 1850, où le prix de Morogues fut pour la première fois solennellement décerné.

Publications de la Société. — Elles ont paru en quatre séries :

1° Le *Bulletin*, de 1810 à 1813, 7 volumes;

2° Les *Annales*, de 1818 à 1837, 14 volumes;

3° Les *Mémoires* (1re série), de 1837 à 1852, 10 volumes;

4° Les *Mémoires* (2e série), de 1852 à 1898, 36 volumes.

Soixante-sept volumes ont ainsi été publiés depuis sa fondation par la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

C'est à la date du 5 mars 1875 que notre Société fut reconnue, par décret présidentiel, comme établissement d'utilité publique.

Au moment de m'engager dans l'histoire de ses travaux, je dois avertir qu'il ne faut pas s'attendre à trouver ici un inventaire minutieux des communications, des mémoires, des rapports lus en séance, non plus qu'à une liste complète des auteurs. Ce travail a été fait une première fois par M. Charpignon, en 1874. Il s'agit aujourd'hui de le reviser, de disposer les matières dans un nouvel ordre et surtout de le compléter jusqu'à ce jour. Ce sera l'œuvre d'un de nos plus zélés et plus laborieux collègues, qui a bien voulu s'en charger.

Je vais donc présenter ici une sorte de tableau rapidement esquissé, mais fidèle, où je devrai, pour éviter la confusion et les longueurs, ne m'attarder guère qu'aux principaux objets, aux idées générales, aux grandes lignes, et dans lequel je voudrais répandre, si cela m'était possible, un peu d'intérêt, de lumière et de variété.

Je ferai remarquer encore que les travaux des dix dernières années ne seront qu'indiqués dans ces pages ; ils doivent être, d'après les instructions du Ministre, et en vue de l'Exposition universelle, l'objet d'une étude spéciale, confiée aux bons soins d'un autre membre de la Société.

CHAPITRE II

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ. — LES SCIENCES

Botanique : L'abbé Dubois, Auguste de Saint-Hilaire, Jules de Tristan, le docteur Pelletier, MM. Nouel, Jullien-Crosnier, Sainjon. — Géologie : Sébastien de Morogues, Jules de Tristan. — Paléontologie : De Lockhart, Nouel. — Hydrométrie, *Inondations de la Loire* : MM. Collin et Sainjon. — Météorologie orléanaise : MM. Fauré, de Tristan. — Sciences mathématiques : MM. B. de Monvel, Baudoin, Rérolle. — Sciences appliquées : MM. Fribourg, Frot, de la Taille, Heude.

I

Il ne faudrait pas croire que la vie intellectuelle du pays se fût totalement éteinte, à la suite des événements de 1792. Le feu sacré, sans doute, ne brillait plus ; mais il se conservait, çà et là, sous la cendre : les esprits cultivés ne pouvaient point abandonner, sans espoir d'y revenir jamais, les études qui avaient fait le charme de leur vie ; ne trouvaient-ils pas d'ailleurs, dans le silence du cabinet, une sorte de diversion et comme un refuge contre les terribles agitations du dehors ? Voilà pourquoi, quand l'ordre fut rétabli, il nous fut donné de voir revivre et refleurir si vite, et dans tous les sens, les traditions de l'esprit français ; et pourquoi notre Société se trouva en mesure, dès sa naissance, de communiquer au public d'importants travaux.

C'est en 1803, après avoir, durant de longues années, parcouru nos environs, qu'un membre de l'ancienne Académie d'Orléans, l'abbé Dubois, publia sa *Méthode*

éprouvée avec laquelle on parvient facilement, et sans maître, à connaître les plantes du centre de la France. Ce livre, fort remarquable pour le temps où il parut, insuffisant aujourd'hui, mais toujours utile, a fait naître au début du siècle et longtemps entretenu parmi nous le goût de la botanique. « C'est le premier exemple de l'alliance de la méthode dichotomique avec la méthode naturelle (1). » Un des disciples de l'abbé Dubois, et le plus illustre de tous, Auguste de Saint-Hilaire, entra en même temps que lui à la *Société des Sciences physiques et médicales d'Orléans*, en qualité de fondateur. Son premier travail fut un hommage rendu à son maître, qu'il devait tant surpasser. « Sa flore, y dit-il, a guidé mes premiers pas dans l'étude de la botanique et me l'a fait aimer. Encouragé par lui, je vais indiquer un petit nombre de plantes qui ont échappé à ses regards et que j'ai glanées sur ses pas. » Le mémoire de Saint-Hilaire est intitulé : *Notice sur* 70 *espèces et quelques variétés de plantes phanérogames, trouvées dans le département du Loiret, depuis la publication de la Flore orléanaise de M. l'abbé Dubois* (2).

Il est à remarquer que, parmi les soixante-dix espèces alors signalées et décrites, il y en a quinze que l'on eût inutilement cherchées dans les environs de Paris, et deux qui n'étaient même pas indiquées dans les flores générales de la France.

L'inventaire de nos richesses végétales devait être considérablement augmenté, dans la suite, par les recherches de nos confrères, MM. Nouel et Jullien-Crosnier, et aussi d'un savant modeste, qui n'a pas appartenu à notre Société, M. Humnicki, réfugié polonais. Tandis que le livre de

(1) Aug. de SAINT-HILAIRE).
(2) *Bulletins de la Société*, t. I., p. 97, 134, 210, 254.

M. Dubois ne relate que 1,049 plantes phanérogames, on en compte aujourd'hui environ 1,720 (1).

Saint-Hilaire, du reste, nous indique le moyen de trouver encore et de tout découvrir : c'est de visiter, sans exception, toutes les localités, et d'explorer chacune d'elles à plusieurs reprises et en toute saison. Quelques-unes sont désignées par lui comme devant fournir une récolte particulièrement abondante : l'île Saint-Loup, par exemple, où la Loire apporte de loin le tribut des montagnes; et surtout les rochers de Malesherbes, dont la flore peut nous dispenser de porter envie à celle de Fontainebleau. C'est, dit-il, le seul lieu où croisse en France la *Scabieuse de l'Ukraine*, *Scabiosa ucranica* (2).

Il quitta, le 1er avril 1816, Orléans et la France dans la compagnie du duc de Luxembourg, notre ambassadeur au Brésil. Il revint six ans plus tard (juin 1822), comptant, parmi ses collections de toutes sortes, sept mille espèces de plantes environ, et l'on vit, deux ans après, paraître à Paris, en 3 volumes in-4°, un ouvrage à tous les points de vue considérable : *La Flore du Brésil méridional, par M. Auguste de Saint-Hilaire, correspondant de l'Institut, membre de la Société dss Sciences. Belles-Lettres et Arts d'Orléans.* C'est Humboldt qui rendit compte à l'Académie des Sciences (juillet 1825) de la *Flore du Brésil.* « L'auteur, il n'hésite pas à le

(1) Humnicki, *Catalogue des plantes et des localités nouvelles des environs d'Orléans.* — Nouel, Cinq mémoires sur quelques plantes du département du Loiret, 1866, 1868, 1870, 1874. Nous devons encore à M. Nouel un *Catalogue des oiseaux* observés dans le département du Loiret (1876). — Jullien-Crosnier, *Catalogue des plantes vasculaires du département du Loiret*, 1890. Tout récemment (1898), M. Jullien a publié un supplément qui ajoute à son Catalogue 124 plantes nouvelles.

(2) Aug. de Saint-Hilaire. *Rapport sur la flore d'Indre-et-Loire*, *Mémoires* de la Société, 1re série, t. II.

dire, occupe un des premiers rangs parmi les grands botanistes de notre siècle. » Cinq ans ne s'étaient pas écoulés qu'il allait s'asseoir à l'Académie des Sciences, où il remplaçait Lamarck (8 février 1830) (1).

A côté d'Auguste de Saint-Hilaire, l'honneur, on pourrait dire la gloire de notre Société naissante, vient naturellement se placer le nom d'un autre de nos fondateurs, un savant modeste, intime ami de Saint-Hilaire, associé à ses travaux, qui l'inspira souvent, qui le dirigea peut-être au témoignage de Moquin-Tandon, dans ses ouvrages d'organographie : le docteur Pelletier-Sautelet. N'est-ce pas lui qui alla dénicher dans les rochers de Malesherbes, à l'entrée d'une caverne, la *Doradille lancéolée*, jusqu'alors inconnue en France (2)? Saint-Hilaire ne l'oublia point et l'aima toujours ; le nom de Pelletier-Sautelet est inscrit à la suite de ceux d'Antoine-Laurent de Jussieu et de Robert Brown, au frontispice de ses leçons de *Morphologie végétale* (1840). Du reste, il n'avait pas attendu si longtemps pour rendre au mérite de son ami un autre et plus distingué témoignage. Rencontre-t-il, au Brésil, une plante fort curieuse et jusqu'alors inconnue, c'est *Pelletiera* qu'il l'appelle, « en l'honneur, dit-il, du docteur Pelletier, d'Orléans, qui a remarquablement disserté sur les gemmes des arbres et est, si je ne me trompe, le premier des Français qui ait eu l'idée de la métamorphose des plantes » (3).

(1) V. aux *Annales*, t. V, p. 151, le rapport fait à l'Académie des Sciences sur le *Voyage au Brésil*, d'Aug. de Saint-Hilaire.

(2) Aug. de Saint-Hilaire. *Rapport sur la flore d'Indre-et-Loire.*

(3) « In honorem D. M. Pelletieri, Aurelianensis, qui de gemmis arborum egregie dissertavit, et primus inter Gallos, nisi nos fallit animus, plantarum metamorphosim cogitatione effinxit. (*Monographie des Primulacées*). *Mémoires*, 1re série, t. II (1838), p. 201.

Cf. Annales, V, p. 141, séance du 30 janvier 1823. Lettre de Saint-Hilaire au président de la Société.

Ce qui fait l'intérêt du *Pelletiera*, c'est qu'il est, par une exception

Robert Brown, ce savant botaniste anglais, associé de notre Académie des Sciences, dont je citais le nom tout à l'heure, avait déjà, en mémoire de l'abbé Dubois, donné le nom de *Duboisia* à un genre de la famille des *Solanées*.

Avec Saint-Hilaire et Pelletier, la Société d'Orléans comptait parmi ses fondateurs un autre savant botaniste : Jules de Tristan (1). Préparé par de fortes études faites à *l'Ecole des Mines* (1793-1797), il embrassait dans sa pensée et ses rêves d'avenir toutes les branches de l'histoire naturelle ; mais c'est du côté de la botanique que se portèrent d'abord ses préférences (2). Il publia, en 1810, dans le premier volume des *Bulletins* son *Mémoire sur la situation botanique de l'Orléanais et sur les carac-*

unique, une *Primulacée* à corolle polypétale, et qu'il vient ainsi à l'appui des idées de Jussieu, sur la grande analogie des corolles monopétales et polypétales et de l'opinion de Decandelle qui considère la corolle monopétale comme résultant de l'union des pétales séparées dans la seconde. V. *Annales*, t. V, p. 262.

(1) Ces savants, auxquels je joindrai MM. de Morogues et de Lockhart, avaient à peu près le même âge. Ils appartiennent à une période féconde.

De Morogues	naquit en	1776,	mort en	1840.
De Tristan,	—	1776,	—	1861.
Pelletier,	—	1778,	—	1870.
Aug. de St-Hilaire	—	1779,	—	1863.
De Lockhart,	—	1781,	—	1865.

(2) Son Mémoire sur les affinités du genre *réséda* lui valut les éloges de Robert Brown, qui a voulu baptiser du nom de Tristania un arbre de la Nouvelle-Hollande. Ce mémoire, dit de son côté Aug. de Saint Hilaire, est éminemment philosophique et extrêmement remarquable pour l'époque où il parut. (Aug. DE SAINT-HILAIRE, *Premier Mémoire sur la structure et les anomalies de la fleur des résédacées*, séance du 22 avril 1834. *Annales*, XII, 157.)

M. de Tristan épousa, au cours de l'année 1797, Anne-Joséphine de Montaudoin et se fixa au château de la Source, qu'il habita jusqu'en 1811.

tères de la flore orléanaise. S'emparant des catalogues rédigés jusqu'alors, les comparant entre eux et avec la carte botanique de la France, rédigée par de Candolle, il arrive à cette conclusion qu'Orléans est plus riche en végétaux que Rouen et Bordeaux ; que Nantes, Vannes et Niort ne peuvent nous être comparés ; qu'une vingtaine de villes peuvent peut-être lutter avec nous, mais qu'il n'y en a que sept qui nous surpassent. Nos connaissances en botanique ont fait des progrès depuis lors, et, si le nombre des espèces vasculaires connues a pu s'élever, chez nous, de 1.000 à 1.700, il n'est assurément pas resté stationnaire ailleurs. Mais, quoi qu'il soit arrivé, on ne se hasarde guère en affirmant d'une manière générale que le département du Loiret occupe toujours, par ses richesses végétales, un rang élevé parmi les pays de plaine. Cette situation, il la doit, comme le fait voir M. de Tristan, à la remarquable diversité qui règne dans son sol et dans son climat : au Nord, les plaines fertiles de la Beauce et du Gâtinais, la forêt avec ses ombrages ; au Midi, le val de Loire et sa riche couche d'alluvion, puis les sables de la Sologne ; entre les deux, le beau fleuve, qui roule dans ses eaux et dépose sur ses rives des semences tombées des montagnes et muries sous un autre soleil. Joignons-y les rochers de Malesherbes tant recommandés par Auguste de Saint-Hilaire. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait chez nous des plantes inconnues de la flore parisienne ; que le glaïeul, l'asphodèle, le muflier à feuilles de pâquerette soient cités par de Tristan comme ne se trouvant pas dans les départements voisins ; et que la *Lobêche brûlante* ainsi que la *Vicia lathyroïdes* aient été vues pour la première fois en Sologne. Morison, au XVII[e] siècle, avait nommé la première de ces plantes *Rapuntium soloniense* ; l'autre a été longtemps connue sous la dénomination d'*Ervum sabuloniense*. N'est-ce pas dans le bois du Poutils, à Olivet, que

l'on pouvait cueillir, au commencement du siècle, le *Pæonia corallina*, alors inconnu du reste de la France? Il n'en restait plus qu'un pied, aux environs de 1840, et le propriétaire veillait amoureusement sur ses jours. C'est alors que M. Jullien-Crosnier put en avoir quelques échantillons qu'il conserve, depuis plus de cinquante ans, avec un soin jaloux, dans son riche et précieux herbier. Et n'est-ce pas aux bords du Loiret qu'un botaniste orléanais, Noël Caperon, fit, au XVIe siècle, la découverte de la jolie *Fritillaire*? Elle se trouvait, au temps de M. de Tristan, aux environs de Baugency ; plus exactement, à deux lieues de là, en descendant la Loire, dans le bois de Briou, où elle croissait en abondance. Combien de fois n'ai-je pas vu, dans mon enfance, les pauvres gens de la ville partir de grand matin pour le bois ; en revenir au soir, accablés sous le poids de longs fagots qui traînaient jusqu'à terre et dépassaient leurs têtes ! Et, sur ces fagots, presque toujours des fleurs, pour parer la pauvre demeure et faire la joie des petits enfants. C'étaient des perce-neige à la fin de l'hiver, des narcisses jaunes au premier printemps, puis des coucous, puis de gros bouquets de ce qu'ils appelaient des tulipes, et qui étaient de tendres fritillaires, mollement inclinées sur leurs tiges, avec leurs corolles décorées d'une sorte de damier, à compartiments blancs et violets. Mais, depuis soixante ans, le bois de Briou a disparu, de vastes champs de blé le remplacent, les petits oiseaux se sont envolés, n'ayant plus d'ombrages, les fleurs des bois ont péri sous la charrue du laboureur ; c'est ainsi, paraît-il, que rien n'est fait pour durer sur la terre; allez chercher à présent aux Champs-Élysées les fleurs qu'aimait à y cueillir Tournefort; et n'est-il pas vrai que de féroces amateurs ont fini par arracher aux rochers de Vaucluse jusqu'au dernier échantillon de l'humble fougère, devenue trop célèbre, qui portait le nom de Pétrarque, *Asplenium Petrarchæ*?

On a cru s'apercevoir, à Orléans, que des plantes nouvelles nous sont arrivées dans les ballots de matières premières, expédiées à nos manufactures, et même, en 1870, dans les fourrages de l'armée d'invasion. Je le veux ; mais combien ne nous faudrait-il pas de ces petites graminées venues d'Australie, d'Allemagne ou d'Amérique, pour nous valoir l'Asplenium de Pétrarque ou la Fritillaire de Briou? Dans ce va-et-vient des espèces organiques et plus encore des idées morales, il est à craindre que nous n'ayons gagné, à l'échange, beaucoup moins que nous n'avons perdu.

II

Pendant que Saint-Hilaire, Pelletier et de Tristan exploraient autour d'eux la surface et la parure de la terre, Sébastien de Morogues s'enfonçait dans notre sous-sol pour déterminer la nature, l'étendue, la profondeur et l'âge relatif du calcaire orléanais. Élève de l'École des Mines, préparé par les leçons de Vauquelin et de l'abbé Haüy, et plein d'ardeur, nous le voyons dans toutes les carrières : à Olivet, à Saint-Mesmin, à Cléry ; et, sur la rive droite de la Loire, à La Chapelle, à Avaray. Il explore la Beauce, du côté d'Ouzouer-le-Marché, de Tournoisis, de Toury, de Chaussy, reçoit communication des observations faites par M. de Champvallins, dans les environs de Viabon; par M. de Tristan, auprès de Pithiviers; et pousse jusqu'à Montargis, jusqu'à Gien. Il consigna le résultat de ses recherches dans un Mémoire intitulé : *Essai sur la constitution minéralogique et géologique des environs d'Orléans* (1). Comme il n'avait pu recueillir, en matière de débris animaux, que des coquilles fluviatiles : « On ne peut douter,

(1) *Bulletin* : t. I (1810), p. 103, 164, 221.

dit-il, que nos calcaires ne soient d'origine d'eau douce, et qu'ils n'aient été formés tranquillement sur les lieux mêmes qu'ils occupent. » J'ai tenu à citer ici la plus générale du moins de ses conclusions : c'est son Mémoire tout entier qu'il faut lire.

M. de Tristan se trouva amené, l'année suivante, à faire, entre Pithiviers et Fontainebleau, des investigations analogues à celles auxquelles son collègue venait de se livrer dans les environs d'Orléans. Sorti comme lui de l'École des Mines et animé de la même ardeur, il se proposait de vérifier la position respective, ainsi que la liaison des couches calcaires de l'Orléanais et du grès qui forme les roches de Fontainebleau ; et il espérait arriver à déterminer par là les rapports du bassin de la Loire et de celui de la Seine. Il lui parut au moins probable que les grès de Fontainebleau ont été autrefois surmontés de formations calcaires dont il étudia sur différents points la puissance et l'étendue (1). Il y trouva, dans la carrière de Pontournois, des coquilles d'eau douce, qu'il a décrites ; et, parmi elles, deux hélices qu'il convient de signaler et que Brongniart a fait connaître par les *Annales du Museum* (t. XX, p. 379). Il y donne à l'une le nom de Morogues, *Helix Moroguesi* ; à l'autre, celui de Tristan, *Helix Tristani*. On aime à voir ces deux noms ainsi rapprochés sous la plume de Brongniart, comme ceux de Pelletier et de l'abbé Dubois dans les écrits de Saint-Hilaire et de Robert Brown ; on salue, en passant, avec respect, ces distinctions, fort modestes assurément, mais bien honorables, décernées qu'elles sont avec autant de simplicité que de compétence par des savants illustres, à de fiers et généreux travailleurs, qui les méritaient, au lieu de les solliciter.

(1) *Notice sur la Géologie du Gâtinais*, par M. de TRISTAN. Tome II des *Bulletins* de la Société, p. 147.

Nos géologues orléanais ne devaient pas tarder à recevoir un nouvel et plus significatif hommage. C'est en 1811 que Cuvier et Brongniart firent paraître leur *Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris*. Les travaux de MM. de Morogues et de Tristan, récemment publiés dans nos *Bulletins*, leur inspirèrent une telle confiance qu'ils n'hésitèrent point à les faire entrer dans leur étude du bassin de la Loire (1).

Les bases de la science une fois établies, on se hâtait d'en déduire et d'en faire connaître les conséquences pratiques : « L'agriculteur de la Beauce, écrivait M. de Tristan, en reconnaissant la superposition des couches dont il affleure la surface, saura sous laquelle il doit trouver la terre blanche qu'il emploie si utilement pour ses constructions rurales; et l'agriculteur du Val ou de la Sologne conservera, en traçant son sillon, l'espoir de découvrir la marne précieuse dont l'expansion prudente doit assurer les succès de ses travaux. L'habitant éloigné des carrières en exploitation, en découvrira quelquefois dans son voisinage ; et, guidé par la même théorie, celui pour lequel le sable ou l'argile seront utiles à rencontrer, saura quand il devra employer des sommes importantes pour les trouver à proximité du lieu qu'il habite. » Et, par contre, la science servira de guide aux administrations publiques et les détournera des entreprises désastreuses. « Naguères, continue M. de Tristan, des administrateurs estimables, n'écoutant que leurs vues philanthropiques, prétendirent établir un puits foré dans notre ville, à l'instar de ceux qui sont si utilement pratiqués dans la Flandre ; et vous vous rappelez qu'après de grandes dépenses, leurs recherches furent infructueuses. Si les auteurs de ce projet, chimérique dans

(1) Cf. *Notes sur les rapports qui paraissent exister entre les bancs fossiles orléanais et les bancs fossiles parisiens*, par M. le vicomte Ferrand. Au tome II des *Annales* de la Société.

Orléans, eussent comparé la nature et la position des couches de notre sol à celles du sol de Flandre, ils eussent été promptement détournés de leurs idées (1). »

III

Cependant, les grands travaux de Cuvier avaient donné naissance à une branche nouvelle et considérable des études géologiques, la science des animaux fossiles. Deux savants orléanais, membres de notre ancienne Académie royale, MM. Dufay et Prozet, firent, à partir, selon l'un d'eux, de 1778, des recherches dans les carrières de Montabuzard, commune d'Ingré. Ils y découvrirent des ossements de quadrupèdes que Cuvier reconnut (tome VI des *Annales du Museum d'histoire naturelle*) comme ayant appartenu à des espèces du genre palæothérium, genre voisin des tapirs et des rhinocéros, et dont on ne connaît aucun analogue vivant. Un de ces ossements surtout, gravé au tome VI, p. 57, des *Annales du Museum*, est d'autant plus précieux qu'il est le seul connu de la plus grande espèce de palæotherium. L'animal auquel il appartint avait des proportions analogues à celles du rhinocéros et supérieures à celles du *palæotherium magnum* des environs de Paris.

M. de Morogues, après MM. Defay et Prozet, et, après M. de Moroges, M. de Tristan, visitèrent Montabuzard et y firent quelques découvertes ; mais c'est à M. de Lockhart, ancien élève de l'École polytechnique et entré dans la Société en qualité de cultivateur, qu'il était réservé d'attacher son nom à la paléontologie de l'Orléanais.

M. de Lockhart était persuadé, avec raison, que des

(1) *Annales*, II, p. 78.

observations isolées ne constituent pas la science, qu'elles n'en sont que les matériaux; qu'il faut comparer; qu'il faut, par conséquent, beaucoup voir; et que les voyages sont nécessaires au géologue. Ce sont les environs de Dieppe qui lui fournirent le sujet du premier Mémoire qu'il présenta à la Société des Sciences (1). Chose curieuse et un peu étonnante au premier abord, mais qui s'explique: M. de Tristan, dans ses courses à travers le Gâtinais, était encore absorbé par son goût pour la botanique; aussi lui arrivait-il, en descendant la vallée de Malesherbes, de se laisser distraire par les fleurs, au lieu d'être tout entier, comme il l'aurait voulu, à l'examen des différentes couches du sol, qui venaient affleurer sur les pentes : la botanique faisait tort à la géologie. Au souvenir de ses études, M. de Lockhart pouvait aussi se laisser entraîner, mais du côté des mathématiques, un peu plus qu'il n'était nécessaire à un géologue. Ce qu'il en fut, j'avoue que je n'en sais rien; mais je sais, parce qu'il l'a dit, qu'il avait un goût prononcé pour la peinture. Seulement, il lui arriva le contraire de ce qui était arrivé à M. de Tristan. Au lieu de causer des distractions au géologue, l'amour de la peinture lui vint en aide, au moins une fois en sa vie. Voici comment: « Mon goût particulier pour la peinture, dit-il, m'entraînait ordinairement vers les points les plus agrestes et les plus élevés de la côte. Ces lieux étaient aussi les plus favorables aux observations géognostiques et à l'étude de la géologie. Les côtes des environs de Dieppe sont escarpées en falaises assez grandes; les vallées, et les rivières qui se rendent à la mer, y ont formé des ruptures, qui permettent d'étudier l'intérieur du sol, soit sur les flancs de ces vallées, soit dans les déchirements de la falaise. » On voit d'ici le tableau ; je m'y arrache à regret, impatient que je suis

(1) *Note géologique sur les environs de Dieppe*, 18 juin 1819. *Annales*, t. III, p. 83.

d'arriver à ce qui fut le premier titre scientifique de M. de Lockhart : *Les ossements fossiles d'Avaray* (1).

Avaray est la première commune que l'on rencontre, en Loir-et-Cher, après Lestiou, quand on quitte, en suivant la Loire, le département du Loiret. C'est le 5 janvier 1821 que M. de Lockhart fit à la Société une première lecture sur les recherches et les découvertes qu'il y avait faites. Il décrit, avec beaucoup de clarté et de précision, d'abord le gisement des fossiles, ensuite les ossements qu'il a pu recueillir. Quant aux attributions de ces débris, les unes lui semblent sûres, les autres douteuses. Il retourna donc deux autres fois à Avaray, en 1826 et 1829. Il put alors faire de nouvelles découvertes et éclaircir ses doutes, soit directement, soit en envoyant des échantillons à Cuvier, qui voulut bien les déterminer ; même il désira et obtint un astragale de rhinocéros, pour compléter les collections du Museum. Le reste, c'est-à-dire la presque totalité des découvertes, fut déposé au Musée d'Orléans, dont M. de Lockhart était alors directeur. « Je crois, a-t-il écrit, reconnaître dans le dépôt d'Avaray au moins quinze espèces dont les congénères ne se retrouvent plus à la surface actuelle de nos continents, savoir : le mastodonte à dents étroites, peut-être le grand mastodonte ; deux espèces d'hippopotame ; deux espèces au moins de rhinocéros ; le tapir gigantesque ; quatre espèces de carnassiers du genre *canis* ; une espèce de ruminant ; une espèce de tortue. » Il y joignit ensuite des castors, des crocodiles, des cerfs.

Aucun ossement humain ne s'est rencontré dans le dépôt d'Avaray ; aucun dépôt marin non plus ; la couche meuble, qui recèle les ossements, est, au contraire, immédiatement placée sur un lit de calcaire à coquilles lacustres.

(1) *Mémoire sur les ossements fossiles d'Avaray. Annales,* III, p. 116; VIII, 105 ; IX, 226.

Tous ces débris présentent l'aspect d'une grande ancienneté ; ils ne sont point pétrifiés ; ils noircissent au feu, ce qui est dû à une portion de gélatine qu'ils retiennent encore. Du reste, l'état des ossements prouve qu'ils n'ont point été roulés, mais qu'ils ont été ensevelis au lieu même ou près du lieu où vivaient les animaux dont ils proviennent. »

Des mastodontes, des rhinocéros, des tapirs gigantesques, des castors, des crocodiles, tels étaient donc, à une époque indéterminée, mais immensément antérieure aux temps historiques, les habitants des lieux où s'élèvent nos demeures, où s'étendent nos vignobles et nos moissons.

J'ai cru devoir signaler les résultats les plus frappants de la plus belle découverte paléontologique qui eût été faite jusqu'alors dans l'Orléanais.

M. de Lockhart ne cessait point de poursuivre ses recherches ; et il en communiquait les résultats à la Société, dans le but de fournir à la science des matériaux authentiques, pour une paléontologie générale.

« Les dernières fouilles que j'ai fait exécuter moi-même, disait-il à la séance du 23 juin 1826, et celles qui ont été faites dernièrement pour l'établissement des chemins de fer, m'ont fait connaître plusieurs nouveaux dépôts et procuré d'abondants débris d'animaux fossiles dont je vais vous décrire les plus importants. »

Les dépôts signalés sont : dans le Loiret, à Fleury-aux-Choux, à Ruan, Neuville, Marigny ; Maigreville, près La Chapelle ; Chevilly, Montabuzard, Bricy, Vennecy, Ingré ; et à Beaumont, près Mer, Pont-Levoy, Vilbaron, dans le Loir-et-Cher. Fait remarquable, aucun gisement fossilifère n'avait été découvert sur la rive gauche de la Loire. (1)

Quant aux principaux objets recueillis, ce sont : un

(1) Cela n'est plus vrai aujourd'hui, comme M. Sainjon me l'a fait voir dans les collections de notre Musée.

tronc d'arbre de 2 mètres 40 de longueur, et des morceaux de palmier pétrifiés en silex ; de très beaux fragments d'une carapace de tortue de grande dimension ; une mâchoire portant six molaires, avec une vertèbre, et un humérus entier de rhinocéros ; un astragale d'un grand cerf ; des molaires de mastodonte ; une mâchoire inférieure d'un grand lophiodon ; une belle pointe de défense et des molaires de dinotherium.

La faune fossile de l'Orléanais fut dès lors considérée comme une des plus riches de la France en débris d'animaux vertébrés : « Elle excite vivement, dit M. de Lockhart, l'attention des paléontologistes ; les savants professeurs du Museum sont souvent venus visiter les collections du Musée d'Orléans, pour en étudier et dessiner les échantillons les plus remarquables. »

Ces paroles étaient prononcées dans une séance publique, le 16 juin 1832 (1). Dans un Mémoire lu ce jour-là et intitulé : *Aperçu de la constitution géologique et de la paléontologie du département du Loiret*, l'auteur complète les études de MM. de Morogues et de Tristan ; pousse ses recherches, afin de donner plus d'autorité à ses conclusions, en dehors du département, jusqu'à Blois, Romorantin, Valençay, Châteaudun, Vendôme ; et s'appuie sur les travaux les plus récents d'Elie de Beaumont, d'Archiac, de Constant Prévost. Sa conclusion est à citer :

« Des observations et des faits qui précèdent, on est autorisé à conclure que notre contrée a été formée dans les eaux douces ; qu'à une époque géologique antérieure à celle actuelle, le sol que nous habitons nourrissait un grand nombre d'animaux dont les genres et les espèces n'existent plus maintenant sur le sol à l'état vivant ; que ce sol était alors ombragé par de vastes forêts d'espèces d'arbres qui ne végètent plus maintenant dans nos climats.

(1) *Mémoires* de la Société, IX, 102.

« On peut aussi conclure avec certitude qu'avant l'époque actuelle, une mer, dont on reconnaît maintenant le fond desséché, faisait rivage sur les limites de notre département au midi; enfin, on peut également supposer que la création de l'homme n'est pas antérieure à l'époque actuelle ou historique ; puisque, parmi tant de débris d'animaux et de végétaux de l'époque précédente, on ne trouve aucun indice de l'existence de la race humaine.....

« Lorsque ce travail, commencé depuis trente ans et dont les notes ont toutes été prises sur place, aura été terminé, je serai heureux d'avoir contribué aux progrès de la paléontologie générale, enrichi le Musée dont la ville d'Orléans m'a confié la direction, et fourni des matériaux utiles à la carte géologique du département. »

Après avoir ainsi résumé la question géologique, l'infatigable savant, dans la séance du 15 février 1856, étudiait le gisement des fossiles et cherchait à déterminer l'âge relatif des couches qui les renferment (1). Le 7 janvier 1859, il présentait une courte monographie du hameau de Montabuzard. Parmi les dépôts si nombreux de fossiles d'animaux vertébrés que possède le département, celui de Montabuzard est le seul qui se rencontre dans des bancs pierreux (2).

Je me suis peut-être étendu sur les travaux de quelques-uns plus longuement qu'il ne me sera possible de le faire dans la suite ; j'avoue que je n'ai pas la force de le regretter quand je considère, d'un côté, l'importance des

(1) *Notice sur l'âge géologique des gîtes fossilifères de l'Orléanais. Mémoires*, nouvelle série, t. II, 163.

(2) *Description des ossements fossiles de Montabuzard. Mémoires*, t. III, 203.

Cette assertion de M. de Lockhart, vraie au moment où il écrivait, a été depuis reproduite dans plusieurs ouvrages de géologie. Des découvertes ultérieures ont amené à reconnaître qu'elle est erronée.

sujets traités, de l'autre, le mérite des auteurs. C'étaient des hommes éminents, laborieux, infatigables; nous les retrouverons dans cette histoire, et ils ont encore leur place ailleurs. Ils furent au nombre des fondateurs de cette Société, ils en ont été l'honneur, et ils resteront nos modèles. Il est bon peut-être de nous dire que le travail ne semble pas avoir abrégé leurs jours : Auguste de Saint-Hilaire est mort à 74 ans, Charles de Lockhart à 84, Jules de Tristan à 85 ; quant au docteur Pelletier, il ne lui manquait plus que huit ans pour avoir accompli son siècle (1).

Je ne puis terminer cette histoire abrégée de la paléontologie orléanaise sans mentionner un Mémoire du 16 février 1866 par M. Nouel, qui succéda à M. de Lockhart dans la direction de notre Musée d'histoire naturelle. Il s'agit d'ossements de rhinocéros trouvés dans une sablière de Neuville-aux-Bois, au mois d'août 1865, et surtout d'une tête de rhinocéros remarquablement conservée. M. Albert Gaudry est venu à Orléans pour l'examiner. Une étude attentive et de minutieuses comparaisons ont porté à croire que l'on se trouve en présence d'une espèce qui ne se rencontre point ailleurs, ni à l'état vivant, ni à l'état fossile. M. Nouel en a fait dessiner les différentes parties avec soin et lui a donné le nom de *Rhinoceros aurelianensis*. Une tortue, qui provient également de Neuville, est aussi une espèce nouvelle.

IV

Notre département se trouvait donc avoir été soigneusement étudié dans la végétation qui couvre sa surface et

(1) Aug. de Saint-Hilaire, né à Orléans, le 4 octobre 1779, mort à Sennely, le 30 septembre 1853.

De Lockhart, 1781-1865. — De Tristan, 1776-1831. — Pelletier, 1778-1870.

dans les roches calcaires qui constituent son sous-sol, sans que l'on semble avoir beaucoup songé au beau fleuve qui le traverse, sur une vaste étendue, et qui joue un si grand rôle dans l'aspect, dans le climat, dans les conditions économiques et dans l'histoire du pays, jusqu'au jour où la Loire, s'éveillant pour ainsi dire, vint frapper d'un grand coup les yeux et les cœurs, comme pour empêcher qu'on ne l'oublie. Il fallut bien se dire que la terrible inondation de 1846 aurait été moins désastreuse, si les populations eussent pu être averties, si l'on avait su prévoir. On eut des idées, on fit des projets, ce qui n'est pas rare en France ; on procéda, suivant l'usage, avec une sage lenteur ; et enfin, le 30 juillet 1853, sur la proposition de notre collègue M. Collin, ingénieur en chef, fut décidée la formation d'un service hydrométrique du bassin de la Loire. Il s'agissait de mesurer la quantité des eaux pluviales tombées sur le bassin, d'étudier la manière et la rapidité dont elles se rendaient au fleuve et s'écoulaient vers la mer, afin d'être à même de signaler en temps utile, aux populations riveraines, le danger qui les pouvait menacer. C'est le premier service de ce genre qui ait été organisé en France, et c'est à Orléans qu'il fut établi, sous la direction de M. Collin. Le service commença à fonctionner en 1858, et M. Collin en exposa rapidement l'économie et en fit voir les avantages à la Société, dans la séance du 20 mars 1859 (1).

Cinq ans plus tard, son savant et zélé collaborateur, M. Sainjon, lisait, le 22 août 1864, un fort intéressant Mémoire sur l'*Annonce des crues dans le bassin de la Loire*. Il y exposait en détail le fonctionnement du nouveau service. « Grâce à lui, pouvait-il déjà dire, la batellerie sait, à point nommé, s'il faut se garer ou se remettre en marche ;

(1) *Hydrométrie du Bassin de la Loire*, *Mémoires*, VIII, 161.

les marchandises en dépôt dans les ports, les récoltes des vals sont mises en lieu sûr, avant les crues, et plus d'une fois on a pu préserver de pertes considérables les populations riveraines de la Loire... Grâce à lui enfin, des travaux hydrauliques ont pu, ces dernières années, s'effectuer dans le lit des rivières avec une sécurité d'autant plus grande, qu'on était mis jour par jour au courant des variations de niveau dans les parties supérieures. »

Le service hydrométrique de la Loire était un bienfait public ; on ne tarda pas à réclamer plus encore. La grande inondation de 1856, la troisième en vingt ans, causa dans le pays une émotion profonde. On se demandait avec angoisse si la science resterait impuissante devant de tels fléaux ; s'il ne serait pas possible de les conjurer, en supprimant les causes ; et même, les causes subsistant, de les stériliser pour ainsi dire, en les empêchant de produire leurs effets, dans ce qu'ils avaient de désastreux. M. le Dr Mignon se fit l'écho des préoccupations et des revendications publiques, à la séance du 16 novembre 1866, dans une *Note sur les inondations de la Loire. Moyens d'en prévenir les désastres*. Assez peu compétent dans ces choses, comme il le dit lui-même, il n'avait d'autre but que de saisir la Société, de poser la question et d'obtenir de ses savants collègues une réponse autorisée. Il dut être satisfait. La section des sciences s'adressa au plus compétent de ses membres ; et M. Sainjon écrivit un important Mémoire, en forme d'un rapport, sur les communications de son collègue. Pour ce qui est des causes du mal, il n'y en a vraiment qu'une, les pluies torrentielles subitement survenues : on n'y peut rien. Il en est des inondations comme des cyclones, de la foudre et des tempêtes : ce sont des forces écrasantes pour notre infirmité, nous n'avons qu'à courber la tête, en cherchant les moyens d'en atténuer un peu les désastreux

effets. C'est ce qu'on a fait, ces dernières années, en établissant un certain nombre de déversoirs, dans les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

M. Collin ajouta à ses travaux une savante étude intitulée, *Atmidométrie, Recherches expérimentales sur l'évaporation.* Ce travail fut couronné par l'Académie des Sciences (6 février 1865) et inséré au tome IX des *Mémoires* de notre Société.

Les questions d'hydrométrie et d'atmidométrie nous amènent naturellement à dire ici quelques mots de la météorologie orléanaise.

Dès l'origine de la Société, au mois de mai 1810, M. Fauré commença la publication d'un recueil mensuel d'observations météorologiques, suivies d'un bulletin médical. A partir du mois de septembre, c'est jour par jour qu'il nous fait connaître la température moyenne, la hauteur moyenne du baromètre, et aussi les vents régnants, l'état du ciel, à différentes parties du jour, s'il y a lieu. A la suite, la liste des maladies régnantes, et quelquefois la manière de les traiter. Poursuivies pendant près d'un siècle, ces informations seraient aujourd'hui précieuses ; mais la publication, dès l'année suivante, cessa d'être régulière ; puis elle s'arrêta, au mois de juin 1811.

M. de Tristan, que nous retrouvons partout, mettait dans ses travaux plus de persévérance. Il publiait, au premier volume des *Annales, un Tableau des époques de la végétation observées aux environs d'Orléans, en 1817*. Deux ans plus tard, un tableau de même genre pour 1819, accompagné d'un long mémoire. Son but était « de faciliter la comparaison de la constitution physique de plusieurs années dans le même climat, ou plusieurs climats dans la même année ».

On croyait assez généralement, à cette époque, que la température moyenne de la France avait baissé d'une ma-

nière sensible, depuis une trentaine d'années, et que le déboisement de nos montagnes était la principale cause de ce refroidissement. Le Ministre de l'Intérieur, pour s'en assurer, s'adressa à toutes les Sociétés savantes du royaume. M. de Tristan publia, à cette occasion, un Mémoire qui fut très remarqué par la presse scientifique de l'époque. La conclusion fut que le refroidissement du climat, dans le département du Loiret, était au moins douteux (1).

M. de Tristan publia encore :

En 1827, *Observations sur la marche des orages dans le département du Loiret*. L'auteur y joint une *Carte des espaces ravagés par la grêle, depuis 1815 jusqu'à 1826*;

En 1844, *Tableau des températures moyennes de décembre et de janvier, à Orléans, de 1818 à 1843* (2).

En ne signalant guère, dans ce chapitre, que les travaux relatifs au département du Loiret, je n'ai fait que me conformer à l'esprit, aux règles et aux traditions de notre Société. « La Société, est-il écrit aux statuts de 1813, article 1, encouragera surtout les travaux relatifs à la prospérité du département. » C'est ainsi que notre département se trouve avoir la part principale, dans nos pensées et nos études, sans qu'il y ait jamais eu là rien d'absolu ou d'exclusif. M. de Lockhart, par exemple, entretient ses collègues de la géologie des environs de Dieppe, des fossiles d'Argenton et de ceux de l'Yonne ; M. de Saint-Hilaire, de la flore de la Touraine, de celle des environs de Paris, de celle du Brésil.

On agite parfois des questions d'un autre ordre : c'est M. Nouel, qui traite des *débris de l'industrie humaine et fossile dans les cavernes* ; M. Pelletier, *des*

(1) *Annales*, t. III. p. 158.
(2) *Mémoires*, 1re série, t. VI. p. 20-57.

plantes dont les fleurs précèdent les feuilles ; M. Czajewski, *des champignons comestibles et des champignons vénéneux* ; M. Sainjon, du *genre et de l'espèce*, et aussi du *transformisme*; M. Gombault, du *Robinia pseudo acacia*. Auguste de Saint-Hilaire écrit la monographie de plusieurs familles de plantes : les polygalées, les résédacées, les primulacées du Brésil. C'est en 1837 et 1838 qu'il envoya ici ces deux derniers mémoires. Retenu à Paris par ses fonctions de professeur à la Faculté des Sciences, membre de l'Académie des Sciences depuis 1830, il n'avait jamais oublié notre Société ni sa ville natale. C'est à Orléans qu'il vint passer ses dernières années et qu'il légua son herbier de la France, précieusement conservé à notre Musée d'histoire naturelle, avec celui de son modeste et savant ami, M. Pelletier. Il mourut dans sa propriété de Sennely, le 30 septembre 1853.

Notre Société, on s'en souvient, s'appela d'abord *Société des Sciences Physiques et Naturelles*. Quand, plus tard, les Sections y furent établies, elle eut une *Section des Sciences*, sans limitation. Elle avait toujours renfermé dans son sein des mathématiciens distingués ; mais il faut convenir que les mathématiques se sont fait, dans l'ensemble de ses travaux, une place beaucoup trop modeste. Aussi n'est-ce pas, je l'avoue, sans un certain étonnement, mêlé d'un grand respect, que j'ai rencontré dans nos *Mémoires* une savante dissertation de M. de Monvel sur la force centrifuge (1er mars 1850) ; une *Théorie nouvelle des Asymptotes rectilignes et branches infinies des courbes algébriques*, par M. Baudoin (1852). Cinq ans plus tard (6 février 1857), c'est un Mémoire sur la *détermination des rayons, des apothèmes et des volumes des polyèdres réguliers*, par M. Rérolle. « Votre section des arts, dit au sujet de ce travail le rapporteur, M. Lacave, pense que la Société doit accueillir avec empressement l'hommage que lui fait

M. Rérolle. En l'admettant dans vos *Mémoires*, vous donnerez une nouvelle sanction au principe de l'universalité des connaissances qu'embrassent votre titre et vos travaux. » Me sera-t-il permis de répéter ici, au bout de quarante ans, ces paroles, qui ne semblent pas avoir été suffisamment entendues ?

Les applications de la science n'ont point été oubliées parmi nous. Des Mémoires y ont été lus par M. Fribourg, sur les *câbles télégraphiques sous-marins* (1864), sur la *télégraphie* en 1867, sur la *télégraphie à l'Exposition de 1867*; par M. Frot, sur *l'organisation des transports* (1870); par M. de La Taille, sur la *télégraphie électrique* (1878); par M. Heude, sur *l'utilité des chemins de fer d'intérêt local* (1892).

CHAPITRE III

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ. — L'AGRICULTURE.

PREMIÈRE PARTIE.

État de la Sologne au commencement du siècle. — Idées de M. de Morogues sur la régénération du pays. — Les prairies artificielles et les expériences démonstratives de M. de Lockhart. — Introduction des assolements, abondance des fourrages, multiplication des troupeaux, accroissement des récoltes de céréales. — Concours ouvert par la Société en 1812, relativement aux prairies artificielles. — Introduction en Sologne de la culture des pins; étonnants succès. — Engouement pour la Sologne; déceptions et revers; critiques des uns, enthousiasme des autres. — La Société, dans l'intérêt de la vérité, ouvre un nouveau concours (1838). — Mémoire optimiste de M. Bourdon, M. de Tristan le ramène à la réalité. — L'amendement du sol par le marnage; nécessité des routes et des canaux. — Salubrité de la Sologne; les rivières et les étangs; M. Dupré de Saint-Maur et M. de Saint-Venant. — M. Baguenault de Viéville et le rôle personnel du propriétaire dans une exploitation agricole. — Intervention active de l'État; inauguration d'une ère nouvelle dans l'agriculture de la Sologne.

Dans une revue des travaux de la Société depuis 1818, lue en séance publique le 25 août 1823, M. Pelletier, secrétaire général, remarque que la section d'agriculture s'est acquis à elle seule, par son activité, autant de droits à la reconnaissance publique que les trois autres sections réunies. C'est qu'en effet, aux environs de 1820, et même depuis l'origine de la Société, l'agriculture tenait une place considérable dans les préoccupations du pays. A Orléans, c'est à la transformation de la Sologne que l'on songeait par-dessus tout.

Je n'ai pas à écrire ici, en quelques pages, l'histoire de l'agriculture en Sologne; mais il m'appartient de déter-

miner rapidement, et sans chercher à tout dire, la place occupée dans cette histoire par nos fondateurs, par quelques-uns de ceux qui leur ont immédiatement succédé, et, à plusieurs reprises, par la Société tout entière. Nous allons retrouver d'abord les mêmes hommes qui occupent une si grande place dans le précédent chapitre. C'étaient des savants sortis de nos grandes écoles ; ils resteront des savants, mais revêtus désormais d'un titre plus noble et plus glorieux encore : ils seront devenus les bienfaiteurs du pays.

Une double remarque, avant tout. Ce qu'ils ont fait risque de nous paraître aujourd'hui bien vulgaire : ce sont eux qui l'ont vulgarisé. Reportons-nous à quatre-vingts ans en arrière : c'était nouveau alors, d'une hardie et périlleuse nouveauté. Mais ces procédés de culture qu'ils ont été les premiers à mettre chez nous en pratique, ils n'en étaient pas les inventeurs ! Il est vrai ; seulement ils surent en reconnaître l'excellence, les approprier au sol qu'ils habitaient, les propager par la parole et par l'exemple; lutter sans découragement contre la routine, l'apathie, l'ignorance ; engager leur fortune, mettre pendant de longues années tout leur temps, tout leur cœur, dans une œuvre de régénération et de bienfaisance publiques : voilà leur honneur.

La Société était à la première année de son existence quand M. de Morogues écrivait, au sujet de la Sologne : « Je me propose, par la suite, de publier les moyens que je crois les plus avantageux pour tirer parti de ce sol, que j'ai habité presque toute ma vie. »

Il y avait déjà longtemps, sans doute, que ce projet hantait sa pensée et celle d'un certain nombre de ses collègues, car, la même année, la Société, qui avait déjà reçu plusieurs Mémoires relatifs à l'agriculture, chargeait un de ses membres, M. de Thiville, de lui en rendre compte

en séance. Voici le programme et les conclusions du rapporteur : « Faire des expériences, adopter de meilleurs principes que ceux qui ont jusqu'ici dirigé notre routine; et surtout publier, propager nos découvertes et celles qui viendront à notre connaissance ; afin que chacun puisse y prendre ce qu'il croira convenable à sa localité. »

Toutes les localités avaient des réformes à faire et de grands progrès à réaliser. En Beauce, par exemple, on était persuadé que la terre devait être exclusivement consacrée à la culture des céréales. A une année de froment succédait invariablement une année d'orge ou d'avoine, suivie d'une année de repos ; après quoi on recommençait. Ainsi un tiers du sol restait sans culture ; les deux autres tiers étaient couverts de récoltes épuisantes ; point de fourrages, point de bestiaux, point d'engrais. La terre ne donnait pas la moitié de ce qu'elle aurait pu produire, et elle allait s'appauvrissant tous les jours. Grâce cependant à la fertilité naturelle du sol, la Beauce pouvait vivre; mais, en Sologne, la situation était navrante.

Une vaste plaine de trois cents lieues carrées, couverte d'un sol épuisé, à peu près stérile, et presque partout humide et malsain. Sur cette terre désolée, une population clairsemée, mal nourrie, mal vêtue, rongée par les fièvres, tristement résignée à sa misère, n'ayant ni le courage, ni la force d'en sortir. Il n'y avait guère à compter sur elle pour la régénération de la Sologne : c'était sans elle, souvent malgré elle, qu'il fallait l'accomplir.

Les causes du mal sont nombreuses; M. de Lockhart les ramène à deux principales : les eaux stagnantes, cause des maladies et l'indolence; et la mauvaise méthode de culture généralement adoptée. Il faut donc rendre possible et favoriser l'écoulement des eaux : ce sera l'œuvre du gouvernement; il faut, à l'imitation de ce qui s'est fait ailleurs, faire appel enfin aux découvertes, aux bienfaits de la

science; et introduire dans le pays un système de culture raisonnée.

Que demande-t-on, jusqu'à présent, à la partie cultivable du sol? Des seigles, toujours des seigles, c'est-à-dire des récoltes qui prennent tout au sol et ne lui rendent rien; qui l'appauvrissent, chaque année, dans une progression effrayante; dont le dernier terme, qui est la stérilité complète, est déjà arrivé dans une grande partie de la Sologne. Il fallait donc agir et se hâter d'agir. M. de Lockhart commença par faire des observations à son fermier et par lui donner des conseils : peine inutile. A la fin du bail, il partagea ses terres en deux parties égales, laissa l'une au fermier et se réserva l'autre pour la faire valoir. « Mon but, dit-il, était de faire des expériences, chose plus utile et plus frappante, pour les cultivateurs voisins. » Je ne puis, à mon grand regret, entrer ici dans les détails. M. de Lockhart avait reconnu que l'avenir de la Sologne était dans les prairies artificielles; il sema donc de la luzerne : récolte médiocre la première année, sous le regard du fermier triomphant. Mais il fait répandre du plâtre dans ses luzernières; et la récolte, à partir de ce moment, devient superbe : jusqu'à cinquante quintaux à l'arpent, pour la première coupe, et toujours trois coupes par an, même dans les années les plus sèches. Les fermiers et les paysans du canton n'en revenaient pas; « moi-même, dit M. de Lockhart, qui n'y étais pas préparé, je fus pris au dépourvu, et obligé de vendre mes luzernes, n'ayant point d'animaux pour les consommer. Maintenant je nourris, outre les vaches nécessaires à la confection de mes fumiers, cinq chevaux et un troupeau considérable de métis espagnols, sur la moitié d'une ferme qui, jadis, suffisait à peine, dans sa totalité, à faire végéter un misérable cheptel. »

Et maintenant, à côté du cultivateur et du savant, voyez l'artiste, l'homme que nous avons déjà vu attacher tant de

prix aux beautés de la nature et au plaisir des yeux. « Il est encore, dans cette direction de l'industrie agricole, un avantage bien appréciable pour le véritable amateur des champs et l'ami de la nature; je veux dire l'embellissement qui s'opère sur la surface du sol, et qui devient la source de jouissances d'autant plus désirables qu'elles influent toujours d'une manière heureuse sur nos affections morales. En effet, les environs de mon habitation, qui jadis n'offraient aux regards que l'aspect aride d'une terre brûlante et inculte, présentent maintenant à l'œil satisfait une suite de prairies toujours vertes dont les trois coupes, qui se succèdent rapidement, sont consommées par de nombreux bestiaux. » C'est un coup d'œil charmant, car on croirait que les jolis vers de Collin d'Harleville lui chantent dans la tête :

C'est un coup d'œil charmant, et puis cela rapporte.
Quel plaisir quand, le soir, assis devant ma porte,
J'entendrai le retour de mes moutons bêlants !
Quand je verrai de loin revenir à pas lents
Mes chevaux vigoureux et mes belles génisses !
. . . .
Et mon petit Victor, sur son âne monté,
Fermant la marche avec un air de dignité.

Est-il gentil, ce petit Victor ! Et comme on aime à avoir ainsi sous les yeux l'homme tout entier, associant à sa tendresse paternelle, qui couronne tout, son amour pour ses champs, son amour pour ses bêtes; et cette divine poésie, qui vient se répandre, quand nous en sommes dignes, sur nos travaux, pour les adoucir et les enchanter ! Admirable alliance de l'âme et de la nature, que nul n'a jamais mieux sentie ni mieux fait sentir que notre Virgile, il y a bientôt deux mille ans.

Artiste et lettré à ses heures, M. de Lockhart n'en est pas moins le plus positif des hommes, dès qu'il faut l'être.

La question des assolements est étroitement liée, dans sa pensée, à celle des prairies artificielles; il la traite dans un Mémoire intitulé : *L'amélioration de la Sologne, la variété de ses cultures et l'ordre de ses moissons.*

II

C'est un fait d'expérience, et dont la science donne la raison, que la nature aime la diversité; qu'une même récolte, demandée au même sol plusieurs années consécutives, devient chaque fois moins abondante, et qu'elle finirait par disparaître, si l'on tenait à persister. C'est pourquoi, en Sologne, où l'on ne produisait que du seigle, il fallait laisser la terre se reposer une année sur trois. L'introduction des prairies artificielles devait produire un double résultat : elle permit d'abord de supprimer la jachère et d'accroître ainsi d'un tiers la surface cultivée du sol; de plus, on constata qu'une récolte de céréales est plus belle après une prairie artificielle qu'elle ne l'est après une jachère. On sait pourquoi : à la différence des céréales, qui vivent aux dépens du sol et l'épuisent, le trèfle et la luzerne lui rendent plus qu'ils ne lui ont pris et l'enrichissent.

La marche à suivre se trouvait indiquée : faire alterner les fourrages et les grains. Mais à quelles céréales, à quelles légumineuses fallait-il s'adresser ? Et quel intervalle convenait-il de mettre, dans le temps, entre deux récoltes similaires consécutives ?

C'est la question des *assolements.*

Je me vois obligé d'entrer ici dans quelques détails; ils ne sauraient avoir, je le sais, qu'un intérêt rétrospectif et, en quelque sorte, historique; mais je n'ai pu oublier que c'est une histoire que j'écris : l'histoire, en ce moment,

du relèvement de la Sologne ; l'histoire de nos fondateurs, de leurs études, de leurs expériences, des enseignements nouveaux alors, toujours féconds, qu'ils ont répandus autour d'eux; l'histoire, en un mot, de leur œuvre, si simple pour nous, à présent qu'elle est faite, et que nous n'avons plus qu'à en recueillir les fruits, en marchant, à la suite de nos maîtres, dans les sentiers qu'ils ont frayés pour nous.

Pendant que M. de Lockhart écrivait son mémoire, un de ses collègues à la Société, M. Guyon de Guercheville, se livrait, de son côté, à des expériences agricoles dans son domaine de Diziers. Il s'était arrêté à l'assolement quatriennal, qui lui donnait de bons résultats. M. de Lockhart l'adopta, à son tour, et s'employa à le propager.

1re année	:	vesce.
2e	—	seigle.
3e	—	trèfle.
4e	—	avoine.

On voit que les céréales alternent d'année en année avec les prairies artificielles, et que la même récolte ne revient sur le même terrain qu'après un intervalle de quatre ans. De huit ans même, si l'on veut; car on peut, à la seconde rotation, remplacer le seigle par le blé et l'avoine par le sarrazin; et procéder de même pour les prairies.

De cet assolement résulte une grande abondance de fourrages. Il faut bien se garder de les vendre, mais les employer à la multiplication et à l'engrais des bestiaux. « Les bénéfices, dit M. de Lockhart, peuvent être considérables ; ils ont souvent été la source de la fortune des cultivateurs. »

Les troupeaux, en même temps, nombreux et bien nourris, donnent le fumier en abondance, d'où la beauté des récoltes, la transformation des terres à seigle en terres

à froment, et l'accroissement progressif de l'étendue du sol cultivé. M. de Lockhart avait partagé son domaine en terres bonnes, médiocres et mauvaises. « Quant aux troisièmes, dit-il, je les laissai entièrement libres au parcours de mes bestiaux ; car le grand vice de l'agriculture du pays est de soumettre une trop grande quantité de terres à la culture, et de n'avoir pas les moyens de les bien travailler. A mesure que les produits de mes premières classes augmentent, cette partie de terres incultes diminue progressivement, et sans faire les avances énormes qui ruinent ces agronomes systématiques, qui veulent, en un instant, bouleverser leur sol, et changer la terre la plus ingrate en un territoire gras et fertile. »

Quelques mois après M. de Lockhart, M. de Morogues publiait, de son côté, un Mémoire ayant également pour objet l'amélioration de la Sologne. Mais le sujet y est traité d'une manière moins technique et plus générale ; c'est surtout au côté économique et moral que l'auteur s'attache ; c'est une pensée de bienfaisance et d'amour du pays qui l'inspire. Il donne de nombreux et fort intéressants détails sur la topographie de la contrée et sur les causes de ce qu'il appelle le « délabrement de la Sologne (1). »

« La Sologne est peu peuplée et, par là même, mal cultivée. Peu de bras, peu de fourrages, peu de bestiaux, peu d'engrais, peu de grains et de qualité médiocre. Le paysan, misérable et forcément frugal, devient apathique, nonchalant et pillard ; il est difficile de trouver ailleurs des gens plus routiniers et moins industrieux.

« La nourriture du Solognot est un pain noir, fait de farine de sarrazin, et quelquefois de seigle ; il dédaigne généralement la pomme de terre. Sa boisson est de l'eau,

(1) *Sur la topographie de la Sologne et sur les principaux moyens d'amélioration qu'elle présente relativement à sa salubrité et à sa production.* (*Bulletin*, t. III, p. 181.)

trop souvent corrompue. Quant à l'habitation, c'est une sorte de taudis, avec des murs en argile, un plancher en argile, un toit de bremaille et de roseaux ; point de fenêtres, l'air ne se renouvelle que par les fentes de la porte et des murs.

« La fièvre règne continuellement en Sologne ; la mauvaise nourriture, la malpropreté, jointes à la dissolution des mœurs, amènent d'autres maladies. La petite vérole cause d'affreux ravages, que la vaccine pourrait prévenir ; mais on ne veut pas y recourir.

« La race semble abâtardie, comme dans les marais Pontins et dans ceux qui environnent Rochefort. Un grand nombre d'enfants meurent en bas âge ; ceux qui survivent sont souvent rachitiques ou scrofuleux, retardés dans leur développement ; un jeune Solognot de dix-huit ans paraît en avoir treize ; une jeune fille du même âge en est encore à attendre l'époque de sa puberté. « Cette fleur tendre, trop souvent cueillie avant de s'épanouir, n'en a pas une plus longue durée : à vingt-deux ou vingt-trois ans, elle a perdu toute sa fraîcheur, et, à trente-cinq, elle offre déjà les signes précurseurs de la vieillesse. »

Je viens de reproduire, et souvent dans les termes mêmes de l'auteur, les principaux traits du tableau. « J'ai cru devoir, dit-il, réveiller l'énergie des compagnons de mon enfance ; qu'ils ne croient pas que ma plume, en dévoilant leurs maux, se soit laissé conduire par le désir d'avilir le pays où j'ai passé une partie de mes jours. » On sent combien il lui est plus doux de travailler au relèvement des âmes et de faire luire à tous les yeux l'espérance. C'est parce qu'on ne sait pas en tirer parti que la Sologne est misérable. Que de ressources n'offre-t-elle pas, avec le beau fleuve qui la borde, et ses rivières, et ses routes nombreuses, faciles à entretenir, et ses bois pleins de gibier, et le poisson de ses étangs, et les vignes qu'elle a

connues autrefois et qu'elle pourrait connaître encore, et les récoltes abondantes que lui fournirait son sol, s'il était mieux cultivé ! L'écoulement des eaux stagnantes empêcherait la terre d'être humide les trois quarts de l'année, l'air d'être empesté durant les chaleurs. La culture des prairies, l'élevage des bestiaux amèneraient l'abondance, et, avec elle, un régime réparateur, la santé, le bien-être, du courage pour entreprendre et des forces pour travailler.

Mais comment fera-t-on disparaître l'ignorance ? Par des écoles où l'on enseignerait aux enfants ce qu'il faut à l'habitant des campagnes : la religion, d'abord, et la morale ; puis la lecture, l'écriture et le calcul ; qu'on ne cherche pas surtout à faire d'eux ces demi-savants, souvent plus dangereux que les ignorants eux-mêmes. Reste l'immoralité, si grande en Sologne. M. de Morogues ne se fait pas d'illusion : le changement sera long à faire, il faudra savoir attendre.

Pendant que ses membres les plus distingués travaillaient ainsi à l'amélioration de la Sologne, la Société elle-même, prise en corps, ne restait pas inactive. Le 1er juin 1812, elle ouvrit un concours sur cette double question : Quels sont les meilleurs moyens de multiplier les prairies artificielles ? Quelles sont les plantes qui peuvent y être employées avec le plus de succès ?

Le prix fut décerné à M. Mallet de Chilly. La Société demanda que son Mémoire fût imprimé au *Bulletin*, et répandu dans la Sologne, aux frais de la Société. J'y relève deux idées neuves : l'une immédiatement réalisable et qui avait déjà reçu un commencement d'exécution ; l'autre qui se présentait, à cette époque, sous une forme purement platonique : « Je ne saurais trop recommander, dit M. Mallet de Chilly, l'exemple de M. d'Arlon, propriétaire de la Jonchère : il vient de renouveler ses baux avec ses fermiers, et à les obliger de faire annuellement quelques

arpents de trèfle. » Ils devaient, à leur sortie, en laisser un nombre déterminé, en bon état.

L'autre idée est de M. Mallet lui-même ; elle consiste à faire intervenir le Gouvernement, pour récompenser les meilleures cultures. Ce moyen ne fut pas du goût de la Commission : « L'agriculture, dit-elle dans son rapport, doit attendre sa récompense de ses propres travaux. » Digne et fier langage, trop fier peut-être, et dont il faut souvent revenir : *Italia fara da se !* Mais on ne peut du moins qu'approuver ces paroles de l'auteur du Mémoire : « Je désire qu'on n'accorde aucune prime d'encouragement à celui qui ne verrait dans les prairies artificielles que des fourrages à vendre. »

III

Aux prairies artificielles, à la pratique raisonnée des assolements et à l'élevage des troupeaux allait se joindre pour la Sologne un nouvel élément de prospérité : les bois. Que les bois eussent autrefois couvert une partie du pays, on le savait par la tradition, par des documents écrits et aussi par des témoignages vivants, restés dans le sol. Mais l'avidité, le besoin, mêlés à l'imprévoyance, travaillaient depuis longtemps à les faire disparaître. On abattait les futaies, on ne les remplaçait pas : c'était un trop pénible travail ; c'était une dépense immédiate et lourde, faite en vue d'un produit problématique, ajourné dans tous les cas à si longue échéance que l'on risquait fort de n'en jamais jouir. Quelques taillis restaient encore, mais clairsemés, rabougris, abandonnés à la dévastation des bestiaux par une population malheureuse, indolente, qui vivait au jour le jour, sans souvenir du passé, sans souci de l'avenir. Il fallait que la pensée vînt, ici comme partout,

vivifier la matière, et que l'initiative partît de l'esprit et du cœur de quelques hommes éclairés, instruits, observateurs, prévoyants, riches à la fois et disposés à risquer une partie de leur fortune, en vue de l'intérêt public. Puisque la Sologne, se sont-ils dit, a eu des bois prospères, pourquoi les bois n'y réussiraient-ils pas aujourd'hui?

M. de Morogues fut encore un des premiers à se mettre à l'œuvre. Dès 1810, il publia dans le *Bulletin* de la Société un *Essai sur l'appropriation des bois aux divers terrains de la Sologne*. Il y montra qu'à la condition de les confier à un sol qui leur convienne, on y peut cultiver le chêne, l'acacia, l'aune, l'orme, le platane, le châtaignier, le peuplier, le noyer, le cerisier, le poirier sauvage, le tilleul, le cytise, le pin surtout. Dès cette époque, ses préférences étaient fixées. « Deux arbres seulement, dit-il, ont été employés, jusqu'à ce moment, à former des bois en Sologne : l'un est le pin de Bordeaux ou pin maritime; l'autre le pin sylvestre, cultivé dans le nord de l'Europe et surtout en Ecosse. » Le pin maritime croît dans les sables, les cailloux ; il est, par conséquent, comme indiqué pour la Sologne. Cet avantage, joint à la rapidité de sa croissance, a fait que la culture s'en est répandue depuis quarante ans. Trois hectares, qui ne rapportaient pas 2 francs l'hectare, ont produit, en vingt-deux ans, plus de 1,200 fr.

Le pin sylvestre est moins sensible à la gelée et son bois est plus beau; mais il vient généralement mal en Sologne, et beaucoup moins vite; aussi sa culture ne s'y est-elle pas répandue. D'autres essences avaient cependant été signalées: le pin de Hagueneau, le pin de Corse, le pin d'Amérique. MM. de Morogues, de Tristan, de Lockhart, le vicomte de Morogues firent des essais dans leurs domaines, et arrivèrent à cette conclusion que ces différentes espèces pouvaient être élevées dans les jardins et dans les parcs; en grand, aucune n'avait pu réussir.

Le choix se trouvant ainsi limité entre le pin maritime et le pin sylvestre, il n'y avait pas à balancer, et M. de Morogues lut, à la séance du 2 février 1827, un Mémoire sur la préférence à accorder au pin maritime.

IV

On sema donc, on planta et on réussit, quelquefois même au-delà de toute espérance. La Sologne fut bientôt en faveur, le prix des terres y augmenta : ce fut une mode, une sorte d'engouement. Il était si beau de venir vivre tranquille au bord des étangs ou dans les bois, de chasser, de pêcher dans son domaine, de regarder fleurir ses trèfles et pousser ses pins, en faisant ou en triplant sa fortune. Au début du séjour, quand on avait réussi à n'acheter pas trop cher, on pouvait encore retirer 3 à 3 1/2 0/0 de son capital : c'était modeste. Il fallait plus, il fallait améliorer ; n'est-ce pas pour cela que l'on était venu ? De là des dépenses auxquelles on avait dû s'attendre, mais presque toujours plus considérables qu'on ne l'avait prévu. De plus, le revenu des fonds engagés n'arrivait pas à jour fixe ; c'est trois ans qu'il fallait attendre, si l'on se livrait à la culture proprement dite ; dix ans au moins, pour les semis de pins. Et si les semis n'avaient pas réussi et qu'il fallût recommencer, si les lapins dévastaient les pinières, c'étaient des frais, des déceptions qui n'étaient point au programme, et qui causaient de cuisants déplaisirs. Avait-on, ce qui n'était point rare, entrepris au-dessus de ses forces, on était gêné, obligé d'emprunter peut-être, et l'on sentait alors que tout n'est pas rose dans les sables de la Sologne, et que la ville a son bon côté ; on cherchait à vendre, on ne trouvait pas ; on vendait à perte, pour en finir, pour éviter la ruine au prix d'un sacrifice ; on n'y réussissait pas toujours, et l'on

allait criant partout que la Sologne était un leurre, son amélioration, une folle entreprise, où les résultats sont toujours loin de valoir ce qu'ils ont coûté.

Il est vrai que, dans le même temps, ceux qui avaient été plus habiles, ceux qui avaient été plus heureux, chantaient les louanges de la Sologne et des facilités nombreuses que l'on y trouvait pour s'enrichir. Des deux côtés, il y avait excès : les uns risquaient, avec tous leurs éloges, d'entretenir autour d'eux de dangereuses illusions ; les autres, par leurs théories décourageantes, pouvaient détruire les résultats d'un long travail et compromettre l'avenir du pays. Il fallait dissiper les nuages, faire la lumière et montrer la vérité. Ce fut l'œuvre de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Au commencement de décembre 1836, elle ouvrit un concours *sur la situation agricole de la Sologne orléanaise.*

Quatre parties étaient à traiter :

1° L'état agricole de la Sologne il y a vingt ans ;

2° Les améliorations réalisées depuis cette époque ;

3° Les améliorations qu'il serait possible d'y introduire encore ;

4° La preuve que les améliorations proposées sont praticables et qu'elles sont avantageuses.

Le prix, qui consistait dans une médaille d'or de 300 francs, devait être décerné dans la séance publique du mois d'août 1837. Plusieurs mémoires furent présentés, tous insuffisants; et le prix fut, à la séance du 16 août 1839, décerné à M. Bourdon, pour son *Mémoire sur la situation agricole de la Sologne.*

Peut-on dire que l'amélioration de la Sologne soit impossible, quand on voit les transformations opérées, depuis vingt ans, par M. de Morogues, à la Source; par M. de

Lockhart, dans sa terre de Mézières ; par le comte de Tristan, à l'Émerillon ; par le marquis de Poterat, au Mardereau, commune de Cléry ; par M. de Laage de Meux, à Maisonfort ; par le prince de Masséna, à La Ferté-Lowendal ; par le vicomte de Morogues, à Villefalier ; par le duc de Lorge, à Lailly ; par M. Verdier, aux Gachetières, et dans tant d'autres localités qu'il serait trop long d'énumérer ?

Aux Gachetières, pour entrer, par un exemple, dans quelques détails, c'est une partie de ce que l'on appelait la Sologne pouilleuse, transformée en un véritable canton de la Beauce ; toutes les améliorations y ont été pratiquées, et en grand : 800 arpents de bruyères sont devenus des terres cultivables, donnant des prairies artificielles et des céréales, même du blé ; 800 arpents précédemment en mauvais état de culture, et 500 arpents de mauvais taillis ont été semés en pins maritimes.

En général, dit M. Bourdon, nous pouvons dire qu'un sixième de la Sologne orléanaise est complètement amélioré.

Mais, à quel prix ? Il n'a pas été possible de consulter directement les propriétaires ; mais on ne saurait douter qu'ils aient réalisé des bénéfices. La plus-value des propriétés ne paraît pas pouvoir être évaluée à moins de trois millions : tel est l'accroissement de la fortune privée et de la fortune publique. D'autres avantages sont venus s'y joindre :

1° La salubrité du pays. C'est des fonds marécageux, des étangs et des mouillères que sortent ces miasmes qui infectent l'air ; un bon système de culture les fait disparaître ;

2° L'exemple donné. Les cultivateurs, si lents à adopter les innovations, se décident déjà à faire des essais ; leur réussite ne peut manquer d'exercer une grande influence.

Tel était donc, vers 1840, l'état agricole de la Sologne :

cà et là, dans le voisinage de la Loire et du Val, des exploitations admirables; au milieu d'elles, autour d'elles, surtout au-delà, les cinq sixièmes du sol restant encore à mieux cultiver et à assainir; chez les Solognots, une disposition naissante à ouvrir enfin les yeux et à se mettre à l'œuvre. Portant ses regards sur l'avenir, M. Bourdon fait l'énumération des progrès qu'il est permis d'en attendre et de la marche à suivre pour les réaliser. Son Mémoire se termine par des calculs et par des tableaux de comparaison entre les résultats déjà obtenus et ceux que donneraient les améliorations qu'il propose.

C'est M. de Tristan qui fut chargé par la Section d'agriculture de rendre compte à la Société des résultats du concours. Son rapport n'a pas moins de quarante pages d'une impression fine et serrée. Il en résulte que les concurrents, le lauréat en particulier, semblent avoir voulu faire un plaidoyer pour la Sologne et sont tombés dans un optimisme qu'il était bon de signaler. N'était-ce pas aller un peu loin que de donner un sixième de la Sologne comme complètement amélioré? Dire qu'il était en pleine voie d'amélioration, n'aurait-il pas été plus exact? Encore convenait-il de reconnaître que les résultats obtenus étaient dus en grande partie à des circonstances particulières de personnes et de localités. N'était-ce pas faire illusion sur la rapidité du progrès que de le dater de 1820, tandis qu'il remonte, ainsi que nous l'avons vu, au commencement du siècle et notablement plus haut encore? Déjà, de 1770 à 1780, des essais de semis de pins maritimes avaient été faits par MM. Boutin, d'Hauteroche et de Boisgibault.

A un autre point de vue, et de la plus haute importance dans l'état actuel de l'opinion, est-on bien fixé sur le résultat financier des admirables cultures que l'on donne en exemple? « Le secret des propriétaires, dit M. de Tristan, n'est pas bien connu. Combien le résultat leur a-t-il

coûté? Et, jusqu'à ce que cette balance soit bien établie, on conçoit que la pensée de suivre leur exemple soit accompagnée de quelque défiance (1). »

Quant aux nouveaux procédés de culture proposés par les concurrents, ils ont besoin d'être vérifiés. On a obtenu de bons résultats dans un coin de la Sologne, on croit pouvoir les étendre à tout le pays; on dresse des tableaux de comparaison : les calculs sont exacts, ils péchent par la base, le chiffre des produits est involontairement majoré, celui des dépenses affaibli; et l'on oublie de faire attention à tant de mécomptes, auxquels est exposée la culture.

Ces réserves faites, il n'est que juste de reconnaître qu'il y a de bonnes idées dans les mémoires présentés au concours; et la Section d'agriculture croit faire une œuvre utile et répondre à la sollicitude de la Société pour le bien public, en les recueillant, en les signalant, en donnant enfin son opinion sur la question mise au concours.

Une des principales causes de la misère de la Sologne, c'est le peu de productions utiles qu'elle fournit en raison de son étendue. On cultive mal, et l'on cherche à y suppléer par l'étendue des cultures. Conseiller au fermier des méthodes perfectionnées et le laisser ensuite faire à sa tête, c'est risquer fort de ne rien obtenir. Le bon moyen, c'est de restreindre son exploitation, et de le forcer ainsi, s'il veut y vivre, de porter tous ses soins, tous ses engrais sur ce qui lui reste.

Large abandon de toutes les mauvaises terres, qui ne rapportent pas les frais de culture; en les couvrant de productions forestières, qui les améliorent.

Plantation des terrains délaissés non seulement en arbres résineux, mais en toute espèce d'arbres qui s'accommodent

(1) Cf., un Mémoire de M. Edouard DE LAAGE. *Mémoires*, 1re série, t. IV, p. 125.

du sol de la Sologne et que l'utilisation pour certains usages permet d'exporter, tels que le bouleau et le châtaignier (1).

Amélioration et création, quand la nature du sol le permet, de prairies naturelles.

Défrichements.

Baux à long terme.

V

Je n'ai guère parlé jusqu'à présent que de l'amélioration des produits par la culture; une autre pensée cependant préoccupait les esprits : l'amélioration du sol lui-même par les amendements. Les peuples de la Grande-Bretagne et de la Gaule avaient connu la marne et lui devaient en grande partie la prospérité de leurs champs (2). Puis l'oubli était venu. Bernard Palissy, au XVI[e] siècle, avait appelé de nouveau l'attention sur la marne, mais, paraît-il, sans grand succès. J'arrive à l'année 1818 où M. de Tristan, dans une note sur le *marnage* (3), fit connaître à la Société les résultats d'une expérience de quarante ans faite, dans sa terre de l'Emérillon, par sa mère et par son aïeule, M[me] de Chérelle. Commencé en 1780, le marnage ne fut achevé qu'en 1790. Le registre des résultats fut tenu avec un soin extrême; la récolte moyenne fut, pendant les dix premières années, de 345 hectolitres ; pendant les dix années suivantes, de 379; troisième décade, 495; quatrième, 377. On reconnut, en 1818, que le marnage devait être

(1) M. de Lockhart avait recommandé (séance du 8 octobre 1822) l'introduction des poiriers et des pommiers à cidre. M. Dupré de Saint-Maur revient plus tard à cette idée (16 août 1848), afin de généraliser cette boisson et de la mettre à la portée des travailleurs.

(2) PLINE, *Hist. nat.*, liv. XVII, ch. IV.

(3) *Annales*, II, 43.

recommencé, bien que le produit restât encore supérieur à ce qu'il avait été quarante ans plus tôt, au début de l'opération.

Vers 1840, on constatait que la prospérité des belles exploitations tenait en grande partie, notamment pour les prairies artificielles, à l'emploi de la marne, que les propriétaires se trouvaient avoir chez eux ou à leur proximité.

Enfin M. de Lockhart lut à la Société, le 19 mars 1849, un Mémoire sur la *Géologie de la Sologne considérée dans ses rapports avec l'agriculture* (1). Au premier rang des opérations à accomplir pour arriver à la régénération de la Sologne, il met l'amendement du sol.

Mais, pour pouvoir amender le sol, il fallait avoir la marne à bon marché; il était également nécessaire, pour tirer parti des produits, de pouvoir les exporter. De là, pour ces deux causes, nécessité des canaux et des routes, nécessité du concours de l'État.

Une autre question se posait encore, d'une importance extrême : celle de l'assainissement de la Sologne. Elle fut, si je ne m'abuse, supérieurement traitée par M. Dupré de Saint-Maur, dans la séance du 16 août 1868 (2).

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce avait adressé à la Société plusieurs questions qui peuvent se ramener à celle-ci : Quelle est l'influence des eaux stagnantes, et particulièrement des étangs, sur l'état sanitaire et agricole de la Sologne? M. Dupré de Saint-Maur fut chargé du rapport. En voici le résumé rapide.

On a exagéré l'insalubrité de la Sologne; mais il faut reconnaître que des communes entières sont malsaines,

(1) *Mémoires*, 1re série, IX, 35.
Cf. Masure, *Analyse des terres arables de la Sologne*. *Mémoires*, 2e série, VI, 97.

(2) *Mémoires*, 1re série, VIII, 18.

que d'autres le sont partiellement, et qu'il en est peu où la fièvre intermittente ne fasse parfois son apparition.

Quelles sont les causes du mal? Le principal est la stagnation des eaux due à l'imperméabilité du sol. Il y faut joindre ces rivières à pente trop faible, dont le lit est encombré d'obstacles de toutes sortes, et qui ressemblent, l'hiver, à des lacs sans fin.

C'est après les grandes chaleurs, vers la fin de l'été, que les fièvres commencent. Nulle position n'en est complètement exempte; mais le voisinage des rivières est particulièrement infecté. Le danger décroît à mesure qu'on s'élève : représenté par 1 sur les hauteurs, il sera 2 dans la plaine et 4 dans les vallées.

Les eaux artificiellement stagnantes, les étangs produisent-ils d'aussi pernicieux effets? Non, pour la plupart, à cause de la profondeur de leurs eaux : ce n'est que sur les bords que les miasmes peuvent se dégager. Peu dangereux pour la santé publique, les étangs, à un autre point de vue, sont une nécessité.

Comment une ferme subsisterait-elle sans le pacage et l'abreuvage? Or, loin des rivières, il n'y a que les étangs qui puissent les fournir. Voilà pourquoi ils ont été faits de main d'homme, souvent à grands frais; et pourquoi, dans l'intérieur du pays, là où il n'y a pas d'étangs, vous ne voyez ni habitation ni culture. « Qu'on me permette, dit M. Dupré de Saint-Maur, de citer un fait personnel. Mon prédécesseur, dans la terre que j'habite, avait supprimé plusieurs étangs, sous prétexte de salubrité. Il avait pourtant conservé les plus indispensables. Depuis, j'ai dû successivement rétablir presque tous les autres, sous peine de rester sans fermiers, ou de réduire de moitié leurs prix. »

Telle est l'utilité actuelle des étangs; ils rendront à l'agriculture d'autres services, quand on les emploiera pour l'irrigation. On propose généralement de dessécher les

étangs pour les convertir en prairie; mais, dans les conditions de notre sol, ce n'est pas dans les étangs, c'est par les étangs qu'on fera d'abondants herbages. La marne et l'irrigation, voilà ce qu'il faut à la Sologne.

Le rapporteur demande donc :

1° Qu'on établisse en Sologne un régime général des eaux courantes, une réglementation quant au curage, à la hauteur des biefs des moulins et des déversoirs. On remédierait par là à l'insalubrité des vallées, principaux foyers d'infection;

2° Qu'on encourage par tous les moyens possibles la mise en valeur du sol, qui entraîne nécessairement la disparition des eaux stagnantes.

Les deux grandes causes des fièvres étant ainsi supprimées, on distribuera les étangs en trois catégories :

Ceux qui n'ont de valeur que par leur pêche pourront avec avantage être supprimés;

Ceux qui peuvent servir à l'irrigation devront être précieusement conservés : s'ils n'existaient pas, il faudrait les créer;

Quant à ceux qui, situés loin des rivières, rendent possibles l'habitation et la culture, on n'aura qu'à choisir : la fièvre, si on les conserve; et si on les supprime, le désert.

Mais il y a une ligne de conduite qui prime toutes les autres : améliorer le sort des Solognots; qu'ils soient mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus. Il faut avoir moins peur de la fièvre que de la misère; bien vivre, c'est s'administrer un contre-poison perpétuel. Et il en est de même pour les animaux; nous ne leur connaissons qu'une maladie, mais qui est habituelle et grave : la faim.

L'année suivante, 19 janvier 1849, M. de Saint-Venant, ingénieur en chef des ponts et chaussées, présente à la Société un *Projet d'amélioration de la Sologne au moyen du canal de la Sauldre*. C'est encore M. Dupré de Saint-

Maur qui fut chargé du rapport. Il s'y plaint de la confusion d'idées où l'on se débat au sujet de la Sologne. On s'occupe beaucoup de l'assainissement, et l'on a raison; mais un grand nombre s'imaginent qu'assainir, ce soit dessécher. C'est une erreur; dessécher la Sologne, ce serait en faire un pays pire que le Sahara, en lui ôtant jusqu'à ses oasis. Une autre erreur, c'est d'intervertir l'ordre naturel des choses; on a cru qu'il fallait assainir la Sologne pour la rendre cultivable; tandis qu'il faut la rendre cultivable pour l'assainir. Alors, il faut défricher? Sans doute; mais entendons-nous. Mettre des landes en guérets, ce n'est pas les mettre en valeur; pour défricher utilement, il faut avoir des engrais, par conséquent des troupeaux, par conséquent des fourrages, par conséquent des amendements calcaires. Si un fermier a déjà autant de terres arables qu'il en peut fumer, tout ce que vous y ajouterez par le défrichement sera une inutilité pour la culture, une perte pour le pacage. Est-ce que les propriétaires laisseraient en friche les trois quarts de leurs domaines, s'ils ne savaient pas, par expérience, que c'est encore le meilleur moyen d'en tirer parti?

Mais changez cet état de choses, mettez à la portée du cultivateur la marne qui lui manque, et il aura des fourrages artificiels, des troupeaux, des engrais; sans travaux extraordinaires, sans concours du Gouvernement, sans inspecteur d'agriculture, mû par le sentiment de son intérêt personnel, il étendra progressivement ses cultures; les bruyères finiront par être défrichées, les eaux stagnantes disparaîtront avec elles; et la Sologne sera assainie.

Les idées de M. de Saint-Venant se sont généralement trouvées d'accord avec celles de son rapporteur. Lui aussi, il veut, autant que possible, conserver les étangs; il propose de les approfondir. Quant à ses conclusions, elles peuvent se formuler ainsi : avant de dessécher, défricher;

avant de défricher, procurer les moyens de fertilisation; ou bien : donnez-nous les transports et les amendements à bon marché, et le reste se fera tout seul. « Voilà, Messieurs, dit le rapport, l'idée dominante, le principe fondamental de M. de Saint-Venant; voilà ce que votre Section d'agriculture approuve sans réserve. »

Il n'en fut pas de même du projet de canalisation. L'auteur s'y propose un double but : le transport des marnes à bon marché et l'irrigation d'une partie du pays, deux choses dont la haute utilité n'est pas contestable. Mais on leur reproche d'avoir subordonné à la question d'irrigation la question des transports, erreur capitale pour la construction du canal et qui vicie, pense-t-on, le plan tout entier.

M. de Saint-Venant continua de s'occuper activement des questions relatives à l'amélioration de la Sologne; après lui, vinrent MM. Machard, Delacroix, Collin et Sainjon. Il faut lire, à ce sujet, un intéressant Mémoire de M. de Laage, intitulé : *M. de Saint-Venant et le service spécial des ponts et chaussées* (1).

Cependant M. Dupré de Saint-Maur ne se reposait pas. Bien jeune encore, à 23 ans, il avait résigné sa place d'auditeur au Conseil d'État, pour rentrer dans sa famille (1830). C'est alors qu'il acquit de M. de Morogues la terre de Bon-Hôtel, sur la commune de Ligny-le-Ribault. De ce moment il consacra sa vie tout entière à l'agriculture, à la Sologne et à l'étude désintéressée des questions d'intérêt public. Il commença par défricher 500 hectares de bruyères, y créa des pinières, à l'exemple de M. de Laage, et transforma 36 hectares en prairies par les irrigations qu'il sut faire au moyen de ses étangs. Devenu membre du Conseil général, il y porta son expérience, ses conseils,

(1) *Annales*, XXIX, 42.

son ardeur pour l'amélioration de la Sologne. Assainissement du pays par le curage des rivières et le drainage du sol; propagation des arbres à cidre pour remplacer l'eau dans la boisson des habitants; création de routes nombreuses pour amener la marne et enlever les produits; efforts pour arriver à l'établissement d'un chemin de fer traversant la Sologne de l'est à l'ouest; et, dans un autre ordre d'idées, un projet de Crédit foncier, des démarches pour obtenir que des droits fussent établis sur les céréales étrangères, tels sont, entre autres, les titres de M. Dupré de Saint-Maur à la reconnaissance du pays.

Je crois avoir exposé fidèlement, du moins dans leurs grandes lignes, les idées et les travaux de notre Société, dans la grande œuvre du relèvement de la Sologne. Mais je dois remarquer que, parmi les facteurs de la production agricole, il en est un, et fort important, dont il a à peine été question jusqu'ici : le maître même du domaine. C'est une lacune que M. Baguenault de Viéville a voulu combler dans ses *Quelques conditions essentielles à l'amélioration de la Sologne* (1).

Il écrit, après vingt-cinq ans d'expérience et un séjour à peu près constant dans le pays: « Quels que soient, dit-il, les motifs qui ont attiré des propriétaires en Sologne, quelque grands qu'aient été leurs efforts, il est certain toutefois que fort peu ont prospéré ; et que la liste des déceptions et des mécomptes est fort longue. »

A quelles conditions peut-on réussir ?

La première, c'est de circonscrire son champ d'exploitation. Faire valoir par soi-même une grande propriété de Sologne, c'est épuiser ses forces; la faire valoir par des agents, c'est épuiser sa bourse. Pénétrons-nous bien de cette idée qu'on est riche, moins par l'étendue des terres

(1). Séance du 1er juin 1853. — *Mémoires*, 2e série, t. II, 52.

qu'on possède que par le revenu qu'on en retire; que tel qui s'est ruiné dans une grande exploitation se serait enrichi dans un domaine moins considérable.

Une seconde condition, c'est d'avoir des capitaux disponibles. Trop souvent, le contraire arrive. Un capitaliste a-t-il cent mille francs, deux cent mille francs à placer en Sologne, il cherche bien vite une terre de ce prix, quelquefois même il le dépasse, il emprunte. Et où trouvera-t-il les avances, plus nécessaires en Sologne que partout ailleurs pour les plantations, les semis, les marnages, l'entretien des cultures, etc.? Qu'il survienne une mauvaise année, une grêle, une épizootie, une gêne du fermier, etc., que deviendra le propriétaire? Il avait été séduit par l'étendue du domaine; il s'aperçoit, un peu tard, que, s'il a été assez riche pour se payer cette grande propriété, c'est parce qu'elle ne rapportait rien. Il est donc sage de ne consacrer à l'acquisition d'une terre que les deux tiers de son capital et de réserver le reste pour les améliorations et les cas imprévus.

N'oublions pas, enfin, que les agronomes de tous les temps et de tous les pays ont fait de la présence du maître la condition essentielle de la prospérité du domaine. Mais il faut, pour que cette présence soit efficace, que le propriétaire soit actif, qu'il soit intelligent, qu'il ait les connaissances réclamées par sa position, qu'il ait enfin autorité sur ses gens; autorité justifiée par son expérience, ses lumières et par l'estime qui l'environne. Il faut qu'on ait foi en sa parole et que chacun prenne dans ses regards l'ardeur de bien faire, l'émulation et la confiance qui sont les premiers gages du succès.

Au moment où M. Baguenault écrivait ces lignes, le chemin de fer du Centre était terminé, et le Gouvernement dirigeait la marne, à prix réduits et avec abondance, vers

les terres qui en étaient dépourvues. Le temps des grandes épreuves était passé, une ère nouvelle allait s'ouvrir pour la Sologne, et la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à l'œuvre, et l'on a vu avec quelle activité, depuis un demi-siècle, pouvait peut-être se dire qu'elle avait accompli sa tâche. Mais non; elle continua d'entourer de sa sollicitude ce pays auquel elle était attachée en proportion même des services qu'elle lui avait rendus, et elle ouvrit encore un concours « sur la situation agricole de la Sologne, sur les progrès réalisés depuis 25 ans dans cette contrée, son état actuel et ce qu'il y aurait encore à faire pour mettre à profit toutes ses ressources ». Le prix ne put pas être décerné; il fut remis au concours pour l'année suivante et une note explicative fut jointe au programme. « Les concurrents s'aideront de tous les écrits publiés sur la contrée, notamment depuis le Mémoire de M. Bourdon, couronné par la Société en 1839. Ils suivront les progrès de l'agriculture du pays, à partir de cette époque, et étudieront les améliorations opérées depuis la création du chemin de fer, l'introduction plus générale des calcaires et l'emploi des engrais phosphatés. Ils rechercheront enfin quels sont le mode et la nature de produits les plus capables de rendre à la Sologne l'assainissement et la prospérité. » (Séance du 20 mars 1869).

CHAPITRE IV

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ. — L'AGRICULTURE.

DEUXIÈME PARTIE

La Beauce. — Le Vignoble. — Les Bois. — Les Prairies : MM. Boutet, de Morogues, Masure, de Laage de Meux, du Roscoat, Eudoxe de Morogues, Duchalais, Timothée des Francs, Paulmier, Isidore Pierre. — Questions d'économie rurale : M. Baguenault de Viéville. — La Science et l'Agriculture : MM. Masure et Quantin.

I

La Sologne avait depuis cinquante ans absorbé toutes les pensées de notre Section d'agriculture ; on semblait avoir oublié la Beauce, cette triste Beauce, comme disait Fortunat au VIe siècle :

Belsia, triste solum, cui tantum bis tria desunt,
Colles, prata, nemus, fontes, arbusta, racemus ;

oui, le triste pays que la Beauce, lui répondait, en le traduisant, douze siècles plus tard, notre poète Andrieux :

Car de six choses d'un grand prix :
Collines, fontaines, montagnes,
Vendanges, bois et pâturages,
En Beauce, il n'en manque que six.

C'est vrai, la Beauce n'offrait pas les agréments de la Sologne ; elle ne les aura jamais ; c'est la fertilité qu'elle reçut en partage : ce n'est pas la beauté, c'est la richesse du sol. Or cette richesse, quels efforts avait-on faits pour

la conserver et pour l'accroître ? C'est la question que s'adressa la Société en 1859 ; et elle proposa, pour prix à décerner en 1860, le sujet suivant :

Examiner si la Beauce s'est associée au mouvement général imprimé à l'agriculture, et dans quelle mesure ;

Comparer la situation de cette contrée et celle de la Sologne, au point de vue des améliorations réalisées de part et d'autre.

Le prix sera une médaille d'or de 400 fr. (1).

Beau sujet, mais trop vaste ; et qui supposait une connaissance approfondie et difficile à rencontrer de l'état de l'agriculture, dans deux contrées fort différentes. Aussi les mémoires présentés furent-ils jugés insuffisants. La Société décida qu'il y aurait deux prix, l'un pour la Sologne et l'autre pour la Beauce.

Le prix pour la Beauce fut décerné, le 5 juin 1863, à un long Mémoire intitulé : *La culture de la Beauce, son état actuel et son avenir*, par M. Boutet, médecin vétérinaire, à Chartres.

Le programme comprenait trois parties :

1° La Beauce s'est-elle associée au mouvement général de progrès, imprimé à l'agriculture depuis 50 ans ?

2° Qu'a-t-elle gagné, depuis ce temps ?

3° Tous les moyens d'amélioration qu'on avait à sa disposition ont-ils été employés ?

Voici les réponses, qui s'appliquent surtout à la Beauce chartraine, et dont quelques-unes semblent avoir été trop généralisées par l'auteur.

Y a-t-il eu progrès dans l'agriculture de la Beauce ? Oui. Quels sont les résultats obtenus ? M. Boutet entre ici dans des détails d'un grand intérêt, mais au milieu desquels il m'est impossible de le suivre. J'essaierai d'en dégager les points les plus importants.

(1) *Mémoires*, 2ᵉ série, t. IV, p. 290.

D'abord, l'assainissement du sol. Ce pays, en grande partie argileux, était humide et couvert d'eau pendant cinq mois de l'année : grave inconvénient pour les labours et les semailles. Ce n'était pas une compensation que de voir planer, au-dessus de sa tête, des nuées de cygnes et de canards sauvages, et de trouver sous ses pas de vastes champs de glace, où les enfants s'amusaient à glisser, en allant à l'école, et trop souvent au lieu d'y aller. Cet état de choses a changé : premier progrès.

Un second progrès fut l'introduction des prairies artificielles. Jusque-là, et de temps immémorial, on s'en était tenu à l'assolement triennal : deux récoltes de céréales, suivies d'une jachère. C'était en Beauce comme en Sologne, avec cette différence qu'au lieu de seigle, on y récoltait du froment ; mais, tous les ans, un tiers du sol restait improductif. Avec les prairies artificielles, la jachère verte, comme on l'appela, fut substituée à la jachère sèche ; tout le pays fut mis en culture et, dès le mois d'avril, le regard, aussi loin qu'il put s'étendre, était charmé de ne rencontrer de tous côtés qu'une plaine immense, couverte de blés, d'avoines, d'orges, de trèfle ou de sainfoin. En 1860, les prairies artificielles occupaient les 3/5 de la Beauce. L'abondance des fourrages amena naturellement la multiplication des troupeaux. On put avoir une grosse tête pour deux hectares et demi, là où il fallait auparavant cinq à six hectares.

On procédait en même temps à l'amélioration des races. Les Percheronnes et les Mancelles, qui donnaient peu de lait, furent remplacées, dans toutes les fermes, par les vaches autrement productives du Cotentin. Il en fut de même des moutons ; on renonça à l'ancienne race beauceronne, pour adopter les métis-mérinos. Au lieu de 2 kilog. 1/2 de laine commune, on eut 4 kilog. de laine fine ; et, au lieu de 15 kilog. de boucherie, 25 kilog.

La prospérité des troupeaux amena, par les engrais, celle des céréales ; la Beauce doubla sa récolte de blé et quadrupla sa récolte d'avoine. Tels sont, en abrégé, les progrès accomplis depuis cinquante ans.

Le dernier mot était-il dit ? Il s'en faut : ne pouvait-on pas désirer plus de soin pour les fumiers, plus de profondeur dans les labours, des baux à plus longs termes, et, chez le cultivateur, plus d'attention et de persévérance à renfermer l'étendue de ses cultures dans les limites de ses moyens ? D'ailleurs, le vieil assolement triennal, même avec l'amélioration considérable amenée par la jachère verte, était loin d'être la perfection : il laissait, dans cet intervalle de trois années, deux récoltes consécutives en céréales ; et en même temps les prairies artificielles commençaient à ne plus donner ce qu'elles avaient fait espérer au début. La luzerne, par exemple, qui durait vingt ans alors, en était venue à ne plus donner que quatre récoltes : encore la première était-elle faible, et la quatrième également ; les mauvaises herbes, en même temps, avaient infesté le sol ; il importait, pour ce dernier motif, d'introduire une récolte sarclée dans la rotation, avec les racines fourragères, qui auraient en outre l'avantage de fournir aux bestiaux, pendant l'hiver, une nourriture variée, abondante et saine.

L'auteur du Mémoire recommande avec instance une innovation qui garantirait, selon lui, la prospérité présente et l'avenir de la Beauce : ce serait la substitution, à l'assolement traditionnel, de l'assolement quatriennal, introduit en Sologne depuis cinquante ans, il aurait pu le remarquer, par M. de Guercheville et M. de Lockhart.

La rotation serait établie de la manière suivante :

1re année, racines sarclées, betteraves ou carottes, avec fumure ;

2e année, orge ou avoine de printemps ;

3e année, trèfle ou sainfoin ;

4e année, blé d'automne.

La luzerne se cultiverait dans une sole à part, en dehors de la rotation.

On remarquera l'alternance des céréales et des fourrages; et cette culture sarclée, qui revient tous les quatre ans, pour opérer le nettoyage du sol.

II

La culture de la vigne et la fabrication du vin occupaient une trop grande place dans les travaux et la richesse de l'Orléanais, pour n'avoir pas attiré l'attention de M. de Morogues, dont la pensée embrassait tous les intérêts du pays. Aussi publia-t-il, en 1820, un Mémoire intitulé : *Observations générales sur l'influence de la latitude, de l'élévation, de l'exposition et de la nature du sol des vignobles* (1). Ce travail est le fruit de longues études et d'une expérience attentive. En voici les principales conclusions, bonnes à recueillir à une époque où l'on commence à s'occuper activement de la reconstitution de nos vignobles :

1° On ne doit planter la vigne que dans une terre saine, où l'eau ne séjourne pas, soit dans le sous-sol, soit à la superficie. C'est pourquoi, en Sologne, au-delà du coteau, la vigne ne peut vivre que sur les hauteurs, loin des marais et des bois; et pourquoi, sur la rive droite, les coteaux de Tavers, de Baugency, de Saint-Ay, de Saint-Jean-de-Braye donnent des vins excellents. Moins bien exposées et moins riches, les plaines voisines de Meung, de Baccon, d'Ingré, de Fleury, ne produisent que des vins médiocres ;

(1) *Annales*, V, 15.

2° Il est bon de choisir une terre médiocrement inclinée, vers le levant de préférence, ou vers le midi. C'est ce qui fait la supériorité du coteau de la rive droite sur celui de la rive gauche;

3° Le choix du cépage n'est pas moins important que celui du sol et de l'exposition. Dans le centre et le nord de la France, les espèces hâtives doivent être préférées; ce serait une grande faute que d'y planter les cépages du Midi; nous en avons une preuve frappante dans la qualité inférieure du vin de gascon. Généralement, le gascon, chez nous, mûrit mal; quelquefois il ne mûrit pas. La variété à préférer, c'est l'auvernat gris ou meunier, qui fournit, à défaut de l'auvernat franc, les bons vins rouges de la rive droite de la Loire;

4° C'est dans la sécheresse du sol, dans son élévation suffisante, dans son exposition, qu'il faut chercher son influence sur la qualité des vins, bien plus que dans sa nature minéralogique et géologique; celle-ci n'influe guère que sur leur abondance, à raison du cépage dont elle permet la culture. L'auvernat semble préférer les terres fortes; le gamet réussit mieux que lui dans les terres caillouteuses; le gascon est de tous les raisins noirs celui qui produit le plus dans les sables.

Les terres calcaires et les terres fortes sont celles qui nous donnent le plus communément les bons vins. Dans les terres sèches, bien exposées, pierreuses ou caillouteuses, les mêmes cépages produiront moins que dans les terres fortes, mais les vins y seront meilleurs.

La conséquence de ce qui vient d'être dit, c'est que les terres de qualité médiocre doivent être généralement consacrées à la culture de la vigne; les mauvaises terres, aux bois; les meilleures, aux céréales, aux plantes oléagineuses ou tinctoriales, et à la nourriture des bestiaux.

Que sont devenus, avec le temps, par l'effet de l'igno-

rance et de l'incurie des hommes, les vins, si célèbres dans l'antiquité, de l'Égypte et de l'Italie ? C'était pourtant toujours le même sol, le même climat, le même soleil, assez probablement les mêmes cépages ; mais on ne savait plus cultiver la vigne ; surtout on ne savait plus faire le vin. Ici encore, nous retrouvons M. de Morogues. Au mois d'octobre 1820, il établit au château de la Source une suite d'expériences, dont le but principal était de vérifier l'appareil de Mlle Gervais, dont on se promettait beaucoup alors, sous le rapport de l'excellence et de la quantité des produits. Le gouvernement entrevoyait déjà un accroissement considérable de la richesse publique. Les résultats trompèrent les espérances : l'inutilité du fameux appareil fut constatée dans les rapports faits aux Sociétés de Lyon, de Bordeaux, de Toulouse, d'Angoulême, de Mâcon, d'Orléans, etc. M. de Morogues poursuivit ses recherches, en mettant à profit les travaux de Lavoisier, de Thénard, de Gay-Lussac, de Chaptal; et, quelques années plus tard (1824), il publiait dans les *Annales* de la Société un mémoire étendu intitulé : *De la meilleure manière d'opérer économiquement la fermentation vineuse* (1).

Il y recommande, entre autres choses, de maintenir le marc dans le moût, au moyen d'un double fond percé à jour; de couvrir la cuve d'une toile plusieurs fois repliée sur elle-même ; de décuver, quand le vin est fait, plutôt un peu avant que plus tard. On reconnaît que le moment est arrivé, quand la fermentation devient calme, que le vin s'éclaircit, et que la température est sensiblement la même dans la partie supérieure de la cuve et dans le bas.

Aux expériences de M. de Morogues, il convient d'ajouter d'excellentes observations publiées neuf ans plus tard (1853), par MM. de Beauregard et de Mainville (2).

(1) *Annales*, t. VII, 1-71.
(2) *Mémoires*, 1re série, I, 32.

Le vin fait, il est fort utile, il est nécessaire aujourd'hui de pouvoir en constater la valeur. C'est à ce travail long et délicat que s'est livré M Masure, dans un important mémoire lu aux séances d'avril à juillet 1895, et qui occupe un volume entier des publications de la Société. Il comprend deux parties : 1° Propriétés hygiéniques des bons vins naturels ; 2° Recherches des falsifications et des fraudes. Un complément a été publié, par l'auteur, à qui un prix de deux mille francs a été décerné par l'Académie des Sciences (1).

III

On trouvera dans les publications de la Société, sous la signature de MM. de Morogues, de Tristan, Mallet de Chilly, Eudoxe de Morogues, de la Giraudière, des observations intéressantes sur les essences à cultiver, sur les semis, la plantation des bois, leur repeuplement, sur l'estimation des bois, etc.

Obligé de me renfermer dans d'étroites limites, je ne saurais me taire cependant sur un certain nombre de questions importantes, dont il n'a pas encore été fait mention dans cette histoire. Je serai bref.

Les prairies artificielles, d'une part, les bois, de l'autre, ont été, pour la Sologne, les deux principaux éléments de sa prospérité. Il y a entre eux, au point de vue économique, une différence fondamentale à signaler. Avec les prairies, les fourrages, les engrais, les céréales, on réalise chaque année les produits de la richesse du sol ; avec les bois, il faut attendre. C'est un capital immobilisé, qui s'accroît de lui-même, à la condition de n'y pas toucher, si ce n'est de distance en distance, quand le bon moment est

(1) *Mémoires*, t. XXXIV.

venu. Mais quel est le bon moment? Et quels sont les moyens d'opérer? Et que faire de ces produits, jetés tout à coup abondamment sur la place, devant une population qui ne sait pas en faire usage? C'est le problème de l'exploitation des pins. En propager la culture avait été pour la Sologne un immense bienfait; montrer comment on utilise les produits en fut un autre, auquel M. Édouard de Laage de Meux a noblement attaché son nom.

C'est en 1814 qu'il acquit, dans le canton d'Olivet, la terre de Maisonfort. Elle comprenait alors 232 hectares de bois, et 530 hectares de terres labourables ou de bruyères. Ces terres ne produisaient que de pauvres seigles et de maigres sarrasins. M. de Laage comprit qu'il fallait les transformer en bois, et en bois de pins, comme il le voyait faire à la Source, aux Quatre-Vents, à l'Émerillon. Mais, ce qui lui appartient en propre, c'est le parti qu'il sut tirer de ses plantations. A sept ou huit ans, les premiers dépressages fournirent des bourrées pour les fours à chaux et les tuileries. Quelques années plus tard, de nouvelles éclaircies produisirent des échalas pour les vignerons du voisinage. Ensuite, ce furent des cotrets, du bois de corde, enlevés par les usines; puis, le bois des éclaircies se trouvant trop gros, M. de Laage le fit fendre. Il dut alors, pour en trouver l'écoulement, s'adresser à une nouvelle industrie, qui, malgré les conditions fort avantageuses qui lui étaient faites, hésita d'abord; mais bientôt, les demandes se multiplièrent à tel point que l'on eut peine à y satisfaire. Telle est l'origine des cotrets de pin fendu, qui sont aujourd'hui l'élément le plus recherché des fours de boulangerie et le produit le plus net de la Sologne.

Une fois la fente adoptée, les pins se débitèrent en échalas fendus, avec écorce, en échalas de cœur, et même en lattes (1). Quant aux sujets respectés dans les dépres-

(1) Les lattes de pin paraissent avoir été employées pour la première fois par M. de Morogues, un peu avant 1830, dans sa propriété

sages, ils se vendent facilement comme bois de charpente ou de sciage.

Encouragé par le succès croissant de son entreprise, M. de Laage de Meux fit des acquisitions, étendit ses pinières. Propriétaire, en 1814, de 230 hectares de bois, il en possédait 1,300 à sa mort. Maisonfort était devenu, durant toute l'année, un vaste atelier, d'où les produits du pin s'écoulaient sous toutes les formes et à tous les âges. Cependant, l'industrie des cotrets s'étendait de jour en jour. Paris les avait adoptés ; les chemins de fer suffisaient à peine aux transports. M. de Laage était visité, consulté de tous côtés, et répondait à tous avec la plus grande bienveillance, heureux de voir imiter ses exemples et de travailler, à la fois par lui-même et par ses nombreux imitateurs, sur de plus vastes espaces, à l'assainissement de la Sologne et à la richesse du pays (1).

Il mourut à 94 ans, le 10 février 1878. La même année voyait disparaître un autre de nos plus éminents collègues et des plus grands bienfaiteurs de la Sologne, M. Dupré de Saint-Maur.

M. du Roscoat, quelques années auparavant (1873), appelait l'attention publique sur un procédé nouveau, relatif à l'exploitation des chênes : sur l'écorçage du chêne par la vapeur.

A mesure que l'emploi des cuirs s'accroissait avec une rapidité prodigieuse, la France se trouvait de moins en moins en état de satisfaire aux demandes de l'intérieur, et aussi de l'étranger, car c'est à la France, renommée pour

de Bon-Hôtel. M. Dupré de Saint-Maur, devenu propriétaire de Bon-Hôtel, constata l'excellent état dans lequel cette latte se trouvait encore, après avoir supporté pendant vingt ans le poids de la tuile. (Séance du 5 avril 1850. — *Mémoires*, 1re série, IX, 86.

(1) V. Baguenault de Viéville : *Notice sur M. de Laage de Meux. Mémoires*, XIX, 203.

l'excellente qualité de ses écorces, que s'adressaient la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, pour une grande partie de leurs besoins; la Belgique, pour la totalité. Au prix atteint par les écorces, l'écorçage pouvait représenter, dans l'exploitation du chêne, 15 à 80 % du produit total, suivant les cas. Or, le total des exportations d'écorces s'élevait, en 1869, à 20,000 tonnes, produisant deux millions de francs. L'exploitation se trouvait malheureusement limitée : on ne la pouvait pratiquer qu'au moment de la sève, c'est-à-dire aux mois de mai et de juin, quand fut imaginé l'écorçage à la vapeur. A M. Maître, ancien maître de forges à Châtillon-sur-Seine, et à M. de Wavrechin, ancien inspecteur des forêts à Orléans, revient l'honneur de l'invention et des premiers travaux. C'est à Orléans, dès le mois de mai 1866, que furent faites, sous la direction de M. Poucin, les premières expériences, dans le chantier de M. Leturque, puis à l'usine de M. Cumming, en présence de nombreux agriculteurs, marchands de bois et tanneurs. Tous furent frappés de la facilité avec laquelle les bois s'écorçaient par le nouveau procédé, quelle qu'eût été la date de l'exploitation. « La décortication, écrivait l'année même (1866) M. Bouquet de la Grye, dans la *Revue des Eaux et Forêts*, est destinée à produire une véritable transformation dans l'exploitation des bois de chêne. »

Le procédé fut perfectionné, vulgarisé par M. de Nomaison, et, le 2 août 1873, de nouvelles expériences, plus solennelles, eurent lieu à Viroflay, en présence d'une Commission de la Société des Agriculteurs de France. C'est notre collègue, M. du Roscoat, que la Commission choisit pour être son rapporteur. De ce rapport, inséré dans nos *Mémoires* (1) et de celui de M. Poucin qui vint à la suite, il résulte que l'on peut :

(1) *Mémoires*, t. XV, p. 132 et 166.

1° S'affranchir de la nécessité d'exploiter en temps de sève, d'où résulte l'amélioration des taillis ;

2° Produire cent fois plus d'écorces et d'une qualité supérieure ;

3° Fournir du travail aux ouvriers pendant toute l'année.

C'était bien une transformation complète de l'exploitation du chêne ; c'eût été, quelques années plus tôt, la création d'une nouvelle et florissante industrie. Mais, telle est la destinée des choses humaines, à raison de la disette et du prix élevé de l'écorce de chêne, on cherchait depuis longtemps à la remplacer dans la préparation des cuirs. Après des essais multipliés et de longues mais vaines recherches, on venait de réussir.

C'était une vieille tradition que, de toutes les propriétés, les bois sont la plus solide, celle dont les produits sont le moins exposés à ces mille intempéries qui viennent si souvent causer tant de dommages à nos vignes et à nos moissons. C'est toujours vrai ; mais il ne faut rien exagérer, ni s'endormir dans une molle assurance : il ne semble pas que l'homme ait été fait pour trouver un état où il n'eût jamais rien à craindre. C'est ainsi que nous avons vu paraître et se développer, dans les pinières de la Sologne, la *maladie ronde*, étudiée ici par M. de la Boulaye (4 janvier 1878) (1) et 16 janvier 1880) et par M. Eudoxe de Morogues (17 juillet 1878). Les Mémoires de M. de la Boulaye furent honorés d'une médaille d'or par la Société des Agriculteurs de France.

Le fléau terrible, imprévu, inconnu jusqu'alors, des bois de l'Orléanais, et particulièrement des pinières, fut le verglas de 1879. Une nuée sinistre apparut, portant dans ses flancs l'orage, la tempête et la grêle : « *Le travail d'une*

(1) *Mémoires*, t. XX, p. 267.

année est détruit dans un jour. Il s'agit ici du travail d'un demi-siècle : on eut à se demander si la Sologne n'allait pas redevenir un désert. La description de cette scène de désolation a été faite devant la Société, et l'énormité des pertes approximativement évaluée par M. Duchalais, alors sous-inspecteur des forêts à Orléans, à la séance du 7 mars 1879. Il ne faut point séparer de son Mémoire le Rapport fait à ce sujet, au nom de la Section d'agriculture, par M. Timothée des Francs.

La première apparition du verglas eut lieu le 7 janvier; une autre se manifesta le 22 et dura jusqu'au 26. C'est de cette seconde phase, la plus terrible du fléau, que M. des Francs fut témoin oculaire : « Le mal, dit-il, s'aggravait de jour en jour ; la pluie, qui tombait presque sans interruption, augmentait à chaque instant le poids de la glace qui s'accumulait sur les arbres et les écrasait littéralement. Vers la fin, surtout, on entendait dans les bois un roulement continuel de craquements stridents, accompagné sans relâche d'un bruit sinistre et prolongé : c'étaient les branches et les arbres eux-mêmes qui se brisaient, et tombaient avec fracas sur la terre gelée. Le 26, à 10 heures du matin, deux heures avant la fin du phénomène, une pinière de 25 ans s'est effondrée presque tout entière devant moi. Les pins, en tombant les uns sur les autres et en s'entraînant dans une ruine commune, étaient jetés en tous sens, confondus dans un chaos inextricable.

« Tout en contemplant avec tristesse cet immense désastre, on ne pouvait s'empêcher d'admirer le spectacle que présentait la campagne ; la plaine était couverte d'une épaisse couche de grosses perles rondes et parsemée d'une végétation brillante, partout où émergeaient des brins d'herbes, de genets ou de joncs enveloppés d'une glace épaisse et transparente. Les arbres, revêtus d'une parure

plus éclatante encore, inclinaient jusqu'à terre leurs rameaux diamantés. »

M. Duchalais évalue à 3 ou 4 centimètres l'épaisseur du verglas qui couvrait la terre. Un sarment de vigne de 2 centimètres de tour présentait avec la glace une circonférence de 10 centimètres. On distinguait du reste aisément, à travers cette couche épaisse, tous les détails des végétaux.

Le dégel eut lieu le 26 ; on put alors se rendre compte du désastre. Dans les campagnes, pas un arbre n'était intact ; sur plusieurs points, nos forêts étaient ruinées. Les massifs de pins, à raison de leur feuillage persistant où se pouvait accumuler la glace, avaient particulièrement souffert : le pin maritime, dans la proportion de 60 à 95 °/₀ ; le pin sylvestre, plus résistant, dans la proportion de 45 °/₀.

M. Duchalais évalue la perte subie par le département du Loiret à 3 millions 1/2 en nombre rond ; M. des Francs, reprenant les calculs, arrive au même résultat. L'un et l'autre, du reste, manifestent la crainte d'être restés au-dessous de la vérité.

On eut à déplorer, à la fin de la même année, par une gelée continue de 22 jours, avec un froid de 23 à 25°, un désastre autrement étendu et plus épouvantable encore. C'est par milliers que les arbres fruitiers périrent dans nos campagnes ; c'est en totalité qu'un grand nombre de pineraies furent tuées par le froid, en Sologne. Peut-être peut-on espérer de réparer en partie le mal, en substituant le pin sylvestre au pin maritime, et en propageant la culture du pin Laricio qui, soit en groupe, soit isolé, a résisté au verglas. « J'ai, dit M. Duchalais, visité, à Maisonfort, près d'Orléans, un massif de pins Laricio de 50 ans. Ces arbres présentaient une hauteur de 18 à 20 mètres, sur un mètre et plus de circonférence ; le massif était intact. »

Pendant que les pinières étaient ainsi effroyablement dévastées, les autres essences n'étaient pas à l'abri du fléau. Isolés ou en massifs, tous les arbres furent plus ou moins atteints. Les avenues étaient déshonorées; les peupliers, les blancs de Hollande, les tilleuls, les ormes étaient découronnés; de grosses branches gisaient à terre. Dans les bois, les chênes mêmes n'avaient pu supporter impunément la masse accablante de glace qui les avait couverts. Ces observations sont de M. Paulmier, qui les a consignées dans un Mémoire intitulé : *Du Givre dans les bois en* 1882.

On était encore, en effet, sous le coup des émotions et des terreurs éprouvées en 1879, quand, trois ans plus tard, à la même époque de l'année, on eut à redouter de nouveaux désastres. Le verglas de 1879, du 22 au 26 janvier, avait duré 4 jours; le givre de 1882, du 15 au 26 janvier, en dura onze. En 1879, ç'avait été une pluie persistante dont les couches, en se déposant sur le sol, les arbres et les murs, s'y transformaient en glace transparente et limpide, à travers laquelle on voyait un brin d'herbe avec toutes ses délicatesses. Au milieu des bois, on pouvait se croire dans un palais de cristal. En 1882, pas de pluie, mais un brouillard intense, persistant qui, en se déposant, se transformait en glace. La glace, cette fois, n'était pas transparente, mais opaque; elle atteignit du reste à peu près la même épaisseur que le verglas de 1879; les fils télégraphiques se présentaient avec la grosseur d'une bougie. Mais, par une heureuse différence, à laquelle on n'osait pas s'attendre, le givre passa à peu près inoffensif: des branches brisées, des baliveaux courbés, quelques arbres abattus; ce fut tout (1).

Un autre ennemi des bois, c'est le feu. M. Domet lut, à

(1) *Mémoires*, t. XXIII, 256.

la séance du 19 décembre 1890, un Mémoire sur les *Incendies dans la forêt d'Orléans*. On avait de bonne heure reconnu la nécessité de protéger les bois par des mesures répressives, qu'il fallut rendre plus rigoureuses encore. L'ordonnance de 1669 défend d'allumer du feu dans les bois, sous peine de punitions corporelles qui sont énoncées dans une déclaration royale de 1714 : pour la première fois, le fouet; pour la seconde fois, les galères; et, s'il y a malice, la mort.

Mêmes peines, si l'on a allumé du feu dans l'espace d'un quart de lieue des forêts, landes et bruyères. Les incendies ne paraissent pas en avoir été moins fréquents dans la forêt d'Orléans, où, principalement dans la région appelée Chaumontois, on en compte jusqu'à sept ou huit par année, et qui parcourent 620, 1,086, 5,000 arpents. Un des plus violents fut celui qui éclata le 31 août 1874, toujours dans le Chaumontois, sur cinq points différents, distants entre eux de 100 à 200 mètres. Il dura quarante-huit heures et dévasta près de 400 hectares.

Les causes de ces incendies sont ordinairement des imprudences, rarement le feu du ciel, trop souvent la malveillance; quelques-unes sont restées inconnues.

IV

Les prairies furent, comme on l'a pu voir, un des principaux objets des études et des travaux de la Société, depuis sa naissance. C'est en 1812 que M. de Lockhart y entra, en qualité d'agriculteur. La même année, il publia un Mémoire sur l'*Introduction des prairies artificielles en Sologne*, et la Société ouvrit un concours : Quels sont les meilleurs moyens de former et multiplier les prairies artificielles les plus utiles pour le sol de la Sologne? Et

quelles sont les plantes qui peuvent y être employées avec le plus d'espérances de succès? La Société donna la préférence au Mémoire de M. Mallet de Chilly, à la suite duquel cependant fut imprimé un travail de M. Barbé de Luz, sur le même sujet (1). Le rapport avait été présenté par MM. de Tristan et de Lockhart.

A leurs conseils, à leurs encouragements, MM. de Lockhart, de Tristan et Mallet joignaient l'exemple; ils furent, à tous les titres, les promoteurs ardents et généreux du grand mouvement qui devait aboutir à la régénération du pays. Les prairies artificielles y eurent le principal rôle; les prairies naturelles devaient y prendre part, mais plus tard seulement, avec M. Dupré de Saint-Maur et M. de Mainville. C'est à la séance du 4 mai 1838 que ce dernier donna lecture à la Société de son Mémoire sur le *Mode le plus économique d'établir des prairies en Sologne* (2).

Les prairies artificielles, après avoir donné de si brillants résultats, entrèrent dans une époque de décadence, en Sologne, comme en Beauce et partout; la disette commença, vers le milieu du siècle, à succéder à l'abondance; et le mal, s'aggravant d'année en année, causa de vives alarmes : qu'allait-on faire des troupeaux? qu'allaient devenir tous les progrès accomplis?

Notre Société ne fut pas la dernière à s'émouvoir; elle ouvrit un concours, et, s'adressant à tous les agriculteurs du pays, elle leur soumit les questions suivantes :

1° Quelles sont les causes qui rendent les prairies artificielles moins productives et de moins longue durée qu'autrefois?

2° Quelles seront les conséquences de cet état de choses?

3° Quels sont les moyens de rendre à ces prairies leur ancienne fertilité?

(1) *Bulletin*, VI, 200.

(2) *Mémoires*, 1re série, I, 252.

Trente-quatre mémoires, adressés de toutes les parties de la France, répondirent à cet appel. Les auteurs étaient des agriculteurs, consommés dans la théorie et dans la pratique ; sur les points importants, ils se trouvèrent tous d'accord.

Les prairies artificielles sont regardées comme des récoltes améliorantes. C'est vrai quand il s'agit de la superficie du sol, où vivent les céréales ; ce n'est pas vrai pour les couches profondes : le trèfle, la luzerne surtout, y enfoncent leurs racines et y puisent leur nourriture ; les prairies artificielles sont épuisantes pour le sous-sol. Elles y ont trouvé, au début, une quantité considérable d'éléments fertilisants, accumulés depuis des siècles ; de là, cette végétation vigoureuse et cette prodigieuse fertilité. Mais la richesse du sous-sol se dépensa, s'épuisa à la fin, et il arriva ce qui devait arriver : les produits furent de moins en moins abondants. La stérilité est menaçante, et, comme tout se tient, la diminution des fourrages amène celle du nombre et du produit des troupeaux, la diminution des engrais, des céréales et de tous les produits du sol.

Que faut-il pour rendre à la terre son ancienne fécondité ? Ce qu'il faut à tous les malades épuisés : du repos, de l'air, une nourriture réparatrice, c'est-à-dire la jachère de temps en temps, l'exposition du sol aux influences atmosphériques par de nombreux et profonds labours, des engrais abondants. Autres recommandations : ne point attendre qu'une prairie ait cessé de produire pour la renouveler ; ne donner au même sol la même plante qu'après un assez long intervalle, qu'un certain nombre de cultivateurs estiment à une fois et demie la durée de la première.

C'est M. Baguenault de Viéville qui fit devant la Société le rapport de cet important concours. Le prix fut décerné

8

à M. Isidore Pierre, professeur de chimie agricole à la Faculté de Caen, correspondant de l'Institut de France. Il consistait en une médaille d'or votée par le Conseil général, et qui fut remise au lauréat dans une séance solennelle tenue à la Préfecture, le 30 août 1860. Il avait été décidé que l'ouvrage couronné serait inséré dans les *Mémoires de la Société* et tiré à part, pour être envoyé aux principales Sociétés et aux Comices agricoles de France (1).

V

Le mémoire de M. Isidore Pierre faisait voir d'une manière saisissante les rapports étroits qu'il y a entre les sciences et l'agriculture, et les éminents services que la science peut attendre des progrès toujours grandissants de la physique et de la chimie. Ces importantes vérités n'avaient pu échapper à des savants tels que MM. de Morogues, de Tristan et de Lockhart. Ils mirent à profit les connaissances de leur temps et travaillèrent à les étendre. M. Baguenault de Viéville, après eux, lut à la Société une étude sur *la Chimie agricole en Angleterre* (2), et, plus tard, un rapport sur un sujet plus général : *l'Influence des Sciences appliquées à l'Agriculture* (3). De nos jours, M. Quantin, restreignant le sujet et l'enfermant dans les limites de sa compétence personnelle, traita de *l'Influence de la Chimie sur l'Agriculture* (1892) (4). M. Masure, dans l'intervalle, avait fait des *Recherches expérimentales sur les influences exercées par les différents éléments des terres arables* (5) et des *Observations sur*

(1) *Mémoires*, 2e série, V, p. 153 à 235.
(2) Ibid., III, 165.
(3) Ibid., IV, 87.
(4) *Mémoires*, XXXI, 231.
(5) Ibid., XXIII, 102.

la transpiration des plantes de grande culture (1888) (1). Le mémoire de M. Masure est un travail considérable par l'intérêt du sujet, par le nombre, la variété des expériences, par le soin méticuleux avec lequel elles ont été faites, par les conclusions qu'en a tirées le savant auteur. La Commission chargée du rapport a fait cette réserve que les expériences de cabinet ne sont pas toujours en parfait accord avec la manière dont les phénomènes se comportent dans la nature.

J'ai en ce moment le regret, plusieurs fois éprouvé déjà, et qu'il m'est réservé sans doute d'éprouver trop souvent encore dans la suite de ce travail, de ne pouvoir, pour des raisons diverses, m'étendre comme il eût fallu, comme je l'aurais voulu faire. C'est ainsi que, m'étant proposé de terminer ce chapitre par plusieurs questions d'économie rurale, je me bornerai à dire quelques mots de la grande et de la petite cultures.

C'est M. Baguenault de Viéville qui esquissa devant la Société, à la séance du 7 août 1837 (2), la question des petites cultures. Voici à quelle occasion. L'enseignement de l'agriculture avait été introduit dans le programme de l'instruction primaire; plusieurs instituteurs du département y mirent un grand zèle ; ils s'efforcèrent d'apprendre à des enfants de dix à douze ans ce que c'est que sol calcaire, amendements, assolements et le reste. Vint le Concours régional ; on chauffa à blanc les petits agronomes, au détriment — c'est à craindre — de l'orthographe et du calcul ; et les plus fortes têtes furent présentées à l'Inspecteur général. « Qu'est-ce qu'un chou ? » demanda l'Inspecteur au premier de la bande. — Silence. — « Et vous ? — Et vous ? » — Silence absolu sur toute

(1) Ibid., XXVIII, 5 et 164.
(2) *Mémoires*, 2e série, IV, 81.

la ligne. — On n'avait songé nulle part à tenir les regards abaissés, à propos d'agriculture, sur le chou et le pot-au-feu ! C'est de là que vint à M. Baguenault l'idée de traiter de la petite culture, de la culture maraîchère, du jardin potager.

Le jardin de la ferme était alors fort négligé en Beauce ; c'est grossièrement, à la charrue, qu'on le cultivait. En Sologne, il n'en était pas de même : le jardin était l'honneur et le triomphe du pays ; « au point, dit M. Baguenault, que, lorsque nous avons une locature à donner, celui qui se présente pour l'occupor regarde à peine le logement et court au jardin. Le jardin lui convient-il? le marché se conclut vite. » Le jardin n'est-il pas, en effet, le délassement des rudes labeurs, le bien-être de la famille, la joie de la femme et des enfants, avec ses fleurs modestes, ses fraises en bordure, ses cerises, ses groseilles et ses pommes d'api?

C'est ainsi que M. Baguenault a saisi l'importance des petites choses dans la vie humaine. Il les aime et se plaît à les embellir. Mais il n'a garde de s'y enfermer, et l'on voit aisément qu'il est encore mieux dans les conditions de sa nature, quand il s'élève au-dessus d'elles pour contempler de vastes horizons; comme il le fit, le 6 février 1876, dans son mémoire intitulé : *De la grande propriété culturale*.

Ce sont les grandes propriétés qui ont perdu l'Italie : *Latifundia perdidere Italiam*. Ces paroles sont de Pline. Les a-t-on assez répétées ! A vrai dire, ce ne sont pas les grandes propriétés en tant que telles, ce sont les grandes propriétés abandonnées sans culture ; c'est l'énormité des impôts, sous les Césars ; ce sont les distributions faites aux pauvres, les faveurs faites aux riches, les fêtes et les plaisirs de Rome, qui ont éloigné des campagnes, attiré à la ville ; c'est le luxe, la paresse, qui ont fait que l'agri-

culture avait cessé d'être ce qu'elle était au temps de Cicéron : *Agricultura nihil nobilius, nihil homine libero dignius.* A ces nobles accents avaient succédé les regrets de Virgile, se plaignant que les campagnards ne connaissaient pas leur bonheur. En fait, l'Afrique et la Sicile étaient déjà et restèrent jusqu'à la fin les greniers de Rome ; loin de perdre l'Italie, ce sont les vastes domaines qui l'empêchèrent de mourir de faim.

On se demande si la grande culture est possible. Sans doute, puisqu'elle se pratiquait dans l'antiquité, puisque, pouvons-nous ajouter, on la pratique encore sous nos yeux.

Deux faits seulement, rapportés par M. Baguenault. « Nous avons vu, dit-il, il y a peu d'années, la Société centrale d'agriculture donner une médaille d'or à M. le marquis de Talhouët, qui exploite avec le plus grand succès une propriété de 4,000 hectares ; et, à la dernière Exposition de Vienne, une Commission, formée d'agriculteurs de tous les pays, a été invitée à visiter une exploitation de 3,500 hectares, dirigée par le propriétaire seul, le chevalier Hoesky, et qui a fait l'admiration de tous les visiteurs. »

Convenons en même temps qu'une terre, si petite qu'elle soit, est toujours trop grande, quand les soins, l'intelligence ou l'activité font défaut.

Mais, si elle est possible, la grande propriété culturale est-elle avantageuse ? Ne confondons rien ; il ne s'agit pas de contester ici les avantages, les bienfaits de la petite propriété rurale : elle est favorable à la production ; elle attache le possesseur au sol de la patrie ; elle est pour lui une source de bien-être, une garantie d'indépendance, une excitation au travail ; elle est un gage de sécurité publique. Mais, à côté des avantages, il faut reconnaître les inconvénients : ce morcellement, par exemple, qui se

poursuit de génération en génération, conformément à la loi. Il a été constaté que la commune d'Argenteuil, sur une superficie territoriale de 1,530 hectares, ne comptait pas moins de 36,885 parcelles, dont quelques-unes de 40 à 45 centiares ; et nous avons des départements tout entiers soumis à ces morcellements excessifs.

On conçoit combien une telle division est préjudiciable à l'agriculture ; combien il est difficile de pénétrer en tout temps dans ces parcelles, enchevêtrées les unes dans les autres ; combien de terrain perdu par les sentiers, les clôtures ; combien d'entraves dans le choix des assolements, de difficultés pour l'assainissement des terres et l'écoulement des eaux ; combien enfin de procès pour les empiètements, les dégâts de récoltes, etc.

Mais le plus grave inconvénient de ce morcellement excessif est dans l'impuissance d'élever le bétail et surtout les moutons qui sont les meilleurs producteurs d'engrais. Nous voyons diminuer chaque année les moyens de multiplier, de nourrir le bétail. « Or, dit M. de Lavergne, ce sont les animaux qui font vivre les hommes. »

La grande culture seule peut remédier aux inconvénients de la petite. Elle a, en général, plus de lumières, elle a les capitaux ; elle peut essayer, elle peut attendre. Elle seule peut entreprendre les travaux de défrichements, d'irrigation, de drainage; introduire les races de bestiaux qui, par leur croisement avec les nôtres, donnent le plus de laine et le plus de chair, ces instruments énergiques qui défoncent profondément le sol, ces nouvelles variétés de fourrages qui augmentent le nombre des bestiaux ; elle seule peut, dans les terres improductives sous la charrue, créer des bois qui seront de plus en plus un des besoins urgents de la France. Elle seule peut faire impunément tous ces essais dont profitent après elle, quand ils ont réussi, la moyenne et la petite culture. On l'a dit avec raison : « la petite cul-

ture peut à la rigueur faire vivre quelques familles; mais c'est la grande culture qui nourrit les nations. »

Il serait à désirer, sans rien changer à la loi, que les petites propriétés contiguës pussent être réunies, d'un commun accord, par voie d'acquisition ou d'échange. On l'a déjà fait avec avantage chez nos voisins, et dans quelques parties de la France. L'État pourrait, comme l'a demandé la Société des agriculteurs de France, diminuer, dans ce cas, les frais de mutation; en exempter vaudrait mieux encore, ce ne serait, du reste, que revenir à la loi de 1824.

Il était dans les habitudes d'esprit de M. Baguenault de Viéville de s'élever, quand l'occasion s'en présente, du domaine des choses matérielles dans la région plus sereine des idées morales, des idées de patrie et d'art; il y met beaucoup de discrétion et de charme.

Aux vastes domaines était ordinairement attachée une habitation proportionnée à leur importance. Le partage des terres amena la vente et la destruction du château. C'était inévitable. « Rien de ce qu'on a bâti autrefois, dit Mme Swetchine, n'est dans les proportions des fortunes actuelles. Ce n'est pas la peine d'avoir une salle des gardes pour deux domestiques, et des écuries pour 60 chevaux, quand on a deux haridelles, et comme luxe un âne monté successivement par deux ou trois générations. »

Mais un grand nombre de ces antiques manoirs, que l'Angleterre conserve chez elle avec un soin si religieux, sont liés à notre histoire nationale, à la défense de notre sol, aux faits d'armes les plus glorieux de nos annales. Ils s'appellent ou s'appelaient Biron, Condé, Lusignan, Joinville, Coucy, Rohan, Courtenay, Sully, Richelieu, etc., etc. Plusieurs ont déjà disparu, laissant aux villages élevés à leurs pieds ces noms qui font revivre dans nos cœurs les

souvenirs de vaillance, d'honneur, de dévouement à la patrie.

Sous le rapport de l'art, n'avons-nous rien à regretter à la disparition de ces demeures seigneuriales; cette architecture originale, ici sévère, là plus gracieuse; ces murs, ces créneaux, ces tourelles, ces admirables charpentes; et toutes ces choses renversées, mutilées, et si belles encore dans leurs débris? Quelquefois, les ruines mêmes ont disparu, et nous voyons à leur place des champs de betteraves et de pommes de terre, quand il y a encore en France, six millions de terres cultivables à défricher et à mettre en valeur.

CHAPITRE V

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ. — LA MÉDECINE.

I

Les médecins formaient, à l'origine, la moitié, à peu près, des membres de la Société; il est donc naturel que leurs travaux occupent une place relativement considérable dans les sept volumes de notre *Bulletin*. Même le premier volume ouvre par un long et savant Mémoire du docteur Dominique Latour sur la *Dysenterie*.

Latour fut, pendant près de quarante années, une des célébrités médicales d'Orléans. Né à Ancize, dans les Hautes-Pyrénées, en 1749, il fit ses études littéraires à Toulouse, puis ses études médicales à Montpellier, sous des maîtres célèbres, Delamare entre autres, et Barthez. Reçu docteur, il vint à Paris et suivit assidûment, au Jardin des Plantes, les cours, très fréquentés alors, d'un Orléanais illustre, dont la mémoire est et restera vénérée parmi nous, Antoine Petit. Antoine Petit distingua Latour,

et dès lors commencèrent entre eux des relations qui devinrent dans la suite plus étroites, et qui devaient exercer une si grande influence sur les déterminations et l'avenir du jeune docteur. Latour, après un séjour de quatre ans à Paris, se décida à entrer dans la pratique de son art. C'est à Neuville, dans le département du Loiret, qu'il vint s'établir. Il y réussit, y fut heureux et résolut de s'y fixer. Or, il se trouva qu'un certain nombre d'Orléanais possédaient, aux environs de Neuville, des propriétés où ils venaient passer chaque année une partie de la belle saison, et qu'Antoine Petit venait les visiter, comme médecin ou comme ami. Il apprécia de plus en plus Latour, ses vastes connaissances, son talent et son caractère ; et conclut que Neuville ne pouvait pas offrir à son activité un champ assez vaste et digne de lui. C'est Orléans qu'il lui fallait.

Le jeune médecin résistait : il jouissait d'une telle estime, il était tant aimé, si heureux à Neuville, pourquoi chercher mieux? Antoine Petit et ses amis insistèrent, pressèrent, l'emportèrent à la fin; Latour s'arracha, le cœur plein de regrets, à son existence modeste et à cette petite ville, si bonne pour lui, qu'il n'oublia jamais. Il vint donc à Orléans en 1786; il avait 37 ans alors. C'était l'époque — faut-il voir ici une simple coïncidence? — où Petit venait de fonder son *Bureau de consultations gratuites*. Il y fit entrer Dominique Latour, avec trois de ses collègues.

Quand Orléans voulut, six ans plus tard, donner à cet illustre enfant, qui s'était fait le bienfaiteur des pauvres, un témoignage public de sa reconnaissance, et lui dresser un buste en marbre dans la grande salle de l'établissement, c'est Latour qui fut chargé de prononcer l'éloge du fondateur. Il le fit de manière à réunir tous les suffrages.

On était en 1792. Devenu suspect par ses relations, par son caractère, par la grande notoriété qui déjà s'attachait

à son nom, Dominique Latour jugea prudent de quitter la ville; il se retira à Paris, d'où il ne revint qu'en 1795. Accueilli comme il méritait de l'être, nommé médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, de plus en plus apprécié, recherché, il était bien déterminé à faire d'Orléans son dernier séjour. Mais de quoi nous est-il possible de répondre ?

Louis Bonaparte fut, en 1808, élevé par son frère au trône de Hollande. Or il se trouva que le roi Louis était menacé d'une paralysie complète des extrémités, et que Dom. Latour avait récemment (en 1805) publié sur cette maladie un Mémoire remarqué. Louis, qui n'éprouvait aucun soulagement des traitements qu'on lui faisait subir, fit donc venir à Paris le docteur Latour et l'appela en consultation avec plusieurs médecins des plus distingués de la capitale. Latour exposa ses idées, ses observations, sa méthode, et les résultats obtenus dans une pratique de vingt ans. Ses confrères se rangèrent à son avis, à l'unanimité. Aussi le roi Louis, partant pour la Hollande, voulut-il emmener Latour avec lui, en qualité de son premier médecin. Latour, qui avait eu tant de peine à quitter Neuville, en éprouvait bien plus encore à se séparer de ses malades et de ses amis d'Orléans; il s'excusa; mais le roi insista, persista, si bien qu'à la fin il fallut céder. Voilà comment il se fit qu'il ne put, l'année suivante, figurer, avec ses confrères Jallon, Pelletier, Lanoix, Ranque, Fouré, Payen, parmi les fondateurs de la Société des Sciences physiques, médicales et d'Agriculture d'Orléans; mais nous le voyons inscrit sur la liste des *membres honoraires étrangers* à la ville, en compagnie de Corvisart, d'Haüy, de Jussieu, de Cuvier.

En même temps, afin de le posséder toujours, on le remplaça partout par son fils, Jean-Louis-Dominique Latour, que nous voyons devenir, à l'âge de vingt-sept ans (1),

(1) J.-L.-D. Latour, né à Neuville le 26 décembre 1782, décédé à Orléans le 25 février 1814.

médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, médecin du Lycée impérial et des prisons, professeur de médecine et d'histoire naturelle médicale, etc., et secrétaire perpétuel de notre Société naissante.

Quand Louis Bonaparte dut abandonner le trône et la Hollande (1810), Latour ne voulut point se séparer de son malade; il ne rentra en France qu'en 1813, séjourna peu de temps à Paris, perdit son fils au commencement de 1814, et, brisé par la douleur, il revint à Orléans pour n'en plus sortir. C'est seulement en 1815 qu'il devint titulaire de la Société. Il reprit en même temps l'exercice de la médecine, prodigua ses soins aux pauvres comme aux riches, vécut entouré de l'estime et de la vénération de tous et mourut à 79 ans, le 28 avril 1828. Il avait publié, en 1825, un Mémoire sur les *Hémorrhagies*, le plus important de ses ouvrages (1).

« La réputation de votre Société, disait le comte de Choiseul, à la séance du 30 janvier 1818, la réputation de votre Société s'est fondée principalement sur de curieuses observations, dans toutes les parties de l'art de guérir. » Ces curieuses observations abondent dans les Mémoires de Dominique Latour et de ses confrères. Je n'en citerai qu'une, communiquée et décrite par le docteur Jallon, dans la séance du 7 août 1809. Le fait se passa en l'an IX, quand Dom. Latour habitait encore Orléans, car son départ pour la Hollande n'eut lieu que cinq ans plus tard. Il s'agit d'une jeune fille de vingt ans qui s'était volontairement empoisonnée, par une haute dose d'arsénic; MM. Jallon et Latour constatèrent le décès.

« En découvrant le cadavre, dit M. Jallon (2), un phé-

(1) V. *Éloge historique de Dominique Latour*, par le Dr Lanoix. *Annales*, X, 190.

(2) *Bulletin*, t. I, p. 132.

nomène qui nous étonna fut le mouvement alternatif des doigts de chaque main, au plus léger attouchement. M. Latour ayant un peu soulevé la main droite, l'avant-bras, qui était étendu sur la partie latérale du tronc, se fléchit de lui-même et se porta sur le haut de la poitrine. Un instant après, il s'allongea de nouveau et se remit dans sa première position. J'excitai le même mouvement dans le bras gauche, en le soulevant un peu. Les doigts des pieds offraient le même phénomène.

« Ces mouvements alternatifs de flexion et d'extension n'étaient point brusques; ils s'exécutaient lentement et tels qu'on les observe, soumis à l'empire de la volonté. Ils durèrent ainsi plus d'une heure, et nous étions encore les maîtres de les déterminer, lorsque nous fûmes obligés d'aller donner des soins à une autre personne que les horreurs d'une telle scène avaient fait tomber en syncope...

« Le phénomène cadavérique dont je viens de rendre compte est si extraordinaire qu'on y croirait difficilement s'il n'avait été observé par deux médecins et vu par plusieurs autres personnes : il se rattache si peu aux lois connues des corps organisés que je le livre, sans réflexions, à la méditation des physiologistes. »

M. Jallon a écrit un court mémoire sur l'emploi de l'essence de térébenthine dans la sciatique. « Il n'est pas de médecin, dit-il, qui n'ait été découragé, dans le traitement de la sciatique, par l'insuffisance ou la lenteur des remèdes employés. M. Récamier a donc rendu un service important à l'humanité, en lui procurant un remède et plus sûr et plus prompt. Ce remède est l'essence de térébenthine. La guérison, d'après M. Récamier, ne demande plus que six à huit jours. » Avec quelques modifications dans les doses et le mode d'administration, le médecin orléanais a obtenu de remarquables résultats : quatre malades ont été promptement soulagés, trois ont été guéris du 8e au 12e jour, le

quatrième ne l'a été qu'au bout de vingt jours. (*Annales*, I, 188).

Le 21 août 1818, M. Jallon lisait à la Société des *Observations sur l'usage des bains aromatiques à la fin des fièvres putrides* (*adynamiques*). « La guérison, dit-il, fait des progrès si rapides pendant l'emploi de ce moyen qu'il est impossible de l'attribuer à une autre cause. » (*Annales*, I, 230). Ailleurs, il traite *de l'usage du charbon végétal dans les diarrhées des fièvres bilieuses, adynamiques.* Les succès obtenus ont dépassé les espérances. (*Annales*, I, 91). Le grave docteur semble se dérider un peu dans quelques pages écrites sur *La possibilité de vivre plusieurs années sans boire ni manger*. Ceux qui se désolent de la perte de leur appétit n'auront qu'à lire sur ce sujet un gros livre publié à Padoue, en 1612, par Fortunius Liceti, philosophe et médecin, qui rapporte des exemples d'abstinence de toute espèce d'aliments solides et liquides, prolongée au-delà de quatre, douze, quinze, vingt et trente ans. On y voit, entre autres, l'histoire des sept chrétiens d'Ephèse qui, fuyant la terrible persécution de l'empereur Dèce, sortirent de Rome et se cachèrent dans une grotte où ils dormirent sans boire ni manger jusqu'au règne de Théodore II. L'Église les honore sous le titre des *Sept-Dormants*. Une des rues d'Orléans porte encore aujourd'hui le nom de *rue des Sept-Dormants*. Et il n'est pas mention que les individus, qui ont supporté une si longue et si complète abstinence, aient eu recours aux lavements nourrissants. On ne connaissait pas à cette époque cette manière de se nourrir *par bas*.

On dirait ici que M. Jallon plaisante. C'est peut-être vrai, au sujet des histoires enregistrées par Liceti, et qui ne sont pas tirées de l'Évangile ; mais, au fond, c'est très

(1) Voir le Mémoire du docteur Latour. *Annales*, I, 161.

sérieusement qu'il appelle l'attention sur un traitement nouveau et un fort curieux Mémoire de son confrère Dominique Latour. Voici le cas, en résumé : Une dame de trente ans fut atteinte d'une gastrite qui ne lui permettait de rien prendre sans le vomir. Après avoir essayé plusieurs traitements sans aucun succès, on s'adressa au docteur Latour. Latour regarda le cas comme désespéré et prescrivit, à tout hasard, l'emploi exclusif des lavements nourrissants. La malade ne prit donc plus rien par la bouche, ni pain, ni viande, ni bouillon, ni vin, ni boisson quelconque. Les lavements se composaient de bon bouillon, de jaunes d'œufs et de bon vin vieux, dans la proportion d'un sixième. Il y avait là, d'après ce que l'on savait alors, de quoi prolonger la vie quelques jours, quelques semaines peut-être ; mais il se passa un fait inespéré, dont les *Annales de la médecine* ne fournissaient point d'exemple : quinze ans s'étaient écoulés et la malade, fidèle à son régime, vivait toujours. M. Pelletier put le proclamer dans la séance publique tenue par la Société le 29 août 1823 (1). Le secrétaire général de la Société signalait en même temps une observation, peut-être unique, du docteur Payen, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Elle est intitulée : *Observation sur une plaie pénétrante de la poitrine, avec perforation de l'œsophage.*

Né à Orléans le 28 février 1773, Jean-Baptiste-Louis Payen reçut ses premières leçons de M. Ballay, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et professeur d'anatomie au Collège royal ; il fut envoyé par le district d'Orléans à l'École de santé salariée, en 1794. Cette école, qui fut remplacée dans la suite par l'École de médecine, se composait de 300 élèves ; chaque district et chaque corps d'armée y envoyaient un sujet choisi au concours. L'enseignement y était donné par des médecins et des chirurgiens célèbres : Hallé, Pinel, Saba-

(1) Voir le *Mémoire de Latour. Annales*, I, 161.

tier, Dubois, etc. Plusieurs médecins distingués d'Orléans en sont sortis. Payen, ses études achevées, prit à la Faculté de Paris le titre de docteur en chirurgie. Revenu dans sa ville natale, il y fut appelé aux fonctions de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. « C'est alors, dit de lui M. Jallon (1), qu'il fit admirer son adresse dans les opérations les plus délicates, son discernement dans la connaissance des maladies, sa prudence et sa loyauté dans leur traitement. On ne le vit point tenter ces brillants essais qui éblouissent le vulgaire, mais dont l'humanité fait les frais. Aussi les opérations qu'il refusa de pratiquer eurent-elles toujours, en des mains plus téméraires, des suites funestes. »

Payen mourut le 28 avril 1822.

II

Ce que je viens d'écrire se rapporte aux quinze premières années de la Société. Que d'observations délicates ou profondes, de vues élevées, de guérisons, d'actes de dévouement n'y aurait-il pas à signaler dans les soixante-quinze ans qui vont suivre ! Mais il faudrait pouvoir parler dignement de ces choses, et il se trouve malheureusement que tout, à la fois, me fait défaut : l'espace, le temps, surtout la compétence. Il faut être court, il faut aller vite, il faut en même temps éviter les écueils, glisser sur ce que l'on ignore, ne point appeler trop l'attention sur des idées ou des pratiques qui ont pu vieillir, ni sur des remèdes vantés par nos pères, mais qui peut-être ont cessé de guérir : tant de choses nous avons changées, dans cet intervalle de trois quarts de siècle !

Les questions de physiologie et d'hygiène proprement

(1) *Annales*, V, 5.

dites n'occupent pas une grande place dans les travaux de notre Société.

M. Denys traite, en 1842, de l'*Influence de l'organisation chez l'homme* (*Mémoires*, 1re série, IV, 52); M. Le Page, en 1861, de l'*Amélioration de l'espèce humaine par l'alimentation* (*Mémoires*, 2e série, VI, 121); M. Charpignon, en 1870, de l'*Influence de l'alcool, à doses modérées, sur l'organisme* (XIV, 25) ; M. Charpignon publia, la même année, un Mémoire sur l'*Aération des baraquements, hôpitaux, chambres des malades*. Il avait, quatre ans plus tôt, lu un Mémoire intitulé : *Influence des agents cosmiques sur la production des maladies* (*Mémoires*, XI, 76).

La thérapeutique a fourni davantage. Notons, entre autres, les travaux de MM. Ranque et Lanoix sur la fièvre typhoïde (*Mémoires*, 1re série, II, 5 et 80) ; de M. Le Page, sur la scarlatine (*Mémoires*, 1re série, VII, 238) ; de M. Ranque, sur la diathèse tuberculeuse (*Bulletin*, I, 35); de MM. Mignon et Vallet, sur la rage (*Mémoires*, 2e série, XI, 280 et XIV, 89); de M. Ballot, sur la rupture de la crosse (*Mémoires*, XI, 142); de MM. Lanoix et Latour, sur l'anévrisme de l'aorte (*Annales*, XIV, 180 et 189); de MM. Lucas, Ripaut, Denys, Payen, sur le choléra (*Mémoires*, 1re série, I, 189 ; II, 216; X, 19) ; de M. Geffrier, sur *Une contagion de dipthérie à Orléans* (*Mémoires*, XXVIII, 150).

Un certain nombre de Mémoires et de Rapports ont pour objet des questions de chirurgie. C'est ainsi que MM. Payen et Fougeron s'occupent des fractures du col du fémur et d'un procédé particulier employé par Dupuytren (*Annales*, II, 216).

M. Pellieux, de Beaugency, traite de *la luxation sternale de la clavicule* (*Annales*, XI, 114). M. Vallet, *de la taille hypogastrique* (*Mémoires*, 2e série, I, 135) et *de la taille vésico-vaginale* (*Ibid.*, II, 24). Ces deux mémoires

sont les seuls écrits que cet habile et infatigable praticien ait eu le temps de rédiger. M. Charpignon apporte une *Étude historique sur l'opération de la taille à Orléans* (*Ibid.*, XIX, 116); M. Deshayes, une *Contribution à l'histoire de la castration*; et, à ce sujet, M. Bailly, en sa qualité d'helléniste, étudie le *Serment d'Hippocrate* (*Ibid.*, XXIII, 272 et 282). M. Pilate, enfin, nous donne le *Résultat des cinquante premières ovariotomies faites à l'Hôtel-Dieu d'Orléans* (*Ibid.*, XXXII, 196).

III

Rien ne serait plus désirable que l'union de la médecine et de la philosophie; aussi les Anciens voulaient-ils que les philosophes fussent médecins, et les médecins, philosophes. La même pensée devait se retrouver, dans une certaine mesure, chez Descartes et Bossuet; plus tard, on ne retrouve guère qu'une connaissance malheureusement fort superficielle de la nature et du fonctionnement de nos organes, dans la philosophie de Cousin; Cabanis, de son côté, avait manqué de philosophie. Par l'observation des faits cependant, aussi bien que par le raisonnement, il est aisé de reconnaître que l'homme est composé d'une âme et d'un corps; que ces substances sont essentiellement différentes, mais qu'elles sont intimement unies l'une à l'autre; qu'elles exercent l'une sur l'autre une influence inévitable et de tous les instants; que chacune d'elles a ses lois qui lui sont propres. Ces lois sont-elles suivies de part et d'autre, il en résulte un accord parfait, qui produit la santé. Les passions, au contraire, ont-elles franchi leurs limites, ou bien un principe morbide s'est-il développé dans les organes, l'équilibre est compromis, l'association troublée, des désordres plus ou moins graves, plus ou moins persistants se manifestent, soit dans le corps, soit

dans l'âme ; soit, comme il arrive souvent, dans l'un et l'autre à la fois. Il faut connaître la cause du mal, pour en trouver le remède et le guérir.

Ces pensées semblent avoir longuement préoccupé l'esprit philosophique de Dominique Latour. Il les a développées, appuyées des observations les plus autorisées des princes de la médecine et particulièrement de ses observations personnelles, dans deux longues dissertations qui n'ont guère moins de cent pages chacune.

La première a paru en 1812, dans le cinquième volume du *Bulletin* de la Société. Elle est intitulée : *Recherches sur les influences de l'imagination et des passions dans le développement, la durée et la guérison de diverses maladies rebelles aux remèdes.*

De combien de maladies le corps n'a-t-il pas à souffrir, dont l'origine est dans l'âme, dans l'imagination, dans les passions : l'orgueil, l'ambition, l'envie, la terreur ou l'espérance déçue, la joie ou la douleur, la haine ou l'amour. Or, quand la cause est morale, ce n'est guère à la pharmacie que l'on peut trouver les remèdes. « J'ai vu, dit Latour, cinq femmes folles, à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, durant le temps terrible de la Révolution. Six mois avant leur aliénation, elles étaient tristes, mélancoliques ; et leurs idées noires ne peignaient à leur imagination que la perte de leurs maris, le séquestre de leurs biens et le spectacle affreux de la guillotine. Cette terreur dégénérait en manie véritable. Il en vint huit ou neuf encore, qui avaient été enthousiasmées, aux clubs, par les harangues populaires. On leur disait que les promesses de l'Evangile, *les derniers seront les premiers*, allaient enfin s'accomplir, puisque le peuple était souverain. Leur joie et leur exaltation étaient extrêmes, quand elles considéraient que les palais, les hôtels, les châteaux, les seigneuries seraient enfin leurs domaines et leurs demeures. Cette ivresse de leur esprit

ne leur suggérait plus que des idées incohérentes : la folie survint. Il est bon d'observer, continue Latour, que les démences de ce dernier genre étaient plus facilement guérissables que les premières; et que, sur ce grand nombre de maniaques, nous n'avons eu que deux hommes. »

Quoi qu'il en soit, on conçoit aisément que le remède à de telles maladies ne doit pas être cherché au *Codex*. Il est surtout difficile à trouver, dans les cas assez nombreux où le malade, connaissant la cause de son mal, en est honteux, et, au lieu de l'avouer au médecin, met tous ses soins à la lui cacher. Oh ! qui nous délivrera des passions ? C'est impossible et, fût-ce possible, que ce ne serait point désirable. Latour, après d'autres, a comparé la vie humaine à un vaisseau en mer, que le vent pousse et que le pilote conduit. Le vent, chez nous, ce sont les passions ; et c'est la raison qui est le pilote. Sans les passions, nous n'aurions pas à redouter les tempêtes, ni le naufrage sur un écueil, mais le vaisseau immobile ne tarderait pas à périr ; mille fois mieux vaut le mouvement, avec ses dangers et un pilote, cette raison, qui veille et qui dirige; et à laquelle je me permettrais d'ajouter une autre force, qu'on ne doit pas séparer d'elle : la volonté. Au moment où Syracuse, envahie par les Romains, est en proie à une terreur épouvantable, Archimède, absorbé dans ses méditations, poursuit tranquillement, sans rien entendre ni rien voir, les recherches de ses problèmes.

Il est, dans le sujet qui nous occupe en ce moment, un autre point de vue qui ne pouvait échapper à Latour. Les passions, qui nous causent tant de maladies, peuvent aussi nous aider puissamment à en supporter d'autres, et souvent à nous en guérir. N'est-ce pas une passion, l'amour impérieux de la science, qui arrachait Archimède aux effets désastreux d'une passion d'un autre ordre : cette frayeur qui bouleversait l'âme de ses concitoyens ? Il y a là une

déviation, une sorte de dérivatif qui, concentrant sur un point donné toutes les pensées, toutes les puissances de l'âme, la calme sur tout le reste et paraît l'endormir. Appliquez-vous passionnément à suivre les péripéties d'une partie d'échecs, et vous en viendrez à ne plus sentir les douleurs de la goutte. La peur de la peste fait que l'on est atteint et que l'on succombe, tandis qu'on a vu, à Marseille, des administrateurs, des médecins, des prêtres, des voleurs, passer leurs jours et leurs nuits au milieu des mourants et des morts, ne songeant, ceux-ci qu'aux pillages, ceux-là qu'à secourir et à se dévouer : les uns et les autres échappaient au fléau. Latour raconte qu'étant en Hollande, il vit une Française alarmée, désespérée sur les désordres de sa conduite, et sur les peines de l'enfer qui devaient en être le châtiment ; elle était devenue maniaque. « Je lui ai, dit Latour, procuré des livres et des exemples tirés de l'Écriture sainte, elle y voyait que Dieu avait été miséricordieux pour de plus grandes pécheresses qu'elle. Tous les jours, on lui apportait de nouvelles histoires de la *Vie des Saints*, auxquelles on ajoutait des commentaires consolants et, peu à peu, sa confiance et sa raison se sont rétablies. » Voilà une médication à laquelle il est à craindre que Cabanis n'eût pas songé.

L'imagination, qui cause tant de maladies, est aussi un moyen de guérir ; la douleur, quand on sait l'employer, est peut être plus puissante encore ; au même ordre d'idées se rattache l'influence de la musique, de la danse et des voyages.

Après avoir savamment étudié l'action de l'âme sur le corps, Latour, dans une seconde dissertation, étudie l'influence, également considérable, du corps sur l'âme (1).

(1) *Recherches sur l'influence du corps dans les différentes opérations de l'âme. Bulletin*, t. VII, p. 3, 49, 97, 153.

N'est-ce pas, en effet, en grande partie du moins, à l'état de nos organes, à nos tempéraments, que tient la diversité des goûts et des aptitudes ; n'est-ce pas là ce qui fait que les uns l'emportent par la volonté, les autres par l'intelligence, celui-ci par le jugement, celui-là par l'imagination ou par la mémoire ? A ce propos, Latour rapporte un trait parfaitement authentique et qu'il est bon de recueillir. « Le célèbre Antoine Petit, dit-il, que la ville d'Orléans s'honore d'avoir vu naître, avait une mémoire si surprenante que, sur six auteurs de l'ancienne latinité, dont il avait les éditions sous la main, il donnait à choisir, au hasard, une phrase, et, après un moment de réflexion, il annonçait à quel auteur elle appartenait, le volume et la page où on l'avait prise. »

Notre constitution organique, et notre vie morale avec elle, varie plus ou moins avec le milieu où l'on se trouve, les aliments dont on se nourrit, l'air que l'on respire ; avec l'âge, l'état de maladie ou de santé. Il y a aussi la question de l'hérédité, avec ses faits incontestables, mais qu'il ne faut pas exagérer. Les Esquimaux de la baie d'Hudson allaient trop loin. Quand des navigateurs abordaient sur leurs terres, loin d'être jaloux de la fidélité de leurs femmes, ils les offraient eux-mêmes aux étrangers, persuadés que c'était le moyen d'avoir des enfants qui leur feraient plus tard grand honneur, par la supériorité de leur génie. Ces pauvres Esquimaux n'avaient pas lu Hésiode ; il leur aurait dit : Ne vous y fiez pas ; on voit bien ce que vous perdez, mais il n'y a rien qui vous garantisse la réalisation de vos espérances : « *Non enim similes promittunt filios adulterini lecti.* »

Ces multiples et mystérieux rapports du physique et du morale, il était réservé à M. Debrou de les étudier attentivement, de près, et pour ainsi dire à la loupe, sur un point

particulier de leur domaine. Son but n'est pas de signaler les effets pernicieux ou bienfaisants que les passions produisent dans les profondeurs de l'organisme ; c'est de leurs effets extérieurs, de la manifestation des passions qu'il s'occupe. Et ces manifestations, il ne lui suffit pas de les décrire à l'esprit par la plume, comme d'autres les représentent aux yeux par le dessin ; mais sous le phénomène, il cherche la cause, je veux dire la cause immédiate organique, qui est comme intermédiaire entre ce qui se voit et la cause originelle et profonde, l'action de l'âme, qui ne se voit pas. Son Mémoire est intitulé : *Etude anatomique sur les expressions de la passion* (1). Simplement, rapidement, parce qu'il ne veut tracer ici qu'une esquisse, le savant anatomiste passe en revue à travers les organes, les moyens que la passion met en œuvre pour se produire au dehors. Et d'abord le visage, dont les parties, il est aisé de s'en apercevoir, se meuvent en deux sens opposés, selon la passion qui les anime. Dans la tristesse, le chagrin, la haine ou la colère, les traits se froncent, se ramassent, se concentrent vers le milieu de la face ; le front s'abaisse, les sourcils marchent l'un vers l'autre, les joues se dépriment, les lèvres se serrent. L'individu est-il, au contraire, sous l'impression d'une joie vive, son front se déploie et s'élève, ses joues prennent de l'ampleur, ses lèvres s'ouvrent, sa bouche s'élargit, la figure entière paraît s'épanouir. Une double série de muscles produit ces différents effets ; l'anatomiste peut suivre avec son scalpel les instruments qui servent à exprimer ainsi les sensations les plus violentes et les plus douces, les plus délicates et les plus variées ; et, s'il ne sait pas remonter à leur source, il connaît du moins le chemin

(1) Lu à la séance publique du 16 juin 1850.
Mémoires, 1re série, t. IX, p. 137.

qu'ils parcourent, et peut en ressaisir la trace fugitive. Cette simple notion permet de deviner quelles sont les causes qui donnent à chaque figure un caractère individuel en harmonie avec les sentiments habituels de l'âme; car, à la longue, la répétition des mêmes mouvements devra laisser une empreinte durable. La peau, sans cesse soulevée par les muscles qui agissent dans la joie ou dans la tristesse, finira par conserver un pli habituel et ainsi se formeront les traits, les lignes dures ou souriantes qui composent ce que l'on appelle la *physionomie*.

Que n'y aurait-il pas à dire sur le rôle des yeux dans l'expression des sentiments de l'âme, sur la multiplicité, l'infinie variété des effets, et la simplicité des moyens? C'est un petit appareil de six muscles, servi par un certain nombre de nerfs, qui suffit à produire tant de merveilles. Et la vue, avec sa douceur caressante, et ses éclats qui font trembler; et le geste qui calme ou qui entraîne; et l'attitude du corps, et cette respiration qui s'interrompt ou se précipite, et cette action du cœur d'où résulte la pâleur ou l'animation de la face; quelle richesse, quelle variété la nature n'a-t-elle pas sous la main pour rendre sensibles, à travers la matière qui l'emprisonne, les affections et le jeu des passions de l'âme; que de ressources pour l'éloquence!

L'homme a donc ainsi à sa disposition un double langage : l'un artificiel, variable selon les temps et les pays, c'est le langage de l'esprit, la parole; l'autre spontané, universel, c'est le langage du sentiment et de la passion, dont nous venons de parler. La parole acquise au prix de tant d'efforts et perfectionnée à travers les âges, étant un moyen plus précis, plus complet, plus commode de nous entendre, nous avons négligé le langage des signes, nous sommes devenus maladroits à le produire, nous l'avons désappris, au point qu'à moins de se renfermer dans

d'étroites limites, les gestes, les expressions mêmes du visage sont devenus de mauvais goût. Mais qu'une émotion vive tout-à-coup nous agite, alors un mouvement, un geste part aussitôt et devance la parole. D'un signe de tête, d'un froncement de sourcil, d'une tension du bras, d'un soulèvement d'épaules, d'un clignement de paupières, d'un regard, d'un cri, d'un soupir, on a tout dit, dans le silence de la parole impuissante à se manifester avec cette rapidité, cette clarté et cette puissance communicative, qui s'adresse à tous.

M. Debrou fut un médecin philosophe, et philosophe hautement spiritualiste, à la suite de Descartes et de Platon. C'est ainsi qu'il se manifeste, plus que partout ailleurs, dans une importante étude intitulée : *Des différentes manières de concevoir et d'expliquer la vie*. Ce travail, publié dans la *Revue Contemporaine*, en janvier 1869, fut ensuite soumis par l'auteur à notre Société. M. de Monvel en fit une analyse critique, qui fut lue dans la séance du 6 août 1869 et insérée au tome XIII de nos *Mémoires*.

Une autre étude de M. Debrou qu'il est bon de connaître est celle qui fut lue à la séance du 19 avril 1889. Elle est toute pénétrée aussi de sentiments et de convictions spiritualistes et intitulée : *Comment les médecins soignaient la santé des rois de France au XVIIe siècle*. C'est à se demander comment le roi, la reine et les princes ont pu vivre, à la manière dont ils étaient soignés. Pouvons-nous croire Amelot de la Haussaye, quand il nous dit que Bernard, médecin de Louis XIII, a fait prendre à son royal client : 215 médecines purgatives, 212 lavements et lui a fait faire 67 saignées ; le tout en une année ? Mais on ne peut se refuser à admettre, puisque ce sont les médecins eux-mêmes du roi et de la cour qui l'ont écrit et qui s'en vantent, que Louis XIV, âgé de neuf ans, fut pour une

variole, saigné quatre fois et purgé en dix jours; qu'il fut depuis, en toute occasion, saigné, ressaigné, purgé, repurgé, même quand il n'y avait qu'à laisser agir la nature ; qu'on le purgeait régulièrement tous les mois et qu'on le saignait à chaque printemps, *par précaution* ; qu'une fois, le 31 mars 1720, quand il avait 70 ans, on lui tira plus d'un kilogramme de sang. Est-ce à tant de soins et au besoin de réparer ses forces qu'il faut attribuer, en partie du moins, le formidable appétit du roi, ses repas abondants, répétés, et les indigestions qui en furent parfois les conséquences ? C'est possible. Voici, quoi qu'il en soit, le menu d'un repas improvisé, qui fut préparé à Louis XIV par la princesse Palatine : « Quatre assiétées de soupes diverses, un faisan entier, une perdrix, une grande assiétée de salade, du mouton au jus et à l'ail, deux bonnes tranches de jambon, une assiétée de pâtisserie et de fruits des confitures, des boissons à la glace, etc. »

Louis XIV, malgré cela, vécut jusqu'en 1715. La reine fut emportée en 1683, grâce, M. Debrou n'hésite pas à le faire clairement entendre, à l'ignorance et à l'incapacité de ses médecins.

Il est intéressant de rapprocher du mémoire de M. Debrou le rapport au moins aussi franchement spiritualiste de M. le docteur Deshayes (1).

IV

Deux circonstances fortuites ont permis, dans ces derniers temps, de recueillir des renseignements précieux pour l'histoire de la médecine et de la chirurgie à Orléans. C'est d'abord le bibliothécaire de la Société qui mit la main sur une dizaine de manuscrits in-folio, qui avaient appartenu à

(1) *Mémoires*, t. XIX, p. 52 et 76.

notre école de chirurgie. Le docteur Charpignon prit de là occasion de rédiger et de lire, à la séance du 3 juillet 1868, une *Notice sur les maîtres en chirurgie de la ville d'Orléans, jusqu'en 1789* (1).

Nous y pouvons constater, dès septembre 1676, l'existence d'une corporation régulière de chirurgiens. Nous voyons plus tard que cette corporation avait des armoiries, qui étaient d'azur, avec un saint Cosme et un saint Damien en or. Cette corporation conférait elle-même les lettres de maîtrise, qui furent, à une autre époque, conférées par le premier chirurgien du roi.

Les chirurgiens eurent de graves difficultés avec les médecins, les perruquiers et les apothicaires. Les médecins voulaient leur interdire les visites, en dehors de celles qui étaient nécessaires pour les opérations ; ils prétendaient, en outre, avoir le droit de régler les mémoires des chirurgiens. Les apothicaires voulaient les empêcher de préparer et vendre des remèdes, des pommades, des emplâtres ; les perruquiers entendaient qu'ils cessassent de faire la barbe, de friser et poudrer les perruques. Un procès fut engagé avec ces derniers, dans lequel les chirurgiens succombèrent, du moins en partie. Ils furent maintenus dans le droit de tailler les cheveux et de faire la barbe ; mais défense leur fut faite de friser, pommader et accommoder les cheveux et perruques (1747-1749). On les dédommagea par le droit de bourgeoisie et le titre de notables qui leur fut accordé par ordonnance de Louis XV, en date du 10 août 1756.

Ils jouissaient de la protection du duc d'Orléans qui avait, en 1735, fondé, à l'Hôtel-Dieu de la Ville, une salle pour

(1) *Mémoires*, t. XII, p. 229.

Cf. Charpignon, *Rebouteurs, bandagistes, etc.*, t. XXI, p. 255.

Et Patay, *Résumé des statuts et règlements des maîtres chirurgiens d'Orléans*, t. XXI, p. 252.

l'opération de la pierre. Un maître chirurgien fut nommé lithotomiste et payé 300 livres par le prince. En 1773, le titulaire étant mort, le duc ordonna que l'opération de la taille serait à l'avenir confiée à trois chirurgiens à qui la gratification de 300 livres serait distribuée, non à raison des opérations faites, mais à raison des guérisons obtenues.

Cependant la communauté d'Orléans avait produit des chirurgiens remarqués : Jacques Guillemeau, chirurgien de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, qui traduisit les œuvres d'Ambroise Paré et publia un *Traité de chirurgie ;* Habicot qui fit paraître, en 1613, son *Discours sur les os d'un prétendu géant*, etc., os dont la plupart des savants admettaient l'authenticité, mais qui provenaient d'un éléphant fossile ; Louis Leblanc, auteur d'un *Traité des opérations chirurgicales* (1760).

Nous voyons qu'en 1758, la corporation des maîtres en chirurgie d'Orléans ne comptait pas moins de 28 membres (1); que tous les jours, à deux heures, elle donnait des consultations et faisait des pansements aux pauvres dans la chambre commune des chirurgiens, rue du Pommier-Rouge ou du Sanitas, près le Mail. C'est là aussi que, tous les ans, étaient faits, depuis vingt-cinq ans, des cours et des leçons publiques. En récompense de tant de zèle et de mérite et à la demande du duc d'Orléans, le roi, par lettres patentes du 23 juin 1759, établit dans la ville d'Orléans une École royale de chirurgie. Trois maîtres, présentés par le duc d'Orléans, furent nommés professeurs-démonstrateurs royaux et se partagèrent l'enseignement des différentes parties de la chirurgie. Les cours durent être gratuits et publics.

L'ouverture de l'École eut lieu avec solennité, dans la salle amphithéâtrale des cours, le 13 mars 1760. Y furent

(1) Voir la liste. *Mémoires*, XII, 274.

invités : le chapitre de la cathédrale, celui de l'église royale de Saint-Aignan, celui de Saint-Pierre-Empont, le Présidial, l'Université, le Collège des avocats, celui de médecine, le bureau de l'Hôtel-Dieu, les Maire et Echevins, les présidents et chefs de Compagnies, le Procureur du Roi et l'Avocat du Roi. Mgr l'Évêque et M. le Lieutenant, étant à la Cour, n'ont pu être invités.

Peu de temps après le docteur Charpignon et son Mémoire sur l'histoire de la chirurgie à Orléans, M. Eugène Bimbenet s'engagea dans de longues et intéressantes recherches sur l'histoire de la médecine (1). Il y fut amené par le don que fit à la Société un de ses membres, le docteur Thion, de trois registres provenant du Collège de médecine d'Orléans.

M. Bimbenet traite successivement :

De l'origine de l'enseignement de la médecine, et de la profession de médecin à Orléans ;

De la fondation du Collège de médecine, et de ses privilèges ;

Des délibérations du Collège, des conditions de l'admission aux grades, de la discipline.

A noter, dans cet article, une institution nouvelle qui plaçait à la tête des collèges provinciaux de médecine un haut dignitaire, le *Médecin du roi*, créé par lettres patentes du mois de février 1692, qui avait le droit de convoquer le Collège, de présider aux délibérations des assemblées, de conserver les registres, et de viser les pièces des candidats à l'agrégation. Cette création, qui lui enlevait une partie de son indépendance, ne fut jamais bien accueillie du corps médical.

L'article relatif aux chirurgiens et aux apothicaires mérite d'être signalé.

(1) Séances du 20 juin et du 5 juillet 1873, *Mémoires*, XV, 168.

La chirurgie était considérée, de temps immémorial, comme la servante de la médecine; la médecine était à la chirurgie ce que l'âme est au corps. Aussi laissait-on les exécuteurs des hautes-œuvres se livrer aux opérations chirurgicales, et si l'un d'eux fut, en 1755, condamné sur la plainte des chirurgiens à 10 francs d'amende, s'il lui fut défendu de s'occuper à l'avenir des fractures et dislocations, l'arrêt y mit cette réserve : « A moins qu'il ne se fît recevoir chirurgien. » Ainsi, entre l'office de chirurgien et celui de bourreau, on ne voyait point d'incompatibilité.

Ce fut seulement en l'année 1756, par lettres patentes du 16 août, que le roi déclara « que les maîtres en l'art de chirurgie, l'exerçant purement et simplement, sans aucun mélange de profession mécanique et sans faire aucun commerce par eux ou par leurs femmes », seront réputés exercer un art libéral et scientifique.

A l'époque où les chirurgiens étaient mêlés avec les barbiers et les rebouteurs, c'est avec les épiciers que l'on confondait les apothicaires. Nous avons changé tout cela.

Le corps médical d'Orléans a compté dans son sein, durant les trois derniers siècles, des hommes dont le nom reste entouré de célébrité et d'honneur : Ponceau, premier médecin de Charles VIII; Guillaume Budé, qui semble avoir été fils de l'illustre restaurateur des études grecques en France; Antoine Petit, premier médecin de Henri IV et de Louis XIII; Arnault de Nobleville, dont nous parlerons tout à l'heure; Nicolas Polluche; Beauvais de Préau, plus connu des lettrés que du monde médical; Dominique Latour, qui devint le premier médecin du roi Louis de Hollande. Il y en aurait d'autres à citer.

Mais, ce dont le Collège des médecins eut surtout le droit d'être fier, c'est l'établissement de consultations gratuites pour les indigents en 1744. Le médecin du roi, à Orléans,

était alors Arnault de Nobleville. C'est de lui que vint l'initiative. Le duc d'Orléans accorda, pour couvrir une partie des frais, une subvention annuelle de 150 livres. Arnault, de son côté, facilita les débuts de l'œuvre en louant à la corporation, pour le service des consultations et pour les réunions du Collège, une maison et un jardin qu'il possédait rue du Four-à-Chaux. Il ne tarda guère à se montrer plus généreux, car, par acte du 1er juillet 1751, il fit don au Collège de médecine de sa maison et de son jardin, sous quelques conditions peu onéreuses, dont la principale était l'obligation de donner des consultations, ainsi du reste qu'on le faisait déjà, le mercredi et le samedi de chaque semaine, de neuf heures du matin à midi. Une plaque de marbre fut placée au-dessus de la porte, avec cette inscription : *Collegium medicorum, 1744; Pauperibus et urbi salus* (1).

L'établissement ne fut pas de longue durée. Arnault de Nobleville mourut au cours de l'année 1783. Il se trouva malheureusement que l'acte de donation n'avait pas été revêtu de quelques formalités indispensables; il dut être considéré comme nul, les héritiers entrèrent en possession de l'immeuble, les médecins durent en sortir et les consultations cessèrent.

L'œuvre fut reprise cinq ans plus tard et le mal largement réparé par un homme qu'Orléans peut compter parmi les plus illustres de ses enfants, le docteur Antoine Petit. Il fit tous les frais, bâtit la maison, et fonda un bureau de consultations gratuites, composé de quatre médecins et de deux chirurgiens. Mais il est difficile de faire le bien, tant

(1) L'année suivante, les chirurgiens mettaient de leur côté, à l'entrée de la maison du *Sanitas*, une plaque de marbre noir qui nous a été conservée :

COLLEGIUM CHIRURGORUM

A.D. MDCCXLV

sont vivaces les préventions, les rivalités, les questions de préséance et d'amour-propre. Malgré le progrès des mœurs et de la législation depuis cinquante ans, à la veille encore de la Révolution, les médecins se refusaient à regarder les chirurgiens comme leurs égaux. Le docteur Petit accorda à chacun des médecins une indemnité annuelle de 500 francs. Les chirurgiens n'avaient droit qu'à 250 francs; de plus, c'est par les médecins qu'ils devaient être désignés. Ils rejetèrent avec dédain, par une délibération du 10 décembre 1789, des conditions qui plaçaient la chirurgie dans un tel état d'infériorité vis-à-vis de la médecine et « s'engagèrent solennellement à n'accepter aucune des places fondées par M. Petit ». Voilà comment il se fit qu'il n'y eut que des médecins au bureau des consultations gratuites.

Par suite de diverses causes, cette institution n'entra en activité que le 1er novembre 1789. On trouve à cette date, sur les registres du Collège, la mention de la reconnaissance des médecins et leur engagement à aller visiter les malades indigents. C'est donc seulement à Antoine Petit que remonte, chez nous, l'origine des soins donnés aux malades pauvres à leur domicile (1).

Dans une longue note publiée en 1879 (2), M. Debrou a laissé sur un établissement malheureusement éphémère d'intéressants détails qui ne se trouvent point ailleurs et que des emprunts faits aux procès-verbaux manuscrits de notre Société vont me permettre de compléter.

Sur la fin de 1841, le président de la Société, M. Ranque, entretenait la Section de médecine, dont il était membre, de l'avantage qu'il y aurait à doter Orléans d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie ; et, à la séance du 7 janvier 1842, M. Lanoix, président de la Section, lut

(1) Charpignon, *Rebouteurs, bandagistes, secours aux indigents malades. Mémoires*, XXI, 245.

(2) *Mémoires*, t. XXI, p. 116.

à la Société un rapport sur le sujet que l'on venait d'agiter La question fut jugée importante et complexe, et ajournée à la séance suivante. Cette fois, le 22 janvier, l'assistance fut exceptionnellement nombreuse : 37 membres et, parmi eux, le Recteur de l'Académie d'Orléans, M. Poulain de Bossay, membre honoraire de la Société. M. Lanoix donne une seconde lecture de son rapport, et la Section de médecine demande à la Société d'adopter les vues et les propositions de M. Ranque, et de prendre l'initiative des démarches à faire pour obtenir l'établissement de l'École. Une discussion s'engagea ; la plupart voyaient là un avantage immédiat et évident; d'autres y ajoutaient dans leur pensée un moyen d'arriver plus tard à la création d'une École de droit, et de renouveler le prestige de cette vieille cité universitaire, qui avait donné Pothier à la France. Quelques-uns cependant hésitaient, n'espérant pas qu'il fût possible de réussir. Le Recteur les rassura ; il se trouvait en mesure de déclarer que le but serait infailliblement atteint, et que le gouvernement était le premier à s'étonner de n'avoir pas été plus tôt provoqué à cet égard.

La Société déclara alors, à l'unanimité, qu'elle agirait auprès de qui de droit pour obtenir l'établissement d'une École préparatoire de médecine et de pharmacie; et elle délégua son bureau pour la représenter sans délai auprès des pouvoirs publics.

La proposition de M. Ranque fut chaleureusement accueillie par les Administrations du département et de la ville, fortement appuyée par le Recteur de l'Académie d'Orléans; et l'École fut fondée par le Ministre de l'Instruction publique, avec la double subvention du département et de la commune. C'est de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts qu'était partie l'initiative; c'est à ses membres que revinrent les charges et l'honneur. M. Jallon fut nommé directeur de l'école et en même temps

professeur de clinique interne; au docteur Ranque fut confié l'enseignement de la pathologie; à M. Vallet, celui de la clinique chirurgicale; à M. Corbin, la botanique et la matière médicale. Au bout de deux ans, la chaire de M. Ranque, devenue vacante, fut occupée par M. Corbin, qui fut lui-même remplacé par M. Pelletier. Survint l'année 1848. On supprima la subvention départementale; les professeurs, réduits à la moitié de leurs honoraires, n'en continuèrent pas moins de faire leurs cours pendant trois années encore. Mais l'Ecole était frappée à mort, et l'on jugea qu'il était sage de demander la suppression d'un établissement « dont tout le monde, dit M. Debrou, avait reconnu l'utilité; qui plaçait la ville d'Orléans sur le même pied que Tours, Reims, Amiens, Limoges, etc.; qui pouvait conduire à la fondation d'une École de droit; qui d'ailleurs avait été un honneur pour le corps médical de la ville. On cite, parmi les médecins formés à cette école, MM. d'Olier, Verdureau, Lepage fils, d'Orléans; Augé, de Pithiviers; Defaucamberge, de Gien, etc.

Notre Société a publié des notices intéressantes sur plusieurs médecins orléanais. Les voici dans l'ordre où elles ont paru, avec le nom des auteurs et l'indication de l'endroit où on les peut trouver.

MM. Payen, par Jallon (*Annales*, t. V., p. 5); Gable, par Latour (*Annales*, VII, 229); Dominique Latour, par Lanoix (*Annales*, X, 45); Ranque, par Denys (*Mémoires*, 1re série, VII, 168); Lanoix, par Lepage (*Mémoires*, 1re série, VII, 177); Beauvais du Préau, par Patay (*Mémoires*, 2e série, XVII, 177); Arnault de Nobleville, par Patay (*Mémoires*, 2e série, XVII, 231); Vallet, par Debrou (*Mémoires*, 2e série, XXI, 111); Lorraine, par Bréchemier (*Mémoires*, 2e série, XXIX, 131).

CHAPITRE VI

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ. — L'HISTOIRE.

PREMIÈRE PARTIE

Impulsion donnée aux travaux historiques : Le duc Decazes. — M. Jollois.
Période préhistorique. — M. Pellieux et les dolmens de Ver et de Feularde. — M. du Faur de Pibrac et les puits funéraires de Baugency.
Époque gallo-romaine. — Le théâtre gallo-romain d'Orléans. — La fontaine de l'Etuvée. — Le grand cimetière.
La Commission des Antiquités du département du Loiret et le grand travail de Jollois. — M. Vergnaud : les Sculptures antiques d'Orléans, la Mosaïque de Marboué. — MM. Petit et de Monvel : les Antiquités de Triguères. — M. de Pibrac : ruines gallo-romaines de Verdes, découvertes aux Minimes et à Saint-Euverte, l'inscription de Genabum.
Antiquité. — L'Egyptologie : MM. Ripault et Baillet. — Antiquité romaine : M. Daniel Bimbenet.

I

Notre Société, dans la première période de son existence, eut, ainsi qu'il a été dit, un caractère exclusivement scientifique; aussi s'appelait-elle, à l'origine, *Société des Sciences physiques et médicales*, et, dès l'année suivante, *Société des Sciences physiques, médicales et d'Agriculture d'Orléans*.

Ce fut au moment de sa réorganisation, à la séance du 30 janvier 1818, que le comte de Choiseul proposa la formation d'une classe de littérature, s'occupant surtout d'histoire; de l'histoire de notre province en particulier. Cette

proposition fut votée à l'unanimité. On décida, également à l'unanimité, que la poésie ne ferait point partie des travaux littéraires de la Société. Précaution vite oubliée, tant elle était inutile, et qui donnerait presque envie de sourire; car la Société ne devait jamais avoir à craindre chez elle un débordement de poésie; pas plus, du reste, que de philosophie ni d'éloquence. Elle avait compris, dès l'abord, et la suite fit voir que les études historiques étaient, dans le domaine de la littérature, ce qui convenait le mieux à son tempérament et se recommandait à ses préférences. Elle se trouvait du reste, sur ce point, en parfaite conformité de vues avec le comte de Choiseul et le Gouvernement. L'année même qui suivit sa réorganisation, parut, en date du 8 avril 1819, une circulaire du duc Decazes, alors Ministre de l'Intérieur, relative à l'étude de l'histoire et des monuments de la France. Cette circulaire était accompagnée d'un rapport étendu de l'Académie des inscriptions, avec des instructions et un questionnaire destinés à diriger les savants dans leurs travaux. De toutes parts, on s'empressa de répondre à cet appel du ministre qui, de son côté, suivait avec un vif intérêt le mouvement qu'il avait provoqué.

A la séance du 23 mars 1821 « le président lit une lettre où M. le Préfet lui communique la demande qui vient de lui être faite par M. le Ministre, sur les Sociétés établies dans le département; il prie la Société d'Orléans de lui faire savoir si, depuis son rétablissement, elle a proposé de décerner quelques prix; et de lui faire connaître successivement les diverses questions qui seront traitées dans les séances. » La Société arrête qu'il lui sera répondu « que, depuis la réorganisation, elle avait eu plusieurs fois le désir de mettre des sujets au concours; mais qu'elle en avait été empêchée par le peu de fonds qui lui étaient alloués; qu'elle espérait être plus heureuse, cette année. »

Dès la séance suivante (6 avril), elle détermine pour chacune de ses quatre sections, le sujet d'un concours. Le prix devait être une médaille de 300 francs. Mais une médaille de 600 francs était attribuée à la section des arts, sur ce sujet : « Une notice historique et descriptive des monuments anciens et modernes du département du Loiret, et surtout du moyen âge, en y joignant des dessins assez détaillés pour en donner une connaissance parfaite. » Le prix ne devait être décerné qu'en 1824, afin de laisser aux concurrents le temps nécessaire à leurs recherches et à leurs travaux.

Le secrétaire général fut invité à transmettre au préfet cette délibération, et à solliciter son intervention, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires pour la distribution des prix projetés. Le 7 décembre 1821, le préfet annonçait à la Société, qu'une somme de 600 francs lui était allouée pour les prix proposés par elle.

La Société ne devait pas tarder à compter parmi ses membres un homme de grand mérite, plein de savoir, de zèle et d'autorité : M. Jollois, ancien membre de la Commission d'Egypte, ingénieur en chef du département du Loiret. Il avait été l'objet d'une distinction flatteuse à la demande qu'il fit, le 17 mai 1822, d'être nommé correspondant de la Société. Un membre, M. Ripault, proposa de l'admettre séance tenante, « en faveur du zèle qu'il avait mis à la publication d'un ouvrage sur le monument élevé à Jeanne d'Arc, à Domremy ». C'était une dérogation sans exemple à ses usages et à la teneur même de son réglement, de la part d'une Société qui s'est toujours fait remarquer par la correction de ses procédés et la fidélité à observer ses règles. Il fut néanmoins décidé qu'une exception aurait lieu, mais pour cette fois seulement, en faveur de M. Jollois ; « et qu'il serait exprimé que cet empressement

à le nommer membre correspondant était une preuve de la reconnaissance orléanaise, par rapport à son ouvrage relatif à l'héroïne d'Orléans. »

L'année suivante, M. Jousselin quittait la ville et M. Jollois était appelé à le remplacer comme ingénieur en chef, et comme membre de la Société, dans la section des arts (7 mars 1823).

Il ne tarda pas à prendre position, et à montrer ce que l'on pouvait attendre de ses connaissances étendues, de son expérience, de son zèle, et de son caractère. Chargé d'un rapport, il vit et saisit l'occasion de rappeler l'appel fait par le Ministre de l'Intérieur, « pour obtenir des renseignements sur les vieux châteaux, les abbayes, les inscriptions, et en général sur les monuments du moyen âge ; sur toute espèce de monuments antiques, grecs, romains, gaulois; sur les tombeaux, les épitaphes, les titres, les chartres, les chroniques, et enfin tout ce qui peut fournir des éclaircissements relatifs aux traits principaux de nos annales. Ces instructions datent de 1819. Elles ont été communiquées à la Société par M. le Préfet du Loiret; mais il paraît qu'elles sont tombées dans l'oubli. Il serait digne de la section des Arts de se rendre le centre des recherches provoquées par le Ministre et l'Académie... Il faudrait appeler à concourir à ces recherches, tous ceux que leur goût porte à l'étude des objets antiques. Il serait même nécessaire d'inviter les maires à rendre compte des découvertes que le hasard peut faire faire dans leurs communes, et de les engager à soustraire à la destruction les objets curieux, tels que médailles, statues, vases et ustensiles qui en seraient les résultats. » Mais il faudrait à la Société des fonds qui lui permissent d'entreprendre des fouilles, de faire lever des plans, de faire exécuter des dessins, et d'acquérir les objets antiques que le hasard peut faire découvrir. M. Jollois a la confiance que M. le Préfet et le

Conseil général tiendront à honneur de suivre sur ce point l'exemple déjà donné par un grand nombre de départements.

« Ce rapport, dit il en terminant, était déjà rédigé, lorsque, dans votre dernière séance, M. le Président vous a donné communication d'une circulaire adressée à M. le Préfet, par M. le Ministre de l'Intérieur. »

Voici ce qui était arrivé : le duc Decazes venait de quitter le Ministère, et il avait été remplacé par M. de Corbière. Or, M. de Corbière n'avait point le même goût que son prédécesseur pour les études historiques, et l'un de ses premiers actes fut de mettre fin à l'envoi de tout mémoire relatif aux antiquités. Il avertissait, en même temps, qu'il ne serait plus décerné de médailles d'or par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour prix d'antiquités.

« Ces dispositions du Ministre, poursuit M. Jollois, ne doivent modifier en rien celles que j'ai l'honneur de vous proposer. En effet, les recherches que je provoque dans ce rapport, ont pour but de faire connaître les richesses archéologiques du département et de les publier dans vos *Annales*. Si elles pouvaient être superflues relativement au recueil que l'Académie des Inscriptions se propose de publier, elles ne le seront certainement pas, relativement à vos *Annales* destinées à renfermer tout ce qui peut concourir à illustrer le département du Loiret » (1).

Ce rapport était un acte ; la Société se l'appropria. Elle arrêta à l'unanimité qu'une commission serait déléguée pour le présenter à M. le Préfet et lui exposer la demande qui y était insérée, afin qu'il voulût bien solliciter du Conseil général une somme destinée aux recherches archéologiques à faire dans le département.

Une nouvelle et forte impulsion était ainsi donnée aux esprits, et la Société ne cessa point, depuis lors, de recher-

(1) Séance du 19 mai 1824.

cher dans les documents, dans les monuments de tous les âges, tout ce qui pouvait jeter quelque lumière, parfois même un certain éclat sur les événements de notre histoire.

I.

Période préhistorique.

Monuments mégalithiques. — C'est sur la lisière de notre département, à Avaray, que l'on a découvert, pour la première fois, les preuves abondantes et certaines de la manière dont notre pays était habité, avant l'apparition de l'homme sur la terre. D'autres documents devaient être recueillis, quelques années plus tard, à Baugency, dans les déblais du chemin de fer de Tours. C'est dans la même région que se sont rencontrés les plus anciens monuments de l'industrie humaine, à une époque où l'histoire ne s'écrivait pas : je veux parler des dolmens de Ver et de Feularde, dans la commune de Tavers. On n'eut pas à les découvrir : ils étaient, depuis des milliers d'années, restés debout sur le sol. M. Pellieux, l'historien de Baugency, les a signalés et décrits à la Société, dans sa séance du 7 juin 1822.

Ver est un clos de vignes, appartenant au duc d'Avaray, situé à la limite extrême de notre département, dans le haut de la vallée qui forme la rive droite de la Loire. C'est là que se trouve le plus important de nos dolmens ; il est aujourd'hui séparé en trois parties inégales, dont la plus considérable est restée élevée à 1^{m}30 du sol, soutenue par trois pierres posées verticalement et sur champ. Les deux autres fragments sont renversés. Le monument, dans son intégrité, n'avait pas moins de 7 mètres de longueur, 4^{m}50 de largeur et un d'épaisseur.

Deux autres monuments du même genre sont auprès de la métairie de Feularde. L'un, appelé dans le pays la *Pierre-qui-tourne*, consiste en une table brute, comme celui de Ver, posée horizontalement sur quatre pierres verticales, et élevée de 2 mètres à peu près au-dessus du sol. Elle a 4m 30 de long, 3 de large et 0m 65 environ d'épaisseur. Elle forme une sorte de grotte qui sert d'abri aux bergers, aux vignerons et aux voyageurs.

A 200 mètres de la *Pierre-qui-tourne*, en est une autre un peu moins volumineuse. Elle n'est point horizontale, mais inclinée ; une de ses extrémités est élevée d'un mètre à peu près, sur des pierres verticales ; l'autre porte immédiatement sur le sol : c'est un demi-dolmen.

Les monuments de ce genre étaient autrefois en plus grand nombre dans le pays, ainsi que le prouvent plusieurs noms qui sont restés : la *Pierre-Couverte*, commune de Baugency ; la *Pierre-de-Gargantua*, à Oursières, commune de Cravant, et d'autres.

Plusieurs particularités sont à remarquer :

1° Le dolmen de Ver est situé sur le côteau, vers l'endroit où commence la vallée de la Loire, près d'une fontaine et d'un ruisseau. Les deux monuments de Feularde sont aussi à la partie supérieure de la vallée des Buis, près de la fontaine de Vau, d'où sort un ruisseau, le Lien, qui coule au fond de la vallée. Quatre autres dolmens, en Loir-et-Cher, aux environs de Baugency, sont exactement dans les mêmes conditions. « Il semble dans l'ordre des choses, dit M. Pellieux, que ces monuments, élevés au milieu des forêts, fussent toujours situés sur la pente d'une colline, d'un vallon, et près d'une riviere, d'un étang, d'une fontaine ;

2° Le sol où est située la *Pierre-qui-tourne* est une roche calcaire qui ne produit que de la mousse ; mais le terrain situé sous la pierre, au lieu d'être un tuf calcaire,

comme celui qui l'entoure, est formé de terre rapportée, qui s'y trouve sur une profondeur d'environ deux mètres. A quoi pouvait servir cette terre végétale, apportée là avant l'érection du monument ? Probablement à la préparation d'une sépulture ;

3° La *Pierre-qui-tourne* est la seule sous laquelle aient été pratiquées des fouilles. On y a trouvé, à 1m 25 de profondeur, des ossements humains, avec une belle médaille de Postumius ; et à 0m 70 plus bas, des ossements beaucoup plus anciens, sans que rien puisse en indiquer la date ; au-dessous, le tuf, où naturellement les fouilles s'arrêtent. Il semble naturel de croire qu'un personnage romain fut enseveli, au IIIe siècle, dans un tombeau primitivement élevé pour quelque grand personnage du pays;

4° Il n'est pas inutile, à propos de ces monuments, de relater quelques-unes des traditions et des superstitions qui s'y rattachent.

A peu de distance du dolmen de Ver est une chapelle dédiée à saint Antoine et une fontaine miraculeuse, où les gens crédules vont encore le matin, à jeun, boire de l'eau et faire ensuite une offrande à la chapelle, pour recouvrer des objets qu'ils ont perdus, ou qui leur ont été volés. Peut-être est-ce un reste du culte des fontaines, si répandu autrefois dans les Gaules. Quant à la *Pierre-qui-tourne*, les gens du pays l'ont ainsi appelée parce que, disent-ils, tous les ans, la nuit de Noël, à minuit précis, cette pierre tourne, mais avec une telle rapidité qu'il est impossible de la voir tourner.

Enfin, avant la Révolution, les enfants des lieux voisins de Ver et de Feularde étaient encore dans l'habitude d'aller de ferme en ferme, la veille du premier jour de l'an, demander pour étrennes le Gui-l'an-leu. Cet usage rappelle la cérémonie religieuse du Gui-l'an-neuf, pratiquée à cette époque de l'année par les Druides.

J'ajouterai, seulement pour mémoire, qu'il s'élevait sur différents points des communes de Baugency, de Cravant, de Tavers des tumulus dont l'existence est attestée par des noms de lieux ou par des traces restées sur le sol (1).

Puits funéraires. — On n'avait pas à découvrir les tumulus et les dolmens ; ils attiraient assez les regards. Tels n'étaient pas d'autres monuments funéraires indiqués par hasard à Baugency même, en 1858; puis cherchés, trouvés, mis au jour et soigneusement explorés par M. du Faur de Pibrac. Il en fit l'objet d'un savant Mémoire qui fut lu à la Société dans sa séance du 21 janvier 1859. Il s'agit là d'une des plus importantes découvertes qui aient été faites en ces derniers temps, dans le domaine de l'archéologie préhistorique. « Je vous suis bien reconnaissant, écrivait à M. de Pibrac, en date du 8 août 1858, le savant auteur des *Sépultures gauloises* et de la *Normandie souterraine*, l'abbé Cochet, je vous suis bien reconnaissant de m'avoir fait connaître l'étrange découverte que vous venez de faire à Baugency : je pourrai vous donner peu de lumières sur tout cela, attendu que les analogues manquent complètement, car jusqu'ici votre découverte me paraît sans précédent. »

Il s'agissait, en effet, non d'un monument isolé, mais d'un ensemble de 29 puits funéraires dans un espace restreint de 20 ares. C'était, à 300 mètres de la ville, tout un cimetière gaulois, limité au couchant par la route de Vendôme, et qui s'étendait, au levant, sur le flanc d'une colline, au bas de laquelle coule un ruisseau, le Ru. Ainsi une colline et un ruisseau, comme à Ver et à Feularde ; comme là aussi, le sol est un roc calcaire ; c'est en l'exploitant pour

(1) Voir Pellieux, *Essais historiques*, II, 319 ; Duchalais, *Recherches historiques sur la ville de Baugency*, p. 199.

alimenter un four à chaux que l'on a fait la première découverte.

Les puits présentent, à leur ouverture, un cercle de 1^m30 de diamètre ; ils s'élargissent ensuite progressivement de manière à offrir l'apparence non d'un cylindre, mais d'un cône tronqué. La profondeur est de 3^m40. Ces puits, tout l'atteste, n'avaient jamais été visités avant M. de Pibrac. Qu'y trouve-t-on ? D'abord, dans la partie supérieure, les preuves d'une sépulture par incinération : des pierres calcinées, des cendres, du charbon; au-dessous, des ossements d'animaux domestiques, victimes égorgées sans doute, mais qui n'avaient pas été brûlées ; puis des vases, quelquefois des haches en silex ; mais point de monnaies, point d'inscriptions, point d'objets en métal ; au fond, une urne funéraire avec les cendres du défunt.

M. de Pibrac n'a pas cru avoir exploré le cimetière dans toute son étendue ; d'autres découvertes restent possibles; mais le champ de ses investigations était assez vaste pour lui permettre, en les rapprochant des données de la science et des textes publiés jusqu'à ce jour, de faire une description très documentée des cérémonies funéraires pratiquées il y a vingt siècles ; et de conclure que Baugency se trouvait être, dès lors, le centre d'une population assez nombreuse, ce que rien jusqu'ici n'avait permis d'affirmer.

Le Mémoire de M. Pibrac est accompagné de planches fort intéressantes dessinées par l'auteur (1).

II

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Le savant abbé Lebeuf, dans une de ses dissertations sur

(1) *Mémoires de la Société*, 2e série, IV, 97.

Genabum, reprochait à Orléans de ne pouvoir montrer ni temples, ni statues, ni aucun reste de la civilisation romaine. « Comme cela, ajoutait-il, ne s'y trouve pas, je reviens toujours à dire qu'elle n'est pas le Genabum de César, que ce n'a été un pays notamment habité que depuis l'empereur Aurélien (1). » D'Auville, sur ce point particulier, n'eut rien ou presque rien à répondre. C'est qu'en effet, à cette époque, les antiquités d'Orléans et des environs étaient à peu près inconnues. Sans doute, on n'avait pas été sans rencontrer à travers les siècles des médailles, des statues, des tombeaux, des curiosités, comme on les appelait ; mais on les avait laissées se disperser et périr. Bien des monuments, malgré les injures du temps et des hommes, restaient sous terre, attendant que les circonstances les en fissent sortir et que les amis de l'antiquité vinssent les étudier, les décrire, les dessiner, les faire connaître ; et quelquefois, sur quelques indices, fouiller eux-mêmes le sol pour les découvrir. Qu'il me soit permis de citer, sans exclure personne : Jollois, qui a tant fait pour notre histoire dans les quelques années qu'il a passées parmi nous, avant d'être président de la Société des Antiquités de France ; Vergnaud-Romagnési à qui, malgré ses erreurs et ses torts, il serait injuste de ne pas rendre hommage ; du Faur de Pibrac, que nous avons vu mourir plein d'années et de mérites ; et notre abbé Desnoyers qui, grâce à Dieu, vit toujours, et n'a jamais cessé, depuis bientôt soixante-dix ans qu'il travaille, d'être jeune, de chercher et de découvrir.

Le premier monument gallo-romain, dont il soit fait mention dans les *Annales* de la Société, est un théâtre découvert en 1821 dans les travaux entrepris pour niveler la promenade qui descend de la porte Bourgogne à la Loire.

(1) Lebeuf, *Recueil de divers écrits*, p. 240.

M. Pagot a dessiné le plan des ruines; M. Lacave a tout vérifié après lui, et avec lui, et n'a trouvé à faire à ce plan que quelques modifications de détail. L'orchestre avait 38 mètres de diamètre; le proscenium, 61; le postcenium, plus de 100; le pourtour, 220 mètres. La construction était en appareil purement romain. On y trouva un grand nombre de médailles, dont la plupart ont été dispersées. M. de Villevêque en recueillit un certain nombre, parmi lesquelles il s'en trouva de Vespasien, d'Adrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle : elles sont en argent. D'autres sont de bronze, aux types des mêmes empereurs; et aussi de Trajan, de Nerva, de Domitien, de Néron, d'Auguste et de César (1).

Ces précieuses ruines ont été employées, comme matériaux, dans la construction du quai du Roi. Une partie, qui s'étendait sous des propriétés particulières, a dû être respectée; elle se trouve ensevelie aujourd'hui sous les remblais du chemin de fer du Centre, à six mètres de profondeur.

C'est à la même époque que la pensée vint d'utiliser pour l'approvisionnement de la ville les eaux pures d'une source bien connue, dans l'antiquité et au moyen-âge, et qui avait servi à l'alimentation des bains : la fontaine de l'Etuvée. Cette fontaine est située sur la commune de Fleury-aux-Choux, à quatre kilomètres environ au nord-est de la ville. On fut obligé, après plusieurs tentatives infructueuses, de renoncer au projet : le niveau de la source n'était pas assez élevé pour faire arriver les eaux dans la partie haute de la ville actuelle; et, du reste, on ne pouvait plus, depuis la destruction des bois, espérer un débit assez abondant. Mais les travaux exécutés à cette occasion firent découvrir, comme il arrive, ce que l'on n'avait pas cherché, des

(1) *Annales*, t. IV, p. 27. — Jollois, *Mémoires sur les antiquités du Loiret*.

antiquités gallo-romaines : tuiles à rebords, avec leurs pièces de recouvrement, poteries grossières, autres vases, mais très fins de pâte et de couleur; surtout une inscription en belles lettres romaines qui nous a révélé une divinité locale jusqu'alors inconnue, dans la tradition comme dans la science : Aciona. C'est à Jollois que nous devons la découverte de ces antiquités; c'est lui qui les a décrites, dessinées et publiées dans nos *Annales* (1).

Il ne tarda pas à mettre au jour une suite de monuments plus abondants et plus précieux encore. Lorsqu'il fut question, en 1824, de construire la halle au blé, sur l'emplacement du grand cimetière, il fallut, pour en asseoir les fondations, creuser des tranchées profondes. Jusqu'à 4 mètres, on ne trouva que des corps dans une terre rapportée. A 4m 60, on découvrit un carrelage; à 6 mètres, on mit à découvert de grands vases de poterie commune, contenant de l'argile pétrie et prête à être livrée au potier; on se trouvait dans une manufacture. Les recherches furent malheureusement renfermées dans les tranchées ouvertes pour un autre objet; mais la récolte ne laissa pas que d'être abondante et d'un grand prix. Jollois recueillit tous les produits qu'il put découvrir de la céramique de nos ancêtres; il fit dessiner, en vraie grandeur, ceux qui lui parurent les plus intéressants pour l'étude (2). Sur les uns, on voit en relief des animaux ou des personnages; sur d'autres, des enroulements de tiges, de feuillages ou de fleurs. Plusieurs coupes sont d'une forme, d'une couleur

(1) *Fontaine de l'Etuvée, Utilité de ses eaux pour Orléans*, par Benoist-Latour. *Annales*, V, p. 121 et 140. — *Fouilles et antiquités*, par Jollois, *Ibid.*, VII, 143. — *Mémoire*, par Charpignon. *Mémoires*, 2e série, t. XXIV, 146.

(2) Ces dessins, exécutés par M. Pensée, appartiennent aujourd'hui à M. l'abbé Desnoyers.

admirables ; et il y a de petits vases d'une extrême légèreté, qui n'ont pas plus d'un millimètre d'épaisseur.

Avec ces objets de luxe, la manufacture fabriquait des poteries communes, des amphores, par exemple, et des tuyaux de terre cuite pour les établissemedts de bains. La présence des Romains se trouva attestée par d'autres objets encore : un moulin à bras, un anneau d'or, et des médailles en grand nombre, depuis Auguste et Tibère jusqu'à Dioclétien, Maximien Hercule et Constantin (1).

Ce serait le lieu de parler d'un autre Mémoire de l'infatigable antiquaire sur l'exploration d'un cimetière romain situé à Gièvre (Loir-et-Cher) avec carte et planches; mais il faut savoir nous borner.

IV

Quand, inspiré par son amour de la science et son patriotisme, Jollois, à l'occasion des dispositions contraires prises par M. de Corbière en 1824, déclarait hautement à ses collègues que ce n'était pas une raison pour renoncer à leurs études, il était prêt à donner l'exemple, et l'on a vu ce qu'il a fait. Quatre ans ne s'étaient pas écoulés que M. de Martignac, à peine arrivé au ministère, reprit l'œuvre du duc Decazes et écrivit une circulaire pour provoquer la reprise et la continuation des travaux. C'est alors que M. de Riccé, préfet du Loiret, institua à Orléans la Commission des Antiquités du département du Loiret.

L'évêque d'Orléans, Mgr de Beauregard, indiqué par son goût et sa connaissance de l'histoire et peut-être aussi par sa qualité d'évêque, en fut le président; M. Jollois, le secrétaire. Les membres furent presque tous pris dans notre Société : le président de la Place, le président Des-

(1) *Annales*, VIII, 241.

portes, de Lespin, recteur de l'Académie; le baron de Morogues, Boucher de la Rupelle, les docteurs Pelletier et Thion ; Pagot, architecte; le comte de Tristan et M. de Lockhart.

La Commission tint sa première séance le 28 juillet 1828 et sa dernière le 27 janvier 1829 ; elle avait duré six mois. Du moins, ce temps si court ne fut-il pas perdu. Jollois, en qualité de secrétaire, avait été chargé de rédiger, pour les maires du département, des instructions qui nous ont été conservées. Surtout, pour se conformer à ces instructions et y répondre lui-même, il entreprit et exécuta son beau travail sur les Antiquités du Loiret. Voies romaines, enceinte romaine de la ville, débris plus anciens trouvés au pied des tours et des murs, cimetières, temples, théâtre, fabrique de poterie romaine, monnaies abondantes, recueillies partout et de tous les temps de l'empire, rien ne lui échappe; tout ce qui est à sa portée, il le recueille; tout ce qui lui passe sous les yeux, il le dessine ou le décrit : Orléans lui doit la plus grande partie de ce que nous savons de son histoire, à l'époque gallo-romaine. L'Académie des Inscriptions, après l'examen du livre, décerna une récompense exceptionnelle à l'auteur, et déclara que la question si longtemps agitée de Genabum lui semblait enfin définitivement résolue.

Un séjour de huit années, que Jollois passa à Orléans, fut trop court pour lui permettre d'achever son œuvre ; il nous quitta en emportant l'espérance « que la lacune serait remplie par des hommes de mérite et de science, qui ne manquent pas dans ce département ».

Il y avait alors, dans notre Société, un homme que l'on ne peut point comparer à Jollois pour le talent, ni pour la sûreté de la critique, ni pour la scrupuleuse fidélité, mais qui n'en reste pas moins un de ceux à qui il faut très souvent recourir, quand on s'attache à l'histoire de ce pays :

M. Vergnaud-Romagnési. Ce fut un érudit, un curieux, un collectionneur, allant partout où il y a quelque chose à voir et à connaître, prenant des notes, traçant des croquis, et laissant à ses concitoyens et à leur postérité des renseignements qui ne sont point ailleurs.

Il lisait à la Société, le 4 janvier 1830, une notice sur les découvertes faites à deux reprises différentes, en 1805 et en 1809, dans l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Euverte, où il voit le cimetière primitif d'Orléans.

Ce qui est certain, c'est que les restes de construction qu'on y trouve, par les matériaux employés, par leurs appareils, par les cendres, les charbons, les ossements brûlés qu'ils contiennent, remontent aux premiers temps de l'époque gallo-romaine. Joignons-y de nombreuses médailles, dispersées en partie au moment de la découverte. Vergnaud a pu en voir 45, dont il nous a laissé l'inventaire. Les plus anciennes sont de Tibère, de Claude, de Néron; il y en a un certain nombre de Titus, de Domitien, d'Antonin, de Marc-Aurèle.

Il faut rapprocher de la notice de Vergnaud, pour la compléter, quelques pages de Jollois, un opuscule de Vergnaud lui-même, écrit au moment de la construction du chemin de fer du Centre; surtout le récit des nouvelles investigations faites par M. de Pibrac vingt ans plus tard (1).

En 1832, Vergnaud publie, dans les *Annales* (2), un mémoire sur des instruments de bronze, des haches, etc., trouvés près de Gien.

En 1833, il visite Baccon, Cravant, Charsonville; il

(1) Jollois, *Mémoire sur les antiquités du Loiret*, p. 101 et suivantes.

Vergnaud. *Troisième lettre sur Genabum*.

Pibrac. *Rapport adressé au maire d'Orléans*, 18 avril 1861.

(2) *Annales*, XII, p. 281.

décrit et dessine un petit cavalier de bronze déterré par un cultivateur sur la lisière de la forêt de Marchenoir, et venu depuis en la possession du duc de Luynes. Sur le chemin de Meung à Charsonville, c'est un amas de médailles, heurtées par le soc d'une charrue, disséminées depuis, mais dont plus de 600 ont pu être communiquées à M. Vergnaud. Les plus anciennes sont de Vespasien ; les plus récentes, de Postume et de Victorin. Je remarque que 217 sont d'Antonin, des deux Faustine et de Marc Aurèle. Trajan n'en compte pas moins de 38 ; et Hadrien, 82 (1).

Mais les plus importants travaux de Vergnaud, à cette époque, sont ceux qui ont pour objet les sculptures antiques trouvées à Orléans, lors des fouilles pratiquées sur le quai de la Tour-Neuve, près de la rue des Bouchers, en août, septembre et octobre 1835 (2) ; et la mosaïque et antiquités romaines trouvées à Mienne, commune de Marboué, près de Châteaudun (3).

Au mois d'août 1856, c'est à Verdes, canton d'Ouzouer-le-Marché, que furent découvertes des ruines qui ne sont pas sans analogies avec celles de Mienne. Délégué avec M. Jacob par la Société, pour en constater l'importance, M. de Pibrac étudia, dessina dans leur ensemble et dans leurs détails les substructions, les mosaïques et les tombeaux; et publia, en l'accompagnant de huit grands planches, un savant mémoire sur les ruines gallo-romaines de Verdes (4). Sa conclusion est que l'on se trouvait en présence d'un établissement de bains, d'un centre important de population peut-être, auquel aurait succédé, dans la suite des temps, un modeste village, comme à Marboué, à Montbouy et aussi à Triguères, dont le théâtre,

(1) *Annales*, XIII, p. 49.
(2) *Annales*, XIII, p. 146, planches.
(3) *Annales*, XIII, p. 192 et 293, planches.
(4) *Mémoires de la Société*, 2e section, III, p. 1 et suivantes.

fait pour contenir, dit-on, huit à dix mille personnes, était étudié, à la même époque, par MM. de Pibrac, de Monvel et Dupuis (1).

De nouvelles découvertes ayant été, peu de temps après, faites à Triguères par les soins de M. Petit, M. Petit lui-même et M. de Monvel furent amenés à y voir un *dunum* gaulois antérieur à la station gallo-romaine ; ils en firent le *Vellaunodunum* de César. On y avait trouvé : de l'époque celtique, un puits funéraire analogue à ceux de Baugency, une enceinte gauloise, autour du donjon ; 47 médailles gauloises, sans compter deux sacs de monnaies frustes et indéchiffrables ; de l'époque gallo-romaine, un cimetière, un aqueduc, des bains, un pêle mêle de poteries, de fûts de colonnes, de chapiteaux, d'entablements brisés ; 118 médailles romaines, d'une belle conservation, et représentant toutes les époques de l'empire, depuis Auguste jusqu'à Arcadius. Toutes ces découvertes sont d'un grand intérêt. Nous sommes obligés d'attacher un moindre prix aux étymologies et aux conclusions historiques qui s'y mêlent (2).

C'est le 4 décembre 1862 que M. de Monvel lisait à la Société son important mémoire ; le 6 mai suivant, M. de Pibrac entretenait ses collègues des trouvailles qu'il venait de faire aux Minimes, au fond d'une ancienne carrière, à 50 pieds au-dessous du sol. Elles consistaient en objets antiques, sifflet en os, couteau encore emmanché, haches de pierre et de bronze ; surtout en poteries omaines sigillées, dessinées avec le plus grand soin par lintrépide explorateur. Il avait passé plusieurs jours, travaillant avec deux ouvriers, jusqu'à dix et onze heures consécutives, dans des cavernes obscures, dont les voûtes surbaissées ne lui permettaient pas de se tenir debout et menaçaient, par endroits, de lui tomber sur la tête.

(1) Séances du 6 mars et du 17 juillet 1856. — *Mémoires*, III, p. 6

(2) *Mémoires*, 2e série, VII, p. 137, avec 15 planches.

Infatigable, il voulut, l'année suivante, explorer à son tour Saint-Euverte. Il espérait y rencontrer des puits funéraires, comme à Baugency ; c'est autre chose qu'il y trouva : trois étages de sépultures, et, au fond, une voie romaine. D'un côté de la voie, des sépultures païennes par incinération ; de l'autre, des ensevelissements remontant aux premiers temps du christianisme ; au milieu de tout cela, des coupes, des urnes, des pendants d'oreilles, des bracelets, des anneaux, des figurines en terre, deux cents fragments de poteries sigillées, et des médailles (1).

L'année suivante fut signalée par la découverte de la fameuse inscription de Genabum, qui fut comme le couronnement de la carrière scientifique de M. de Pibrac. Ce marbre, arraché au sol, dans le faubourg Saint-Vincent, en 1846, par des terrassiers employés au chemin de fer du Centre, avait été déposé par eux dans une maison voisine, et il y était depuis dix-neuf ans, quand il tomba par hasard sous les yeux du docteur Charpignon. Celui-ci en parla à M. de Pibrac qui, à la vue de l'inscription, en pressentit aussitôt la valeur. Il en envoya des estampages à Paris, il y envoya le monument lui même.

L'inscription était mutilée ; le célèbre épigraphiste Léon Renier la restitua, dans un mémoire lu à l'Académie : c'était pour lui un éclatant témoignage, achevant de prouver que l'antique *Genabum* était sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville d'Orléans.

J'aurai tracé, non le tableau, sans doute, mais une esquisse, à peu près complète et que je crois fidèle, des travaux de notre Société en matière d'archéologie gallo-romaine, quand j'aurai mentionné : un atelier de charnières romaines, dont M. Desnoyers a constaté l'existence derrière

(2) *Rapport adressé à M. le Maire d'Orléans*, par le comte DE PIBRAC, 18 avril 1864.

l'abside de la cathédrale (1) ; une jolie petite tête de femme en marbre blanc, trouvée à Bazoches-les-Hautes, et que le même antiquaire croit être une tête de Vénus ; le pont de l'Archet et son origine gallo-romaine, par M. Sainjon ; un cimetière antique visité, à Neuvy-en-Sullias, par M. Dumuys ; et, pour finir, une découverte de médailles romaines, la plus abondante qni ait été faite dans nos régions. C'est tout un trésor, trouvé, en 1880, à Saint-Cyr-en-Val, dans une propriété de M. Achille de Morogues, sauvé d'une destruction imminente par le propriétaire, et gracieusement offert par lui au Musée historique d'Orléans. Quatorze cent cinquante médailles ont ainsi passé par les mains de M. l'abbé Desnoyers, qui les a cataloguées et décrites ; elles embrassent, dans l'histoire, un espace de 152 ans, depuis Trajan jusqu'à Philippe Ier.

Cette découverte, jointe à celles qui ont été faites à Neuvy et ailleurs, fait voir l'importance qu'avait la rive gauche de la Loire dans la Gaule romaine, importance qui, jusqu'à nos jours, n'avait pas été soupçonnée.

V

Antiquité. — L'Égyptologie. — Antiquité romaine.

L'Académie d'Orléans, vers 1820, comptait parmi ses titulaires trois anciens membres de la Commission d'Egypte : Jollois, dont il vient d'être parlé ; Gérard, devenu directeur des Contributions directes à Orléans : c'était le frère du grand peintre ; et Louis Ripault, qu'il serait injuste de laisser oublier.

(1) *Fouilles de Pompeï et découverte de la destination des tubes appelés flûtes, sifflets*, par M. Desnoyers, avec planche démonstrative. *Mémoires*, 2e série, XIV, 5.

Né à Orléans, le 29 octobre 1775, il suivit avec distinction les cours du Collège, puis entra dans le commerce de la librairie, devint suspect, fut obligé de se cacher et, finalement, se rendit à Paris où il fut secrétaire du chevalier de Pougens, littérateur érudit, dont les vastes connaissances aidèrent puissamment au développement de son esprit, en même temps que, de son côté, il était pour le savant un précieux auxiliaire. Il se trouva, quelque temps après, que le gouvernement français, qui préparait une grande expédition contre l'Égypte, voulut flatter la partie instruite de la nation, en donnant à cette guerre un caractère scientifique. On adjoignit donc à l'armée des savants des gens de lettres et des artistes. Le chevalier de Pougens eut la générosité de considérer moins, dans cette occasion, ce qu'il allait perdre, que les intérêts et l'avenir du jeune Ripault : il le fit recevoir, comme archéologue et bibliothécaire, dans la Commission qui allait partir.

Ripault s'embarqua, l'an VI, sur le vaisseau qui portait Kléber. Ce général alliait aux plus grands talents militaires beaucoup d'esprit et de savoir. Il prit plaisir, durant la traversée, à causer avec le jeune homme, admirant son intelligence, son caractère et, par-dessus tout, l'extrême facilité qu'il avait de s'exprimer. Il le prit en affection, devint pour lui un protecteur, un ami, se l'attacha en qualité de secrétaire, et l'aima de plus en plus, au point que, n'ayant point d'enfants, il lui parla de l'adopter. Ripault, le cœur plein de reconnaissance et les larmes aux yeux, pria le général de vouloir bien remarquer qu'il n'avait encore rendu aucun service à la patrie et qu'il lui faudrait bien encore quelques années pour mériter un peu ce grand bienfait, et l'honneur de porter un tel nom. Kléber admira cette touchante modestie et retint auprès de lui, tant qu'il put, son jeune et bien cher ami ; mais la Commission, qui siégeait au Caire, réclama les services de son collaborateur :

il fallut partir. C'est avec le zèle et l'ardeur qu'il mettait en toutes choses que Ripault s'associa aux travaux de ses collègues ; sans cesser d'avoir présent à sa pensée le général en chef, qu'il aimait comme un père. Il lui envoya un élégant mémoire sur les Oasis, et, peu de temps après, une dissertation curieuse sur les antiquités d'Alexandrie.

Un travail excessif, de longues courses sous un soleil brûlant, eurent bientôt altéré sa santé. Kléber, qu'il alla voir, fut frappé de l'état de maigreur et de dépérissement où il le trouva, et le fit retourner en France, où il envoyait son premier aide de camp, le colonel Damas. Il quittait avec un profond regret son cher général, et cette terre mystérieuse, encore à peu près inconnue, où il s'était flatté de recueillir tant de connaissances, et peut-être quelque renommée.

Cependant, un grand changement s'était fait dans le gouvernement de France. L. Ripault fut présenté à Bonaparte. Le Premier Consul vit avec plaisir un homme instruit arrivant d'Egypte, et très capable de satisfaire sa curiosité sur cette contrée, qui avait été naguère le théâtre de ses exploits. Il désira que Ripault lui fît successivement, sur l'Egypte, plusieurs rapports qui furent insérés dans le *Moniteur* (1) et qui excitèrent singulièrement l'attention publique. On peut considérer ces rapports comme un sommaire anticipé du grand ouvrage qui fut, depuis, publié par les ordres et la munificence du gouvernement français. Ils donnèrent au chef de l'Etat une haute idée de la science et du talent de l'auteur. « Voulez-vous, lui dit-il un jour, être mon bibliothécaire, je n'en ai pas ? » Ripault accepta sans hésiter. Il eut, à partir de ce moment, des rapports assidus avec Bonaparte, pour lui fournir sur le champ, et en quelques paroles, les renseignements mul-

(1) N° du 10 thermidor, an VIII, et suivants.

tiples dont il avait journellement besoin, en matière d'histoire, d'archéologie, de littérature et d'art. L'érudit et zélé bibliothécaire était toujours prêt. C'est à lui, en grande partie, que le Premier Consul devait de ne paraître étranger à aucune des connaissances humaines et de faire briller, en toute occasion, un savoir qui, dans un homme de son âge et de sa profession, était jugé prodigieux. Il en savait gré à Ripault, le traitait avec égards, et le faisait souvent déjeuner avec lui et sa famille.

Tout changea, à l'avènement de l'empire. Un désintéressement absolu, une probité rigide, une délicatesse ombrageuse ne tardèrent pas à être des qualités déplacées à la Cour. En même temps, la jalousie des courtisans, leurs dédains, les exigences croissantes et les brusqueries du maître, abreuvèrent d'amertumes et de dégoûts un homme fait pour se dévouer, non pour servir. Il finit par obtenir l'autorisation de se retirer et vint habiter, sur les bords de la Loire, une campagne qui avait appartenu à son oncle Ripault-Désormeaux, l'auteur de l'*Histoire de la maison de Bourbon*. C'est là qu'il mena, jusqu'à la fin de ses jours, une existence modeste et retirée, travaillant toujours et se consacrant à l'éducation de ses enfants.

Cependant, le chef du gouvernement voulait illustrer son règne par un monument typographique destiné à effacer tout ce que l'on avait jamais vu en ce genre. Les savants qui avaient été associés à l'expédition d'Égypte furent invités à y apporter leur concours, chacun dans la partie qui avait fait l'objet particulier de ses études. Ripault, dans sa réponse, s'engageait à traiter tant de matières, qu'il ne restait presque plus rien pour ses collègues. On lui fit des observations à cet égard; il en fut blessé et se retira. Mais, quand parurent les premières livraisons de la grande description de l'Egypte, son imagination se passionna de nouveau pour ces merveilles qu'il avait admirées avec tant

d'enthousiasme, dans sa jeunesse. A partir de ce moment, toutes ses études, toutes ses pensées se rapportèrent à l'Égypte; il chercha la clef des hiéroglyphes, il s'occupa d'un lexique égyptien, œuvre immense qu'il acheva, mais qui ne fut point publiée. Epuisé par le travail et par des pratiques d'une austérité excessive, que l'on aurait dit empruntée aux solitaires de la Thébaïde, il termina prématurément sa carrière, à l'âge de 48 ans (1823) (1).

Il a laissé, en quatre volumes in-8°, une *Histoire philosophique de Marc-Aurèle.* Il avait, à la séance du 27 février 1818, annoncé à la Société qu'il était parvenu à traduire l'inscription hiéroglyphique de Rosette, et le 3 avril suivant, il entretint ses collègues de ses découvertes sur les hiéroglyphes et donna l'interprétation de quelques parties d'un rouleau de papyrus (2).

La Société reçut, un demi-siècle plus tard, et possède encore un égyptologue érudit, muni de toutes les acquisitions de la science contemporaine, M. Baillet. Nous lui devons : *Collection égyptienne de M. l'abbé Desnoyers* (1877), *Le roi Horemhou et la dynastie thébaine avant notre ère* (1879), *Cléopâtre, fille de Ptolémée Epiphane, L'Egypte pendant les premières années du roi Epiphane* (1882), *Le décret de Memphis* (1887).

Relativement aux antiquités romaines, la Société a recueilli dans ses publications un mémoire de M. Daniel Bimbenet, intitulé : *Délimitation des terres chez les Romains* (3).

(1) *Annales*, VI, 191.
(2) *Procès-verbaux manuscrits*, I, p. 94 et 103.
(3) *Mémoires*, XXV, p. 119.

CHAPITRE VII

L'HISTOIRE

DEUXIÈME PARTIE

MOYEN AGE. — Histoire du royaume d'Orléans. — Charte octroyée par Louis VII aux habitants d'Orléans (1137). — Histoire du siège d'Orléans. — Le fort des Tourelles. — Le monastère de Bonne-Nouvelle. — Le prieuré de Flottin. — Histoire de la Madeleine-lez-Orléans. — L'abbaye de Voisins. — La Juiverie d'Orléans. — L'abbaye de Saint-Benoît. — L'église de Germigny. — La crypte de Saint-Avit.

TEMPS MODERNES. — La bataille de Saint-Quentin. — Dépêches royales relatives à la Saint-Barthélemy. — Henriette d'Entragues et son vœu singulier à Notre Dame de-Cléry. — Lavoisier et l'Assemblée provinciale de l'Orléanais (1787). — La Porte Saint-Laurent. — La Porte Saint-Jean. — Le commerce et l'industrie à Orléans, avant 1789. — La compagnie de tir à Orléans. — Les châteaux de Gien et de Sully.

I. — LE MOYEN AGE

Les travaux relatifs à cette période ont généralement pour objet les faits historiques ; quelques-uns sont consacrés à l'étude des monuments.

I. — *Les faits historiques*

Si nous classons, comme il est naturel, les travaux de notre Académie dans l'ordre chronologique des sujets qui y sont traités, nous rencontrons, en première ligne, un long mémoire intitulé : *Histoire du royaume d'Orléans.* La Société avait mis ce sujet au concours pour 1858. Il était difficile à traiter ; car les documents sont rares, trop souvent confus, quelquefois contradictoires. On risquait en outre de sortir du programme et de se laisser entraîner à

des considérations générales, ou bien à quelque imitation périlleuse des *Récits des temps mérovingiens.*

Le prix ne fut pas décerné : on prorogea le concours. La Société précisa le sujet et développa sa pensée en disant qu'elle désirait qu'il fût traité au point de vue géographique. Ainsi envisagé, il était neuf et à peine effleuré par nos historiens, qui, d'ailleurs, ne sont pas d'accord entre eux. L'auteur d'un nouveau mémoire se conforma aux indications qui lui étaient données ; rejetant les faits, les détails qui appartiennent à l'histoire générale, ne conservant que ce qui était nécessaire à l'intelligence du sujet, écartant surtout les développements biographiques, s'éloignant en un mot du point de vue politique, pour traiter des guerres, des conquêtes, des traités, des usurpations, de tout ce qui amena un agrandissement ou un amoindrissement du royaume dont Orléans fut la capitale. Il l'a fait avec une conscience et une autorité remarquables ; toutes ses assertions s'appuient sur des textes, sur des citations exactes qui les justifient. Ce n'est pas sans doute, dit l'auteur du rapport, M. Dupuis, l'intérêt d'un récit attrayant que le lecteur devra chercher dans ce mémoire ; et ce n'est pas là, en effet, ce que pouvait espérer l'Académie, en mettant ce sujet au concours ; mais quiconque voudra sur cette période aride, ingrate, de notre histoire locale, trouver des notions exactes et utiles, devra les demander à ce consciencieux et remarquable travail.

Ce mémoire fut couronné. L'auteur était M. Auguste Baillet, ancien élève de l'Ecole des Chartes, aujourd'hui notre collégue, depuis vingt-cinq ans.

Nous sommes transportés du VI[e] au XII[e] siècle, avec l'*Examen critique de la charte octroyée par Louis VII aux habitants d'Orléans, en* 1137, par M. Eug. Bimbenet (1).

(1) *Mémoires,* nouv. série, t. XVI, p. 67.

Cette charte mérite que l'on s'y arrête, à raison d'abord de son authenticité : nous la possédons, dans son texte original, au Cartulaire de la ville d'Orléans, sous le n° 11,988; à raison ensuite de son importance, car elle nous permet de rectifier certaines allégations inexactes qui se sont glissées dans l'histoire, au préjudice de la bonne renommée d'Orléans.

Voici ce qui s'était passé. Louis VII, après avoir épousé, à Bordeaux, Eléonore d'Aquitaine, avait repris le chemin de Paris. Arrivé à Poitiers, il y apprit la mort de son père, décédé le 1er août 1137. A cette nouvelle, il hâta son départ, afin de prévenir les troubles qui survenaient ordinairement à la mort des rois. Il accourut donc à Orléans, « où il apaisa l'orgueil et forsenerie d'aucunz musarz de la cité, qui par la raison de la commune faisaient semblant de soi rebeller et drecier contre la corone ; mais mult en iot qui chier le paierent ». C'est le langage des *Grandes Chroniques*, parfaitement conforme du reste au récit de Suger, dans la *Vie de Louis le Gros*: « *Aurelianis igitur veniens seditionem quorumdam civium compescuit et superbiam eorum viriliter degradavit, qui sub obtentu communitatis suæ, in tantam præsumptionem elati, quasi contra regem insurgere videbantur.* » Que voyons-nous ici ? Une émeute, aussitôt réprimée, soulevée par quelques citoyens qui criaient : La Commune ! et se donnaient l'air de s'insurger contre le roi.

Or les textes furent, dans la suite, plus ou moins fidèlement reproduits, les faits grossis, dénaturés, et voici ce qu'ils sont devenus, sous la plume de quelques-uns de nos historiens, les plus récents, les plus considérables.

Au lieu de quelques citoyens hardis, présomptueux, « d'aucunz musarz » qui se montrent, qui crient : la Commune ! et se donnent l'air de s'insurger contre le roi, c'est la ville elle-même qui se soulève, qui se constitue en com-

mune jurée, qui est châtiée avec rigueur et forcée de revenir à son ancien régime (1).

La charte dont il s'agit va nous apprendre la vérité. Elle fut octroyée très peu de temps après les événements; ceux-ci, en effet, se passèrent, au plus tôt, vers le milieu d'août et la charte est datée de la même année 1137; elle est pleine de dispositions bienveillantes et de faveurs pour la ville, ce qui n'indique pas que le roi ait contre Orléans de graves sujets de plainte; la « commune jurée » lui semble être une fiction: les bourgeois la nient avec serment et le roi les croit. Bien plus, c'est sur ses officiers, sur son prévôt et ses sergents qu'il semble faire tomber la faute; il entend qu'aucune poursuite ne soit dorénavant exercée à ce sujet; et d'une manière générale que « notre prévot ni nos sergents ne pourront ajourner devant nous aucun des bourgeois, si ce n'est par notre commandement ou par notre sénéchal. »

Voici le texte: *Item quia servientes nostri burgenses gravabant et redimebant, imponentes eis quod in morte patris nostri communiam conjurarent ipsi burgenses se hoc non fecisse nobis juraverunt; et nos octasionem illam penitus demisimus ut neque nos neque servientes nostri amplius aliquid ab eis pro hac octasione requirant.*

Dans le cours de l'histoire de France, dit M. Guizot en parlant d'Orléans, cette ville est, sans contredit, une de celles qui ont le plus fortement, le plus constamment adhéré à la couronne et lui ont donné les preuves du plus fidèle dévouement. Sa conduite pendant les guerres contre les Anglais, et l'esprit qui y a dominé jusqu'à nos jours en sont d'éclatants témoignages (2).

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. III, ad ann. 1137.
Aug. Thierry. *Essais sur l'histoire du Tiers-Etat.* Tableau de l'ancienne France municipale t. III.

(2) *Histoire de la civilisation en France.* XVIIe leçon.

Quinze ans après le mariage du roi et les réjouissances de Bordeaux, de Poitiers et de Paris, s'accomplit, à quelques lieues d'Orléans, un des événements les plus importants et les plus tristes de notre histoire du moyen âge : le divorce de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine, au second Concile de Baugency (1152). M. Guerrier en a fait l'objet d'une étude où il s'applique à déterminer les causes vraies du divorce, les motifs qui ont amené la décision du Concile, les conséquences politiques de cet événement et le jugement qu'il convient de porter, à ce sujet, sur la conduite de Louis le Jeune.

C'est, à partir de cette époque, près de trois siècles que nous avons à traverser pour arriver au fait le plus prodigieux et, sans contredit, l'un des plus glorieux et des plus féconds en résultats de notre histoire, le siège d'Orléans, en 1429.

M. Jollois se trouva naturellement amené, par l'enchaînement des circonstances, à s'occuper de cet important sujet. Il se trouvait être ingénieur en chef des *Vosges*, quand le Conseil général de ce département vota l'érection sur la place de Domremy, d'un monument à l'honneur de Jeanne d'Arc. C'est à Jollois que fut confié le soin d'établir le projet et d'en diriger l'exécution. L'inauguration eut lieu le 10 septembre 1820, au milieu d'une grande affluence, accourue de tous côtés. La ville d'Orléans y avait envoyé une députation, conduite par son maire, le comte de Rocheplatte ; M. Rabelleau, conseiller de préfecture, représentait le préfet du Loiret. Les Orléanais furent en ce jour de fête l'objet de tous les regards et de l'empressement ému des spectateurs. On admirait ces sentiments de reconnaissance restés, après quatre siècles, aussi vifs qu'au premier jour, dans l'âme de la ville délivrée, pour sa libératrice, née en cet endroit, au bord de la Meuse, dans le département des Vosges. M. de Rocheplatte prit

la parole ; il était porteur d'une médaille où était représentée la statue érigée à Orléans, le 8 mai 1803. On lisait au revers : « Hommage à Jeanne d'Arc. Députation de la ville d'Orléans à Domremy, pour l'inauguration du monument élevé à cette héroïne, le 10 septembre 1820. »

Jeanne d'Arc et Orléans, le siège et la délivrance, ne cessèrent point depuis lors de hanter la pensée de Jollois. Dès l'année suivante, il publia une *Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc*. C'est un fort beau volume publié avec luxe, sous les auspices du roi Louis XVIII et illustré des dessins de Charles Pensée, d'Épinal. Le 17 mai 1822, il était nommé membre correspondant de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans ; le 7 mars 1823, devenu ingénieur en chef du département du Loiret, il entrait dans la Société, en qualité de membre titulaire. J'ai dit plus haut comment il employa, dans l'intérêt de nos antiquités, les loisirs que pouvaient lui laisser ses fonctions d'ingénieur. Mais en même temps, et depuis son arrivée parmi nous, il préparait de loin un grand ouvrage sur le siège de 1429, mettant à profit ses promenades dans la ville et aux environs, faisant dans tous les sens des excursions nombreuses et répétées, pour se bien pénétrer de la topographie du pays et des avantages qui pouvaient en résulter pour l'attaque et pour la défense ; entrant en rapport avec les hommes qui, par leurs études approfondies et persévérantes, étaient en mesure de lui fournir des renseignements précieux, notamment avec l'abbé Dubois. « Ce savant ecclésiastique, dit-il, avait la bonté de nous témoigner beaucoup de bienveillance. Il nous communiquait ses manuscrits, au fur et à mesure qu'il les composait ; car il n'aimait pas la science pour lui seul, il voulait la répandre, et les recherches qu'il a faites étaient mises par lui à la disposition de tous ceux qui pouvaient y prendre de l'intérêt. Il provoquait

les observations et les objections, et désirait que tous les objets qu'il traitait obtinssent l'assentiment des juges compétents et portassent tous les caractères de la vérité et de la clarté (1). »

Après les hommages rendus au modeste savant, au nom de la botanique, par Auguste de Saint-Hilaire et Robert Brown, on aime à recueillir ce témoignage d'un autre ordre, qui achève de marquer la place de l'abbé Dubois, parmi les fondateurs de notre Société. Il mourut le 22 septembre 1824. Jollois ne put donc pas jouir longtemps de sa société et de ses conseils ; il trouva dans les manuscrits du défunt ce qu'il ne lui avait pas été donné de recueillir de sa bouche : « Nous aurions difficilement rempli, dit-il, la tâche que nous nous étions imposée, si nous n'avions été puissamment aidé par les recherches immenses de feu l'abbé Dubois. Combien d'autres ont profité, sans en rien dire, de ces immenses recherches ! » Elles sont aujourd'hui à la disposition de tous, grâce à la publication qui en a été récemment faite par deux membres de notre Société (2).

Le travail de M. Jollois était entièrement terminé en 1829. Son manuscrit fut présenté à la Société, au commencement de 1830.

Il est composé de deux parties. La première est une dissertation sur l'état de la ville d Orléans en 1428, et sur les ressources qu'elle présentait au point de vue de l'attaque et de la défense ; la seconde est consacrée au récit des événements : faits du siège avant l'arrivée de Jeanne d'Arc ; l'arrivée de Jeanne d'Arc ; événements du siège après l'arrivée de la Pucelle.

L'ouvrage est tel, dans son ensemble, qu'on pouvait

(1) Lettre sur le fort des Tourelles, p. 7.

(2) *Histoire du siège d'Orléans* (1428-1429), mémoire inédit de M. l'abbé Dubois, publié par MM. Paul Charpentier et Ch. Cuissard (1894).

l'attendre de M. Jollois ; mais la première partie est pour nous, et de beaucoup, la plus intéressante, étant la plus neuve.

On avait pu, pendant longtemps, négliger dans les récits une multitude de détails et d'indications précises, nécessaires à l'intelligence des opérations du siège : les choses étaient restées, à peu près dans le même état, sous les yeux du lecteur. Mais le temps commença bientôt et poursuivit son œuvre, aidé des hommes, plus destructeurs que le temps ; tout périt à la fin, même les ruines ; tout s'effaça, jusqu'aux souvenirs. L'œuvre de Jollois consista à reconstituer, à force de savantes et patientes recherches, l'Orléans de 1428, son enceinte, ses tours, son vieux pont avec ses défenses ; et, en dehors de la ville, les faubourgs et leurs édifices propres à l'attaque ou à la résistance, les bastilles et les boulevards élevés par les Anglais en vue de blocus, les armes offensives et défensives, les forces relatives des assiégeants et des assiégés ; le tout accompagné de cartes, de plans, de dessins qui, avec les descriptions et les récits, permettent au lecteur d'assister, pour ainsi dire, à toutes les opérations du siège.

Ce beau travail était prêt pour l'impression, à la fin de 1830 ; mais Jollois dut, à cette époque, quitter Orléans : il venait d'être nommé ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées du département de la Seine. La multiplicité et l'importance exceptionnelle de ses occupations retardèrent forcément la publication de l'*Histoire du siège d'Orléans*, qui ne parut qu'en 1833.

M. Vergnaud avait, dans l'intervalle, le 19 novembre 1831, lu un mémoire sur les *Tourelles et l'ancien pont d'Orléans*. Il avait constaté au Portereau, dans l'alignement du vieux pont, des substructions importantes ; il y vit les fondations du fort des Tourelles, donna un grand retentissement à sa découverte ; et, quand son mémoire eut été

imprimé dans les *Annales* de la Société (1), il en fit hommage à la Société des Antiquaires de France, dont il était correspondant. Jollois, depuis qu'il habitait Paris, était devenu membre titulaire de cette société. C'est à lui, naturellement, que fut renvoyé l'examen du travail de M. Vergnaud. Il commença par avoir des doutes, puis il fit le voyage d'Orléans, visita les lieux, vérifia les titres, compara les plans et resta convaincu, à la vue de celui que M. Vergnaud avait joint à son mémoire, que l'auteur s'était lamentablement fourvoyé. « On serait, dit-il, porté à croire que, loin de chercher dans un plan exact la confirmation de son opinion, il a fait, au contraire, un plan, pour établir cette opinion même. En effet, il semble avoir allongé l'ancien pont, pour le faire aboutir tout juste aux ruines qu'il voulait absolument être celles du fort des Tourelles. »

La conclusion, longuement et solidement motivee, de Jollois est :

1° Qu'il est impossible que le fort des Tourelles ait été à l'endroit indiqué par M. Vergnaud ;

2° Que ce fort était plus rapproché du fleuve ; que l'on trouvera ses ruines, si l'on doit les retrouver un jour, sous le quai des Augustins, un peu en avant de la maison du boulanger (2).

M. Vergnaud-Romagnési publia, vers la même époque, une notice sur *Une ancienne bannière de la ville d'Orléans, portée jadis aux processions du* 8 *mai* (3) ; un peu plus tard, *Les Comptes du Siège* (4) ; *Les Fausses Jeanne d'Arc* (5) ; *Les Portraits de Jeanne d'Arc* (6) !

(1) *Annales*, XII, p. 153.
(2) Jollois, *Lettre à MM. les membres de la Société Royale des Antiquaires de France, sur l'emplacement du fort des Tourelles* (1834).
(3) *Annales*, XIV, p. 25.
(4) *Mémoires*, 1re série, I, p. 134.
(5) *Mémoires*, 2e série, I, p. 32.
(6) *Mémoires*, 2e série, I, p. 251.

Nous avons maintenant à parler des établissements religieux fondés au moyen âge, et qui ont accompli, durant cette période, la plus grande et la meilleure partie de leur existence.

Ce n'est point une histoire que M. de Vassal a voulu écrire sous le titre de *Recherches sur le monastère de Bonne-Nouvelle* ; mais il a tenu à recueillir dans les archives confiées à ses soins un certain nombre de pièces authentiques, qui jettent une vive lumière et un grand intérêt sur certains points déterminés de l'histoire religieuse au moyen âge. Bonne-Nouvelle a éprouvé bien des vicissitudes. Ce fut d'abord un couvent de filles ; au IXᵉ siècle, une collégiale ; ensuite un prieuré conventuel, puis un prieuré simple ; plus tard, un monastère de Bénédictins ; enfin l'hôtel de la Préfecture du département du Loiret.

La fondation de l'abbaye paraît remonter à Charlemagne. Le roi Robert la restaura et l'enrichit, ce qui fut un malheur, malgré les intentions du bon roi, formellement spécifiées dans une charte de la 34ᵉ année de son règne : « Nous concédons, y est-il dit, et confirmons aux chanoines les dites choses, pour en jouir suivant l'autorité canonique, de manière que nul abbé ou recteur dudit lieu ne puisse prendre une partie desdites choses, les diminuer ou les affecter à des usages autres que ceux que nous leur avons assignés ; mais tout ce qui en pourra provenir sera employé entièrement et à toujours, aux usages et honoraires des chanoines. » Mais contre les passions et l'avidité des hommes puissants, de quoi pouvaient servir, à cette époque, les chartes et les parchemins ?

Bonne-Nouvelle appartenait à la couronne : nos rois l'avaient fondée de leur trésor, *de fisco regio fundatam;* seulement, ils l'avaient à une époque fort reculée, *antiquitus*, concédée aux seigneurs de Baugency qui, à leur tour, la donnaient en fief à quelqu'un de leurs vassaux.

De là ces abbés laïques qui dévoraient la substance des monastères, ne laissant aux moines ou aux chanoines que ce qui leur était rigoureusement nécessaire pour subsister. Or, sous le règne de Louis le Gros, Bonne-Nouvelle avait à sa tête un abbé de ce genre nommé Geoffroy Borrel. Ce n'était pas un mécréant que Borrel : il fit la croisade. Il avait, avant de partir, pressuré son monastère ; au moment du départ, il se radoucit ; à son retour, il fut pire que jamais, vendant les terres de son église, s'appropriant les revenus, s'appropriant les aumônes ; il prenait tout et n'avait pas assez. Les chanoines souffrirent tant qu'ils purent en silence ; mais, à la fin, n'y tenant plus, ils se plaignirent au pape, ils se plaignirent au roi et aux évêques ; ils lancèrent un manifeste adressé à tous les fils de la sainte Église, tant sujets que prélats. La liste est longue des méfaits de Borrel, et les chanoines déclarent qu'ils sont forcés de renoncer à tout dire. Je ne veux retenir ici que les faits enregistrés sous ce titre : De la vente des filles serves, *de venditione servarum*. Hâtons-nous d'ajouter qu'il s'agit d'une vente faite en vue du mariage, car il ne faut pas calomnier Borrel. Les serfs jusque-là avaient été libres de marier leurs filles à qui bon leur semblait, parmi les serfs attachés au même domaine ; et cela sans avoir à demander l'autorisation de l'abbé. Si Borrel se fût contenté d'exiger que l'on obtînt son agrément, si même il eût imposé au mariage une légère redevance, c'eût été dur, mais assez conforme aux usages du temps ; c'eût été le droit du seigneur. Mais l'abbé renverse tout ; les pères agissaient jusque-là sans consulter l'abbé ; c'est lui à présent, qui fait les mariages sans l'agrément des pères ; et qui marie les filles à qui il veut ; et qui les vend. C'est ainsi qu'Hervé acheta sa femme pour cinq muids de blé, Garin paya la sienne trente sous, un troisième s'engagea à servir une rente annuelle de douze

deniers ; et il y en a beaucoup d'autres, disent les chanoines; « et nous ne touchons rien de tout cela, s'écrient-ils, *nobis inde nichil capientibus.* » On a cru voir ici une parole naïve, comme si les plaignants voulaient faire entendre que le partage des bénéfices les rendrait moins durs pour l'iniquité. Je croirais plutôt, sans vouloir rien garantir, qu'il y a là une protestation indignée de leur conscience et qu'ils crient aux évêques et au peuple chrétien : « Si tel est notre abbé, ne croyez pas du moins que nous soyons ses complices : *nobis inde nichil capientibus.* »

Quoi qu'il en soit, Borrel, dans ce trafic des femmes, ne souffrait pas de résistance. Un père voulait-il s'opposer à ses volontés, il le dépouillait de tout son avoir, ou bien même il allait jusqu'à le chasser avec sa femme et ses enfants, comme il arriva à Robert le Roux.

La procédure fut longue contre Borrel, il finit par être excommunié; mais il ne paraît pas qu'il se soit rendu. Après sa mort, qui arriva peu de temps après, ses enfants entrèrent en accommodement avec les chanoines, qui se trouvèrent tout à coup dans l'abondance, l'abondance plus dangereuse que la misère et le dénuement. Ils mésusèrent de leur fortune. Leur seigneur féodal, Simon de Baugency, comprit la nécessité d'une réforme. Cédant à la voix de sa conscience et d'accord avec Manassès, l'évêque d'Orléans, il appela les religieux du grand monastère de Saint-Martin de Tours, et les mit solennellement en possession de Bonne-Nouvelle et de toutes ses dépendances. Cette donation fut approuvée par une lettre du pape Eugène III (25 novembre 1149) et confirmée par Louis VII, lors de son passage par Orléans (1150).

A la même époque, c'est-à-dire au milieu du xiie siècle, était fondé, à une demi-lieue de Boiscommun, dans la forêt

d'Orléans, le prieuré de Flottin, qui eut aussi, comme toutes les choses humaines, ses bons et ses mauvais jours. M. René de Maulde a recueilli tout ce qu'on en peut savoir avec certitude, dans un mémoire couronné par la Société, en 1868, et qui a pour titre: *Notes historiques sur l'ancien prieuré de Flottin.* (1)

Un homme d'armes, nommé Guillaume, s'était retiré, pour le salut de son âme, à l'abbaye de Saint-Jean de Sens. Il en devint abbé (1159) ; mais, profondément dégoûté du relâchement qui s'y était introduit et n'espérant point y pouvoir remédier, il prit le parti de se retirer. Quelques religieux le suivirent, marchant devant eux, sans savoir où aller, quand la pensée vint à l'un d'eux d'offrir à leur maître une terre qu'il possédait en pleine forêt d'Orléans, dans un lieu appelé Flottin. La vie fut rude, dans ce désert, sous la discipline de Guillaume ; toute pleine de silence, de prières, de travail et d'austérités : il n'y avait, pendant la moitié de l'année, qu'un repas par jour; la viande était inconnue, et l'on couchait sur la dure. Le nouveau monastère devint bientôt, dans tous les environs, l'objet d'une religieuse vénération et de la faveur publique ; les aumônes, les donations, les fondations affluèrent ; Flottin eut des possessions étendues, et des droits seigneuriaux dans toutes les paroisses voisines. Cette ère de prospérité paraît avoir duré jusqu'à l'arrivée des Anglais. Le Gâtinais fut alors dévasté à plusieurs reprises, et Flottin eut terriblement à souffrir. Les guerres de religion lui réservaient de nouvelles épreuves, en même temps que se mettait à sévir, depuis 1458, un autre fléau, sous lequel il devait succomber. Je veux parler des prieurs commendataires, pires que les Huguenots et que les Anglais. L'ennemi étranger pillait, dévastait, revenait peut-être pour piller et dévaster encore, mais

(1) *Mémoires*, 2e série, XII, 79.

finissait par disparaître; l'ennemi domestique, le prieur commendataire, était toujours là et toujours le maître; ramassant les revenus, soignant les biens, soignant les bêtes, entretenant les fermes, en bâtissant de nouvelles; mais négligeant le monastère, qui tombait en ruines, et les moines, qui mouraient de faim. Un moment vint où il n'y eut plus à Flottin que deux religieux, puis un seul; après lui, le désert. Les prieurs, cependant, ne manquaient pas; on en vit jusqu'à trois à la fois : l'un avait été pourvu du prieuré par l'ordinaire, un autre avait obtenu une bulle du pape; il prit possession, dans toutes les formes canoniques, et voulut rétablir la conventualité. Il fit donc venir à ce dessein quelques chanoines de Saint-Jean de Sens, auquel Flottin était resté attaché depuis son origine. Mais, sur ces entrefaites, un arrêt du Parlement conféra le prieuré au conseiller Feydeau. Il arriva avec des gens armés, fit le siège du couvent, enfonca les portes, insulta, menaça, fit trembler, chassa les chanoines; sous le regard tranquille et satisfait du lieutenant général d'Orléans, dont le devoir était de s'opposer à ce brigandage. Un notaire royal était aussi là pour dresser, séance tenante, le procès-verbal par lequel il est constaté que « vénérable et discrète personne, maître Louis Feydeau, a pris possession du prieuré qui lui appartient (1647). »

La ruine de Flottin était consommée. Au bout de quatre ans, tout commençait à tomber en ruines; en 1665, le réfectoire, le dortoir, l'église même servent à loger les bœufs, les vaches et autres bestiaux, avec des femmes impudiques qui complètent la profanation. Que reste-t-il aujourd'hui de l'ancien monastère? Deux grands piliers, beaux spécimens de l'art orléanais au début du XIII[e] siècle, qui supportent une grille de jardin, quelques têtes grimaçantes encastrées dans des murs modernes, une tombe encore entière, un ancien bénitier qui servit longtemps à désal-

térer les bestiaux, deux ou trois chapiteaux, des éclats d'inscriptions et de colonnettes. Tout le reste a disparu.

A l'époque où M. de Maulde publiait ses *Notes sur Flottin*, M. Ludovic de Vauzelle s'occupait à combler une autre lacune de notre histoire religieuse locale : il écrivait (26 août 1872) son *Histoire du prieuré de la Magdeleine-lez Orléans, de l'Ordre de Fontevrault*. C'est le fruit de longues recherches, entreprises et poursuivies avec amour par l'auteur. La Madeleine, depuis 1837, appartenait à son père ; c'est là qu'il avait été élevé, là qu'il se plaisait toujours et que l'habitude, de bien chers souvenirs, l'amour des champs, la beauté du site le retinrent presque toute sa vie. Bien souvent son âme poétique se laissait aller à évoquer le passé, et ces vierges qui, sous leurs longs voiles, avaient, près de sept cents ans, sanctifié de leurs prières et de leurs vertus ce modeste enclos, où il promenait ses pas en regardant les bois, la Loire, les mouettes ou les étoiles; et qui suffit toujours à la modération de ses désirs.

La Magdeleine était un prieuré de l'abbaye de Fontevrault, un monastère double renfermant à la fois, mais dans des bâtiments séparés, des religieuses et des religieux, qui vivaient sous l'autorité commune de la prieure, selon la règle établie par le fondateur de l'Ordre, le Bienheureux Robert d'Arbrissel. La fondation de la Magdeleine remonte à l'an 1113, date de l'acte de donation de Jean II, évêque d'Orléans. Cette donation fut confirmée par une charte de Louis le Gros, qui dota lui-même la communauté naissante du lieu dit Chaumontois, situé dans la forêt d'Orléans, sur la paroisse de Montereau, près Lorris. Par une nouvelle charte datée de 1119, il autorisa les religieuses à prendre chaque jour, à perpétuité, pour leur chauffage, une charretée de bois vif dans la forêt d'Orléans, au lieu dit Chanteau, dépendant de la garde de Neuville. A la fin du siècle

(1190-1200), le monastère eut pour prieure Anne de Courtenay, petite-fille de Louis VI.

En janvier 1117, le prieuré reçut la visite du Bienheureux Robert d'Arbrissel, alors malade et qui s'en alla mourir, le mois suivant, à Orsan, dans le Berry. Disons seulement ici que la règle de Fontevrault différait peu de celle de Saint-Benoît. En substance, elle imposait aux religieuses, dont les occupations ordinaires étaient la prière, la lecture et le travail, d'observer en tout temps le silence, de rester constamment voilées, d'avoir la tête rasée et de s'abstenir de viande, même en cas de maladie.

M. de Pibrac, nous l'avons vu, n'hésitait pas, dans l'intérêt de la science, à vivre et à travailler sous terre, comme il fit à Baugency, aux Minimes et à Saint-Euverte ; mais d'autres fois nous le trouvons dans les bibliothèques et les archives, au milieu des livres, de la poussière et des parchemins : sa curiosité s'étendait à tout, comme sa compétence. C'est ainsi que nous le voyons lire aux séances de la Société et publier, en 1881, une *Histoire de l'abbaye de Voisins*. Il la divisa en trois parties consacrées : la première, aux souvenirs historiques ; la seconde, aux souvenirs religieux ; la troisième, à l'archéologie.

Le grand bénédictin de Citeaux, saint Bernard, avait autour de lui un certain nombre de moines qui avaient quitté leurs épouses pour se mettre sous sa conduite. Or, les femmes voulurent aussi embrasser la vie religieuse, comme leurs maris. Saint Bernard se rendit à leurs désirs et fonda à Juilly, vers 1115, un monastère de Bénédictines. Ce fut la première maison de femmes de l'Ordre de Citeaux, auquel appartenaient les religieuses de Voisins. On les appelait les *Nonnes blanches*.

Nous les voyons établies, aux environs de 1212, au milieu de la forêt d'Orléans, sur la paroisse de Bucy-Saint-Liphard,

dans un lieu qui porte encore aujourd'hui le nom de l'Ermitage. Elles n'y firent pas un long séjour, car, en 1215, elles étaient déjà à Saint-Ay et habitaient Voisins. Leur couvent s'étendit et prospéra par la faveur des papes, des rois et des plus hauts personnages. Sa prospérité déclina, puis finit par disparaître à la suite des Anglais, des guerres religieuses, du Jansénisme surtout. Comme les Bénédictines de Saint-Loup et les Ursulines de Saint-Charles, les Nonnes blanches se laissèrent aller et s'attachèrent opiniâtrement à des choses qu'elles ne comprenaient pas et qui les perdirent.

En 1774, il ne restait plus à Voisins que trois religieuses. C'est alors que Louis XVI rendit un arrêté par lequel il ordonnait à l'évêque d'Orléans la fermeture du monastère et sa fusion avec une autre abbaye du même diocèse et du même ordre : Notre-Dame-du-Lieu, près de Romorantin.

La piété des Nonnes blanches et leurs vertus, la proximité du château de Saint-Ay qui appartenait aux évêques d'Orléans, avaient attiré à Voisins d'illustres visiteurs : Philippe le Bel, Charles le Bel, Philippe de Valois, d'autres encore, et d'un autre ordre; un surtout, dont nous n'avons pas coutume de trouver le nom associé à des souvenirs religieux. Polluche nous raconte qu'au milieu du XVIII[e] siècle, on montrait encore à Saint-Ay, au bas du coteau où est bâtie l'église, une table ronde sur laquelle Rabelais venait travailler. Elle était au bord d'une fontaine que l'on peut voir encore et qui, du temps de Polluche, portait le nom de *Fontaine de Rabelais*.

C'est ici que vient se placer, dans l'ordre des temps, un important Mémoire de M. l'abbé Cochard : *La Juiverie d'Orléans du* VI[e] *au* XV[e] *siècle, son histoire et son organisation.* (*Mémoires*, XXVIII, 1894.)

II. — *Les monuments*

M. Alexandre Jacob répondit le premier à l'appel du duc Decazes, au sujet des monuments de la France. Il publiait, en 1823, dans l'*Annuaire du Loiret*, en collaboration avec son frère, une *Notice sur Notre-Dame-de-Cléry*; et une autre, l'année suivante, sur l'*Abbaye de Saint-Benoît*. Jollois, dans un rapport dont il avait été chargé, fait l'éloge du zèle des deux jeunes archéologues et de leur talent. Ils avaient le mérite, en outre, d'appeler l'attention des savants et du gouvernement sur des monuments à peu près oubliés à cette époque.

Saint-Benoît surtout ne devait pas tarder à prendre son rang parmi les richesses archéologiques de la France. M. Vergnaud, dès 1827, consacra à la célèbre abbaye une notice dans son *Album du Loiret*. Onze ans plus tard (1838), M. Marchand, correspondant de la Société, publia des *Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*. Une vive discussion, dans laquelle il est inutile d'entrer ici, s'éleva entre M. Marchand et M. Vergnaud. Je dirai seulement que ce dernier s'appuyait sur l'autorité de plusieurs anciens plans; qu'on l'invita à les montrer et qu'il ne le put faire : il s'en était dessaisi. Décidément, les plans portaient malheur à M. Vergnaud.

L'abbaye, cependant, périssait de jour en jour; il était urgent de l'arracher à une ruine complète. Les habitants de la petite ville firent les premiers sacrifices, ils dépensèrent 20,000 francs, et travaillèrent à l'enlèvement des décombres jusqu'à concurrence de 2,000 mètres cubes. Ce généreux élan se propagea : des allocations considérables furent votées par le Conseil général du Loiret, d'autres furent accordées par les ministres de l'Intérieur et des Cultes; enfin, l'État prit à sa charge la restauration du

monument. Grâce au zèle déployé, dans cette circonstance, par l'évêque d'Orléans, Mgr de Beauregard et par M. Siméon, préfet du Loiret, la Commission des monuments historiques, instituée, en 1837, par le ministre de l'intérieur, classa l'église de Saint-Benoît parmi les 19 monuments qui méritaient une restauration complète.

Il y avait déjà vingt ans que la Société, grâce à son organisation nouvelle, se livrait à l'étude de nos monuments nationaux, quand elle fut appelée à faire un nouveau pas dans cette voie, que Jollois venait de parcourir avec tant d'ardeur et de succès. A la séance du 7 août 1840, un membre proposa de répondre aux demandes, déjà anciennes, du ministre des Cultes et à l'envoi récent du *Bulletin du Comité historique*, publié par le ministre de l'Instruction publique. Il fut décidé, en conséquence, qu'une commission spéciale d'archéologie serait formée dans la Société, et qu'elle se composerait de huit membres. On ne perdit point de temps : l'élection de ces membres eut lieu à la séance suivante ; ce furent MM. Jacob, de Buzonnière, Desportes, Vergnaud, Lacave, Pensée, Pagot et de la Place.

Notre Société compta dès lors parmi les établissements archéologiques de la France. Dès le 6 mai 1842, elle prenait connaissance d'une lettre de M. de Caumont, *directeur de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments nationaux*. Elle était invitée à se faire représenter au Congrès archéologique de Bordeaux, qui devait se tenir, le 15 juin suivant, et priée, dans tous les cas, de correspondre avec le Congrès, et de s'occuper des questions formulées dans son programme.

L'année suivante, lettre de M. de Caumont proposant de choisir Orléans pour y tenir le Congrès archéologique. La Société, réunie en séance extraordinaire le 26 mai 1843,

répondit que les circonstances l'empêchaient, à son grand regret, d'accueillir pour la présente année la proposition qui lui était faite ; mais qu'elle avait l'espérance d'être plus heureuse un peu plus tard.

M. de Caumont ne perdit point Orléans de vue ; nous voyons, à la séance du 6 mars 1846, M. Lacave informer ses collègues que M. de Caumont l'a prié de mettre à sa disposition une des salles de l'Hôtel de Ville, pour la réunion des membres du Congrès central d'archéologie, et que l'administration est dans l'intention d'accéder à cette demande. La réunion du Congrès fut encore ajournée, à raison, selon toute apparence, des graves événements qui allaient survenir.

A sa séance du 11 juillet 1852, M. de La Pilaye communiquait un mémoire étendu, intitulé *Recherches archéologiques sur l'abbaye de Saint-Benoît et sur les antiquités de la contrée* (1).

Non loin de Saint-Benoît s'élève l'intéressante église de Germigny, bâtie au temps de Charlemagne par Théodulfe, abbé du monastère et évêque d'Orléans. La Société y envoya une commission pour vérifier l'authenticité d'une inscription cachée depuis longtemps sous un badigeon épais, et qui venait d'être découverte sur le tailloir d'un chapiteau. La commission conclut, et il n'y avait pas à en douter, que la consécration de l'église avait eu lieu le 3 des nones de janvier 806 (2).

A l'examen du chapiteau devait succéder celui de la mosaïque, à la restauration de laquelle l'État avait consacré, depuis 1840, une somme de près de 10,000 francs. Là

(1) *Mémoires*, 2e série, t. I, p. 156.

(2) Voir à ce sujet les *Procès-verbaux manuscrits de la Société*, 8e registre, p. 147, séance du 25 février 1847 ; p. 165, séance du 4 juin 1847 ; p. 170, séance du 18 juin 1847, curieux rapport non imprimé ; mais inscrit *in extenso* au procès-verbal.

aussi se trouvait une inscription, mais difficile à déchiffrer à cause des lacunes qui s'étaient produites dans la mosaïque. M. Vergnaud faisait partie de la commission ; on attendait de lui des renseignements précieux, à cause des rapports qu'il avait entretenus avec l'ouvrier mosaïste chargé de la restauration ; mais, le moment venu de s'expliquer, il partit brusquement, malgré le mauvais temps, malgré la neige, pour Saint-Benoît, où l'appelaient ses explorations archéologiques ; promettant, du reste, d'envoyer les communications qu'il était à même de fournir. On les attendit longtemps ; elles vinrent enfin. Elles consistaient en deux relevés de l'inscription, qui se contredisaient mutuellement ; puis, il en vint un troisième en désaccord avec les deux autres, et dans lequel se trouvaient capricieusement introduites, à l'endroit précis où se trouvaient les lacunes, des lettres qu'il était impossible de combiner. Les membres de la commission se demandaient si leur collègue agissait avec le sérieux qu'il convient d'apporter en ces choses ; et ils se le demandaient d'autant plus, qu'on n'avait pas encore eu le temps d'oublier la cloche de Beaune-la-Rolande.

Quoi qu'il en soit, l'idée leur vint de chercher si l'inscription de Germigny n'aurait pas été copiée, quand elle était intacte, par quelque savant bénédictin, et ils la trouvèrent en effet, à la bibliothèque d'Orléans, dans un manuscrit de don Chazal (1).

Je viens d'écrire le nom de Beaune-la-Rolande. Il y avait, au clocher de cette petite ville, une vieille cloche, et sur cette cloche une inscription. M. Vergnaud la vit, ne put la lire, la copia ou la fit copier et l'envoya au monde savant de tous côtés, et jusqu'à Rome. Personne ne la put déchiffrer ; le savant cardinal Mezzofanti lui-même, qui

(1) *Mémoires*, 2e série, t. II, p. 254.

connaissait tant de langues, n'y sut rien voir ; et notre Académie des Inscriptions, à la simple vue de la pièce, refusa de s'en occuper. C'est alors que M. de Pibrac imagina de finir par où l'on aurait dû commencer, c'est-à-dire par la vérification du texte. Sur ses indications, on procéda à un estampage, et le curé de Beaune, qui n'était point paléographe, lut couramment et avec facilité la fameuse inscription. Elle était en beaux caractères gothiques, en langue française, et datée de 1538 (1).

M. Vergnaud-Romagnési n'avait point été soumis à de telles épreuves, à l'occasion de la *Notice historique et descriptive de l'église de Saint-Pierre-en-Pont*, qu'il lut à la Société, dans sa séance du 7 mars 1834 (2).

Cette notice est accompagnée d'un dessin de M. Pensée, pris au moment où l'église était en partie démolie (1830), et qui nous la fait mieux connaître que toute description : c'était une église romane. M. Vergnaud la vit debout, la vit abattre, explora les décombres ainsi que les fondations, et conclut qu'elle avait succédé à un, peut-être à plusieurs édifices d'un autre âge ; car on trouvait là des fragments de larges briques, des poteries romaines et un grand nombre de monnaies, dispersées au moment de leur découverte. Il y eut cependant 18 monnaies gauloises et 69 monnaies romaines que l'auteur du mémoire put se procurer et décrire. Il en conclut que l'église de Saint-Pierre a été construite sur les ruines d'un édifice gallo-romain, peut-être même d'un temple antique.

Il n'a garde d'oublier la belle tour romane, bâtie au point le plus élevé de la ville, et qui servait à sonner le couvre-feu, les réjouissances publiques et les alarmes. Un poste y fut établi en permanence, durant le siège de 1429, pour surveiller ce qui se passait au dehors. La cloche de

(1) Séance du 19 janvier 1844.
(2) *Annales*, XII, 213.

Saint-Pierre prévenait les assiégés des mouvements de l'ennemi, et, lors de la prise des Tourelles, elle sonna durant tout le jour.

Un fort curieux monument devait, après tous les autres, s'imposer aux études de la Société : la crypte de Saint-Avit, découverte à Orléans, en décembre 1852, dans le jardin du grand Séminaire. M. Vergnaud, le premier, en fit l'objet d'un mémoire lu dans la séance du 21 janvier 1853. M. Jacob, au nom de la Section des Arts, en fut le rapporteur. M. de Buzonnière écrivit, à cette occasion, une note développée. Tous trois s'accordent à faire remonter au VIe siècle la construction de l'édifice ; ils diffèrent d'opinion sur la destination originairement affectée aux différentes parties ; mais, ce qui semble indiscutable, c'est la fidélité de quatre dessins lithographiques dus au crayon de Charles Pensée (1).

II. — LES TEMPS MODERNES

M. Eugène Bimbenet, qui explora avec tant de persévérance les archives de notre Université, y recueillit un récit, écrit en latin, de la bataille de Saint-Quentin, livrée le 10 août 1557. L'auteur est un étudiant allemand, le procurateur de la nation germanique, Hermann Frisius. Venu chez nous pour s'y instruire et accueilli dans nos Écoles, il ne prend même pas la peine de dissimuler sa haine et son mépris pour la France, et en même temps pour le catholicisme et la papauté. Il savoure, on le voit, la satisfaction qu'il éprouve à raconter la panique qui se répandit dans Paris, à la nouvelle de la défaite : c'est à qui sera le premier à fuir ; la Seine est couverte de bateaux ;

(1) *Mémoires*, 2e série, I, 10.

les routes, celles surtout qui se dirigent vers Orléans, sont encombrées de voitures, de chevaux, de bêtes de somme, de femmes et d'enfants, de meubles précieux, qu'on dirait précipitamment arrachés à un incendie. Tout cela se presse, s'embarrasse et se bouscule, au milieu des cris de douleur d'une population qui se voit tout à coup arrachée à sa chère patrie et en même temps à ses danses, à ses festins, à sa mollesse, à tous ses plaisirs. Quelle occasion pour la vertu allemande d'annoncer au monde les débordements de la nouvelle Sybaris! Au XVIe siècle déjà, comme au XIXe, nos austères voisins ne s'y épargnent pas.

Deux fois on agita, autour du roi, la question de quitter Paris; mais où aller, sans armée, sans alliance, sans argent? On eut donc recours à la prière ; et le récit s'empreint, à cet endroit, d'une cruelle et grossière ironie. On ordonna des processions et des jeûnes. Tout ce que l'on possèdait de reliques, d'objets consacrés, de croix et d'images, fut recueilli, mis en rang, comme dans une armée, chaque chose ayant la place qui lui était due, à raison de sa dignité, de sa sainteté, de sa valeur. La châsse d'or de sainte Geneviève — ce qui n'a jamais lieu que dans les circonstances les plus critiques — fut portée avec une pompe, une solennité incroyables, vers la partie des remparts qui regarde la Picardie. A cette procession assistaient le roi en personne, la reine et toute la cour, marchant pieds nus, tête découverte, un cierge allumé à la main.

« Mon fils est-il à Paris? » s'était écrié Charles-Quint en apprenant, au fond de sa retraite, le désastre de la France. Heureusement que Philippe II, esprit méthodique et froid, ne crut pas prudent de poursuivre sa victoire. « Par un secret jugement de Dieu, écrit le jeune Allemand, cette Corinthe française a été réservée pour un autre

temps. Les vices y sont à leur comble ; rien ne peut plus s'y ajouter ; dans cet état, il faut qu'elle croule (1). »

Le procurateur de la nation germanique se flattait dans ses espérances. La France n'est pas habituée à se laisser abattre ; et cette fois, comme avant, comme après, elle ne fut pas lente à se ressaisir. Coligny, avec 700 hommes, retint dix-sept jours, devant Saint-Quentin, l'armée victorieuse. Pendant ce temps, le roi, sans perdre un moment, levait des troupes de tous côtés et rappelait d'Italie le duc de Guise. C'est Philippe II qui se déroba à la lutte. Deux mois après sa victoire, il expédiait de Bruxelles à son armée l'ordre de se séparer. Guise, au contraire, poussait la sienne en avant et ne s'arrêtait qu'à la Manche. Le 6 janvier 1558, il prenait Calais ; Marie Tudor en mourait de douleur ; la protestante Élisabeth lui succédait ; l'alliance anglo-espagnole était rompue. Philippe II se rapprochait de la France et concluait avec elle le traité de Cateau-Cambrésis, le 6 avril 1559. Ces faits étaient connus d'Hermann Frisius, au moment où il écrivait son récit, daté de cette même année 1559 ; mais sa pensée haineuse se tenait absorbée avec complaisance dans le désastre de Saint-Quentin : elle ne voyait rien, ne voulait rien voir au-delà.

Le 12 janvier 1885, M. Louis Jarry donna lecture d'un mémoire intitulé : *Dépêches royales sur la Saint-Barthélemy, adressées à Matignon, lieutenant-général en Normandie, d'après des documents inédits.* Cette correspondance vient en aide à ceux qui nient la préméditation d'un massacre général des protestants à cette époque.

Aux mois de novembre et de décembre 1896, le même auteur lisait un intéressant mémoire sur *Henriette d'Entragues et son vœu singulier à Notre-Dame de Cléry.*

(1) *Mémoires*, XIV, p. 125 à 151.

A cette époque et depuis longtemps, Cléry était l'objet préféré des recherches de M. Louis Jarry. Ce fut le sujet du dernier et du plus considérable de ses travaux. Il lui fut donné de le terminer; et l'ouvrage parut quelques mois après sa mort, grâce aux soins, à la piété filiale et au bon goût de M. Eugène Jarry. C'est le magnifique volume intitulé : *Histoire de Cléry et de l'église collégiale et chapelle royale de Notre-Dame-de-Cléry* (1899).

Il nous faut passer du XVIe siècle à la fin du XVIIIe, pour rencontrer dans les publications de notre Société un autre mémoire relatif à quelque fait important de notre histoire moderne : c'est une *Notice sur les manuscrits inédits de Lavoisier et sur ses travaux dans l'Assemblée provinciale de l'Orléanais tenue en* 1787. Cette notice fut lue par son auteur, M. Loiseleur, dans la séance publique tenue par la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, à la Préfecture du Loiret, le 28 août 1862.

Les Assemblées provinciales, tenues d'abord, sous forme d'essai, dans les provinces de Berry et de Dauphiné, furent ensuite étendues aux autres provinces du royaume. Leurs attributions furent déterminées par un édit du 22 juin 1787. Un règlement spécial pour l'Orléanais fut donné à Versailles, le 18 juillet. Le roi nomma, pour présider l'Assemblée, le duc de Luxembourg, pair de France ; il lui adjoignit 25 membres : 6 du clergé, 6 de la noblesse et 13 du tiers-état. Ces 26 membres durent, à leur tour, en élire 26 autres, pour porter à 52 le nombre total des membres de l'Assemblée. Il était établi que le tiers-état serait toujours en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, et que les suffrages seraient comptés par tête. Au nombre des membres nommés par le roi se trouvait, dans l'ordre du tiers état, Lavoisier. Parmi les membres élus : Rocham-

beau, l'un des héros de l'indépendance américaine ; l'abbé Louis, qui devait, comme ministre des finances, jouer un rôle important sous la Restauration et le Gouvernement de Juillet ; enfin l'abbé Siéyès, alors vicaire général de Chartres.

Lavoisier possédait dans le Vendômois une propriété de 240 arpents, qu'il faisait valoir lui-même, et à laquelle il appliquait des procédés de culture perfectionnés, dont il était l'inventeur. C'est à ce titre qu'il avait été nommé à l'Assemblée provinciale, comme représentant de l'élection de Romorantin. C'est à lui que fut dévolu le soin de rédiger, concurremment avec le baron de Montboisier, les procès-verbaux de l'Assemblée.

Or tous les manuscrits de Lavoisier que possède la bibliothèque d'Orléans sont relatifs à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais. Ont-ils tous trouvé place dans les procès-verbaux ? M. Loiseleur a constaté que plusieurs sont restés inédits, que d'autres ont été reproduits incomplètement ou par extraits ; enfin que quelques lettres de Lavoisier, mêlées à ces documents, sont pareillement inédites.

Lavoisier fit partie, ainsi que Siéyès, du bureau dit de l'agriculture, du commerce et du bien public. Ses connaissances spéciales ; les études approfondies auxquelles il se livrait sur les sources de la fortune publique, sur les moyens d'améliorer l'agriculture, la navigation, le sort des classes pauvres ; son ardeur au travail, son dévouement au bien général, son désintéressement, le noble emploi qu'il faisait de ses richesses ; toutes ces causes lui assurèrent bientôt dans l'Assemblée une prépondérance marquée.

Parmi les projets dus à son initiative, il en est quelques-uns qu'il convient de mentionner ici.

L'un avait pour objet de fonder à Orléans une *Caisse d'épargne du peuple*. L'Assemblée décida qu'un pro-

gramme serait rédigé à ce sujet et que la Société des Sciences et Arts d'Orléans serait priée d'en faire l'objet d'un prix de 400 francs à décerner en 1788. Uno autre Société savante d'Orléans, la Société d'Agriculture, pria de son côté l'Assemblée provinciale de lui indiquer, pour un concours, le sujet qu'elle croirait le plus utile à l'État et à la Province. Lavoisier transmet la réponse de l'Assemblée : Quelle est la manière la plus juste, la plus facile et la moins dispendieuse de répartir les impositions foncières et personnelles ?

C'est à Lavoisier qu'est dû un important rapport, lu dans la séance du 1er décembre 1787, qui traite de l'agriculture en général et, en particulier, dans l'Orléanais. « Il y insiste particulièrement, dit M. Léonce de Lavergne (1), sur l'état de la Sologne ; et ce qu'il en dit est si juste qu'on y trouve à la fois le germe des progrès obtenus jusqu'à ce jour et l'indication de ceux qui restent à accomplir. »

On trouve encore, dans les manuscrits de Lavoisier, le projet d'un canal latéral, pour assurer en tout temps la navigation de la Loire, et le projet d'un autre canal traversant la Sologne, et destiné à l'assainir et à ouvrir en même temps un débouché à ses produits et à son commerce.

L'Assemblée provinciale, ouverte le 6 septembre 1787, tint sa dernière séance le 22 décembre suivant ; les grands événements qui ne tardèrent pas à survenir empêchèrent la réalisation de ses projets.

Les mémoires signalés jusqu'ici se rattachent à des questions d'un intérêt général ; d'autres travaux de nos collègues ont pour objet l'histoire locale de la ville d'Orléans. On trouve dans les uns des découvertes qui, jointes à celles

(1) Dans une étude sur les assemblées provinciales. *Revue des Deux-Mondes*, 1861.

de MM. de Pibrac et Jollois, viendront quelques jours en aide à ceux, et quelques-uns depuis longtemps déjà s'y préparent, qui voudront établir, d'une manière sûre, la topographie d'Orléans aux différents âges. Je citerai de M. Charpignon son *Coup d'œil sur le sol de l'ancien Orléans* (1) et son *Étude sur le quartier du Châtelet* (2).

M. Vergnaud cédait à des préoccupations d'un autre ordre; il s'était imposé la tâche de décrire, de faire dessiner et de fixer dans le souvenir de ses concitoyens les monuments et les édifices qui disparaissaient de jour en jour sous ses yeux. Or la ville fit de grandes pertes, aux environs de 1830 : les Grandes-Écoles, l'église de Saint-Pierre-Empont; puis la porte Saint-Jean, la porte Saint-Laurent, édifices moins anciens, mais qui remontaient au XVIe siècle.

Ces portes étaient des constructions importantes, avec leurs ponts-levis, leurs herses, leurs casemates, leurs deux tours, leurs murailles de huit à dix pieds d'épaisseur, leurs deux étages, leurs créneaux, tout couverts dans les derniers temps de lilas et de cerisiers; elles passaient doucement à l'état de ruines pittoresques. Il n'était point impossible de les conserver, de les réparer, de les approprier à quelque service public; il était plus facile encore d'en faire, ici comme ailleurs, un des ornements de la cité; on préféra les démolir.

Quand fut célébrée, en 1794, la fête de la Liberté, c'est par la porte Saint-Jean que rentra le cortège. Malheureusement, l'idée n'était pas venue de mesurer la hauteur de la voûte; et, quand la déesse de la Liberté se présenta, portée sur son char, majestueusement assise sur son trône, elle faillit être renversée. Aussi, dès le soir même, y eut-il

(1) *Mémoires*, 2e série, XIV, 246.
(2) *Ibid.*, XXV, 99.

au club une motion pour réclamer la destruction de ce monument d'ancien régime, qui avait voulu s'opposer au passage de la Liberté. Cette fois pourtant, la porte Saint-Jean échappa. Menacée encore en 1810, lors de la destruction de la porte Bourgogne et de la porte Madeleine, elle dut à l'intervention d'un ami des arts d'être respectée, réparée même, comme type des fortifications au temps du roi Louis XII. C'est en décembre 1831 que le Conseil municipal prononça l'arrêt définitif de ce curieux édifice.

La porte Saint-Laurent avait subi, avant de disparaître, des modifications nombreuses dans les différentes parties de sa construction et jusque dans le sol sur lequel elle était assise.

En 1640, on diminua la hauteur de ses murs et l'on établit sur son esplanade une magnifique terrasse de quatre-vingts mètres de longueur d'où le regard s'étendait avec complaisance sur la Loire, sur le val et les bois de la Sologne. Peu de temps après, les apothicaires établirent, sur le terre-plein même de la porte, un jardin botanique, qui devint une des promenades favorites des Orléanais : on avait, en hiver, les galeries du grand cimetière ; le jardin des apothicaires, en été. En 1746, les bâtiments élevés sur la porte furent transformés en salles de réceptions et de banquets. C'est là que fut servi, pendant de longues années, le fameux plat de petits pois, au jour anniversaire de la délivrance.

Quant aux bâtiments du jardin de ville, comme on l'appelait alors, ils servirent souvent, depuis 1750 jusqu'en 1790, aux réunions des Sociétés savantes de la ville ; plus tard, on y donna des concerts. C'est là que les lettrés et une société choisie vinrent entendre les répétitions du drame du jeune Aignan intitulé : « *Les Victimes d'Orléans* », où se trouvèrent réunis les acteurs Brizard, Fleury, Lacave et Talma.

Au temps du Consulat, l'abbé Dubois fut nommé démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes d'Orléans. Il y fut remplacé, à sa mort (1824), par deux autres membres de notre Académie, MM. de Tristan et Pelletier. C'est à M. Pelletier que furent confiées les fonctions de professeur.

La pensée et les recherches de M. Cuissard se sont portées du côté de l'histoire économique et administrative de la Ville. Il a récemment donné à la Société une *Étude sur le commerce et l'industrie à Orléans avant 1789* (15 février et 27 juin 1895) (1) et *la Compagnie de Tir à Orléans* (18 novembre 1898 et 6 janvier 1899) (2).

Dans les environs d'Orléans furent bâtis, aux temps modernes, des châteaux remarquables par leur architecture ou par les souvenirs qui s'y rattachent. Un de nos collègues s'est particulièrement consacré à nous en retracer l'histoire, M. Loiseleur.

En 1859, il écrivait la notice du château de Gien (3); en 1867, celle du château de Sully (4); en 1870, celle du Hallier (5), et, dans chacune, il s'applique à dire tout ce qu'il faut et rien de plus. « Les difficultés nées de l'illégale donation faite par le duc de Berry, dit-il en parlant de Gien-sur-Loire, le séjour de Charles VII et de Jeanne d'Arc, le procès qui dépouilla l'héritier de M[me] de Beaujeu et qui motiva la révolte du connétable de Bourbon, enfin et surtout la bataille, assez peu connue dans ses détails, livrée à Bléneau; pendant que Louis XIV et sa mère, fuyant devant la Fronde, recevaient au château de Gien

(1) *Mémoires*, XXXV, p. 34.
(2) *Mémoires*, XXXVI, p. 236.
(3) *Mémoires*, 2e série, IV, 213.
(4) *Mémoires*, 2e série, XI, 81.
(5) *Mémoires*, 2e série, XIII, 177.

une hospitalité précaire, voilà pour nous les parties saillantes de l'histoire de ce château. Sans dédaigner les faits accessoires, qui servent aux autres de lien et de soudure, voilà toutefois les seuls événements que nous entendions exposer dans leurs détails, parce que seuls, parmi ceux dont le château fut le théâtre, ils ont eu un contre-coup sérieux dans l'histoire. » Grâce à ses études et à ses recherches sur les lieux mêmes, l'auteur put donner dans ce travail la première description étendue de la bataille de Bléneau.

Les autres notices sont traitées avec la même sobriété dans les détails et dans le style, avec le même soin et dans le même esprit. En quelques lignes, le sujet est annoncé, et il serait difficile de l'exposer mieux que ne l'a fait l'auteur. « Si beaucoup des grandes demeures historiques qui couvrent les rives de la Loire l'emportent sur Sully par leur importance et leur mérite architectural, il en est peu, en revanche, qui puissent s'enorgueillir d'annales plus curieuses, de souvenirs plus riches et plus nombreux. Ancienne baronnie mouvant en plein fief de l'évêché d'Orléans, successivement possédée par trois illustres familles : la maison de Sully, celle de Blois-Champagne et celle de La Trémouille ; acquise en 1602 par Maximilien de Béthune, en faveur duquel Henri IV l'érigea en duché-pairie, cette noble résidence a reçu une foule d'hôtes célèbres à divers titres. Charles VII victorieux, Louis XIV, fuyant devant la Fronde, y trouvèrent un asile ; Condé l'assiégea ; Sully y imprima ses mémoires ; Jeanne d'Arc, Anne d'Autriche, Mazarin, Mme Guyon, Chapelle, Chaulieu, Voltaire, La Fayette ont passé dans ses murs. Son histoire est, pendant trois siècles, intimement liée à l'histoire politique et littéraire de notre pays. »

Voltaire fut deux fois exilé à Sully dans sa jeunesse, et l'auteur fournit sur ce point de fort intéressants détails.

CHAPITRE VIII

LES LETTRES

Première partie. — L'Histoire Littéraire

I. Nos vieux poètes. — Guillaume de Lorris. — Germain Audebert, le *Virgile Orléanais*. — Panégyristes d'Orléans au xvie siècle. — Poètes latins orléanais.
II. Nos Établissements Littéraires. — La Société littéraire. — La Société épiscopale. — La Société d'Agriculture. — L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. — La Bibliothèque publique. — Les Almanachs d'Orléans.
III. Nos Jurisconsultes. — Pyrrhus d'Angleberme. — Jacques de La Lande. — Pothier.
IV. Nos Poètes français de l'époque contemporaine. — Deloynes d'Autroche. — Le *Troubadour de Buglain*.
V. Excursions en dehors de l'Histoire Littéraire d'Orléans. — Le Cartésianisme de Mme de Sévigné et de son entourage. — Les emblèmes d'Alciat. — Pomponius Lætus et l'Académie romaine. — Washington Irwing. — Walter Scott, agronome.

Quand on prépara la formation d'une classe de Littérature (30 janvier 1818), il fut spécifié que l'on s'y occuperait surtout d'histoire, et de l'histoire de notre province en particulier. Ces dispositions n'avaient pas, il est vrai, un caractère limitatif; mais elles semblaient renfermer, dans un cercle trop étroit, les aspirations littéraires du pays. Aussi, deux ans plus tard, lorsque fut opéré (28 janvier et 18 février 1820) le partage en quatre sections des membres titulaires de la Société, on ne manqua pas d'élargir le champ attribué à la section des Lettres. « Elle comprend dans son domaine les Belles-Lettres, la Morale, la Philosophie, la Jurisprudence, les Inscriptions, l'Histoire,

la Numismatique et tous leurs analogues. » C'était réunir les attributions de notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à celles de l'Académie des Sciences morales et politiques. Vaste domaine dont plusieurs parties devaient rester inexplorées. Les travaux d'érudition restèrent l'objet principal des préférences de la Société ; une large place, dans sa Littérature, est accaparée par l'histoire littéraire.

I

Guillaume de Lorris. — Nos vieux auteurs restèrent longtemps sans attirer l'attention de nos collègues ; c'est seulement en 1885 que M. Louis Jarry publia son mémoire sur *Guillaume de Lorris et le Testament d'Alphonse de Poitiers.* Il y établit sur des documents authentiques, inédits pour la plupart (1) :

1° Que Guillaume est bien né, comme le veut la tradition, à Lorris en Gâtinais et non à Loury-aux-Bois, comme quelques-uns l'ont prétendu ;

2° Qu'il était issu d'une famille noble, la famille de Lorris ; de sorte que le nom qu'il porte ne lui a pas été donné, à lui individuellement, à raison du lieu de sa naissance ;

3° Que sa famille fut attachée au service personnel des rois de France ;

4° Que lui-même faisait partie de la maison d'Alphonse de Poitiers.

Ces points, peu nombreux sans doute, étaient bons à établir, au sujet d'un personnage célèbre pour lequel les documents font défaut.

Germain Audebert. — M. Baguenault de Viéville est un de ceux qui se sont le plus activement occupés de notre

(1) *Mémoires*, t. XXII.

histoire littéraire. Versé dans les lettres anciennes, esprit fin, pénétrant, et homme de goût; bibliophile distingué, très attaché à sa ville natale, il rechercha et recueillit ce qui restait de nos vieux auteurs, arrachant à l'oubli et travaillant à faire revivre les noms et les œuvres qu'Orléans peut citer à juste titre comme ayant jeté quelque éclat, parfois même un peu de gloire sur son passé.

Le premier en date, et aussi en mérite, est Germain Audebert, dont la réputation fut européenne, et que l'on surnomma le *Virgile Orléanais*. Né à Orléans le 3 mars 1519, il y reçut une éducation soignée, puis il fut, à vingt ans, envoyé par ses parents en Italie. Il s'arrêta à Bologne où il suivit, avec ardeur, les cours d'Alciat et ceux du savant Amazi, qui professait les Belles-Lettres ; puis, après avoir parcouru l'Italie et en avoir admiré les merveilles, il revint dans sa ville natale, avec un esprit cultivé, des amitiés puissantes et de chers souvenirs. Il alla bientôt à Paris, se fit recevoir avocat au Parlement, fréquenta beaucoup les gens de lettres et entretint dans son cœur ce feu sacré de poésie, qui devait se développer et jeter tant d'éclat. Citons parmi ses amis d'alors Pierre de Villars, Pierre de Lemoignon, Scévole de Sainte-Marthe ; Jean Dampierre, dont il édita les œuvres ; et Théodore de Bèze, qui faillit le compromettre dans quelques-uns des vers légers de sa jeunesse. Revenu à Orléans à l'âge de trente ans (1348), il y acheta une charge modeste de conseiller en l'élection, et s'y fixa jusqu'à sa mort.

Il s'était, dans sa jeunesse, adonné à la poésie légère et avait fait, dans le goût de son temps, des épîtres, des épigrammes et des élégies ; devenu plus grave avec l'âge, et sentant en soi la force de s'exercer à de plus nobles travaux, il employa les loisirs de sa charge et chercha une diversion aux douleurs que lui causaient les discordes

civiles, en se reportant à ses souvenirs d'Italie et en composant de longs poëmes, qu'il ne publia que plus tard.

Le premier est consacré à Venise. Il commence par en célébrer la naissance et les faveurs que les dieux ont répandues sur son berceau : de riches moissons, un doux nectar, l'opulence due au commerce, l'esprit de justice inspiré par Thémis, tandis que Vénus accorde à ses filles la grâce et la beauté.

Un grand nombre de villes importantes et célèbres viendront bientôt se joindre à son empire : c'est Corcyre, c'est la Crète, c'est Padoue fondée par Anténor, Vérone qui donna le jour à Catulle, Brescia aux vertes campagnes, Vicence aux vignes fécondes, Come avec son beau lac et ses riants rivages.

Le second chant est consacré aux beautés de la ville, à ses monuments et à ses fêtes ; le troisième, à son gouvernement et à sa politique, qui lui ont acquis tant de puissance et tant de gloire ; qui lui ont permis de résister aux Turcs, et de tant contribuer à sauver la chrétienté, à la bataille de Lépante. Ah ! disait-il en terminant, si l'amour de ma patrie ne l'emportait dans mon cœur, c'est dans cette ville, si belle et si glorieuse, que je voudrais passer le reste de mes jours.

Ce poëme, remarquable par ses hautes pensées et ses beaux vers, fut publié, en 1583, dans les ateliers d'Alde Manuce. Il valut à son auteur, en France et en Italie, les félicitations de tout ce qu'il y avait de distingué dans les Lettres. La république de Venise le nomma chevalier de Saint-Marc et chargea son ambassadeur en France de lui remettre le collier d'or. Cette dignité n'était accordée qu'à un mérite supérieur ; elle conférait à celui qui en était revêtu tous les droits, honneurs et privilèges de la noblesse vénitienne.

Après Venise, Audebert voulut chanter Rome, non la

Rome des Césars, mais la Rome de Léon X, la patrie des arts, le musée splendide de l'Europe; avec ses ruines, ses vieux temples, ses palais, ses statues, ses jardins, ses fontaines. Le poème de Rome est dédié au cardinal Alexandre Farnèse; le poète n'a garde d'y oublier le pape Grégoire XIII, dont il avait autrefois suivi les leçons de jurisprudence à Bologne, où Buoncompagno luttait de science et de talent professionnel avec le célèbre Alciat.

Le poème de Rome, paru en 1685, valut à Audebert de nouveaux éloges et de nouveaux honneurs : Grégoire XIII le créa chevalier et citoyen romain.

Il lui restait à célébrer encore, dans ses vers, l'Italie elle-même, avec son beau ciel, sa riche nature, ses vastes horizons, ses lacs, ses villes, ses montagnes. Une terre privilégiée rassemblait autour d'elle toutes ces merveilles : c'était Naples. Naples sera le sujet du troisième poème d'Audebert. N'avait-elle pas à ses portes le golfe de Baia, le Vésuve ? N'était-elle pas pleine de souvenirs, avec le tombeau de Virgile, et celui de Scipion, à Literne ; avec Pompéï, Herculanum, avec ses temples et ses villas délicieuses où aimaient tant à venir méditer, loin du bruit et de la poussière de Rome, les plus beaux génies du grand siècle : Cicéron, Tite-Live, Horace et Virgile, où chantèrent, dans la suite, Pétrarque et Sennazar ?

Quand il s'arrache à ces lieux enchanteurs et à ces délicieux souvenirs, pour rentrer dans sa patrie, le poète n'oublie point Bologne, la mère des nobles études, ni les maîtres qu'il y a trouvés, ni ses bien chers amis Pierre de Villars et Pierre de Lemoignon. Comme ils étaient heureux, au matin des beaux jours, d'aller, à travers les prairies, les fleurs et la rosée, entendre, au milieu du silence de la nature, les chants du rossignol, et quelle était leur joie de visiter Ferrare, où régnait alors Renée de France, la fille du bon roi Louis XII !

Puis toutes les pensées du poète sont pour sa ville natale, pour les routes magnifiques qui y conduisent et qu'il préfère à la voie Appienne, à la voie Emilienne et à la voie Flaminia; pour Orléans, ce cœur d'un grand royaume, qui ne le cède qu'à l'Olympe pour son ambroisie et son nectar. Son nectar, elle le doit à ses vignes; son ambroisie, elle la tire de ces fruits d'or d'où lui vient un aliment digne de la bouche des dieux. Craignant de se laisser entraîner trop loin dans son enthousiasme pour sa ville bien-aimée, Audebert suspend ses chants et dit adieu à la muse.

Le poème de Naples mit le sceau à la réputation du poète. Henri III voulut ajouter ses grâces aux honneurs dont il avait été comblé; il lui conféra la noblesse pour lui et sa postérité et lui donna, pour mettre à ses armes, des fleurs de lys d'or.

« Il y a, dit en terminant M. Baguenault de Viéville, peu d'exemples, dans l'histoire littéraire, d'un mérite aussi unanimement reconnu, aussi dignement récompensé, que le fut celui de Germain Audebert. Tout ce qu'il y avait alors d'hommes éminents, d'esprits distingués, applaudissaient à chacune de ses œuvres et s'honoraient de son amitié; tous les écrivains de France et d'Italie chantaient ses louanges et le désignaient comme l'un des premiers poètes de son temps. »

Poursuivant ses études sur notre histoire littéraire à l'époque de la Renaissance, M. Baguenault publia dans nos *Mémoires*, en 1857 (1), une étude intitulée : *Orléans et ses panégyristes au* XVIe *siècle*.

La ville d'Orléans jouissait alors, et déjà au siècle précédent, d'une grande célébrité. Elle le devait à sa haute antiquité, à l'importance de son rôle dans l'histoire, à son

(1) *Mém.*, 2e série, t. III, p. 70.

université, au grand nombre des étudiants venus de tous côtés à ses écoles, à la richesse des produits de son sol, à sa position sur la Loire, à la prospérité de son commerce.

Ce sont ces précieux avantages que nos lettrés de la Renaissance ont voulu célébrer. François Lemaire a réuni plusieurs de leurs écrits dans un petit volume, en 1646. Il est assez curieux de remarquer ce qui distinguait notre ville il y a trois siècles, et de comparer ce qu'elle a gagné depuis, avec ce qu'elle a perdu ; il y a en même temps quelque utilité à constater, au point de vue du goût, la valeur de ces apologies. L'intérêt est donc à la fois historique et littéraire.

Les panégyristes du recueil sont au nombre de cinq : Pyrrhus d'Angleberme, Léon Tripault ont écrit en prose ; Raoul Boutrays, Raymond de Massac et Simon Rouzeau, en vers. Rouzeau seul a écrit en français ; les quatre autres, en latin.

La plus ancienne de ces apologies est de 1517 ; l'auteur, Pyrrhus d'Angleberme, est un illustre Orléanais dont il sera question plus loin. L'amour de sa patrie est l'unique sentiment qui l'inspire ; son tort est de n'avoir pas su mettre des bornes à son enthousiasme. A-t-il à parler des fortifications d'Orléans, et de l'étendue de ses faubourgs ; il nous transporte à Thèbes, à Athènes, à Ilion ; les ouvrages de peinture et de sculpture du grand cimetière, lui rappellent Apelle et Praxitèle ; nos médecins rivalisent avec Esculape. C'est du même ton qu'il parlera de nos rues si somptueusement pavées alors, de nos vins, des bords du Loiret, de la fertilité de la Beauce, des agréments de la Sologne, de la forêt d'Orléans, de ses églises et de leur magnificence, de son université, de ses jurisconsultes, de sa population enfin, dont il fait, dans la langue de Cicéron, le plus pompeux éloge.

Léon Tripault a raconté, dans le *Discours au vrai*, l'histoire de la délivrance d'Orléans ; il donne dans *Sylvula* un abrégé de ce que la ville offre de plus curieux; il semble surtout se plaire à vanter, chez les Orléanais, la pureté, l'élégance de leur langage : ils sont pour la France ce que les Athéniens étaient pour la Grèce : *Aureliane loqui idem est Gallis quod olim Attice loqui Græcis fuerat.*

Raoul Boutrays était de Châteaudun, où il naquit en 1544 ; mais il venait chaque année à Orléans, chez quelques-uns de ses amis, pour chasser la perdrix ou faire des vers. C'est au bord de la Loire, sous les ombrages du jardin de Gothard, curé de Saint-Aignan, qu'il composa son poème intitulé : *Aurelia.*

On avait reproché à Audebert d'avoir célébré Venise, Rome et Naples, au lieu de consacrer à sa ville natale son génie et ses chants. Les amis du poète avaient répondu; son fils avait fait remarquer que Virgile n'avait pas chanté Mantoue, et qu'Homère nous avait laissé ignorer le lieu où il reçut le jour. Ne pouvait-on pas dire encore, et nous en avons vu ci-dessus des exemples, qu'Orléans n'avait jamais cessé d'être dans la pensée et dans le cœur de Germain Aubebert ? D'ailleurs, comme le dit Louis Alleaume, n'était-il pas plus glorieux à Orléans d'avoir donné au monde un tel poète, qu'à Venise d'avoir été chantée dans ses vers ?

Major quippe tua est tàntum genuisse poetam,
Quam Venetum a tanto gloria vate cani.

Quoi qu'il en soit, Boutrays entreprit ce que n'avait pas fait Audebert. Il célébra cette ville guerrière et féconde en héros, la politesse de ses enfants, la fertilité de son sol, l'illustration de son Académie, l'étendue de son commerce, son esprit religieux, le grand nombre et la richesse de ses

églises, l'éclat de ses fêtes, les beaux génies qui sont nés dans ses murs, surtout ses contemporains, ses amis, dont les noms, il faut l'avouer, étaient difficiles à mettre en latin et à faire entrer dans les vers. Il n'oublia point la largeur, la propreté, le beau pavé des rues, les massifs de verdure qui entourent les murailles, ses faubourgs qui passaient pour les plus beaux de France, avec leurs vergers et leurs villas. Plus loin, les vastes plaines de la Beauce et, de l'autre côté de la Loire, la Sologne avec ses étangs et ses bois, contrée riche en gibier, en fruits de toute sorte et en vin ; et le val, et le Loiret qui ne gèle jamais, et sa source, et les moulins établis sur ses bords. La description des jardins du Poutil amène naturellement l'éloge du propriétaire Fougeu Descures, alors maire d'Orléans et à qui Boutrays a dédié son poëme.

C'est le lieu de se demander, remarque M. Baguenault, si le tableau d'Orléans au XVI[e] siècle ressemble à ce que nous avons sous les yeux, si nous avons gagné, si nous n'avons pas un peu perdu. Sans doute les avantages naturels d'Orléans, sa situation, son climat, son beau fleuve, lui restent toujours ; mais où sont ces quarante tours, ces bastions, ces remparts qui lui donnaient une attitude si guerrière ; ces toitures élancées dont la forme et la solidité défiaient tous les vents, ces étages en surplomb, ces pignons aux bois sculptés, ces cinquante églises ou chapelles dont les flèches ou les tours montaient vers le ciel ? Et ces vieilles rues accidentées, tortueuses à dessein, n'avaient-elles pas un caractère autrement pittoresque que nos voies larges, bien alignées, balayées dans toute leur longueur par les vents d'hiver, brûlées tout le jour par les soleils d'été ?

Raymond de Massac était un médecin d'Agen qui vint se fixer à Orléans, s'y trouva heureux et voulut aussi en chanter les louanges : *Pœan aurelianus*. Il célèbre cette

couronne de tours qui sont à la fois son ornement et sa défense, *turrita Aurelia*, comme l'appellent tous les écrivains de l'époque. Ce qui le frappe aussi, c'est la douceur de la température, la pureté de l'air qu'on respire, cette salubrité due en grande partie à la propreté des rues, en pente vers la Loire, où les pluies entraînent toutes les immondices ; n'est-ce pas, résolu d'avance, en quelque sorte, le problème du *tout à l'égout* ? Le bon vin d'Orléans contribue de son côté à donner aux habitants une santé robuste, une longue et verte vieillesse que l'on voit souvent se prolonger au delà d'un siècle. Les médecins, nous devons le croire, y aidaient aussi, car il y avait, à cette époque, une société de médecine florissante, qui ne comptait pas moins de cinquante chirurgiens distingués et autant de pharmaciens habiles. Massac se plaint que le nombre en diminue sous ses yeux. N'est-ce point à partir de ce temps que nous avons perdu l'habitude de vivre plus d'un siècle ? Massac n'oublie pas de célébrer la Loire, qui baigne et enrichit tant d'heureuses cités dans son cours. Orléans est au milieu, comme sa fille la plus chère, chargée de veiller, d'un regard affectueux, au bien-être de ses sœurs.

Il est à remarquer que personne ne pouvait parler d'Orléans sans avoir pour son vin des paroles souvent emphatiques, mais toujours inspirées par je ne sais quelle prédilection voluptueuse. « Il n'y a terroir en France, voire même en Europe, écrivait Le Maire, au milieu du XVIIe siècle (1645), qui produise du vin si excellent que le vin Aurelianois. »

C'était déjà, deux cents ans plus tôt, le vin préféré de Louis XI et de Louis XII qui, se trouvant, le premier à Saumur (1471), l'autre à Romorantin, envoyaient quérir des hottées de raisins dans les paroisses de Saint-Marceau, de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Olivet.

Un chirurgien d'Orléans, *Simon Rouzeau*, consacra un poème entier, en français celui-là, l'*Hercule guêpin*, à célébrer les vins de l'Orléanais. Il les préfère, naturellement, à tous les vins du monde; mais il met au-dessus de tous les autres le vin d'Olivet. Cette préférence était-elle méritée à cette époque ? On peut le croire; mais il n'est peut-être pas défendu de faire ici une double remarque : d'abord, Rouzeau possédait à Olivet un clos de vigne, et quel propriétaire a jamais médit de son vin ? Ensuite, le poème est dédié à Fougeu Descures, propriétaire du Poutil. Le Poutil !

C'est en ce lieu que croît le vin délicieux,

ou plutôt non,

Le vin n'est pas si doux, c'est de la Malvoisie,
Ce n'est pas Malvoisie, ains c'est de l'ambroisie
Dont là haut ès-banquets jadis beurent les dieux.

Toujours la même note, dans le cours du XVIe siècle. Mais la haute renommée des vins d'Orléans ne devait pas se maintenir. Simon Rouzeau l'avait prévu, car on commençait de son temps à mêler à l'auvernat dans nos vignes des cépages plus productifs; à la qualité, on commençait à préférer l'abondance, et le gros noir servait à masquer la platitude du produit. « Otez ces teinturiers », s'écrie Rouzeau, ôtez tous les intrus,

Car dedans peu de temps l'on verra ruinée
La gloire d'Orléans en sa bonne vinée.

Les plants nouveaux se répandirent de plus en plus; nous avons vu l'auvernat disparaître; nous en sommes à regretter ce qui l'a remplacé, et à nous demander si ceux-là n'auraient pas raison qui disent : Ce qu'il y a de plus sain et de meilleur à boire aujourd'hui, c'est de l'eau. Quelle déchéance : le nectar de l'Olympe, remplacé sur nos tables par l'eau pure de la Loire, filtrée à travers les

sables du Val ! Si d'Angleberme, de Massac et Simon Rouzeau revenaient au monde, nous les verrions pleurer sur leur ville chérie, ainsi dépouillée de l'un des plus beaux fleurons de sa couronne.

J'aurai fini de rendre compte de l'histoire littéraire d'Orléans au XVI[e] siècle, d'après les travaux de notre Académie, quand j'aurai écrit quelques mots, à propos d'une dernière étude de M. Baguenault de Viéville sur *Les Poètes latins orléanais* (1876) (1).

Les lettres n'étaient pas cultivées parmi nous avec moins d'ardeur que la jurisprudence et la théologie; la muse latine surtout y comptait des adeptes fervents : docteurs, ecclésiastiques, médecins, administrateurs, lettrés de toutes conditions s'engageaient sur les pas d'Horace et de Virgile. Nous avons parlé d'Audebert, de Boutrays, de Massac; ils avaient des imitateurs et des émules. Une grande partie de leurs poèmes sont aujourd'hui perdus. Louis Alleaume était un des meilleurs poètes de son temps, au témoignage de Scévole de Sainte-Marthe et de Loisel; Mondoré eut, dit-on, le talent de mettre en vers latins des considérations sur le X[e] livre d'Euclide ; soit.

Lorsque Louis XIII vint à Orléans en 1614, on le nomma, pour lui faire honneur, chanoine de Saint-Aignan. Il se présenta au chapitre en cette qualité. Nicolas Guyot, le sous-doyen, lui adressa, sur le seuil de l'église, un compliment en vers latins qui, dit-on, plut beaucoup au jeune roi. Il est permis d'en douter : le prince avait alors treize ans, et je ne crois pas qu'il ait jamais été renommé pour la précocité de son génie.

Guyot, de plus, attacha son nom à un poème intitulé : *Pila palmaria*, le jeu de paume, tellement à la mode chez nos pères, à cette époque, qu'il n'y avait pas moins de

(1) *Mémoires*, 2[e] série, t. XVIII.

quarante halles où l'on s'y put exercer. Le duc d'Orléans, depuis Louis XII, prenait plaisir à jouer à la paume avec les bourgeois; les docteurs, avec leurs écoliers, qui en négligeaient un peu, paraît-il, leurs études. N'est-ce pas l'effet trop naturel de tous les engouements? Quand ce ne sera plus la paume, c'est autre chose qui fera tort aux livres. Guyot traite des lois du jeu, de l'adresse qu'il exige, de la souplesse qu'il donne au corps, du repos qu'il apporte à l'esprit. Circonstance précieuse et rare, son poème fut trouvé trop court.

Tel ne fut pas le défaut de celui qu'Euverte Jollivet consacra, quelque temps après, à la gloire de Gustave-Adolphe, sous le titre de *Fulmen in aquilam* : douze chants et quatorze mille vers, faits en deux ans. L'*Enéide* en a moins de dix mille, Virgile a mis onze ans à l'écrire, et encore la voulait jeter au feu, la trouvant trop imparfaite. Qu'on juge, par comparaison, du mérite poétique d'Euverte Jollivet ! Mais, en même temps, quelle bonté d'âme, quel acharnement au travail, et quelle innocence, que de passer deux ans de sa vie à ne commettre que des vers latins ! Le métier est méritoire autant qu'il est peu rémunérateur. Le poète prit le parti d'adresser une requête à la reine Christine, fille de Gustave-Adolphe, qui venait d'arriver à Paris. Il en reçut, pour toute réponse, que la pauvreté fut toujours dans la destinée des poètes : *Semper fuit in fatis ut poetæ sint pauperes*. C'était trop vrai, peut-être, mais assurément peu généreux, et bien dur. Jollivet ne sut pas s'en consoler.

La mode était en ce temps-là, pour célébrer un personnage, de composer en son honneur de petites pièces funèbres, dont le recueil s'appelait *Tumulus*, tombeau. Michel Viole, abbé de Saint-Euverte, après avoir donné, dans une longue vie, l'exemple de toutes les vertus, était mort de la manière la plus édifiante, entre les bras de

Raymond de Massac, son médecin et son ami. Son *Tombeau* ne contient pas moins de 228 pièces signées de tout ce qu'Orléans comptait alors de plus distingué, comme caractère et comme talent : Jean de l'Aubépine, Charles de la Saussaye, Raoul Fornier, Jacques Deloynes, Nicolas Guyot. Ces pièces, écrites en différentes langues, attestent l'érudition de l'époque. Il y en a 131 en latin, 72 en français, 20 en grec, et quelques-unes en hébreu, en italien et en flamand. Toutes ne sont pas d'égal mérite, on y voit beaucoup trop d'acrostiches, d'allusions à la violette, de jeux d'esprit ; mais il y en a aussi d'assez bonnes et qui font quelque honneur à ceux qui les ont signées.

Jollivet mourut en 1662, dégoûté de la vie. La muse latine se tut avec lui. Il nous faut ensuite traverser plus d'un siècle pour rencontrer le chanoine Cordier, secrétaire de l'évêché et secrétaire perpétuel de la Société littéraire d'Orléans. Il a laissé plusieurs petites pièces latines ainsi que des fragments d'un poème latin sur la ville de Baugency.

Les poésies de Cordier, devenues fort rares, ont été rééditées, en 1683, par notre collègue M. Dupuis. « C'est avec Ovide, dit l'éditeur, qu'il a le plus de rapport ; c'est de lui qu'il aime surtout à s'inspirer, bien que l'on sente à chaque instant qu'il a beaucoup pratiqué Virgile. » M. Desnoyers a consacré une notice à Cordier (1).

Après lui, nous ne trouvons plus qu'un poème latin sur la délivrance : *Aurelia liberata* (1782). Il est de Charbuy, professeur de rhétorique, qui traduisit aussi en vers latins l'*Hymne au Soleil* de l'abbé de Rayrac. A peu près à la même époque, un médecin d'Orléans, Guillaume Odry, trouvait moyen de poétiser dans la langue de Virgile les *Aphorismes* d'Hippocrate.

(1) *Mémoires*, 2e série, VIII, 252.

II

Les Sociétés savantes d'Orléans. — Dans son université, dans son clergé, dans son collège, Orléans comptait un grand nombre d'érudits, de lettrés. Ici, comme en d'autres villes, ils se rapprochaient naturellement les uns des autres et formaient des associations savantes, très modestes à l'origine, mais qui devaient se développer plus tard, et se faire une assez grande renommée, par leurs travaux et leurs services. M. Lecomte en 1852 (1), M. Dupuis en 1855 (2) commencèrent des recherches sur l'origine et l'histoire de ces sociétés. M. Loiseleur utilisa leurs travaux; il les compléta, les étendit, grâce aux documents inédits et inexplorés qui se trouvèrent sous sa main, et dont il fit même quelquefois la découverte; et il publia, en 1872, un important mémoire intitulé : *Les Archives de l'Académie d'Orléans. Histoire de son passé et conditions de son avenir* (3).

La plus ancienne association savante d'Orléans remonte à la fin du xvi[e] siècle; elle paraît avoir été fondée vers l'époque de l'avènement de Henri IV au trône (1589). En 1615, elle se renouvela sous le patronage de de Heère, doyen de Saint-Aignan. C'est chez lui que se tenaient les séances; elle nous a laissé un volume où ont été recueillis les plus intéressants de ses travaux (4). Au siècle suivant, nous trouvons la *Société littéraire*, fondée en 1725 et qui vécut 50 ans. Elle comptait dans son sein Arnault de Nobleville, Jousse, Prévost de la Jannès, Letrosne de

(1) *Une Société académique à Orléans. Mémoires*, 1[re] série, X, 148.

(2) *Recherches sur les Sociétés littéraires et scientifiques à Orléans. Mémoires*, 2[e] série, II, 68.

(3) *Mémoires*, 2[e] série, XIV, 39.

(4) *Conférences académiques*, 1618.

Coince, de la Touane, de Champvallin, Seurrat de la Boulaye, d'Orléans père et fils.

La *Société épiscopale*, ainsi désignée parce qu'elle tenait ses séances à l'Évêché, fut fondée en 1741, et n'eut que douze années d'existence. Polluche en fut le directeur et n'y lut pas moins de quarante Mémoires qui nous sont presque tous parvenus, soit en manuscrits, soit en publications faites à part, ou insérées dans la collection du *Mercure de France*. Quelques-unes se trouvent à la suite de l'*Histoire de l'Orléanais*, par le marquis de Luchet. M. Loiseleur a composé jusqu'à six volumes des notes laissées par Polluche et conservées à la bibliothèque d'Orléans.

C'est surtout d'histoire que l'on s'occupait à la Société épiscopale. Guillaume Beauvais y donna lecture de plusieurs dissertations sur les monnaies romaines trouvées dans l'Orléanais ; François Perdoux y discuta la dissertation de Lebeuf sur Genabum et rechercha quel était le gouvernement de notre ville sous la domination romaine. Les ecclésiastiques s'occupaient naturellement de l'histoire religieuse, de l'établissement du christianisme à Orléans, de nos premiers évêques, de nos conciles.

La seconde moitié du siècle vit naître deux sociétés fort importantes. La *Société d'Agriculture* fut établie par arrêt du Conseil d'État du 18 juin 1762. Elle établit sans retard une correspondance active avec les Sociétés d'agriculture de Paris, Nantes, Rouen, Bordeaux. Les idées s'échangent, les améliorations se propagent; la Société d'Orléans préconise l'emploi de la marne et les prairies artificielles qui devaient tant contribuer à la fortune de la Sologne. Elle réclame des écoles gratuites pour l'agriculture, la liberté du commerce des grains, la répression du vagabondage, fléau terrible, dit-elle, et qui va jusqu'à frapper les cultivateurs

d'une contribution égale à celle de la taille. Elle fonde des prix pour les cultivateurs et aussi pour les auteurs des meilleurs Mémoires sur des questions d'économie politique, qu'elle se réserve de proposer. En 1776, un prix fut décerné à l'abbé Genty, professeur de philosophie au Collège, auteur d'une *Étude sur la manière de faire disparaître la mendicité*. En 1787, répondant aux désirs de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais et à la question proposée par Lavoisier, elle met au concours le remplacement des impositions foncières et personnelles par un impôt unique portant sur les revenus. C'est ainsi que la Société se préoccupait des grands problèmes agités, dès cette époque, et qui ne sont pas encore résolus.

La Société d'Agriculture existait depuis vingt ans, quand fut fondée, en 1781, l'*Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans*. Nous voyons parmi les premiers titulaires : MM. de Tristan, de Morogues, Couret de Villeneuve, Huet de Froberville, Prozet, maître en pharmacie, l'ingénieur Soyer, qui construisit le pont d'Orléans, les abbés Dubois et Pataud ; parmi les membres honoraires : l'évêque de Jarente d'Orgeval, Lamoignon de Malesherbes, de Cypierre et Franklin ; parmi les associés libres : Beauvais de Préau ; Petit et Vicq-d'Azir, tous deux de l'Académie des Sciences ; Parmentier, l'abbé Rozier, Priestley, Pallanzani.

Les travaux de l'Académie furent nombreux et variés : levées de la Loire, commerce d'Orléans, régime des hôpitaux, taxe du pain, histoire naturelle du Blésois, justices seigneuriales, utilité d'un code unique, etc. ; elle porte sur tous les points sa sollicitude et son activité. En 1782, elle ouvrit des cours dans les dépendances du Jardin botanique ; on y enseignait la physiologie, la minéralogie, auxquelles on ajouta bientôt un cours théorique et expérimental d'électricité.

L'Académie, après avoir répondu à diverses questions d'intérêt général posées par l'Assemblée provinciale, coopéra à la rédaction du cahier des doléances rédigé, en 1789, par le Tiers-État de l'Orléanais.

Mais c'est le Mémoire même de M. Loiseleur qu'il faut lire : « J'ai essayé, dit-il, de montrer quelle activité, quelle généreuse émulation régnait dans les deux Sociétés savantes d'Orléans, au moment de la Révolution : Elles eurent le même sort et périrent le même jour, quand la Convention nationale décida la suppression de toutes les Académies de la République française (août 1793). »

Elles étaient destinées à revivre, seize ans plus tard, dans notre *Société* actuelle *d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.*

Les Almanachs orléanais. — C'est descendre, sans doute, que de passer des Sociétés savantes aux Almanachs; mais la chute semblera peut-être moins rapide, si l'on veut bien réfléchir que ces modestes publications étaient alors des œuvres sérieuses, rédigées en partie par les érudits du temps : Alexandre Jacob, dom Fabre, Polluche, l'abbé Pataud, ainsi que le montrent les *Études historiques et littéraires sur les Almanachs orléanais*, lues à la Société par M. de la Place de Montevray, dans la séance du 2 mai 1832.

Dès 1736, Charles Jacob, imprimeur à Orléans, publia une brochure, dans le genre des calendriers, intitulée : *Détail historique de la ville d'Orléans*. Il en fut fait plusieurs éditions dont la dernière, qui est de 1752, a servi de modèle aux descriptions qui ont été faites depuis, à la tête des Almanachs de notre province. Ce travail est, du reste, honorablement mentionné dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong.

En 1750, Couret de Villeneuve commença la publication, sous le nom d'*Étrennes orléanaises*, d'un véritable Almanach orléanais, qui parut chaque année. Jusqu'en 1769, il

y inséra des annales orléanaises dues à la plume de Polluche.

Comme les *Étrennes* s'étaient restreintes aux seuls détails relatifs à la ville d'Orléans, l'imprimeur Pierre Rouzeau publia, en 1763, sous le titre de *Calendrier historique de l'Orléanais*, un Almanach fait pour intéresser les habitants de la généralité tout entière. Il parut jusqu'à la fin du siècle, avec de courtes, mais substantielles notices historiques rédigées par le savant bénédictin dom Fabre.

Les *Étrennes orléanaises* cessèrent au moment où Couret de Villeneuve quitta sa ville natale. C'était en 1791. A la même époque, Jacob l'aîné fit paraître son *Almanach du Loiret*, auquel il donna un peu plus tard le titre d'*Annuaire*.

Enfin Huet-Perdoux fit renaître, à partir de 1802, les anciennes *Étrennes orléanaises*.

Ces Almanachs prirent de plus en plus d'importance par les notes et notices qui y furent insérées. M. de la Place cite, et c'est la partie la plus curieuse de son travail, les morceaux qui peuvent être lus avec le plus d'intérêt et d'utilité : statistique, topographie, hydrographie, souvenirs historiques, notices sur les communes, courtes biographies. Il donne enfin la liste de soixante-dix communes du département du Loiret auxquelles est consacrée une notice plus ou moins étendue dans l'*Almanach historique de la ville et du diocèse de Sens* (1763-1790).

J'ai cru devoir m'étendre un peu sur des œuvres qui présentent, par leur objet, un caractère collectif : Orléans et ses panégyriques, ses poètes latins, ses sociétés savantes, ses almanachs. Je dois, au même titre, particulièrement signaler un long et consciencieux Mémoire de M. Eugène Bimbenet, intitulé : *Recherches sur l'origine et la fon-*

dation de la bibliothèque publique d'Orléans (1), dont il convient de rapprocher une notice sur dom Fabre, qui fut quarante ans bibliothécaire de la ville, par M. Desnoyers (2), et un travail fort étudié de M. Loiseleur : *Les bibliothèques communales ; histoire de leur formation ; rapports avec l'Etat* (3).

L'auteur se trouve naturellement amené à traiter une intéressante question de propriété communale : il s'agit des volumes réunis à nos bibliothèques, à la suite des confiscations de l'époque révolutionnaire.

C'est *au profit de la Nation* que la confiscation fut faite (Décret du 2 novembre 1789). De vastes dépôts furent amoncelés dans les grandes villes, mis en ordre, inventoriés, très souvent abandonnés et pillés. L'État, ne sachant trop qu'en faire, finit par les mettre à la disposition des municipalités. La propriété se trouva-t-elle alors transférée aux communes? Celles-ci disent oui ; l'État, non ; et des raisons sont apportées de part et d'autre. Entre les prétentions contradictoires et en apparence irréductibles, M. Loiseleur a trouvé un ingénieux moyen de conciliation : à l'État, la propriété doréuavant indiscutable ; aux municipalités, la jouissance telle qu'elle existe, en fait, depuis plus d'un siècle, mais reposant sur un droit d'usufruit désormais reconnu par l'État. Ce droit aurait de soi une durée illimitée, comme celle des communes ; il ne pourrait cesser, accidentellement, que par un abus de jouissance dont les tribunaux seraient les seuls juges.

Maintenant, il ne me reste guère à mentionner que des biographies personnelles.

(1) *Mémoires*, t. XX, p. 5-117.
(2) *Mémoires*, t. XIX, p. 25.
(3) *Mémoires*, t. XXIX, p. 165.

III

Ce sont les jurisconsultes qui, les premiers, se présentent. Nous devons à M. de la Place de Montevray une notice sur Pyrrhus d'Angleberme (1) et une autre sur Jacques Delalande (2).

Né à Orléans, de 1470 à 1475, Pyrrhus d'Angleberme passa presque toute sa vie dans sa ville natale. Il y reçut les leçons d'Erasme ; il fut plus tard professeur à l'Université : il eut Alciat pour ami, et pour élève Dumoulin, qui devait laisser si loin derrière lui son maître, et tous ceux qui l'avaient précédé. D'Angleberme se livra à l'étude approfondie du droit romain ; mais rien de ce qui regarde les lettres et les arts ne lui fut étranger: c'est là qu'il trouvait le délassement de ses travaux, et il ne crut pas déroger à la dignité de jurisconsulte en composant un traité sur la musique et sur la danse.

Orléanais comme d'Angleberme (3), élève comme lui, puis professeur en l'Université, mais à plus d'un siècle de distance, Jacques Delalande fut aussi un travailleur infatigable. Telle était son érudition que l'on disait de son temps que, si le Digeste et le Code venaient à périr, on les retrouverait dans sa mémoire. Convaincu que l'on ne peut approfondir le droit d'une nation sans en connaître les antiquités et les mœurs, il ne tarda pas à devenir aussi profondément versé dans l'histoire que dans la jurisprudence de Rome et de la France. Devenu maire d'Orléans (1692), il remplit ses fonctions civiques de manière à mériter le nom de *Père du peuple*. Il était bon, en effet; et même il l'était trop, surtout dans son ménage. Sa femme, passionnée pour le

(1) *Annales*, t. II, 185.
(2) *Annales*, t. I, 193.
(3) Né le 2 décembre 1622.

jeu, y dépensait jusqu'à épuisement toutes les ressources de la communauté; et, quand il n'y avait plus rien, elle vendait le mobilier pièce à pièce et jusqu'aux vêtements de son mari. Un jour, un fripier se présenta pour prendre livraison d'un habit qu'il avait acheté. Delalande en était vêtu : « Il fallait du moins, dit-il, attendre que je l'eusse quitté. » N'y a-t-il pas là un trait de ressemblance avec notre *Père du peuple* et celui qu'on appela le bon roi Robert? M. de la Place a joint à ses notices la liste des œuvres de Delalande et de Pyrrhus d'Angleberme.

De *Pothier*, la gloire d'Orléans, un des plus grands jurisconsultes, le plus grand peut-être des temps modernes, je n'ai, en ce moment, qu'une chose à dire, c'est que notre Académie ayant décidé d'ouvrir des concours (1822), c'est à un éloge de Pothier qu'elle destina sa première couronne. Il y eut cinq concurrents ; le prix fut décerné à un jeune magistrat, M. Boscheron-Desportes fils, dont l'œuvre a été insérée dans les *Annales* de la Société.

Soixante ans plus tard, le nom de Pothier, reparaît avec un mémoire de M. Daniel Bimbenet, intitulée : *Une polémique savante au* XVIIIe *siècle ; les Pandectes de Pothier* (1).

IV

Avec les poètes, nous retrouvons M. Baguenault; sans s'abuser sur leur mérite, il a pour eux une prédilection marquée, qu'ils écrivent en latin ou en français. Il présenta donc, à la séance du 20 février 1863, une notice sur *François Chevillard*, honnête chanoine, qui crut pouvoir faire une tragédie. Il l'intitula : *Théandre*, le Dieu-Homme; le sujet est la mort de Jésus-Christ. Du reste, point de plan,

(1) *Mémoires*, t. XXIV, p. 203.

point de mœurs dramatiques, point de style ; l'auteur convient que ces choses ne sont point son fait, et peu s'en faut qu'il ne s'en vante. Quand les témoins du procès paraissent devant Caïphe, l'un d'eux s'écrie :

> J'avais un beau troupeau, car j'étais riche alors,
> Compère, sous respect, de trente jeunes porcs.

Et voilà que Jésus fait entrer dans le corps de ces animaux les démons de trente possédés ; ils vont se jeter à la mer.

Un autre l'accuse d'avoir

> Fait tomber sur son champ une telle tempête,
> Que ces pauvres épis en perdirent la tête.

Cela s'écrivait après le *Cid*, après *Horace*, *Cinna* et *Polyeucte*. *Théandre* n'en eut pas moins jusqu'à sept éditions. Il est fort difficile aujourd'hui de s'en procurer un exemplaire, et l'œuvre semblait totalement oubliée, quand M. Dupuis fit remarquer à ses collègues que la *Passion*, que les hommes de sa génération ont pu voir jouer à la foire, avec de grandes marionnettes de bois, n'était au fond que la tragédie de Chevillard.

M. Baguenault consacra une autre notice à Deloynes d'Autroche, écrivain trop fécond, sans doute, mais qu'il serait injuste d'oublier. Né à Orléans en 1744, passionné, dès sa jeunesse, pour les lettres et les arts, il passa en Italie, en contempla toutes les beautés, en recueillit avec amour tous les grands souvenirs, vécut au milieu des savants, des artistes, eut de fréquents entretiens avec Winkelmann ; et, plein d'enthousiasme, il reprit le chemin de la France. En passant par Ferney, il s'y arrêta pour visiter le patriarche de la littérature et sortit, prétendait-il, de ses entretiens, plus chrétien qu'il n'y était venu.

Rentré dans sa ville natale, M. d'Autroche se maria, se

retira à son château de la Porte, se consacra à l'embellir et n'en sortit plus. Il se tenait en relations avec les lettrés et les économistes d'Orléans et se fit admettre dans la Société d'agriculture. C'est là qu'il prononça, le 18 janvier 1781, l'éloge de Condillac, son collègue, qui était mort l'année précédente, dans sa propriété de Flux, près Baugency.

La première œuvre importante de M. d'Autroche fut une traduction d'Horace. Il n'y a pas que du mal à en dire. L'œuvre était difficile, d'Autroche fit mieux que ses devanciers; et le comte Daru, avec beaucoup de bienveillance, sans doute, et trop de modestie, a pu dire que, si cette traduction lui eût été connue, il n'aurait pas entrepris la sienne. Il fallait s'en tenir là; M. d'Autroche eut trop d'ardeur; il traduisit Virgile, il traduisit le Tasse, il traduisit Milton, il traduisit les psaumes de David; il fit des milliers de vers, dont bien peu, sans doute, valent celui-ci, qui partit de son cœur :

Montrez-moi mon rival, et je cours l'embrasser.

Il semble qu'un souffle de poésie se répandît alors sur la Sologne, comme pour préluder à la renaissance du pays. Pendant que le chatelain de la Porte traduisait Horace et Virgile, Légier de Grandmaison vint s'établir dans son voisinage, à Buglain, sur la commune d'Ardon. Il faisait sans fatigue de petits vers aimables, à la façon du XVIII[e] siècle, si bien qu'on l'appelait le *Troubadour de Buglain*. La Reveillère-Lepeaux, son ami, vint se fixer près de lui, à la Rousselière. La Rousselière et Buglain furent bientôt deux centres poétiques où se réunissaient à certains jours les beaux esprits des environs, pour chanter la Sologne ainsi que la beauté et les vertus des dames qui contribuaient tant à la faire aimer. Un hôte illustre venait quelquefois de loin se mêler à ses amis et se réjouir

avec eux : c'est à la Rousselière que Ducis composa, en 1805, son épître au peintre Gérard. Et c'est à M. Cuissard que nous devons ces curieux détails (1).

V

Tous les travaux mentionnés jusqu'ici dans ce chapitre, se rapportent d'une manière directe à l'histoire littéraire d'Orléans. Les publications de notre Société en contiennent quelques autres, fort peu nombreux, qui sortent de ces étroites limites, comme le travail de M. Debrou sur le *Cartésianisme de Mme de Sévigné et de son entourage* (2). De rares excursions ont même été faites dans le domaine de la littérature étrangère : M. Daniel Bimbenet nous a donné une étude sur les *Emblêmes d'Alciat* (3), et une autre sur *Washington Irving* (4) ; M. Guerrier, un mémoire sur *Pomponius Lœtus et l'Académie romaine* (5). Avant eux, M. Baguenault de Viéville avait lu au milieu de nous une notice sur *Walter Scott agronome* (6). Ce fut comme une révélation. L'auteur de *Wawerley*, en effet, n'avait guère été signalé sous ce rapport que par quelques articles publiés dans une revue anglaise (*Quaterly review*) et qui n'ont point paru dans la traduction française de ses œuvres ; mais M. Baguenault, comme M. Daniel Bimbenet savait l'anglais. Enrichi par ses premiers travaux, Walter Scott fit l'acquisition d'Abbotsford, et en fit aussitôt l'objet d'une sorte de culte, tout son bonheur :

(1) *Le Troubadour de Buglain et ses amis.* — *Mémoires*, t. XXXIII, 1893.
(2) *Mémoires*, XXVI, 1.
(3) *Mémoires*, XXVI, 165.
(4) *Mémoires*, XXIII, 1.
(5) *Mémoires*, XXX, 282.
(6) Séance du 15 novembre 1872. *Mémoires*, XV, 5.

« Une jeune fille, dit-il, n'habille pas sa poupée avec plus de soin et de plaisir. » Il restaura les parties conservées et en construisit de nouvelles avec un goût exquis, s'appliquant à tout mettre en harmonie avec l'aspect extérieur, avec les mouvements du sol, les jardins et les bois. Voué dès lors à la vie rurale, aussi bien qu'à la vie littéraire, il se trouvait en état de parler et d'écrire sur l'agriculture avec compétence, comme observateur et comme praticien : plantations forestières, élagages, distribution des jardins, constructions rurales, art et économie, il sait tout.

Walter Scott passa dans son domaine d'Abbotsford presque toute sa vie ; c'est là qu'il écrivit la plus grande partie de ses ouvrages, qu'il créa un véritable musée d'archéologie et qu'il exerça, pendant de longues années, envers ses amis et les étrangers cette généreuse hospitalité délicatement promise par l'inscription gravée à la porte du château : *Utinam veris hanc amicis impleam* (1).

MM. Baguenault de Viéville et de Buzonnière, voyageant ensemble en Ecosse, tinrent à faire visite au grand écrivain, qui était alors dans toute sa gloire. Il était, quand ils arrivèrent, parti pour York, qu'ils venaient eux-mêmes de quitter; ils n'en furent pas moins admis à visiter le domaine. C'était en 1827. Walter Scott, deux ans auparavant, avait été victime, pour près de trois millions, dans un désastre financier ; on lui offrait de réparer la brèche, il ne le voulut pas ; et après avoir, disait-il, travaillé pour son plaisir, il s'était mis à travailler par nécessité, comme devait le faire chez nous, quelque quarante ans plus tard, le poète immortel des *Méditations* et des *Harmonies*.

(1) Phèdre, liv. III, fab. 9.

CHAPITRE IX

LES LETTRES

SECONDE PARTIE. — LITTÉRATURE PROPREMENT DITE

I. CRITIQUE LITTÉRAIRE. — Mobilité des goûts littéraires. — Etude sur la poésie rurale. — Le chêne, par M. Baguenault de Viéville.
II. TRADUCTIONS. — Anthologie d'Horace, par M. Loiseleur. — Quelques satires d'Horace, par M. de Monvel.
III. PHILOLOGIE. — Noms de lieux, par M, de Billy. — Etymologie des mots Orléans et Orléanais, par M. Bailly.
IV. ETUDES MORALES. — Légendes de l'Orléanais, par M. de Vassal. — Vieux types orléanais, par M. Desnoyers. — Une civilité du XIIIe siècle; Proverbes de la Toscane, par M. Guerrier. — ECONOMIE POLITIQUE. — Impôts. — Assistance publique. — Echelle mobile. — Crédit foncier, par MM. Mallet de Chilly, de Guercheville, de Billy, Dupré de Saint-Maur.
V. POÉSIE. — M. Ludovic de Vauzelles.

I

Il y a dans les *Mémoires* de notre Société, au milieu des travaux d'histoire littéraire, des œuvres d'un caractère plus personnel, dues à l'inspiration des auteurs. C'est ainsi, par exemple, que M. Baguenault de Viéville a traité de la *Mobilité des goûts littéraires* (1). *Habent sua fata libelli*, a-t-il écrit en tête de son intéressant mémoire, et cette épigraphe, mieux que le titre, convient au sujet, comme l'a remarqué M. Loiseleur. Il s'agit ici, en effet, moins des goûts littéraires que du goût des livres, ce qui est assez différent. Les goûts littéraires varient sans doute; qu'est

(1) *Mémoires*, XII, 17.

devenu, de nos jours, le goût des vers latins? Qu'est devenue la *Phèdre* de Pradon? Et, au contraire, à quel degré ne se sont pas élevées dans l'admiration publique des œuvres délaissées, dédaignées à leur naissance, la *Phèdre*, par exemple, et l'*Athalie*, de Racine?

Quant au goût des livres, dont M. Baguenault se plaît à suivre la fortune, il s'attache à la reliure, à la dorure, aux armoiries empreintes sur les plats, à la rareté surtout, sans égard au mérite de l'œuvre; que dis-je? en raison inverse du mérite, le plus souvent. N'a-t-on pas vu un volume de Mellin de Saint-Gelais s'élever à 1,600 francs, le jour même où la plus belle édition de Boileau était donnée pour 30? Et, comme exemple de la mobilité des goûts, on peut citer les *Rymes* de Pernette du Guillet, livrées pour 3 francs chez le duc de la Vallière, en 1783, adjugées à 2,900 francs, en 1867, à la vente Yemenez.

M. Baguenault, qui était bibliophile, même un peu trop dans l'occasion, il se le reproche, suivait les ventes avec intérêt et recueillait, dans les catalogues, une multitude de curieux détails qui font voir jusqu'où peut aller le goût excessif des livres, venu d'une sorte de vanité enfantine et que M. Loiseleur a si finement caractérisée par ces paroles, mises dans la bouche d'un enragé collectionneur: « Vous voyez, disait-il à ses amis avec un naïf orgueil, vous voyez bien ce petit bouquin, couvert de parchemin blanc, qui, paraît-il, traite de la chasse à courre, il est imprimé en allemand gothique, et personne ne l'a jamais ouvert; mais il me vient de la vente Brunet, où je l'ai disputé au baron Pichon, qui possède trente mille volumes sur la chasse, et qui ne me l'a lâché qu'à 2,000 francs. »

Au goût délicat des livres, et dans un ordre d'idées incomparablement supérieur, M. Baguenault joignait l'amour des belles-lettres, l'amour de la nature et des tra-

vaux de la campagne. Aussi, n'est-ce pas sans une satisfaction voilée sans doute, mais transparente, qu'il nous révèle comment Walter Scott unissait aussi, à la même époque, l'agronomie à la littérature, et qu'il écrivit son étude sur la *Poésie rurale* (1). Il cite, pour entrer en matière, une anecdote que j'aime à recueillir. « Quel grand poète que Virgile, dit un jour à Frédéric II le prince de Ligne ; mais quel mauvais jardinier! — A qui le dites-vous, répondit le roi, n'ai-je pas voulu planter, semer, piocher, labourer, les *Géorgiques* à la main? Croiriez-vous que Dieu et le Soleil me refusent tout? Voyez mes pauvres orangers, mes oliviers, mes citronniers, tout cela meurt de faim. — Il n'y a que les lauriers qui poussent chez vous, dit le prince. Et puis, Sire, il y a trop de grenadiers dans ce pays-ci ; cela mange tout. — Et le roi se mit à rire, parce que, ajoute le prince de Ligne, il n'y a que les bêtises qui font rire. »

Le prince de Ligne n'avait pas si grand tort. Constamment absorbé dans la pensée des *grenadiers* à multiplier autour de soi et des *lauriers* à cueillir, où trouverait-on la liberté d'esprit qu'il faut pour cultiver avec succès les épinards et les roses? Aussi ne faut-il pas nous étonner que le grand Frédéric soit resté, au milieu de ses victoires, assez novice pour vouloir introduire aux bords de la Sprée, dans les sables et sous le climat de la Silésie, des principes de culture écrits pour un ciel plus heureux, pour cette Italie où règne un printemps perpétuel, où les brebis sont deux fois mères, où, deux fois par an, les arbres se couvrent de fleurs.

A un point de vue plus général, ce n'est pas chez les poètes qu'il faut apprendre l'agriculture. La poésie et l'agriculture peuvent s'allier, non se confondre : à chacune son domaine ; l'agriculteur peut écrire sans beau-

(1) *Mémoires*, XIV, 27.

coup de poésie, le poète n'a pas besoin d'être agronome pour répandre sur les travaux des champs le charme de ses beaux vers. Serait-il impossible d'unir, dans une œuvre inspirée, toutes les données de la science à toutes les séductions de la muse? Non; mais cela ne s'est pas encore vu. Admirables par la forme, les *Géorgiques* sont faibles pour le fond. Au XVIII[e] siècle, ont paru chez nous Rosset, Saint-Lambert, Delille et Bernis, pâles imitateurs, à qui presque tout a manqué : il n'y avait en eux, comme dans la société de leur temps, qu'un amour factice de la campagne, avec l'ombre, à peine, du génie de Virgile.

M. Baguenault de Viéville n'a point cherché à écrire en vers, mais c'est bien un sentiment vrai des richesses et des beautés de la nature qui lui a inspiré sa monographie du *Chêne* (1). Le chêne, n'est-ce pas le roi de nos forêts, l'arbre vénéré de nos pères? Il vit trois à quatre cents ans; quelques-uns ont duré huit siècles. La forêt de Fontainebleau nous en offre qui ont 8, 10, 12 mètres d'élévation et on en voit ailleurs qui vont jusqu'à 32 mètres, avec 24 mètres d'envergure.

On sait le rôle important que remplit le chêne dans la physique du globe : il purifie l'air, il détourne les orages, il oppose une barrière aux vents froids du nord et aux souffles brûlants du midi, il empêche les pluies abondantes de tomber brusquement sur le sol; et quand elles y sont arrivées, il les gène dans leur écoulement, il les boit en partie par ses racines; il protège le sol par son ombrage contre une évaporation rapide, et il contribue ainsi à entretenir une humidité moins inconstante et à régulariser le débit des cours d'eau. Ses feuilles, chaque année, quand elles tombent à l'automne, apportent un nouveau tribut à la richesse de la terre.

(1) *Mémoires*, t. XVII, 189.

Il nous donne, quand on l'abat, le bois le plus sain, le plus résistant, le plus durable ; et, pour certains emplois, le plus nécessaire ; et il nous le prodiguerait, si nous étions plus sages. Le seul chêne de Golynos, près de Newport, en Angleterre, a rendu soixante-dix stères de bois de construction et quatre cents stères en tout. Le chêne fut une des richesses de la France ; mais cette richesse va s'épuisant, à mesure que nos besoins augmentent. On a déboisé, depuis le commencement du siècle, près d'un million d'hectares et nos importations dépassent aujourd'hui nos exportations de cent millions de francs, dans lesquels le bois de construction entre pour 5/6. Nos arrière-neveux seraient-ils appelés à voir se réaliser l'inquiétante prédiction de Colbert : « La France périra faute de bois ? »

Le chêne est donc à la fois une beauté, une majesté et une puissance. Et c'est, en même temps, une source de poésie, comme tout ce qui est beau, majestueux et fort. Aussi le voyons-nous inspirer les âmes et les émouvoir, dans tous les pays et dans tous les âges. Qu'il me soit permis d'indiquer seulement ici un chant populaire, que l'on entend encore de l'autre côté du Rhin : « Élève-toi, jeune chêne, élève-toi au milieu des tempêtes : tu es le chêne, etc. ; » et aussi une des plus belles pages des *Harmonies* de Lamartine, qui sont dans toutes les mains (1) ; mais je ne puis m'empêcher, qu'on me le pardonne, de transcrire en terminant, après M. Baguenault, quelques beaux vers de Laprade sur *la mort du chêne :*

Quand l'homme te frappa de sa lâche cognée,
O toi qu'hier le mont portait avec orgueil,
Mon âme au premier coup tressaillit indignée,
Et dans la forêt sainte il se fit un grand deuil.

(1) *Harmonies*, II, IX.

Tout un peuple effrayé partit de ton feuillage;
Et mille oiseaux chanteurs, troublés dans leurs amours,
Planèrent sur ton front, comme un pâle nuage,
Perçant de cris aigus tes gémissements sourds.

Ta chute laboura, comme un coup de tonnerre,
Un arpent tout entier, sur le sol paternel,
Et quand son sein meurtri reçut ton corps, la terre
Eut un gémissement terrible et solennel.

II

Les traductions. — Le *Chêne*, de M. Baguenault de Viéville peut nous montrer comment on arrive à faire une œuvre personnelle et vivante avec des matériaux pris de tous côtés : dans l'histoire, dans la science, dans les connaissances agricoles et économiques, dans la statistique, dans la poésie; mais il y faut mettre du talent. Pour faire une bonne traduction, je crois qu'il en faut davantage encore. Et cependant, ici tout est emprunté : les idées, les sentiments, l'ordre et l'enchaînement des sentiments et des pensées, le fonds et la forme; point d'invention, rien semble-t-il, de personnel : c'est un calque. Si l'on veut; mais quiconque voudra s'y livrer sérieusement sentira bientôt que les difficultés y sont grandes, plus grandes quand il s'agit d'un poète, plus grandes encore, quand on veut la traduire en vers. Que sera-ce si l'on s'astreint à faire entrer dans sa traduction le même nombre de vers que dans l'original? C'est cependant à ce travail que M. Loiseleur a consacré ses loisirs.

Il n'était guère possible de se rendre compte des difficultés de sa tâche, mieux qu'il ne l'a fait dans le préambule de son *Anthologie d'Horace* (1).

(1) *Mémoires*, t. XIII, XVIII et XXI.

D'abord il est de ceux qui pensent qu'un poète ne se peut pas traduire autrement qu'en vers. Il reconnaît sans doute, qu'il est impossible de traduire vers pour vers; mais il s'impose la nécessité de ne mettre pas dans sa traduction plus de vers qu'il y en a dans le poète latin : c'est-à-dire de s'exprimer dans notre langue, embarrassée d'articles, de prépositions et d'auxiliaires, avec autant de concision, si c'est possible, que le poète latin l'a pu faire, dans un langage plus léger, plus rapide, plus fortement accentué aussi et plus sonore : autres qualités qu'il est bien difficile aussi de reproduire en français. Ajoutez à cela la différence des procédés de versification, si variés chez les anciens; et chez nous, cet assujettissement à la rime, que les anciens ne connaissaient pas. Et l'aisance, la souplesse, l'harmonie, la couleur, toutes les richesses de poésie d'Horace, comment en présenter l'équivalent au lecteur français? Je n'ai pas tout dit; c'en est assez peut-être pour faire comprendre que la perfection est impossible à atteindre; ici, du reste, comme partout, dans les choses humaines. Aussi M. Loiseleur n'en a-t-il pas douté. Son ambition se borne à mieux faire que ses devanciers, à bien rendre le sens de l'original, à ne point paraphraser, comme ils ont fait, à ne point se contenter d'à peu près, ne point sauter par-dessus les endroits difficiles à rendre, à ne point intervertir l'ordre suivi dans le texte, à ne point avoir recours à des épithètes oiseuses, dans l'intérêt de la mesure ou de la rime, à éviter d'autres défauts encore, à tenir enfin ses regards attachés à cet idéal vers lequel on doit toujours tendre, avec l'espérance de s'en approcher et l'assurance de ne l'atteindre jamais.

L'entreprise dans ces limites n'en reste pas moins prodigieusement laborieuse; M. Loiseleur y a mis bien des jours avec une partie de ses nuits peut-être; car, il l'a dit quelque part, quand ses souffrances l'empêchaient de dor-

mir, il se réfugiait, pour les oublier, dans la compagnie d'Horace.

C'est ainsi qu'il a traduit les plus belles odes du grand poète latin, le tiers à peu près de son œuvre lyrique. Qu'il ait mieux fait que ses devanciers, des critiques autorisés et sévères l'ont écrit. Assurément, il a recueilli, comme prix de son travail, la satisfaction bien douce de pénétrer toujours plus avant dans l'intelligence des lettres latines ainsi que dans les secrets du grand art; et celle d'avoir mis sous les yeux de ceux qui les ignorent un trésor de bon sens, de sentiments exquis et de grandes pensées, où se révèlent à tout moment les charmes de l'amitié et l'amour de la patrie. Bon ! a dit, je le sais bien, comme avec un doux sourire, un de nos collègues, esprit aimable, délicat et fin.

Bon ! et pourtant, je vous le dis tout bas.
Si vous l'aimez, ne le traduisez pas (1).

Sage conseil, sans doute; mais qu'il ne faudrait point prendre à la rigueur. On ne voit pas, par exemple, que le poète latin ait tant perdu, à la traduction, dans ces belles strophes, qui sont l'honneur de l'*Anthologie*. En voici une, sans choisir : c'est la première du recueil.

HORACE A LYDIE

TEXTE

Donec gratus eram tibi,
Nec quisquam potior brachia candidæ
Cervici juvenis dabat,
Persarum vigui rege beatior (2).

TRADUCTION

Quand je t'agréais, ô Lydie
Quand plus aimé que moi nul jeune adolescent
N'entourait de ses bras ton col éblouissant,
Au roi des Perses même Horace eût fait envie.

(1) Ludovic de Vauzelles.
(2) *Livre* VII, ode ix.

M. Alexandre Jacob avait, en 1847, traduit en vers deux épitres de Théodulphe (1). M. de Monvel a donné la traduction de plusieurs satires d'Horace (2).

III

Philologie. — M. de Billy lisait, à la séance du 24 avril 1840 (3), un mémoire intitulé : *Essai sur les noms de lieux.*

Cette étude, qui date aujourd'hui de plus de cinquante ans, a conservé une partie de son intérêt et de son utilité; elle est telle à peu près qu'on pouvait l'attendre à une époque où les connaissances philologiques, la science des étymologies en particulier, n'avaient point trouvé et surtout n'avaient pas encore fait pénétrer dans le public les moyens d'investigation, la méthode qui allait bientôt leur faire tant d'honneur.

Muni de toutes les ressources de la science contemporaine, M. Anatole Bailly entra dans la Société en 1869; et, dès le 4 mars 1870, il avait écrit un mémoire ayant pour titre : *Etymologie des mots Orléans et Orléanais.* Monnaies, pièces d'archives, vies des saints, cartulaires, savants travaux récemment publiés, il met tout à contribution; il commence par établir la liste des noms donnés à Orléans durant la période romaine, du IVe au IXe siècle. De ces différentes dénominations, il en est une qui prévalut : *Aurelianis*; et d'*Aurelianis* vient Orléans. Mais de quelle manière? Par une série de modifications successives, que M. Bailly dégage, et dont il détermine la date et les lois. Les chroniques lui sont fort utiles pour les variations

(1) *Mémoires*, 1re série, t. X, p. 174.
(2) *Mémoires*, 2e série, t. VI et VIII.
(3) *Mémoires*, 1re série, t. IV, 5.

de l'orthographe ; les poèmes, pour celles de la prononciation, à raison de la mesure et de la rime ou de la consonance des vers. Voici le résultat d'un long et patient travail :

1° A l'origine de l'époque romane, au IXe siècle, le nom latin *Aurelianis* devient Orliens, qui se prononce en deux syllabes, avec l'*e* détaché de l'*n* : OR-LIÉ-NS ;

2° Plus tard, l'orthographe restant la même, la prononciation varie. Le mot se prononce toujours en deux syllabes ; mais l'*n* se nasalise ; et l'*s* final s'assourdit, puis disparaît : Orliens se prononce comme Amiens ;

3° Plus tard encore, dès le XIIIe siècle, Orliens se prononce Orlians ;

4° Au cours du XIVe siècle, l'orthographe se modifie par le changement d'*e* en *a*, la prononciation restant le même : on écrit Orlians ;

5° Au XVe siècle enfin, deux modifications : ce seront les dernières : 1° l'*i* se change en *é* : *Orli*... devient *Orlé*... ; 2° comme conséquence, le mot se prononce en trois syllabes ; on écrit dès lors et l'on prononce, comme aujourd'hui, OR-LÉ-ANS.

Je n'ai pu donner ici que les résultats d'un savant travail dont toutes les parties reposent sur des textes authentiques et sur les lois, aujourd'hui connues, de la phonétique romane.

Nous devons encore à M. Bailly une étude intitulée : *De la transformation des sons dans les mots de la langue française* (1876) (1). Il consacra les vingt années qui suivirent à la composition de son *Dictionnaire grec-français* qui valut à l'auteur, avant même d'être terminé, le titre, si recherché, de Correspondant de l'Institut de France. La Société a demandé qu'un rapport lui fût fait sur cet important ouvrage (2).

(1) *Mémoires*, t. XVI, p. 43.

(2) *Mémoires*, t. XXXIV, p. 116.

IV

Morale. — *Economie publique.* — Dans la répartition des travaux faite en 1820, c'est à la section des Lettres que furent attribuées, avec la philosophie et la jurisprudence, la morale et l'économie publique.

Les études morales ont un double objet : d'un côté, les lois morales et les devoirs ; de l'autre l'observation, critique, amère ou bienveillante des faits, des mœurs, des caractères, des habitudes, des préjugés, des singularités des hommes, des motifs qui les font agir. C'est à ce dernier point de vue surtout que se sont placés les membres de notre Société. Aucun d'eux n'a songé à faire des sermons.

C'est ainsi que nous devons à M. de Vassal des *Légendes de l'Orléanais*. L'auteur a joint à ses récits des notes intéressantes pour l'histoire ;

A M. l'abbé Desnoyers : *Vieux souvenirs et vieux types orléanais ;*

A M. Guerrier : *Une civilité du* XIII[e] *siècle*, dont les éléments ont été recueillis dans les œuvres de saint Bonaventure; et une *Etude morale sur les proverbes de la Toscane*, d'après une longue liste de proverbes inédits récemment publiés (1896) dans les *Mémoires* de l'Académie de Lucques.

L'économie politique tenait une grande place dans les travaux de nos sociétés, avant 1789. Elle n'a point disparu des préoccupations de notre Académie, surtout dans la première moitié de son existence. M. Mallet de Chilly traita, à plusieurs reprises (*Mémoires*, 1[re] série, t. I) : *Des impôts et de leur influence sur le travail* ; M. Guyon de Guercheville, *De l'Assistance publique dans le département du Loiret* (*Mémoires*, 1[re] série,

t. IX); M. de Billy, *De l'Échelle mobile* (*Mémoires*, 2e série, t. IV, p. 5) et du *Libre Echange* (*Mémoires*, t. VII, p. 159); M. Dupré de Saint-Maur, *De l'Echelle mobile* aussi (*Mémoires*, t. IV, p. 15); puis, dans un autre ordre d'idées, *Du Crédit foncier* et de la *Colonisation de l'Algérie*; M. Guerrier, *Des pensions civiles* (*Mémoires*, t. XXIV, p. 94); M. Heude, de *l'Utilité des chemins de fer d'intérêt local* (*Mémoires*, t. XXXI, p. 140).

V

Poésie. — On ne peut pas dire, assurément, que la poésie soit absente des traductions que nous avons d'Horace; mais c'est de la poésie empruntée, et il n'est question, en ce moment, que de la poésie originale et due à une inspiration personnelle. M. Loiseleur a fait, dans l'occasion, de fort jolis vers. Il avait rêvé de faire passer dans notre langue, par la traduction ou l'imitation, des morceaux poétiques empruntés aux littératures étrangères. « Je comptais y mêler, dit-il, quelques inspirations personnelles. Des travaux littéraires plus sérieux m'ont fait oublier celui-là. » Heureusement que nous pouvons lire, dans nos *Mémoires* (1), quelques extraits offerts par l'auteur à la Société; le reste ne verra jamais le jour (2).

Je citerai, comme exemple, une petite pièce imitée de Pfeffel, et qui fut également imitée par Louis Ratisbonne.

LE VER LUISANT.

Sans savoir qu'il renferme un foyer de lumière,
Un ver luisant glissait sur le gazon fleuri,
Quand un serpent, sortant de son fangeux abri,
Darde sur le pauvret sa langue meurtrière.
— Hélas! dit le mourant par ce coup abattu,
Je ne t'avais rien fait. — Rien! Pourquoi brillais-tu?

(1) *Mémoires*, t. XXIII, p. 182.
(2) *Les Exotiques*. *Mémoires*, t.

Comme pièces d'une inspiration personnelle, nous avons des vers sur *La Jeanne d'Arc de la princesse Marie*, et un sonnet adressé à un abbé poète, dont voici les derniers vers. D'où vient aux chants de l'abbé G. cette sérénité grave et pure, qui ressemble à celle des forêts ?

C'est qu'à l'abri de nos orages,
Vous vous sentez, sous ces ombrages,
Loin des hommes et près de Dieu.

Un plus grand maître que Virgile
Vous accompagne en ces beaux lieux ;
Son poème a nom l'Évangile.

Il est permis de regretter que M. Loiseleur ait été détourné de la poésie par d'autres pensées et d'autres travaux. Il lui arriva ce qui est arrivé à tant d'autres ; car, ainsi que l'a remarqué Sainte-Beuve.

... Il est dans la plupart des hommes
Un poète mort jeune, à qui l'homme survit

Le vrai poète de notre Société fut M. Ludovic de Vauzelles. Etudiant, voyageur, magistrat, homme de loisir, triste ou gai, en santé ou malade, il fut et resta poète toute sa vie ; à quinze ans, il faisait des vers; près de mourir, il en faisait encore. C'est en 1868 qu'il entra dans la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Il lui offrit souvent dès lors la primeur des fruits de sa muse et l'hommage des volumes qu'il destinait au public ; il en était rendu compte dans les *Mémoires* de la Société. M. de Vauzelles préparait, dans ses derniers jours, une édition complète de ses œuvres ; elle parut en deux volumes, l'année même de sa mort (1888).

Il avait beaucoup voyagé dans sa jeunesse. A Venise, à Florence, à Rome, à Naples, son œil avait tout vu : les merveilles de l'art, les splendeurs de la nature, les fêtes, les plus humbles détails de la vie. Tout l'attirait, tout le

charmait et sa jeune muse se mettait à chanter sans apprêt, sans effort, avec un naturel plein de grâce. Voyez la *Bouquetière de Florence*.

Voulez-vous un joli bouquet,
Un joli bouquet de Florence ?
Il sent la rose, il sent l'œillet !

— Non vraiment, je retourne en France,
Et ma signora me dirait :
« D'où vous vient ce joli bouquet ?
— Mon amie, il vient de Florence, »
Et ma signora bouderait.

— Ah ! si vous preniez mon bouquet
Mon joli bouquet de Florence,
Discrètement il vous suivrait
Sur le paquebot de la France ;
Avant Marseille, il sécherait,
Mais sur la route il vous dirait :
« C'est la Gianetta de Florence,
C'est la Gianetta qui m'a fait. »
— Eh bien ! donne-moi ton bouquet,
Ton joli bouquet de Florence. (1)

Comme c'est léger et comme cela s'envole ! c'est fait de rien ; simple esquisse, à peine indiquée, d'un sentiment qui vient de naître et qui ne fait encore que se jouer à la surface du cœur. Il a grandi, il est devenu vif et troublant, dans le *Chevrière* du Pausilippe :

Rapides goëlands qui volez vers Misène,
J'attends mon bien-aimé, dites-lui qu'il revienne ! (2)

Ne dirait-on pas qu'il y ait ici comme un souvenir de Sapho, de la Grèce ? La Grèce ! M. de Vauzelles ne la vit jamais, mais elle ne lui fut pas étrangère : il la connaissait dans son histoire et dans sa poésie, il s'en inspirait, il l'aimait, il y pensait toujours. On le voit, en Sicile, rêver qu'il

(1) *Œuvres poétiques* de Ludovic de Vauzelles, t. I, p. 81.
(2) *Ibid.*, p. 149.

marche sur les pas de Théocrite et de Platon; à Procida, c'est un chant plein d'orgueil et d'amers regrets qu'il mettra dans la bouche d'un pêcheur :

Tout est grec sur ce beau rivage,
Et des Grecs furent nos aïeux :
Nous avons parlé leur langage,
Nous avons leur danse et leurs jeux.
Mais, sur cette terre étrangère,
Fils ingrats, nous avons perdu
La liberté qui leur fut chère,
Leur douce langue et leur vertu. (1)

Rentré dans sa patrie à l'âge de trente ans, M. de Vauzelles se maria (1859). Il chante désormais sur un ton plus grave les joies du foyer et les douceurs d'une calme existence qui ne connaît point l'ambition ni les vains désirs :

MAISONNETTE ET CHATEAU

Une maison petite et qu'on tient de son père,
Près d'un fleuve, sur un coteau,
Un clos de douze arpents où la vigne prospère,
Trente arbres sur ce coin de terre
Valent mieux qu'un grand parc avec un grand château. (2)

La *Maisonnette*, c'est cette petite et charmante propriété de la Madeleine, digne de Socrate et d'Horace, où le poète avait passé sa jeunesse, qu'il aima toujours et où il aspirait, dès l'âge de vingt ans, à venir enfermer sa vie. Pourquoi désirer plus d'honneurs et plus d'opulence? Il croit que sa muse y périrait :

Un ancien Grec avait une lyre admirable,
Dont une corde un jour se rompit sous ses doigts.
Il y pouvait remettre une corde semblable ;
Il en mit une d'or : elle perdit la voix. (3)

Qu'on me reproche d'abuser un peu des citations, je ne

(1) *Œuvres poétiques*, LUDOVIC DE VAUZELLES, t. I, p. 63.
(2) *Ibid.*, p. 225.
(3) *Ibid.*, p. 167.

veux pas y contredire ; mais j'ai cette confiance que l'on voudrait bien me le pardonner, si l'on pouvait savoir combien j'ai dû lutter contre moi-même, pour ne pas citer davantage. M. de Vauzelles a mis dans ses vers, et avec tant de sincérité, sa vie tout entière : ses joies, ses douleurs, ses larmes et ses sourires, tout son cœur, ses regrets et ses espérances, qu'on ne peut plus s'en détacher.

La Madeleine eut ses fêtes : je veux parler des deux tragédies d'*Alceste* et de *Philoxène* qui y furent représentées avec tant de succès, jusqu'à sept ou huit fois chacune, devant un parterre choisi. Rien ne fut négligé : M. Ingres et M[e] Ristori avaient donné, pour les costumes, des indications et des conseils ; M. Gudin, notre grand peintre de marine, ne dédaigna pas de travailler aux décors ; les acteurs furent les parents et les amis du poète ; sa sœur surtout, M[me] de Launay, joua le rôle d'Alceste avec un art qui eût soulevé les applaudissements d'un grand théâtre.

A côté des essais dramatiques de M. de Vauzelles, il convient de mettre un fragment épique qui fut très remarqué et qui passe pour son chef-d'œuvre. Il est intitulé : *La Bataille* (1868) ; on put le lire dans les *Anthologies*.

Le bonheur dura quinze ans. En janvier 1873, M. de Vauzelles perdit son fils unique, et reçut au cœur une blessure qui ne guérit jamais. Sa santé en fut profondément altérée ; il dut résigner sa charge de conseiller à la Cour d'Orléans, et s'en aller à Cannes, à Menton, à Hyères, vivre sous un plus doux climat. Un nouveau deuil ne tarda guère à venir étendre son ombre sur la vie déjà si sombre du poète : il perdit M[me] de Vauzelles, le 5 mars 1880. Nous l'avons vu traîner dès lors une vie de plus en plus languissante ; et, s'il lui fut donné de trouver quelque adoucissement à son inconsolable douleur, ce fut dans les affections

tendres et dévouées qui l'entouraient toujours ; dans le culte des lettres, dont il ne se détacha jamais ; dans le séjour de trois à quatre mois qu'il faisait chaque année à sa chère Madeleine, et pendant lequel il venait parfois lire à nos séances quelques-unes de ses poésies (1). C'est alors qu'il se mit à l'étude de nos vieux fabliaux et qu'il publia, à leur imitation, ces jolis contes qui parurent dans les *Mémoires* de notre Société : *La Trompette du jugement dernier* (1878), *Blanche et Rose* (1883), *les Trois-Bossus* (2).

M. de Vauzelles mourut à Hyères, le 28 janvier 1888.

(1) Idylles lues aux séances du 18 juin et du 20 août 1875 (*Mémoires*, t. XVII, p. 275).

(2) *Mémoires*, t. XXI, p. 95, et XXIV, p. 134 et 242.

CHAPITRE X

LES ARTS

I. — Nos artistes : MM. B. Lebrun, Pagot, Romagnési, Pensée.
II. — L'Art et l'Industrie : MM. de Thiville, Lacave, Delaistre, de Morogues.
III. — Histoire de l'Art : MM. J. Lebrun, de Buzonnière, Davoux, de Girardot, de Triqueti.

Considérations générales sur les arts industriels et les beaux-arts, rapports des sciences et de l'industrie, histoire de l'art et biographies d'artistes : telles sont les limites où se sont généralement renfermés les membres de notre section des Arts. Quelques-uns cependant ont eu l'honneur d'en sortir ; au lieu d'écrire, ils ont dessiné, ils ont bâti, ils ont manié le pinceau, l'ébauchoir : ils se sont livrés à la pratique des arts. C'est par eux que je vais commencer.

I

La Société, au premier quart du siècle, comptait deux architectes dans ses rangs. L'un était Benoît Lebrun, dont les débuts dans la vie furent singulièrement pénibles. Né en 1754, il travaillait, comme manœuvre, à l'âge de seize ans, sur le port du Havre, quand le hasard le mit un jour en rapport, pendant quelques instants, avec M. Delamandé, inspecteur général des ponts et chaussées. M. Delamandé fut frappé de l'intelligence du jeune homme ; il le prit dans ses bureaux, en qualité de dessinateur, et le mit à même d'acquérir assez vite, pour les joindre à ses dispositions naturelles, les connaissances les plus nécessaires à l'architecte et à l'ingénieur. Sa réputation se répandit vite,

et il fut, vers 1785, appelé à Orléans pour y diriger les travaux du quai du Châtelet. Il se fixa à Orléans, où son mariage le mit bientôt en état de faire des entreprises. C'est lui qui bâtit en 1789, la manufacture de la Motte-Sanguin. Il construisit ensuite le théâtre de la ville, plusieurs hôtels et maisons particulières, fut chargé par l'administration des ponts et chaussées de l'entretien de presque toutes les routes du département, et devint le chef de la municipalité. Il se remua, il travailla, il spécula et s'enrichit. C'est ainsi qu'en 1795, il put acquérir, pour un prix dérisoire, des bâtiments immenses de l'abbaye de Saint-Benoît, avec vingt-deux arpents de terre de première qualité. Il avait, vers la même époque et dans des conditions analogues, acheté le château historique de Châteauneuf, où il mourut le 29 septembre 1819, laissant cette propriété à sa fille Mme Ladureau.

L'autre architecte est M. Pagot, qui a écrit la description et dressé le plan, dans nos *Annales*, du théâtre gallo-romain de Genabum. Architecte de la ville et du département, il bâtit, dans le goût de son temps, le Palais de Justice et la halle Saint-Louis; mais son œuvre la plus considérable peut-être, et certainement la plus oubliée, ce fut la restauration et l'achèvement de la Cathédrale (1816-1829). Je ne puis pas m'arrêter aux détails.

Jusque-là, les deux premières travées de l'édifice étaient restées sans voûte, et séparées du reste par un mur de refend. Sous la direction de M. Pagot, le mur fut abattu, les deux travées voûtées et incorporées à l'église, l'intérieur du porche fut terminé, l'œuvre de Sainte-Croix achevée, et, pour la première fois, la procession put sortir par le grand portail, le 8 mai 1819.

Une autre œuvre fut exécutée, qui était plus urgente encore : il s'agissait de la conservation du portail. C'est en 1773 que ce portail avait été terminé. Dix ans ne s'étaient

pas écoulés que l'on constata (1782) un tassement dans les fondations: la tour du nord s'était affaissée de neuf pouces environ, elle s'était écartée de son aplomb de près de six pouces. Un désastre était à craindre; on le conjura au moyen de quatre grandes armatures en fer placées dans la longueur de la façade, et de dix autres disposées perpendiculairement aux premières. « Ainsi dit M. Pagot (1), ce portail qui avait déjà coûté plus de huit millions ne dut sa conservation qu'au placement de ces armatures. » Mais on abusa de l'emploi du fer; après avoir sauvé le portail dans son ensemble, il faillit le compromettre en détail. Exposé aux influences du dehors, le fer s'oxyde; s'oxydant, il s'accroît en volume, il fend, il sépare les pierres dans lesquelles ou entre lesquelles il est engagé. C'est ainsi que les trois roses du portail n'ont duré que trente ans; la belle galerie, placée au-dessus, était menacée du même sort. On pouvait avec la main en détacher des morceaux de plusieurs pieds cubes. Les axes de ses colonnes, qui étaient en fer de près de deux pouces carrés, s'étaient oxydés d'environ six lignes sur chaque face : la galerie allait s'écrouler; et les escaliers, aux angles des tours, étaient dans le même état. Les choses en étaient à ce point, quand M. Pagot prit en 1816, la direction des travaux. Comment restaurer? Comment consolider? Il fallait renoncer au fer; il fallait le remplacer comme on le faisait ailleurs par le cuivre ou le bronze; mais la dépense ici eût été considérable et hors de proportion avec les ressources dont on disposait.

« L'architecte, dit M. Pagot, n'a entrepris qu'en tremblant la reconstruction de toutes ces parties ruinées. Jeune encore, il devait craindre, en supprimant le fer dans des constructions qui semblaient ne pouvoir se soutenir que par ce seul moyen, qu'on ne l'accusât d'avoir préparé de

(1) Observations sur l'emploi du fer dans les monuments. *Annales*, V, 169.

grands malheurs par son inexpérience. » Quoi qu'il en soit, il prit un parti héroïque ; sachant que des cales en bois, parfaitement conservées, avaient été trouvées dans des monuments de plus de vingt siècles, c'est par du bois de chêne qu'il remplaça partout les tiges et les goujons de fer.

M. Jollois, à quelque temps de là (6 juin 1823), déclarait en séance que le bois, convenablement employé, peut durer indéfiniment ; n'avait-il pas lui-même trouvé à Thèbes, dans les murs du grand palais de Carnac, des tenons en sycomore, restés sans altération dans la place qu'ils occupaient depuis plus de trente siècles? Notre section des Arts approuva, à l'unanimité, le procédé de M. Pagot ; le temps, de son côté, lui a donné raison. Ces roses, cette galerie, qui au bout de trente ans tombaient en ruines, les voilà qui durent depuis quatre-vingts ans, restaurées par M. Pagot, et qui semblent réservées à un long avenir.

On attribue à cet architecte un grand mérite et qui est rare : il bâtissait avec une grande solidité, faisait beaucoup et dépensait peu. La somme des travaux considérables qu'il exécuta à la Cathédrale ne s'élève pas à 400,000 francs. Les échafaudages qui lui furent nécessaires et qui d'après les anciens procédés seraient revenus, paraît-il, à 150,000 livres, n'entrent que pour 22,000 francs dans la dépense de M. Pagot.

Le sculpteur Romagnési naquit à Paris, en 1776 ; mais deux ans plus tard, nous le trouvons à Orléans, où sa famille était venue s'établir. C'est à Orléans qu'il passa son enfance et sa première jeunesse ; c'est à notre école de dessin, sous la conduite d'un maître habile, M. Bardin, qu'il débuta dans la carrière de l'art. Il se rendit ensuite à Paris, s'attacha, comme correspondant, à notre Société, et ne tarda pas à se faire, comme sculpteur, une réputation

qui se propagea, et lui attira des travaux. C'est ainsi que nous le voyons exécuter en marbre les bustes de Louis XVIII, du comte d'Artois et de la duchesse d'Angoulême ; travailler à la restauration de la porte Saint-Martin ; décorer des palais, des églises à Paris, à Troyes, à Châlons-sur-Marne, à Lyon et ailleurs. Il n'oubliait point Orléans, où son père demeurait toujours ; ni la Société, à laquelle il ne cessa jamais d'appartenir. C'est à Orléans, sur un bon portrait appartenant à la famille de Vandebergue et qui est depuis entré au Musée, qu'il modela son buste de Pothier, dont notre Société possède un plâtre. Cléry lui doit la restauration du tombeau de Louis XI ; Orléans, la chaire de sa Cathédrale, cette chaire où allait se faire entendre la voix de Frayssinous, de Ravignan, de Lacordaire, et sur laquelle Dupanloup, durant de longues années, devait répandre un incomparable éclat.

Sculpteur avant tout, mais en même temps aquarelliste et lithographe, Romagnési publia, en 1818, de grandes lithographies à deux teintes, pour illustrer la *Sapho* de Chaussard, et, vers 1840, un recueil d'ornements de différentes époques, où figurent en grand nombre des fragments de sculpture dessinés à Orléans (1).

M. Chouppe fut un professeur de dessin et un aquarelliste distingué; M. Emile Davoust cultiva l'eau-forte; nous devons à M. Albert Didier, directeur actuel de notre Musée de peinture, les bustes en bronze de M. de Morogues et de M. Emile Davoust, qui décorent la salle de nos séances. Je n'ai garde d'oublier l'homme excellent qui, par son activité, son ardeur au travail, sa vie tout entière consacrée à l'étude de nos monuments et à la pratique de l'art, a rendu

(1) *Biographie de M. Romagnési*, par M. VERGNAUD, *Mémoires*, X, 278.

d'inappréciables services à l'histoire et à l'archéologie de l'Orléanais. Charles Pensée fut, par excellence, l'artiste de notre Société.

Il naquit à Epinal, le 10 avril 1799. Dès quatorze ans, il étudiait avec ardeur la géométrie et se livrait en même temps à l'arpentage et aux travaux graphiques, sous la direction d'un de ses oncles, M. Hogard. M. Hogard était un géomètre fort habile, qui avait fait la campagne d'Italie sous Bonaparte, et y était devenu le secrétaire particulier, puis l'intime ami du général Vandamme. Quand le moment lui sembla venu, il fit entrer son neveu dans les bureaux de l'ingénieur en chef des Vosges, en qualité de conducteur; il fut convenu qu'il ne serait astreint à aucun service actif. Le jeune Pensée se distingua dans son nouvel emploi, comme il avait fait chez son oncle, par son intelligence, son application et la valeur de ses travaux. Aussi son chef le prit-il en affection, et, quand il quitta Epinal, il lui proposa de l'emmener avec lui. Pensée n'accepta point, par affection pour sa mère et pour sa famille. Il n'eut pas à s'en repentir. Le nouvel ingénieur en chef arrivait environné d'un grand prestige, bien connu qu'il était dans le monde savant pour avoir fait partie de la Commission d'Egypte, dont il était devenu le secrétaire; pour avoir étudié, dessiné les ruines de Thèbes, et coopéré au grand ouvrage récemment publié sur l'Egypte. Arrivé à Epinal, il parcourut son département et les régions voisines, recherchant, découvrant, étudiant, décrivant, dessinant les monuments et les ruines. Heureux d'avoir sous la main un jeune dessinateur ardent et habile comme Charles Pensée, il en fit son compagnon, l'associa à ses excursions et à ses travaux, le fit dessiner sous sa direction et sous ses yeux. C'est au crayon de Pensée que l'on doit la plupart des dessins originaux relatifs aux antiquités des Vosges,

de la Creuse et de l'Indre. Les travaux de Jollois lui valurent, en 1823, une des trois médailles d'or accordées par le Ministre aux auteurs qui auraient, au jugement de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, présenté les meilleurs Mémoires sur les Antiquités de la France. Le rapporteur fut Walckenaer. « Les descriptions, dit-il en parlant du Mémoire sur les Antiquités des Vosges, y sont faites avec une exactitude et une précision peu communes, et accompagnées d'un grand nombre de plans et de dessins d'une exécution supérieure (1) ».

L'auteur de ces plans et de ces dessins était un jeune homme de vingt-quatre ans.

Quant au Mémoire, il était signé de M. Jollois, *membre de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*. M. Jollois venait, en effet, de quitter Epinal, pour remplir, après M. Jousselin, les fonctions d'ingénieur en chef du département du Loiret. Son collaborateur lui était devenu trop nécessaire pour qu'il ne cherchât pas à l'emmener avec lui ; et Pensée, de son côté, était trop attaché à M. Jollois pour ne se rendre pas à ses désirs. Il consentit donc, d'accord avec sa famille, à venir à Orléans, pour y passer deux ans (fin d'octobre 1822). Il y passa le reste de sa vie, donnant des leçons de dessin, allant à Paris, dans ses moments de loisir, pour travailler et se perfectionner dans les ateliers des maîtres, devenant professeur de dessin au lycée, faisant des excursions pendant ses vacances, dans le département, en Bretagne, dans les Vosges, en Auvergne, en Suisse, dans la Forêt-Noire et ailleurs ; recueillant de tous côtés des impressions, des souvenirs et des croquis ; où il devait trouver plus tard le sujet et la matière de ses tableaux, de ses aquarelles, de ces

(1) *Annales*, t. VI, p. 174. Les feuilles des dessins étaient au nombre de 23.

grands et beaux dessins au crayon noir, rehaussé de blanc, qui ornent aujourd'hui les salons de la ville et les cabinets d'amateurs. Jusqu'au départ de M. Jollois (1830) et après encore, il continua d'associer son travail à celui de son ancien chef, qui était devenu son ami.

Presque à son arrivée, il avait publié (1827) un *Album du département du Loiret*, avec texte de M. Vergnaud. Il enrichit dans la suite de ses nombreux crayons les *Mémoires* de notre Société et les travaux de ses collègues. En 1848, il publia, pour accompagner l'*Histoire architecturale* de M. de Buzonnière, un bel *Album des monuments les plus remarquables d'Orléans, avec quelques maisons particulières de la Renaissance;* en 1865, une suite de lithographies pour l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Benoît*, par M. l'abbé Rocher. On ne peut songer à donner ici la liste des pièces détachées et des dessins inédits conservés dans les cartons de l'auteur et qui sont aujourd'hui dispersés. Un mot seulement des aquarelles relatives à l'histoire d'Orléans et qui se voient au musée de la ville. Elles représentent l'*Intérieur de Saint-Euverte*, une *Vue du grand marché*, une *Vue de l'ancien Hôtel-Dieu*, la *Façade de l'ancien Hôtel de Ville.*

Charles Pensée mourut le 11 juillet 1871. Son nom restera inséparable de celui de Jollois dans le souvenir reconnaissant de ceux qui auront aimé Orléans, ses monuments et son histoire.

II

Les arts industriels furent joints aux beaux-arts dans l'organisation des sections, telle qu'elle fut établie aux séances des 28 janvier et 18 février 1820. Cette décision semble avoir été inspirée par M. le comte de Thiville. Il avait vécu en Angleterre, y avait même publié des ouvrages écrits en anglais, et n'avait point pu n'être pas

frappé de l'infériorité de la France, sous le rapport de l'industrie. Aussi, à peine notre Société eut-elle repris le cours de ses séances qu'il y vint lire un *Discours sur les obstacles qui s'opposent au progrès des arts industriels.*

Il se plaint du peu de sécurité où sont laissés les inventeurs relativement à la propriété de leurs découvertes, et réclame pour eux des garanties égales à celles qui entourent la propriété littéraire. Une autre cause, plus puissante encore, vient entraver chez nous le progrès des arts industriels : c'est cette insouciance ou plutôt cette sorte de dédain que les savants semblent éprouver, quelquefois même qu'ils affectent, pour les applications de la science aux choses et aux usages de la vie. On dirait qu'ils ont peur de déchoir, en descendant parfois des hauteurs de la pensée pure, pour toucher la terre, fût-ce pour servir quelque grand intérêt public. Il faut que cette disposition d'esprit soit bien naturelle, car elle existait déjà dans l'antiquité et on la retrouve chez Platon. Au contraire, nous voyons Hiéron, roi de Syracuse, engager Archimède à détourner un peu la géométrie de la spéculation des choses intellectuelles, pour l'appliquer aux choses corporelles et sensibles, « et faire, dit Amyot, traduisant Plutarque, que la raison démonstrative fût un peu plus évidente et plus facile à comprendre au commun du peuple, en la mettant par expérience matérielle à l'utilité de l'usage. » De fait, remarque M. de Thiville, si Archimède eût empêché Syracuse assiégée de tomber au pouvoir de Marcellus, en brûlant sa flotte avec des miroirs ardents, en foudroyant l'armée romaine avec ses terribles machines de guerre, il eût acquis une gloire plus réelle qu'en trouvant les rapports de la sphère au cylindre.

M. de Thiville entre dans quelques détails sur ce qui se fait en Angleterre ; son discours n'est du reste qu'un extrait de l'introduction à son *Essai sur les forces motrices*

et sur les moyens d'en perfectionner l'emploi, ouvrage resté, je crois, inédit, mais dont la table a été publiée par l'auteur, à la suite de son discours.

Les idées développées à notre Société des Sciences et Arts commençaient à se répandre; on trouva qu'il n'était pas digne de la France de rester plus longtemps, dans le domaine de l'industrie, à une telle distance des Anglais, et on voulut marcher. Le Conservatoire des Arts et Métiers donna le signal; on y fonda un cours de sciences appliquées à l'industrie et aux arts. Ce cours fut confié à un savant de premier ordre, Charles Dupin. L'ouverture eut lieu en novembre 1824. Le succès fut considérable. Les leçons avaient été suivies assidument par plus de six cents personnes; elles furent, au bout de l'année, imprimées et répandues de tous côtés sous le titre « Géométrie et méchanique des Arts et Métiers et des Beaux-Arts. Cours normal à l'usage des artistes et des ouvriers, des chefs d'ateliers et de manufactures, professé au Conservatoire royal des Arts et Métiers, par le baron Charles Dupin, membre de l'Académie des Sciences, officier supérieur au Corps du Génie maritime (1825). » Dès les premiers mois de l'année, un enseignement de même nature s'était déjà fondé, sur le même modèle et dans le même esprit, à Nancy, La Rochelle, Metz, Lyon, Amiens, Lille, Versailles, Strasbourg. Puis ce fut le ministre de la marine qui en prescrivit l'ouverture dans les quarante-quatre ports militaires ou marchands de nos côtes ; enfin quatre-vingts de nos villes en totalité qui se tinrent prêtes à imiter Paris et à répandre, parmi le peuple, les leçons du baron Dupin. Orléans ne fut pas la dernière ; elle choisit comme professeur un de nos plus savants collègues, M. Lacave, ingénieur du département. Son discours d'ouverture, communiqué à la Société dans sa séance du 17 mai 1826, a été publié dans nos *Annales*, VIII, 71.

La cause des arts industriels était définitivement gagnée. On connaît les résultats et les merveilleux progrès accomplis depuis lors, dans cet intervalle de trois quarts de siècle. Sans déchoir, sans s'amoindrir, la science s'alliant à l'industrie pour la pénétrer, l'éclairer, la conduire, avait rendu d'inappréciables services et puissamment contribué à transformer les conditions de la vie économique du monde.

Peut-être était-il à craindre qu'à force de jouir du bienfait, on ne se laissât aller à en oublier les causes. C'est à cette préoccupation que semble avoir obéi M. Rabourdin, quand il écrivit, en 1852, son mémoire de l'*Influence des sciences spéculatives sur les progrès de l'industrie* (1). L'auteur, et c'était naturel à un chimiste, s'est trop renfermé dans les découvertes de la chimie; la physique, la mécanique n'ont point obtenu dans son travail la si large part qui devait leur appartenir.

Quoi qu'il en soit, notre Société n'est point, ainsi qu'on l'a vu, restée étrangère au mouvement qui entraînait les esprits vers les travaux industriels. Il faut dire cependant qu'après son premier feu, l'ardeur se ralentit et sembla s'éteindre. Ce fut la section des Arts elle-même qui jeta le cri d'alarme, par l'organe de son président d'alors, M. Delaitre, à la séance du 2 janvier 1852 (2). « Une portion notable, y est-il dit, du lustre que la section des Arts pouvait refléter sur la Société, s'est effacée dans ces derniers temps. Nous comptons dans nos rangs, avec un juste orgueil, les artistes éminents de la cité. C'est en vain qu'on y chercherait le nom d'un industriel, d'un représentant des arts utiles. Pourquoi l'absence de ces hommes, qui ne manquent pas dans cette ville, et dont le concours serait

(1) *Mémoires*, 2e série, t. X, p. 81.

(2) *Mémoires*, t. X, p. 101.

si nécessaire ici, pour juger les applications de la science au régime industriel. » Et à ce sujet, M. Delaitre cite un trait qu'il est bon de ne point oublier. Arthur Young, en 1788, disait, en sortant d'une séance de la Société centrale d'agriculture : « Je n'assiste jamais à une assemblée de société agricole, sans avoir des doutes si ces sociétés ne font pas plus de mal que de bien. »

La Société centrale comptait pourtant alors dans son sein des hommes comme Parmentier, Fourcroy, Lavoisier etc.; mais, ajoutait Young, un seul de tous ces membres se livrait à la pratique de l'agriculture ; et l'on sait que, pour réussir dans cette science, il ne suffit pas d'être agronome ou propriétaire, mais bien cultivateur, dans la stricte acception du mot. Disons qu'il en va de même de l'industrie : pour en parler, pour en traiter avec compétence, il faut être industriel,

La Société centrale a reconnu la justesse de cette remarque. Elle possédait des théoriciens éminents ; elle mit à leurs côtés des hommes recommandables par l'expérience qu'ils avaient acquise dans la pratique de l'agriculture. Notre Société vit qu'il y avait là un exemple à suivre : elle décida qu'il serait fait droit à la demande de la section des arts, et que les prochaines élections auraient lieu conformément à ses désirs.

Revenons aux beaux-arts. La science et l'industrie nous ont donné des forces nouvelles, qui vont se développant et se multipliant d'une manière indéfinie et avec une rapidité prodigieuse; qui sont un immense bienfait, qui nous aident, qui nous enrichissent ; mais qui déjà peut-être nous inquiètent, et ne tarderaient guère à nous épouvanter ; si elles n'étaient contrebalancées, dominées par des puissances d'un autre ordre, par ces lois morales, qui furent déposées dans la conscience de l'homme, pour le régir et le pré-

server. Que l'esprit vienne à fléchir devant la matière ; que l'intérêt, l'ambition, l'orgueil, toutes les convoitises. ne rencontrent plus d'obstacles ; que le droit cesse de primer la force ; et avec nos puissances motrices, nos puissances explosives, nos machines et nos engins de guerre, nous marchons droit à la barbarie ; j'entends la barbarie savante, cent fois pire que la barbarie des sauvages. Dieu veuille nous en préserver !

Les beaux-arts, où l'on ne voit communément qu'une jouissance, sont quelque chose de plus encore : ils sont une force aussi, une de ces forces morales, qui se joint aux autres, pour concourir avec elles au bien et à l'honneur de l'humanité. C'est la pensée dominante d'un mémoire lu par M. de Morogues, à la séance du 17 août 1821 (1), sous ce titre : *De l'influence des arts sur l'opinion publique et de leurs rapports avec la civilisation*. Il eût été plus court et peut-être préférable d'écrire : *De l'influence sociale des beaux-arts*. C'est un beau et grand sujet, que l'on ne pouvait guère espérer de traiter complètement en quelques pages.

L'effet général et bienfaisant de l'œuvre d'art, c'est de transmettre rapidement, souverainement, à ceux qui la contemplent, la pensée qui inspirait, les sentiments qui agitaient l'artiste, au moment où il la produisit ; c'est une grande âme qui se communique, à la fois et sans réserve, au savant, à l'ignorant, à l'élite, à la foule, et pendant des siècles. Il y a plus de quatre cents ans que le monde subjugué se tient dans une admiration délicieuse devant la *Transfiguration* ou *l'École d'Athènes*, que sa respiration reste suspendue en face du *Moïse*, qu'il tremble à la contemplation du *Jugement dernier* de Michel-Ange. Et ce n'est point une de ces leçons froides et passagères qui ne

(1) *Annales*, III, 207.

laissent après elles qu'un stérile souvenir ; mais une transmission directe, une sorte de vibration vivante et pénétrante, partie d'une haute pensée ou d'un grand cœur ; et qui vient, à travers le temps et l'espace, charmer, éclairer, élever les natures vulgaires ; élever plus haut encore et au-dessus d'elles-mêmes les plus nobles âmes, les enflammer, les rendre capables des grands sacrifices et des dévouements héroïques. Telle est en quelques mots, à des degrés différents, comme il est inévitable, l'influence sociale des beaux-arts. Les papes l'ont compris, à Rome, et les Médicis, à Florence.

La Grèce l'avait compris avant eux, cette Grèce à qui nous devons tant, j'allais écrire à qui nous devons tout ; oui presque tout du moins, à la réserve des lois, qui nous viennent de Rome, et de la religion, qui vient du ciel. Par sa belle langue, sa poésie, son éloquence, ses arts que nous désespérons d'égaler, n'est-ce pas la Grèce qui a civilisé le monde, et qui nous reste comme une suprême espérance pour les générations à venir ?

Athènes, Sparte, Corinthe, toutes les villes de l'Hellade et du Péloponnèse avaient multiplié, sur leurs chemins et leurs places publiques, les statues, les temples et les tombeaux ; pour entretenir dans l'âme de la jeunesse, avec les glorieux souvenirs de leur histoire et de leurs grands hommes, le courage, le dévouement, le feu sacré, l'amour de la patrie. On dit aussi que les femmes de Sparte et d'Athènes, pour avoir de beaux et nobles enfants, s'arrêtaient à contempler les chefs-d'œuvre qui se rencontraient sous leurs pas, dans leurs promenades de l'Eurotas et de l'Ilyssus. Aussi une statue, quand elle était belle, et par conséquent inspiratrice, était-elle considérée comme un trésor. Gnide en possédait une admirable de Vénus ; Nicomède proposa aux Gnidiens de la lui céder, en échange d'un tribut qu'ils avaient à lui payer. Sans

délibérer, ils refusèrent : que leur importaient l'argent et l'or, en face du chef-d'œuvre de Praxitèle ?

Peut-être qu'après avoir parlé de l'influence sociale des beaux-arts, quelques mots resteraient à dire sur ce que j'appellerais volontiers l'influence internationale des beaux-arts. Cette force morale née de l'âme de l'artiste, qui réside dans son œuvre, qui l'anime et la féconde, qui résiste au temps, triomphe aussi de l'espace. A travers les difficultés, les obstacles, les périls, la violence des hommes et le bruit des armes, elle avance, se propage, rayonne au loin et s'épanouit, pour imposer à la force le respect de la faiblesse, et sauver un peuple que la fortune avait trahi. Rome a beau être glorieuse et triomphante, elle se verra condamnée à rester, devant une des plus belles manifestations du génie humain, dans un état d'infériorité que ne feront point oublier ses victoires. Virgile en conviendra, il le proclamera à la cour d'Auguste, d'une voix faite pour retentir à travers les siècles.

Excudent alii spirantia mollius æra,
Credo equidem ; vivos ducent de marmore vultus (1)

Et c'est ainsi, comme l'a dit Horace, que la Grèce asservie a subjugué son farouche vainqueur.

Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio (2).

Deux mille ans plus tard, croit-on que la souveraine influence des beaux-arts, que la renommée immortelle de Polyclète, de Phidias et du Parthénon, comme celle de Sophocle, de Platon, de Démosthène, soient restées étrangères à cet irrésistible mouvement d'opinion qui mit les armes aux mains de l'Europe, pour aboutir, par la victoire de Navarin, à la délivrance de la Grèce ?

(1) *Énéide*, l. VI, 848.
(2) *Horace*, Épître II, I, 156.

En traitant de l'influence sociale des beaux-arts, M. de Morogues n'a pas cru devoir mentionner la musique ; on n'y manquerait pas aujourd'hui. Mais l'art musical, en 1820, entrait peu dans les préoccupations et les études de nos sociétés savantes ; c'est même une sorte de tradition qui s'est, je le crois, trop fidèlement conservée parmi nous. Dans les soixante-six volumes publiés par notre Société, et sur un espace de quatre-vingt-dix ans, c'est à peine s'il m'a été possible de recueillir, en trois endroits différents, à de longs intervalles, quelques pages qui, plus ou moins directement, se rattachent à la musique :

1820. — *Essai sur la musique et projet de rétablissement des maîtrises dans les cathédrales*, par M. Benoist-Latour (1).

1881. — *Le chant de la Passion dans la Sologne Orléanaise*, par M. Léon Dumüys (2).

1893. — *Jeanne d'Arc et l'art musical*, par M. Émile Huet (3).

Nous avons signalé ci-dessus l'alliance féconde de la science et de l'industrie : une autre étude reste à faire, et fort intéressante, sur l'union de l'art industriel et de l'art pur. M. l'abbé Maillard a ouvert la voie, en 1892, par son mémoire intitulé : *La Photographie et l'Art* (4).

III

M. J. Lebrun, qui était peintre, était en même temps un érudit, versé dans la connaissance de l'histoire, surtout de l'histoire des arts ; il avait soigneusement étudié Winckelmann. Il donna à la Société, en 1819, une *Dissertation*

(1) *Annales*, III, 257.
(2) *Mémoires*, XXII, 93.
(3) *Mémoires*, t. XXXIII, 1.
(4) *Mémoires*, XXXI, 21.

sur les monuments des anciens Romains. Les Romains, à vrai dire, ne furent jamais des artistes ; mais il leur fut donné de rassembler chez eux des chefs-d'œuvre sans nombre, et d'attirer, de retenir, d'occuper les hommes de génie qui devaient embellir la ville éternelle, et ajouter à sa gloire, auprès de leurs contemporains et de la postérité. C'est ainsi que les choses se passèrent, on l'a remarqué, à l'époque de la Renaissance ; c'était vrai déjà dans l'antiquité, et pour les Lettres, comme pour les Arts : Cicéron naquit à Harpino, Horace était de Venouse, Virgile de Mantoue, Térence de Carthage, Ovide de Sulmone, Tite-Live de Padoue. Vérone fut la patrie de Catulle, de Vitruve, de Pline ; Cordoue, celle de Sénèque et de Lucain, etc.

Il est vrai que, dès l'origine, les Romains pratiquèrent l'architecture, dans les constructions nécessitées par les besoins de la guerre : les fortifications, les retranchements, les canaux, les digues, les ponts, les chemins. Ce qu'ils firent en ce genre se fait remarquer par la solidité, par la puissance ; mais la régularité, la proportion, l'élégance, la beauté en sont absentes; ce qui ennoblit l'art de bâtir et l'élève au rang des beaux-arts fut inconnu des premiers Romains. Aussi, quand il voulut, deux cents ans après la fondation de Rome, élever sur le Capitole le temple de Jupiter, Tarquin le Superbe fut-il obligé d'avoir recours aux architectes de l'Étrurie.

Dans la suite, les victoires multipliées du peuple romain répandirent dans Rome une foule de prisonniers parmi lesquels se trouvaient un grand nombre d'artistes, qui se livrèrent à la pratique de leur art. Aussi vit-on dès lors s'élever un grand nombre d'édifices publics, aussi remarquables par leur magnificence que par leur élégance et leur beauté : c'était l'œuvre des Grecs. Mais, chose digne de remarque, les écrivains latins, Vitruve et Pline, par exemple, qui

nous ont donné tant de curieux détails sur les grands architectes de la Grèce, ont négligé de nous faire connaître les œuvres et jusqu'au nom de ceux d'entre eux qui travaillèrent si puissamment à l'embellissement de Rome ; on dirait qu'ils se sentissent humiliés de cette supériorité d'un peuple vaincu. Il y a dans Pline, à ce sujet, un trait qu'il est bon de recueillir. Les églises de Rome sont pleines de débris antiques : chapiteaux, fûts de colonnes, architraves, inscriptions, fragments de sculpture, marbres précieux, venus des temples, des palais et des tombeaux. Saint-Laurent hors les murs, surtout, est fort riche sous ce rapport. On y voit, sculptées sur le chapiteau d'une colonne ionique, deux figures que l'on ne pouvait guère s'attendre à y rencontrer : l'une représente une grenouille et l'autre un lézard. Voici la clef du mystère. Pline nous apprend qu'au temps d'Agrippa, deux artistes de Corinthe, dont il admire les œuvres, n'avaient pu obtenir la faveur d'y mettre leur nom. Comme l'un d'eux s'appelait Σαῦρος (lézard), et l'autre Βατράχος (grenouille), ils imaginèrent l'innocent artifice qui vient d'être signalé.

Nous ne connaissons qu'un très petit nombre des artistes qui ont bâti tant de remarquables édifices, au temps des consuls et au siècle d'Auguste. Hermodoros de Salamine construisit le temple de Mars dans le cirque de Flaminius ; c'est à Démétrius, affranchi de Pompée, que l'on doit son fameux amphithéâtre, le premier qui ait été bâti à Rome ; mais qui donc a dressé le plan, a présidé à l'édification du temple de Castor sur le forum, du Panthéon d'Agrippa et du théâtre de Marcellus ? On l'ignore, on l'ignorera toujours. Et il en est de même, sous les successeurs d'Auguste, de cette longue suite de travaux immenses, les plus étonnants que l'industrie et la puissance humaine aient jamais exécutés. Partout des monuments ; çà et là, dans l'histoire, quelques noms d'artistes, sans que rien fasse connaître leurs

travaux ni le temps où ils ont vécu. Mais ils portaient des noms grecs; ils étaient Grecs, et, comme eux, tous ces grands architectes qui travaillèrent pour la gloire de Domitien, de Caracalla ou de Néron.

La sculpture, la peinture eurent à Rome la même fortune que l'art de bâtir. Ici, encore, deux périodes séparées par les premières victoires des Romains sur les populations grecques. Anciennement, Horatius Coclès, Clélie, Camille et deux divinités, Apollon et Cérès, eurent des statues à Rome : elles étaient l'œuvre des artistes de l'Étrurie. A partir de la prise de Syracuse (an 541 de Rome), tout change: l'influence de la Grèce apparaît, puis s'étend rapidement et prédomine; ç'en est fait des arts de l'Étrurie. Marcellus, en effet, avait fait porter en triomphe à Rome les statues célèbres, les beaux vases d'airain, d'argent et d'or qui se trouvaient accumulés dans Syracuse. Il en décora le Capitole et le temple bâti par lui près de la porte Capène. Ce système de déprédation fut suivi avec persévérance. En 585, c'est Paul-Émile, vainqueur de Persée, qui fait défiler durant tout un jour, sous les yeux du peuple romain, deux cent cinquante chariots chargés de vases précieux, de tableaux, de statues ; après lui, Metellus (an 606) acheva de dépouiller la Macédoine ; il enleva, pour en décorer son portique, une quantité innombrable de statues et, parmi elles, celles qu'on appelait l'*Escadron d'Alexandre* et que ce prince avait fait exécuter en bronze par Lysippe, à la mémoire de vingt-cinq braves cavaliers d'élite, qui avaient péri au passage du Granique. Le vainqueur les fit placer sur le Capitole. La même année (606), Mummius défit aux portes de Corinthe la ligue achéenne, et, à la suite de sa victoire, Corinthe fut pillée avant d'être détruite, ainsi que Sycione, la ville des arts, la patrie d'Appelle ; on vit à Rome jusqu'à trois mille statues employées à la décoration du théâtre de Scaurus ; on transporta aux bords du Tibre jusqu'aux

peintures qui se trouvaient à Sparte, avec les pans de murailles sur lesquels elles étaient exécutées. Soixante ans plus tard, Sylla dépouille Épidaure, Delphes et Olympie, puis Athènes ; il fait transporter à Rome tout ce que cette ville possède de précieux, jusqu'aux colonnes du temple de Jupiter ; et laisse cette ville célèbre, le centre des lettres et des arts, la gloire de la Grèce, semblable, selon l'expression d'un ancien, à un cadavre privé de mouvement et de vie.

J'arrête ici une énumération qui pourrait se poursuivre à travers l'histoire de l'empire. Voilà l'origine des richesses et des splendeurs de Rome. On peut juger de ce qu'elles furent par les chefs-d'œuvre qui nous ont été conservés : l'Apollon du Belvédère, la Diane d'Ephèse, le groupe de Laocoon, celui de Niobé, l'Hercule Farnèse, le Torse d'Apollonius, la Pallas et autres ouvrages constamment admirés comme les modèles les plus parfaits qui soient sortis de la main des hommes : ils appartiennent tous au ciseau des Grecs.

Tant de chefs-d'œuvre qu'ils avaient constamment sous les yeux, ne pouvaient manquer de faire l'éducation des Romains. Ils devinrent sensibles au charme du beau et restèrent incapables de le produire ; Virgile l'a franchement proclamé : « A d'autres, dit-il, de nous donner des bronzes souples et qui semblent respirer ; à d'autres de tirer du marbre des figures vivantes. » Puis, comme pour racheter cette infériorité d'une manière éclatante, et flatter l'orgueil de sa patrie, il ajoute : « Toi, Romain, souviens-toi de gouverner, de dominer le monde : ce sera ton art. »

Excudent alii spirantia mollius æra;
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus.

. . . .

Tu regere imperio populos, Romane, memento,
Hæ tibi erunt artes.

Aussi est-ce aux Grecs, après les avoir dépouillés, que Rome dut s'adresser désormais pour leur faire bâtir et décorer ses théâtres, ses palais et ses temples, ses maisons mêmes et ses villas. Cicéron charge son ami Atticus de lui envoyer d'Athènes des ouvrages de sculpture, parmi lesquels il y avait des Hermès de marbre pentélique, avec des têtes de bronze. Pline nous vante un Jupiter d'ivoire, œuvre de Praxitèle, qui se voyait dans le palais de Metellus; Diogène d'Athènes fut l'auteur des cariatides du Panthéon; et, sous Néron, ce fut Zénodore qui jeta en fonte pour décorer la maison dorée, cette statue colossale qui n'avait pas moins de cent dix pieds de haut. Ce ne sont là que quelques exemples pris au milieu d'un millier d'autres, quelques-uns des noms conservés à la postérité, parmi tous ceux qui ont disparu. La Grèce alors n'était plus dans la Grèce : ses arts avaient passé chez les vainqueurs du monde.

On a parlé cependant d'un art romain; ce serait peu glorieux pour Rome; car les antiquaires qui ont cherché à en établir l'existence, n'ont pas cru pouvoir y parvenir autrement qu'en lui attribuant tout ce qu'il y a de plus médiocre dans les productions de l'art. Je ferai une autre observation, particulièrement relative à l'architecture. Deux choses sont à distinguer dans les monuments : la somptuosité, la force, la grandeur : c'est la part de l'opulence et du génie de Rome; quant à la justesse des proportions, à la délicatesse du goût, à l'élégance, à la beauté, c'est aux Grecs seuls qu'il faut en reporter l'honneur.

C'est encore M. J. Lebrun, l'auteur de la *Dissertation* qui vient d'être analysée, qui lut, dans la séance publique du 29 août 1823, un *Essai sur la nudité des statues héroïques et sur l'abus qu'on en fait dans les monuments français* (1). M. Delaistre publia, en 1852, des *Recherches*

(1) *Mémoires*, 2e série, VI, 74.

sur l'industrie des bains et des lavoirs publics (1). Il fait, à cette occasion, l'histoire des bains dans la haute antiquité, en Grèce et à Rome ; il entre dans une description détaillée, avec plan à l'appui, des thermes de Dioclétien.

L'art grec, depuis Winckelmann, surtout depuis la délivrance de la Grèce, a été, de la part des artistes et des historiens, l'objet d'une étude passionnée et persévérante. Mettant à profit, sur un point particulier, les travaux publiés jusqu'en ces dernières années, M. Guerrier a écrit un mémoire intitulé : *Des irrégularités volontaires constatées dans l'architecture des anciens et particulièrement au Parthénon d'Athènes* (1897) (2).

Considérés aussi dans leur architecture, le Moyen Age et la Renaissance ont fourni à notre collègue, M. de Buzonnière, le sujet d'une œuvre importante, que son étendue ne permettait guère d'insérer dans les publications de notre Société. Elle a paru en deux volumes in-8° (1849). C'est l'*Histoire architecturale d'Orléans*, dont M. de Pibrac a rendu compte en séance, et au sujet de laquelle M. Pensée, comme il a été dit, a dessiné un précieux album.

Il me reste à signaler, pour les temps modernes, quelques notices de M. Emile Davoust sur Moyreau, M. de Bizemont ; enfin le *Catalogue de l'œuvre du baron Henri de Triqueti, précédé d'une notice sur ce sculpteur, par M. le baron de Girardot* (3). Ce chapitre ne saurait mieux se terminer que par quelques détails empruntés à M. de Girardot sur le grand artiste dont il fut l'ami et qui restera, dans l'histoire de l'art, comme une des gloires les plus brillantes et les plus pures de notre province.

(1) *Mémoires*, 1re série, X, 253.
(2) *Mémoires*, XXXVI, 169.
(3) *Mémoires*, XXVI, 129.

Il naquit à Conflans, près de Montargis, en 1802. Son œuvre est considérable; elle est enregistrée, au catalogue, sous 117 numéros, à quelques-uns desquels correspond un travail de quelques mois, de quelques jours peut-être; d'autres ont demandé six et jusqu'à huit à dix ans. On y voit des médaillons, des bijoux, des miroirs, des vases, des candélabres, des armes; et des bas-reliefs, des bustes, de grandes statues, des groupes et des tombeaux; des sujets religieux et des sujets profanes; et de toutes les matières que la sculpture peut employer : pierre, marbre, or, argent, bronze, ivoire, pierre lithographique, bois, terre cuite; et à la fin, un genre nouveau de décoration, imaginé par l'artiste et qu'il mit au jour, après vingt-quatre ans de recherches, poursuivies sans défaillance. « Ce n'est ni sculpture, ni peinture, ni teinture; et c'est en marbre, écrivait-il d'Angleterre, le 9 avril 1865, à M. de Girardot. Vous croiriez voir une peinture grecque, une grande fresque, mais une fresque en marbre poli, qui bravera le temps. » Il donne à ce procédé le nom de *Tarsia* comme se rapprochant, par son aspect, des tarsias italiennes du xve siècle.

Les œuvres de Triqueti étaient fort recherchées. Parmi ceux qui les commandèrent ou les acquirent, se trouvent les noms du roi Louis-Philippe, de la reine, de Mme Adelaïde, du duc d'Orléans, du duc d'Aumale, de M. Thiers; et, parmi les étrangers, on remarque le musée de Kensington, le prince Demidoff, le roi de Portugal et la reine d'Angleterre. Nombreuses sont les œuvres capitales du grand artiste; je n'en puis rappeler que quelques-unes : les portes de bronze de la Madeleine, commandées le 24 février 1834 et mises en place en mars 1841, les boiseries de la Chambre des pairs (1840), le tombeau du duc d'Orléans (1842), le buste-médaillon du peinture Girodet, donné au musée de Montargis (1853), et les grandes décorations de Windsor.

C'est le 13 février 1864 que Triqueti partit pour l'Angleterre. La reine le chargea de décorer les murs de la chapelle dédiée par elle à la mémoire de son époux, et de faire le cénotaphe du prince.

« Je calcule sur huit à dix ans de travail, sans repos, écrivait-il à M. de Girardot, n'est-ce pas folie à mon âge? Dieu le sait! N'importe je suis né pour labourer et je laboure; non pas pour aucune récompense, n'ayant dans la modestie de mes goûts besoin ni d'argent, ni de vanités. » C'est l'amour de l'art qui le possédait. « Mon nouveau travail durera huit à dix ans, écrit-il ailleurs, et j'ai promis à la reine de vivre assez. » Il a tenu parole à la reine, il a pu achever son œuvre. Le tombeau du prince Albert présente un ensemble de treize statues et de dix-sept tableaux en bas-relief. Quant aux décorations de la chapelle, c'est une superficie de trois cents mètres carrés qu'elles occupent sur les murs. La reine fut pleinement satisfaite et avec elle ses enfants et sa Cour. Elle témoigna à l'artiste sa haute reconnaissance par l'envoi de l'un des vingt-quatre exemplaires réservés de la vie du Prince consort. Elle y avait écrit de sa belle écriture : « Pour le baron de Triqueti, qui a tant contribué à honorer la mémoire de notre prince bien-aimé. »

VICTORIA R.

M. de Triqueti avait commencé à se faire connaître au temps de la grande lutte des classiques et des romantiques. Il pencha du côté de ces derniers, mais en prenant, dès le début, de justes et sages tempéraments qui firent de lui le plus correct des novateurs. Tous ses goûts, toutes ses aptitudes le portaient vers les grands maîtres de la Renaissance italienne. Dès qu'il les connut, il s'attacha aux Donatello et aux Ghiberti; comme Ingres, quelques années plus tôt, s'était attaché à Raphaël. C'est en s'inspirant ainsi des traditions du grand art qu'il ne cessa de travailler avec

une activité incroyable. « Du matin au soir, écrivait-il à M. de Girardot en 1869, c'est-à-dire de 7 heures du matin à 6 heures du soir, je ne lève pas les yeux du travail de l'atelier ; et le soir, dès que j'ai dîné, j'écris, je fais des recherches pour les différents devoirs extérieurs dont je suis chargé... Je me dis toujours : après cela, je serai libre ; puis autre chose revient, en sorte que je suis comme ce serpent dont nos pères ont fait le symbole de l'éternité, et qui se mord la queue, pour avoir l'air de ne pas finir. »

Pour lui, comme pour Ingres, le dessin fut la probité de l'art. Il y acquit de bonne heure une grande perfection, qui alla se développant toujours, en même temps que la sûreté et la délicatesse de son goût. Que de croquis, que de maquettes faites, rejetées, reprises, modifiées, avant que l'artiste fût satisfait ; et que d'idées abandonnées ! « Il était, dit M. de Girardot, si sévère pour lui-même que nous l'avons vu briser un groupe des *Trois Grâces* en marbre blanc, complètement terminé et qui ne le satisfaisait pas. A grand'peine sa fille, et celui qui écrit ces lignes ont pu sauver les trois têtes. »

Si quelque chose peut être comparé à cet amour élevé et délicat de l'art, à cet acharnement au travail, c'est la modestie du grand artiste et aussi son affabilité bienveillante, sa charité, son dévouement pour ses concitoyens. Au mois de décembre 1870, MM. A. Garnier, maire de Montargis, de Vaublanc et Léorier furent emmenés en otage. M. de Triqueti était alors au château du Perthuis, chez sa belle-sœur. Depuis un mois, une sciatique très-douloureuse le tenait cloué sur son lit ; mais la pensée de ses excellents rapports avec la princesse royale de Prusse, fille de la reine Victoria, et avec le prince son époux, la conscience du service qu'il pouvait rendre ne le laissèrent point balancer. Il se leva et, avec Paul Garnier, il marcha à travers les armées belligérantes, parvint à Versailles, y reçut l'ac-

cueil qu'il avait espéré et obtint la liberté des ôtages. « La connaissance, écrivait-il plus tard, que le commandant de Rappart, colonel prussien, eut de l'amitié qu'on me portait à Versailles, m'a permis d'être constamment un puissant intermédiaire. » Oui, un très puissant et très heureux intermédiaire.

Au commencement de février 1871, l'arrondissement, déjà épuisé, de Montargis, fut frappé d'une contribution de guerre de deux millions et demi ; on était au désespoir. M. de Triqueti fut prié de se remettre en route. Il partit aussitôt, toujours malade, arriva péniblement à Versailles, vit le prince et gagna sa cause. « On craignait un peu, je crois, écrivait-il, que l'ambassadeur ne restât fourbu en route. Mais pas du tout : je suis revenu guéri. Les efforts, quatre heures de marche d'une traite et la satisfaction ont opéré ce miracle. » Il venait de sauver son cher Montargis du pillage et de la ruine. Ce fut le couronnement de sa vie. Entouré de la reconnaissance et de l'affection de ses concitoyens, il vécut encore assez pour achever les décorations de la chapelle de Windsor, et mourait le 11 mai 1874.

TABLE

Pages.

CHAPITRE X. — LES ARTS

LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Depuis 1889

Par M. WATBLED

Séance du 2 Mars 1900

Par dépêche circulaire du 14 octobre 1898, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, désireux de voir les Sociétés Savantes de Paris et des Départements prendre part à l'Exposition universelle de 1900, a demandé à notre Compagnie l'envoi de ses publications depuis 1889 en priant de signaler dans cette série décennale ceux des mémoires ou articles qui sont les plus importants ; de n'en citer qu'un nombre très restreint, mais de faire ressortir, en quelques lignes, par une courte analyse, le point particulier qui constitue la valeur ou la nouveauté de ces travaux.

Sur la demande de notre honoré Président, je me suis chargé de faire ce rapide résumé de nos publications, depuis 1889.

Je citerai, tout d'abord, le mémoire de M. Loiseleur, Bibliothécaire de la ville d'Orléans, sur les *Bibliothèques communales*.

En 1887, le Gouvernement a affirmé la prétention d'être le maître de ces Bibliothèques, assimilant les communes à un simple dépositaire, de sorte que l'État aurait le droit de disposer de tous les trésors littéraires de la province. M. Loiseleur a voulu combattre cette injuste prétention en éclairant la question pendante, quoi qu'il en soit, par l'étude des origines diverses de ces collections, des conditions dans lesquelles elles se sont formées, des variations d'opinion dont témoignent les lois, décrets et circulaires qui les concernent : l'histoire étant le flambeau nécessaire du débat juridique.

M. Loiseleur a fait de cette étude un véritable traité où se mêlent les vues générales les plus larges et les aperçus spéciaux les plus exacts et les plus précis. L'historien, l'érudit, le jurisconsulte s'y manifestent tour à tour. Aussi M. Marcel Charoy, chargé du rapport, a-t-il pu établir, avec une compétence toute particulière, les mérites du travail de notre savant Bibliothécaire qui, après avoir rappelé tous les éléments d'appréciations et de décisions, a proposé, pour la solution du litige pendant entre l'état et les municipalités, un système transactionnel pouvant donner également satisfaction aux parties intéressées. Ce système, tout en reconnaissant les droits supérieurs de l'État, garantirait cependant les municipalités contre une spoliation arbitraire. Avis au Ministère de l'Instruction publique, pour le jour où la question devra être définitivement tranchée soit par voie administrative, soit par voie législative.

Le travail de recherches sur l'*Académie romaine de Pomponius Lætus* (1457) par M. Guerrier, nous fait revivre un monde savant, assez ignoré, puisque, de l'aveu même de l'auteur du mémoire, la renommée de Pomponius Lætus eut si peu de retentissement, de ce côté-ci des Alpes, que

Pierre Pithou (1) et Juste Lipse (2) l'ont pris pour un grammairien du moyen âge et que le numismate Vaillant (3) a vu en lui un auteur de l'antiquité. Si nous citons ici le mémoire de M. Guerrier — dont il faut reconnaître, du reste, le mérite historique et littéraire — c'est qu'il a fourni à notre collègue Mgr Desnoyers, chargé du rapport, l'occasion de se livrer à une critique très sévère de l'époque de la *Renaissance* : critique dont certain humour ajoute peut-être encore à la dureté des appréciations.

Mgr Desnoyers est admirateur enthousiaste de la grandiose et puissante architecture dite *Gothique*; c'est l'avocat passionné de l'art ancien contre l'art nouveau. Les dernières lignes de son rapport résument ainsi son sévère jugement sur l'époque qu'il appelle la *Fausse Renaissance:*

« Lorsque les visiteurs, dit-il, parcourent la salle des antiquités et du moyen âge (du Musée historique d'Orléans) la traversée est rapide et la parole muette ; mais, lorsqu'ils pénétrent dans la salle dite de la *Renaissance*, un long cri d'admiration s'échappe des lèvres et on ne veut plus sortir : je sais bien que cet enthousiasme est jeté surtout par les visiteurs que la politesse m'ordonne d'appeler, dans une langue qui brave tout, *gens muliebris*. Mais hélas ! cette *gens* n'est pas le seul admirateur, et je vois la *Virorum* partager et le mutisme et l'émerveillement de sa compagne... !

« Je remercie donc de nouveau M. Guerrier de m'avoir, par son excellent travail, fourni le moyen de rendre à chacun ce qui lui appartient.

« Au moyen âge, la puissance, le génie, la connaissance de ce qu'il y a de plus élevé : Dieu et l'homme !

(1) Savant magistrat, 1539-1596.
(2) Philologue du XVIe siècle, 1547-1606.
(3) Savant du XVIIe siècle, 1632-1706.

« A la Renaissance, le charme de l'élégance, la beauté de la forme, mais sans regard vers le ciel, et avec le culte seul de la forme.

« Donnons au premier notre préférence; il est admirable; c'est un géant!

« Donnons à la seconde notre sourire, — dit Mgr Desnoyers en terminant — c'est une charmeuse. »

La science, la vaste érudition, le goût éclairé de notre éminent collègue en matière d'histoire et d'art, tant de mérites fortifiés et affinés par les études de toute sa vie, impriment aux appréciations de Mgr Desnoyers une autorité incontestée, mais qui me semble cependant conciliable avec de discrètes et respectueuses objections.

Certes, le chrétien qui pénètre dans une de nos grandes basiliques des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, à Chartres, à Amiens, à Rouen, est saisi d'une indéfinissable émotion, par la grandiose majesté et l'auguste simplicité de l'intérieur de ces monuments. Comme l'exprime si bien Mgr Desnoyers, « un mystérieux sentiment s'empare du visiteur; il sent que c'est la maison de la prière, la maison de Dieu! » L'auteur du *Génie du christianisme* avait déjà dit: « On ne pouvait pénétrer dans une église gothique sans éprouver une sorte de frissonnement et un sentiment vague de la divinité. »

C'est que les anciens monuments du christianisme étaient en rapport avec les institutions et l'état d'âme des peuples.

Avant le XVe siècle, à ces âges de foi, de ferveur, de mysticisme que ne troublait aucune contradiction, les édifices sacrés, par leur auguste et grandiose simplicité, leur sobre décoration au dehors et au dedans, correspondaient à la sereine piété et au calme de la foi des fidèles. La majesté des basiliques approchait l'homme plus près du Créateur; il s'y sentait plus directement en contact avec la Divinité. Les proportions grandioses des murs, l'élevation des voûtes

rappelaient, dans leurs dispositions, les épaisses ramures des bois, le silence et l'ombre des forêts dans lesquelles, aux siècles de persécution, se réfugiaient les premiers chrétiens ; ils communiquaient à l'âme des fidèles du moyen âge une émotion et un recueillement mystique qui ne s'impose certes pas dans les temples modernes inspirés de l'architecture néo-grecque dont les grands artistes des xve et xvie siècles dotèrent, dès l'aube de la Renaissance, l'Italie et bientôt la France.

Donc la prédilection de Mgr Desnoyers pour l'architecture sacrée du moyen âge est très justifiée, au point de vue religieux.

Mais permet-elle de condamner aussi sévèrement l'architecture légère, gracieuse, élégante, raffinée de la Renaissance, appliquée aux Édifices civils ? Je ne le pense pas.

Au moyen âge, le style architectural correspondait aux préoccupations défensives de ces époques de force et de violence. Les palais des princes, les monuments civils, d'ordre politique ou judiciaire, les châteaux des grands chefs étaient, avant tout, des forteresses. On recherchait moins alors le confort et l'élégance des habitations que la protection et la sécurité garantie par l'épaisseur et la hauteur des murailles, la profondeur des fossés. Il fallait prévoir les invasions de l'étranger et les luttes de la féodalité oppressive.

A partir du xvie siècle, la sécurité extérieure garantie par l'unification progressive de la France, la pacification intérieure assurée par la royauté mieux assise, l'adoucissement des mœurs, les progrès de la civilisation et les aspirations d'une société nouvelle de plus en plus policée expliquent le remplacement des châteaux-forts et de leurs massives murailles par les constructions légères, gracieuses, élégantes de la *Renaissance*, ces merveilleuses habitations où l'ingénieuse combinaison du néo-grec et

spécialement du style corinthien avec les délicates ornementations arabes viennent décorer la nudité des murailles: création d'un art nouveau et tout français que nous admirons aujourd'hui dans nos beaux châteaux de la Loire, à Chambord, à Blois, à Chenonceaux, à Angers, et que nous aimons à retrouver à Paris, à Gaillon, à Fontainebleau, à Toulouse, etc., etc.

Je conclus : on peut dire que l'architecture du moyen âge a gardé sa supériorité sur sa jeune rivale du XVIe siècle, en tant que monuments religieux ; mais qu'à partir de la *Renaissance*, l'architecture, appliquée aux monuments civils, est devenue un art tout français qui n'a pas à redouter la comparaison avec le style Gothique.

Un mémoire de M. Heude, ingénieur des Ponts et Chaussées, sur l'*Utilité des chemins de fer d'intérêt local*, et le rapport qui en a été fait par M. Sainjon, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, sont une double étude économique très instructive, dont les conclusions empruntent une autorité spéciale à la haute compétence de nos deux collègues.

Si l'on veut apprécier l'utilité publique d'une ligne d'intérêt général en exploitation, on ne doit pas se borner à dresser le bilan des dépenses et des recettes spéciales à cette ligne, car le bénéfice d'exploitation qui se dégage de ce bilan ne donne que la mesure des intérêts particuliers engagés dans l'affaire. Il faut, en outre, considérer le surplus du trafic qu'elle fournit aux autres lignes, l'économie du transport qu'elle procure au public; il faut aussi compter à son actif d'autres avantages indirects, tels que la richesse industrielle et commerciale accrue par suite de l'ouverture de nouveaux débouchés, le trésor profitant à son tour de cet accroissement sous la forme de plus-value dans le rendement des impôts, etc., etc.

Il est logique par suite de conclure que l'utilité des chemins de fer d'intérêt local se traduit également par des chiffres importants, part faite à la longueur du parcours, aux régions qu'ils desservent, etc., etc.

A signaler, dans ce mémoire, deux souhaits émis par M. Sainjon, rapporteur : 1° que la loi du 17 mai 1880 soit modifiée de manière à ce que les départements soient davantage encouragés à favoriser ces lignes ferrées secondaires, car cette loi leur impose des charges trop fortes par rapport aux avantages qu'ils en retirent, et elle aurait pu faire entre eux et l'État une répartition plus équitable de leurs subventions respectives ; 2° que les grandes Compagnies comprennent mieux leur intérêt de venir en aide aux lignes d'intérêt local, puisqu'elles leur procurent une augmentation incontestable de trafic :

Avis au Ministère des Travaux publics.

A propos du Dictionnaire de l'Académie française, M. E. Bouchet a fait une critique très raisonnée de la *Note* par laquelle M. Gréard, Recteur de l'Académie de Paris, propose certaines modifications orthographiques qu'il souhaiterait de voir introduire dans l'orthographe académique. Désormais, on devrait tout simplement écrire comme on prononce. Par exemple, si l'opinion de M. Gréard était adoptée, il faudrait écrire *Paon*, l'oiseau de Jupiter, comme *Pan* de muraille.

M. E. Bouchet s'est fait l'interprète des protestations assez générales du monde universitaire et savant contre une pareille fantaisie, étonnante réforme d'où notre langue sortirait défigurée et méconnaissable.

Il nous apprend, chose assez curieuse, assez piquante, qu'en cette circonstance, M. le Recteur de l'Académie de Paris n'est que le plagiaire du sieur Meigret, linguiste du XVIe siècle, qui, dans son *Tretté de la Grammère Fran-*

coèse, afficha nettement la prétention de « fère gadrer lé lettres ao vœs e a la prononciacion sans avoir egart ao loes sofistiques de dérivezons et diferences ».

A cette époque, de nombreuses protestations se firent entendre. Une des plus raisonnables et des plus mesurées fut celle de Jacques Pelletier, du Mans, dans son *Dialogue de l'orthographe et de la prononciation française*, publié en 1555.

Dans ce dialogue, Pelletier se met lui-même en scène avec quelques autres érudits. C'est Théodore de Bèze qu'il charge de défendre la cause de la tradition, au cours de la discussion qu'il résume ou plutôt qu'il imagine.

Certaines pages de ce vieux livre méritent d'être lues encore aujourd'hui : elles prennent même, à la suite de la *Note* de M. Gréard, un véritable cachet d'actualité et d'originalité ; il est piquant de voir, par la bouche de Théodore de Bèze, réfuter, au XVIe siècle, les propositions formulées de nouveau au XIXe. Qu'on en juge :

« Ceux qui entreprennent de corriger notre orthographe, dit-il, ne tendent à autre fin qu'à rapporter l'écriture à la prolation (prononciation), et, par ce moyen, ils tâchent d'en oster la superfluité et alusion qu'ils disent y estre. Et en ce faisant, il faut que ce qu'ils veulent faire soit en faveur des Français ou des Etrangers, ou bien peut-être de tous deux.

« S'ils le font en faveur des Français, il m'est avis qu'ils ne leur font pas un si grand plaisir comme ils pensent : car les Français, pour estre de si longtemps accoustumez, assurez et confirmez en la mode d'écrire qu'ils tiennent de présent..... se trouveront tous ébahis et penseront qu'on se veuille moquer d'eux, de la leur vouloir oster ainsi à coup (tout d'un coup) et non sans raison. ... Tellement qu'au lieu de les gratifier, vous les mettrez en peine de désapprendre une chose qu'ils trouvent bonne et aisée

pour apprendre une fâcheuse langue et difficile. » (Livet, *Des grammairiens au* XVI*e* *siècle*, p. 145.)

Décidément, Pelletier ou de Bèze, comme l'on voudra, est l'avocat du bon sens contre Meigret ou M. Gréard. On pourrait même reprocher à ce dernier d'avoir voulu se moquer des académiciens ou d'avoir tenté de flatter certaines idées internationalistes ! M. Gréard s'en défendra sans doute.

Mais alors pourquoi cette étrange fantaisie renouvelée du XVI*e* siècle ? Le grave universitaire aurait-il voulu seulement couper la queue de son chien, à l'instar d'Alcibiade ?

La Juiverie d'Orléans, du VI*e* *au* XV*e* *siècle*, par M. le chanoine Th. Cochard (Historique de la Communauté juive d'Orléans), sortie des sources les plus autorisées et des documents les plus authentiques, est une page de l'histoire commerciale et économique de notre vieille cité, qui a le mérite d'être en même temps une étude générale des autres communautés israélites disséminées et isolées sur le sol français. Elle nous fait pénétrer dans la vie intime de ces communautés ; elle nous fait connaître leur organisation religieuse, administrative et judiciaire, leurs rapports avec les pouvoirs civils et l'Église, enfin, leur action économique et sociale par leur manière de trafiquer et de manier l'argent.

Il y avait quelque hardiesse, comme le dit si bien M. Huet, rapporteur de ce travail, à tenter l'histoire de la Juiverie d'Orléans. Le sujet présentait certes, au plus haut degré, l'intérêt de l'actualité, non pas de cette actualité fugace, quasi-insaisissable, qui meurt le jour où elle est née, qui fait un bruit violent qu'un plus violent couvre aussitôt, dont la trace, semblable à celle que fait un caillou dans l'eau, est toute superficielle et s'efface sans laisser même un souvenir ; mais de cette actualité, au contraire, engendrée,

il y a quelque dix ans, par l'esprit d'un penseur profond, grandie par la plume acérée du plus violent des polémistes, propagée de la surface de notre société jusqu'aux tréfonds par la volonté persistante du même publiciste qui a su se créer un parti et des fidèles.

Cet attrait de l'actualité constituait donc un danger : y céder, c'était de la hardiesse ; courageuse hardiesse, car elle exposait l'historien à voir, ici, sa louange taxée de faiblesse, et, là, sa critique accusée de partialité.

M. le chanoine Th. Cochard a eu cette hardiesse, et, disons-le de suite, il a su, gardant la juste mesure que, seule, donne la critique historique la plus sévère, éviter ce double écueil et justifier ainsi l'entreprise de sa remarquable étude qui, du reste, a été honorée d'une récompense de l'Académie française.

Parmi les travaux importants de la dernière période décennale, je ne saurais oublier les *Recherches sur les qualités hygiéniques des Vins employés comme Boissons*, par M. Félix Masure. Ce mémoire comprend deux parties : la première, consacrée aux questions d'hygiène ; la deuxième, à celles des analyses des vins.

Dans la première, après avoir exposé les *qualités hygiéniques* que peuvent avoir *les bons vins naturels*, M. Masure explique les conditions essentielles qui doivent être remplies pour qu'un vin les possède.

Dans la deuxième, après avoir rappelé les *principales falsifications* qu'on fait subir aux vins naturels, et les *fraudes* qui sont pratiquées dans le commerce des boissons, l'auteur explique comment on peut les *découvrir dans les analyses courantes* et les *prouver sûrement dans les analyses légales*, en se fondant sur les règles de l'œnologie, basées sur les résultats numériques des analyses. Cette seconde partie est complétée par l'étude des vins du Loiret de la récolte de 1893.

Les divers rapporteurs de cet important travail, qui intéresse tant l'hygiène publique, MM. le Dr Geffrier, Causse et Maillard, ont encore ajouté à ses mérites par leurs observations critiques. Celles-ci, en pareille matière, étaient particulièrement autorisées par la situation professionnelle, les travaux scientifiques antérieurs et la compétence pratique des trois rapporteurs.

Cet ouvrage de M. Masure a été honoré d'un prix de 2,000 francs, décerné par l'Académie française (prix Monthyon, section des arts insalubres.)

Plusieurs mémoires de la section médicale doivent avoir une place marquée dans ce rapide exposé des travaux de notre Compagnie, pendant la période décennale de 1889-1899 : *De l'emploi des injections sous-cutanées d'hydrate de chloral, dans les maladies convulsives et particuculièrement dans l'éclampsie puerpérale*, par le docteur Deshayes, et rapport du docteur Arqué. — *La statistique médicale de la ville d'Orléans* (années 1887, 1888, 1889 et 1890), par le docteur Le Page, et rapport du docteur Patay. — *Le résultat des cinquante premières ovariotomies faites à l'Hôtel-Dieu d'Orléans*, par le docteur Pilate, et le rapport du docteur Chipault.

Tous ces mémoires et leur rapports, qui s'appuient d'observations savantes et expérimentées, enrichissent la thérapeutique moderne d'enseignements précieux et utiles. Le titre seul de chacun de ces travaux suffit pour en affirmer l'importance et témoigner des services que leurs auteurs rendent à la santé publique dans une carrière toute consacrée à l'allègement, sinon à la guérison, des trop nombreuses affections de l'organisme humain.

Je regrette d'être limité par les prescriptions du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans ce rapide examen des mémoires de notre Compagnie de-

puis 1889, car j'aurais encore à signaler nombre d'autres travaux importants, signés : Bimbenet, Jarry, Marcel Charoy, Paulmier, Dumuys, Geffrier, Huau, abbé Maillard, Pelletier, du Roscoat, Huet, Sainjon, etc. J'aurais aimé surtout à rendre, plus longuement, un hommage très mérité aux nombreux articles historiques et littéraires de M. Cuissard, Bibliothécaire de la ville, qui, par sa plume érudite, nous fait revivre le vieil Orléans, avec ses mœurs, ses habitudes, ses corporations, ses institutions d'un autre âge, nous initie à la vie intime de nos pères, à leurs joies, à leurs tristesses, et nous permet de nous enorgueillir des grands jours de prospérité commerciale et de développement industriel de notre vieille cité, alors qu'elle était « le cœur de la France ».

Pour conclure, je crois pouvoir dire avec une juste fierté que la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans remplit bien sa mission : « de stimuler, entretenir le sentiment littéraire, d'exciter ses membres à fouiller dans nos vieilles archives et à reconstituer un passé oublié, de faire connaître les nombreux progrès de la science, de la chimie, de la physique, de l'art, de la chirurgie », ce qui assure à notre Compagnie un rang des plus honorables parmi les Sociétés savantes de la France, et à nos mémoires, une place distinguée dans toute bibliothèque sérieuse !

PRÉFACE

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans a publié quatre séries de Mémoires du plus haut intérêt au point de vue tant de la science et de la littérature que de l'histoire générale et locale. Frappé des difficultés qu'éprouvent les érudits dans la recherche des documents que la Société y a accumulés depuis quatre-vingt-dix ans, j'ai voulu faciliter leur tâche et abréger leurs peines.

Déjà un de nos savants collègues, le Dr Charpignon, avait compris la nécessité de dresser des tables de matières et en avait fait une pour chaque série de Mémoires, avec les noms des auteurs. Mais, outre que ce labeur date de l'année 1874 et qu'il laissait encore un vaste champ aux recherches parfois difficiles, et pénétré moi-même de cet axiôme connu: le temps, c'est de l'argent, j'ai résolu de condenser en une table générale les matériaux apportés par chacun des éminents collègues qui nous ont précédés dans la voie de l'étude et par tous ceux qui donnent encore aujourd'hui le noble exemple du travail.

Cette table analyse et dissèque, pour ainsi dire, chacun des Mémoires et montre, avec la suite des nombreux travaux des membres, la diversité infinie des sujets traités. C'est donc une double table : alphabétique et méthodique, auteurs et matières.

Malgré tous mes soins apportés au dépouillement de 67 volumes, je ne me flatte pas que cette table soit exempte d'erreurs et d'omissions. S'il y a des fautes, qu'elles trouvent une excuse dans ma bonne volonté et surtout dans mon désir de plaire aux chercheurs.

CH. CUISSARD.

ABRÉVIATIONS

1re Série, A. — Bulletins de la Société des Sciences physiques et médicales.
7 volumes, 1809-1813.

2e Série, B. — Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
14 volumes, 1818-1834.

3e Série, C. — Mémoires de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
10 volumes, 1838-1852.

4e Série, D. — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
36 volumes, 1853-1899.

M. — Membre.

Cor. — Correspondant.

M. H. — Membre honoraire.

TABLE DES MATIÈRES

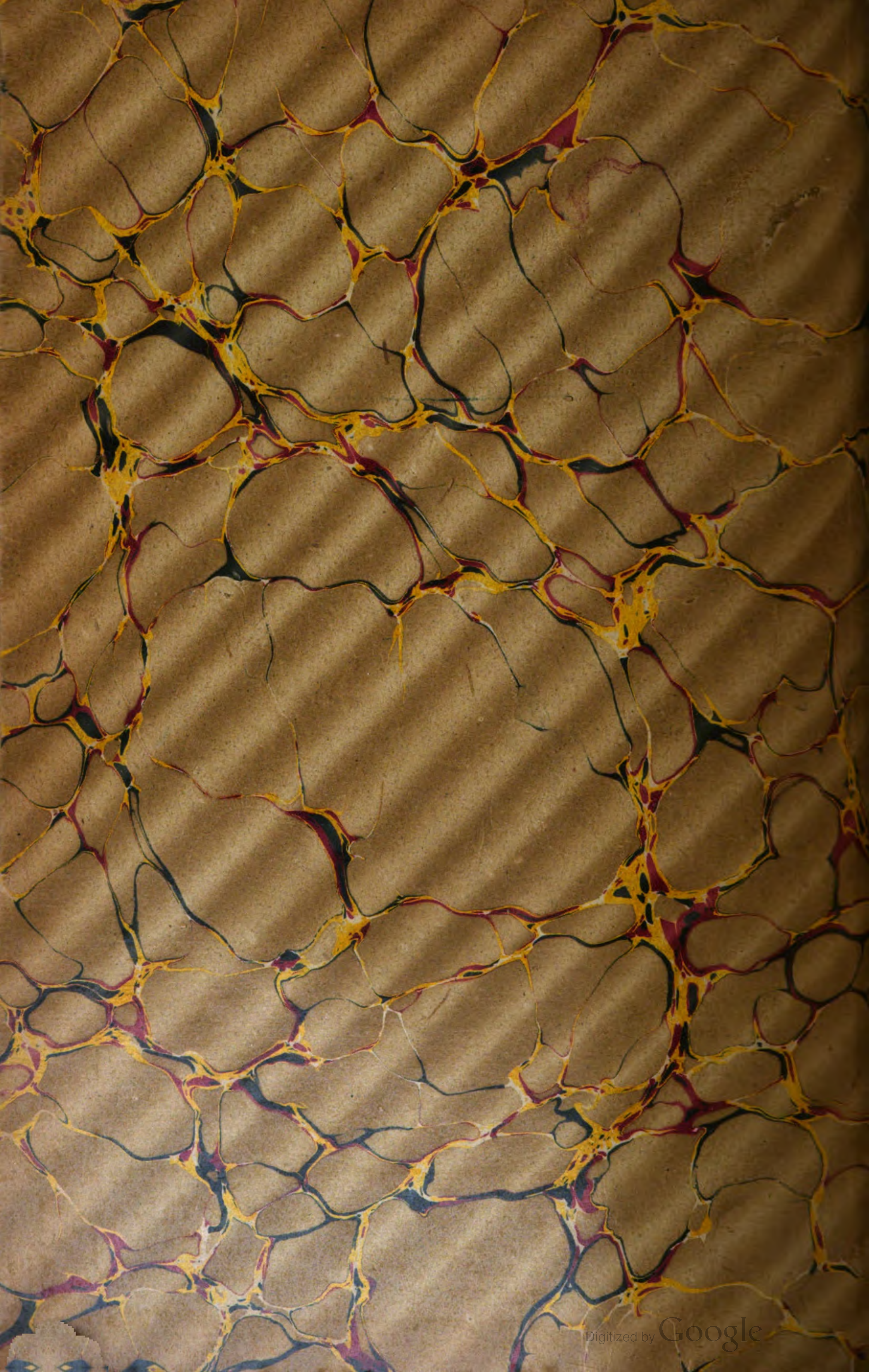
1809-1899

Par Ch. CUISSARD

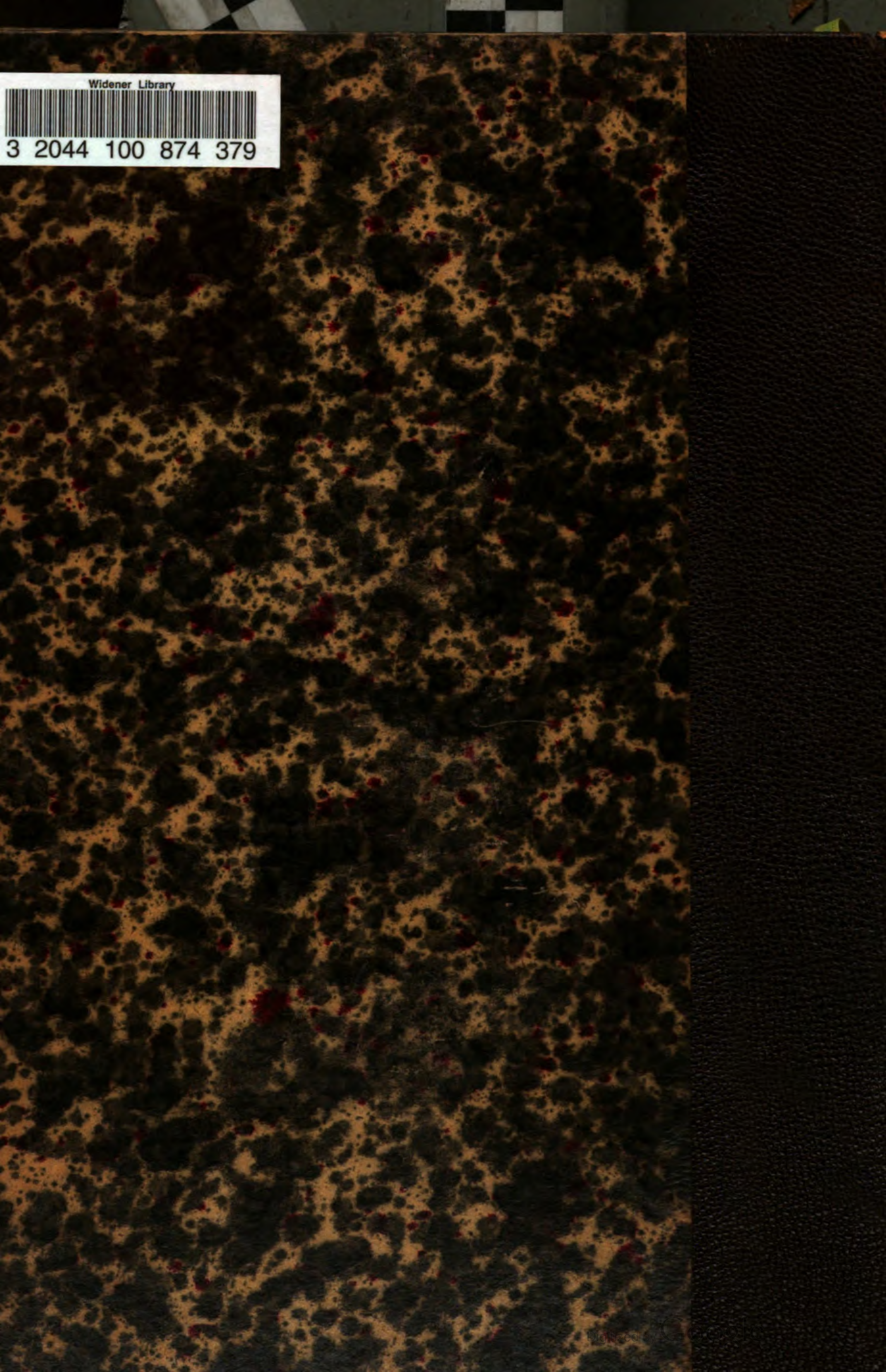
H

M

N






Widener Library
3 2044 100 874 379